

# Synthèse relative à la DSP pour le traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage

## Contexte

L'exploitation du site par SMAV a débuté le 1<sup>er</sup> mai 2006 pour une période de 16,5 ans soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le suivi trentenaire post-exploitation est également à la charge du titulaire.

Le contrat de délégation se compose de deux éléments parfaitement indissociables :

- Une convention d'exploitation,
- Un bail emphytéotique.

Dans le cadre de ce contrat, tous les travaux de mise en conformité, les aménagements complémentaires du terrain et des installations ainsi que la remise en état sont à la charge du titulaire.

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et appartient à la rubrique 2760 – Installation de stockage de déchets non dangereux.

Le contrat de délégation autorise l'enfouissement de 132 500t/an maximum et un total de 2 186 000 tonnes sur la durée des 16,5 années d'exploitation dont chaque année :

- 80 000 t maximum dédiées aux déchets du Conseil de territoire du Pays Salonais,
- 3 000 t maximum à d'autres collectivités désignées par le territoire
- le solde (et selon les apports du Conseil de Territoire) est destiné à l'accueil de déchets des clients privés de la société SMAV.

## Éléments de rémunération

En 2016 les recettes versées par SMAV se décomposaient comme suit :

- une redevance fixe de 1 261 000 €,
- Une redevance variable de 942 775€,
- Un loyer de 126 500€,
- Un partenariat de communication de 44 135€.

Ainsi, le Conseil de Territoire a perçu 2 374 410€ de recettes en 2016 de la part de SMAV.

## Tonnages enfouis en 2016

Le site a accueilli en 2016, 132 343 t dont 64 376 t pour le compte du Territoire du Pays Salonais et 67 967 t pour des clients privés du délégataire.

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais rémunère SMAV en fonction des tonnages enfouis sur le site pour son compte, soit un total de 3 208 000 €TTC en 2016.

## Suivi des indicateurs environnementaux

### Qualité des eaux souterraines

Depuis 2010, une dégradation de la qualité des eaux souterraines au droit du site a été constatée. De nombreuses mesures ont alors été mises en œuvre afin d'absorber cette pollution, maintenir son confinement et tenter d'en déterminer l'origine.

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## Bilan hydrique 2016

Le bilan hydrique du site est positif, c'est-à-dire que la quantité de lixiviats pompés et traités est inférieure à la quantité de lixiviats théoriquement produits.

## Travaux marquants en 2016

### Amélioration du dispositif de captage du biogaz

10 nouveaux puits de captage du biogaz ont été mis en place en 2016, essentiellement sur l'alvéole centrale. Quatre puits ont été forés le long de la route départementale afin d'améliorer le dispositif anti-odeur du site.

L'amélioration du dispositif de captage permet d'accroître la production énergétique du site et de limiter toujours plus les rejets atmosphériques dans le respect de l'environnement. Par ailleurs, depuis janvier 2010, la chaleur du moteur est récupérée afin de permettre l'évaporation des lixiviats.

### Mise en place de filets de protection contre les envols

Le système de protection contre les envols a été étendu afin de protéger une zone de colline non encore couverte par le dispositif. Outre le bénéfice environnemental de cette mesure, ceci permet de faciliter le travail des personnes chargées du ramassage des envols.

# **SOMMAIRE**

## **1) RELEVES DES DECHETS RECEPTIONNES**

- Par clients et produits
- Par communes et produits de l'AGGLOPOLE

## **2) INFORMATION SUR LA CUBATURE**

## **3) IDENTIFICATION**

(Coordonnées et effectif, organigramme)

## **4) BILAN DES AUDITS DES PROCEDURES DE CERTIFICATION ISO 14001 :**

## **5) PARC DES ENGINES DEDIES A L EXPLOITATION**

## **6) INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX EFFECTUES EN COURS D'ANNEE**

- 6-1 Agrandissement du réseau biogaz
- 6-2 Entretien de l'usine de valorisation du biogaz
- 6-3 Réseau incendie
- 6-4 Protection grand vent
- 6-5 Etanchéité
- 6-6 Travaux d'aménagement du site
- 6-7 Aménagement du quai et des digues
- 6-8 Historique du suivi du relevage des lixiviats concernant le puits n°4
- 6-9 Installation de nouveaux systèmes désodorisants
- 6-10 Investissements futurs

## **7) RESULTATS DES ANALYSES REALISEES**

- 7-1 Palan
- 7-2 Installations électriques
- 7-3 Campagne pérenne RSDE
- 7-4 Bilan hydrique
- 7-5 Rejets atmosphériques torchère
- 7-6 Eaux souterraines; ERI; boues de lixiviat; lixiviat; légionnelles
- 7-7 Contrôle inopiné des déchets.

**8) NOTES DE SYNTHESE DES ANOMALIES**

**9) RAPPORTS VISITES DREAL**

**10) CONSOMMATIONS ANNUELLES**

**11) RELEVES DE QUANTITE D'ENERGIE VALORISEE**

**12) RESULTATS FINANCIERS**

## **1) RELEVES DES DECHETS RECEPTIONNES**

### A) Par clients et produits

On peut constater une quasi stabilité des tonnages réceptionnés en 2016. En effet le total est de 132 343,27 tonnes alors qu'en 2015 celui-ci était de 132 371,87 tonnes, Les tonnages sont sensiblement les mêmes d 'une année sur l'autre.

En 2016, les quantités de déchets amenés par les apporteurs hors Agglopôle Provence sont sensiblement identiques. 67 967,35 tonnes en 2016 contre 67 710,58 tonnes en 2015

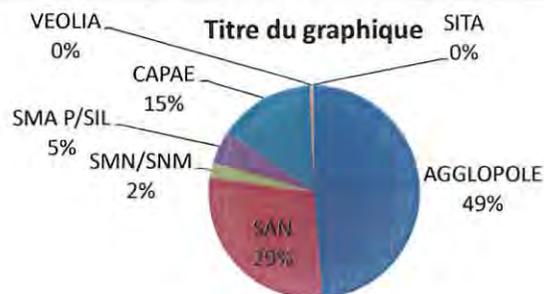
### B) Par communes et produits provenant de l'AGGLOPOLE PROVENCE

On constate une faible diminution du tonnage en ordures ménagères elle est de 5% en ce qui concerne les encombrants en 2016.

Cette évolution s'explique par l'effort de tri consentis par tous les intervenants.

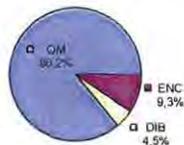
## TABLEAU DES PESEES PAR CLIENTS POUR L'ANNEE 2016

CLIENTS	PRODUITS	AGGLOPOLE	SAN	SMN/SNM	SMA P/SIL	CAPAE	VEOLIA	SITA	TOTAL
	OM	12158,86	8814,78	564,38	629,20	7545,46	58,96	83,90	29 855,54
	ENC	2996,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 996,76
	DIB	0,00	0,00	174,96	462,36	0,00	93,48	0,00	730,80
<b>TOTAL 1er TRIM 15</b>		<b>15155,62</b>	<b>8814,78</b>	<b>739,34</b>	<b>1091,56</b>	<b>7545,46</b>	<b>152,44</b>	<b>83,90</b>	<b>33 583,10</b>
	OM	14324,74	9829,50	492,04	329,80	7483,30	60,64	61,84	32 581,86
	ENC	3344,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 344,84
	DIB	0,00	0,00	127,78	1625,03	0,00	96,80	0,00	1 849,61
<b>TOTAL 2ème TRIM 15</b>		<b>17669,58</b>	<b>9829,50</b>	<b>619,82</b>	<b>1954,83</b>	<b>7483,30</b>	<b>157,44</b>	<b>61,84</b>	<b>37 776,31</b>
	OM	13659,74	9849,02	1290,28	350,66	1131,84	0,00	131,38	26 412,92
	ENC	3132,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 132,14
	DIB	0,00	0,00	189,04	1515,54	0,00	86,56	0,00	1 791,14
<b>TOTAL 3ème TRIM 15</b>		<b>16791,88</b>	<b>9849,02</b>	<b>1479,32</b>	<b>1866,20</b>	<b>1131,84</b>	<b>86,56</b>	<b>131,38</b>	<b>31 336,20</b>
	OM	11959,12	9215,26	312,78	306,70	3351,96	0,00	120,86	25 266,68
	ENC	2799,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 799,72
	DIB	0,00	0,00	18,96	1477,10	0,00	85,20	0,00	1 581,26
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 4ème TRIM 15</b>		<b>14758,84</b>	<b>9215,26</b>	<b>331,74</b>	<b>1783,80</b>	<b>3351,96</b>	<b>85,20</b>	<b>120,86</b>	<b>29 647,66</b>
	OM	52102,46	37708,56	2659,48	1616,36	19512,56	119,60	397,98	114 117,00
	ENC	12273,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 273,46
	DIB	0,00	0,00	510,74	5080,03	0,00	362,04	0,00	5 952,81
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL CUMULES</b>		<b>64 375,92</b>	<b>37 708,56</b>	<b>3 170,22</b>	<b>6 696,39</b>	<b>19 512,56</b>	<b>481,64</b>	<b>397,98</b>	<b>132 343,27</b>



## TABLEAU DES PESEES PAR PRODUITS POUR L'ANNEE 2016

CLIENTS		AGGLOPOLE	SAN	SMN/SNM	SMA P/SIL	CAPAE	VEOLIA	SITA	TOTAL
	<b>PRODUITS</b>								
	OM	12158,86	8814,78	564,38	629,20	7545,46	58,96	83,90	29 855,54
	ENC	2996,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 996,76
	DIB	0,00	0,00	174,96	462,36	0,00	93,48	0,00	730,80
<b>TOTAL 1er TRIM 16</b>		<b>15155,62</b>	<b>8814,78</b>	<b>739,34</b>	<b>1091,56</b>	<b>7545,46</b>	<b>152,44</b>	<b>83,90</b>	<b>33 583,10</b>
	OM	14324,74	9829,50	492,04	329,80	7483,30	60,64	61,84	32 581,86
	ENC	3344,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 344,84
	DIB	0,00	0,00	127,78	1625,03	0,00	96,80	0,00	1 849,61
<b>TOTAL 2ème TRIM 16</b>		<b>17669,58</b>	<b>9829,50</b>	<b>619,82</b>	<b>1954,83</b>	<b>7483,30</b>	<b>157,44</b>	<b>61,84</b>	<b>37 776,31</b>
	OM	13659,74	9849,02	1290,28	350,66	1131,84	0,00	131,38	26 412,92
	ENC	3132,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 132,14
	DIB	0,00	0,00	189,04	1515,54	0,00	86,56	0,00	1 791,14
<b>TOTAL 3ème TRIM 16</b>		<b>16791,88</b>	<b>9849,02</b>	<b>1479,32</b>	<b>1866,20</b>	<b>1131,84</b>	<b>86,56</b>	<b>131,38</b>	<b>31 336,20</b>
	OM	11959,12	9215,26	312,78	306,70	3351,96	0,00	120,86	25 266,68
	ENC	2799,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 799,72
	DIB	0,00	0,00	18,96	1477,10	0,00	85,20	0,00	1 581,26
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 4ème TRIM 16</b>		<b>14758,84</b>	<b>9215,26</b>	<b>331,74</b>	<b>1783,80</b>	<b>3351,96</b>	<b>85,20</b>	<b>120,86</b>	<b>29 647,66</b>
	OM	52102,46	37708,56	2659,48	1616,36	19512,56	119,60	397,98	114 117,00
	ENC	12273,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 273,46
	DIB	0,00	0,00	510,74	5080,03	0,00	362,04	0,00	5 952,81
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL CUMULES</b>		<b>64 375,92</b>	<b>37 708,56</b>	<b>3 170,22</b>	<b>6 696,39</b>	<b>19 512,56</b>	<b>481,64</b>	<b>397,98</b>	<b>132 343,27</b>



OM ENC DIB

## **2) INFORMATION SUR LA CUBATURE**

La société Polygo , société de géomètre expert, s'occupe d'effectuer les relevés topographiques.

Nous avons fait un relevé topographique sur le site le 21 Décembre 2016.

La cubature restante à ce jour est de 1 312 917 M3

Cette nouvelle cubature tient compte, d'une part des travaux effectués sur le site, des digues et des volumes de produits de couverture et de l'intégration du merlon de ceinture du site.

On doit également tenir compte du tassement centripète des digues vers l'intérieur de la fosse ce qui entraîne une diminution moyenne de la pente.

## RAPPORT D'EXECUTION



### *Suivi des cubatures d'enfouissement par levé topographique dense du Centre d'Enfouissement Technique La Vautubière (La Fare-Les-Oliviers)*

30 Juin 2016

**Volume de déchets stockés du 22 décembre 2015 au 30 juin 2016**

**Volume disponible restant au 30 juin 2016**



Bruno Miquee, Géomètre Expert – Ingénieur E.S.G.T

247 Montée des Pins

Zone industrielle des Pins

13340 Rognac

Référence dossier : 1362-14

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## 1- Introduction

Le présent rapport établit :

- L'état des lieux du site (fosses Nord et Sud)
- Le volume de déchets stockés dans la zone en exploitation (fosse nord) entre le 22 décembre 2015 et le 30 juin 2016
- Le volume restant disponible, calculé entre l'état du site au 30 juin 2016 et l'enveloppe du projet final défini initialement par CFERM

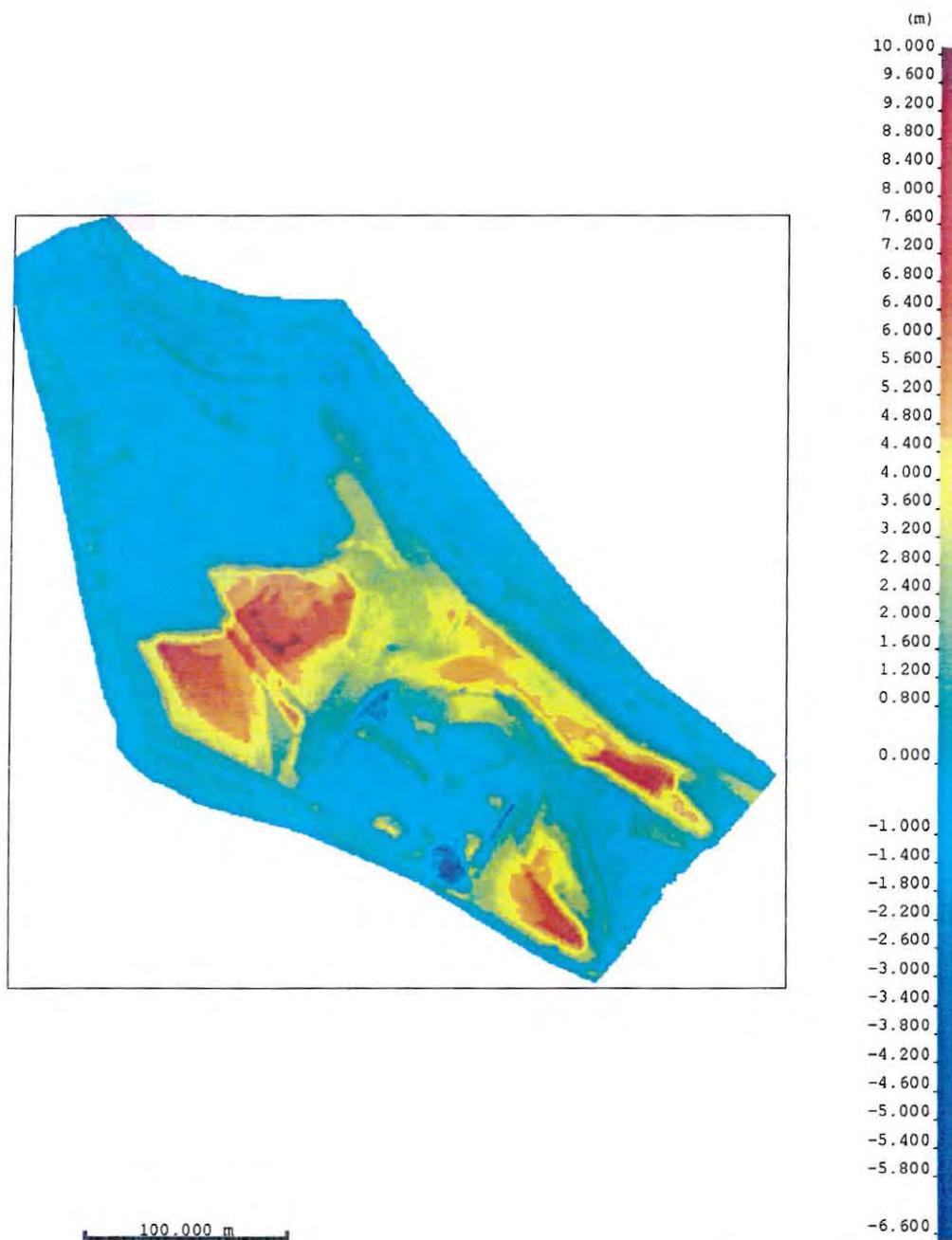
## 2- État des lieux du site

Modèles numériques de terrain pris en compte pour calculer le volume de déchets



Zone d'exploitation au 30 juin 2016

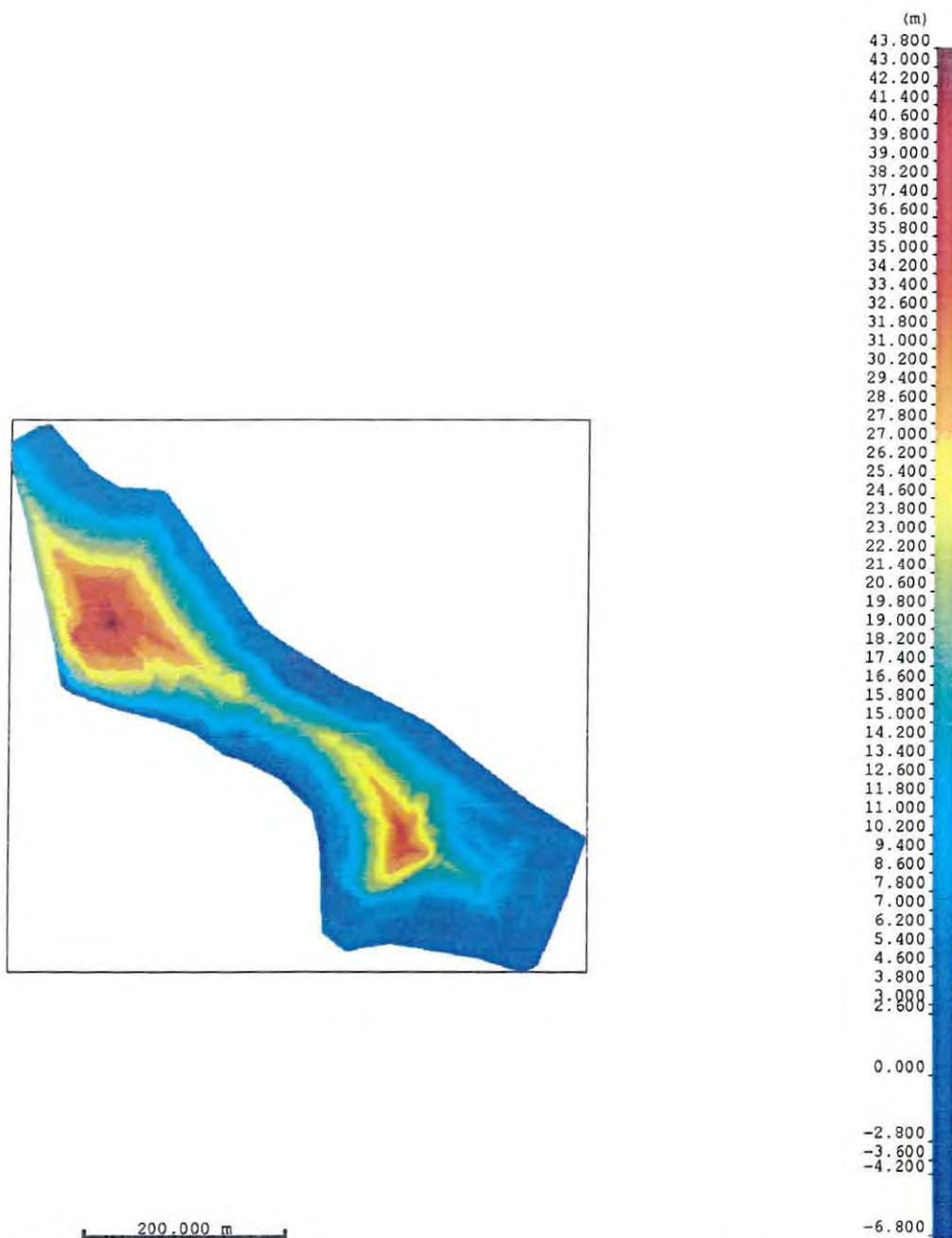
3- Mouvement des volumes de stockages (fosse nord) entre le 22 décembre 2015 et le 30 juin 2016



	Date : 07/05/16
	Echelle : 1:2500

Volume entre le 22 décembre 2015 et le 30 juin 2016 : 73 018m<sup>3</sup>

4- Volume de stockage restant disponible jusqu'au projet final au 30 juin 2016



	Date : 07/05/16
	Echelle : 1:5000

Le volume de stockage restant disponible au 30 juin 2016 est de : 1 363 522m3

## RAPPORT D'EXECUTION



### *Suivi des cubatures d'enfouissement par levé topographique dense du Centre d'Enfouissement Technique La Vautubière (La Fare-Les-Oliviers)*

21 Décembre 2016

**Volume de déchets stockés du 22 décembre 2015 au 21 décembre 2016**

**Volume disponible restant au 21 décembre 2016**



Bruno Miquee, Géomètre Expert – Ingénieur E.S.G.T

247 Montée des Pins

Zone industrielle des Pins

13340 Rognac

Référence dossier : 1362-14

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## 1- Introduction

Le présent rapport établit :

- L'état des lieux du site (fosses Nord et Sud)
- Le volume de déchets stockés dans la zone en exploitation (fosse nord) entre le 22 décembre 2015 et le 21 décembre 2016
- Le volume de déchets stockés dans la zone basse du site (fosse sud) entre le 22 décembre 2015 et le 21 décembre 2016
- Le volume restant disponible, calculé entre l'état du site au 21 décembre 2016 et l'enveloppe du projet final défini initialement par CFERM
- 

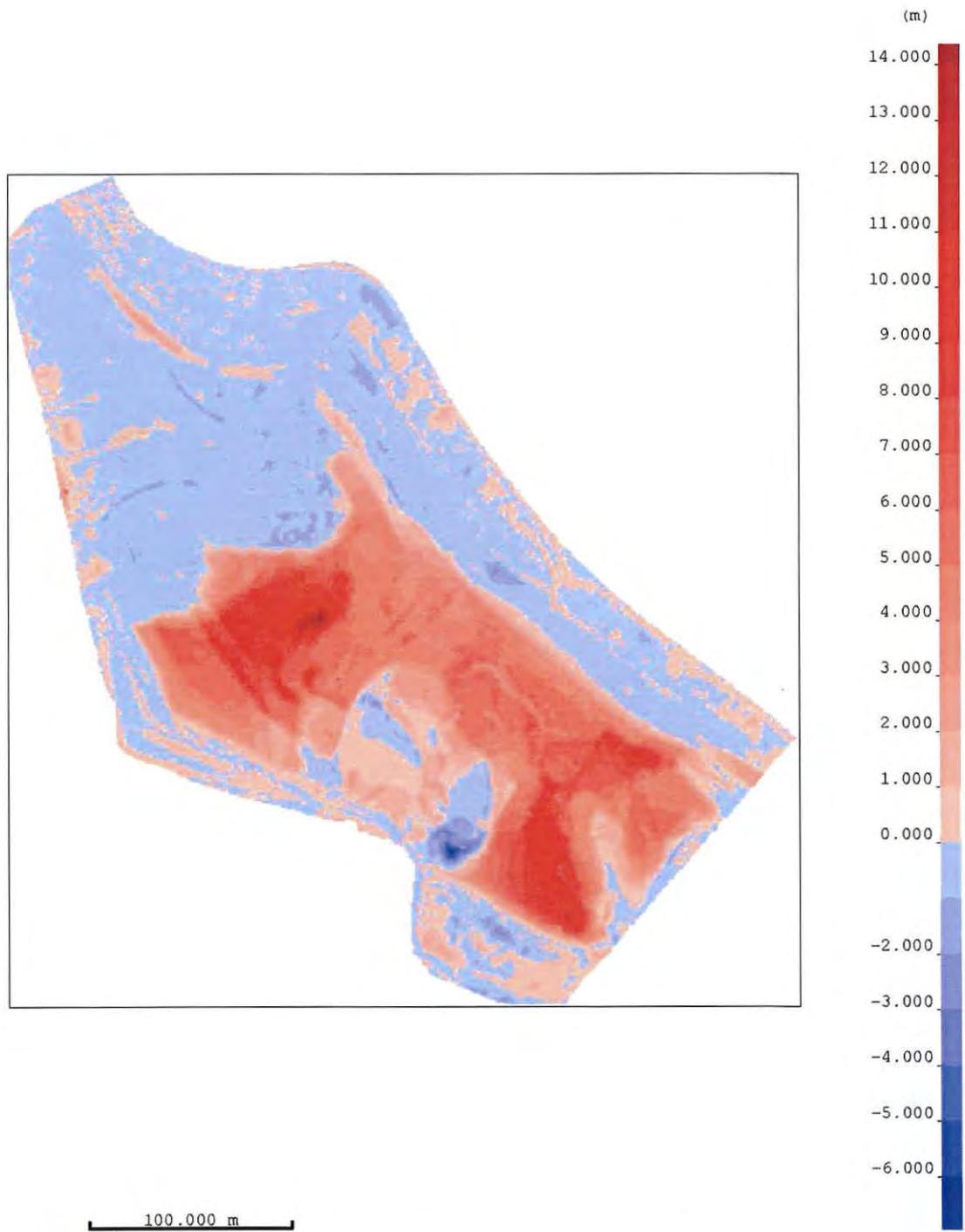
## 2- Etat des lieux su site

Modèles numériques de terrain pris en compte pour calculer le volume de déchets



Zone d'exploitation au 21 décembre 2016

3- Mouvement des volumes de stockages entre le 22 décembre 2015 et le 21 décembre 2016 sur la fosse Nord du site



	Date : 12/28/16
	Echelle : 1:2500

**Volume entre le 22 décembre 2015 et le 21 décembre 2016 : 124 970m3**

## Rapport du calcul de volume

Nom de l'utilisateur : POLYGO

Date : Wed Dec 28 11:24:18 2016

Nom du projet : 1362-\_2S-16\_Calculs

Unités des mesures linéaires : Mètre

Système de coordonnées : X, Y, Z

---

### Calcul du volume

Taille de la grille : 3908 colonnes par 4146 lignes

DeltaX : 0.100 m

DeltaY : 0.100 m

Intervalle selon X : 1878588.026 m jusqu'à 1878978.826 m

Intervalle selon Y : 3154545.242 m jusqu'à 3154959.842 m

Intervalle selon Z : 146.102 m jusqu'à 174.206 m

### DEBLAYER & REMBLAYER DES VOLUMES

Volume positif [remblai] : 142549.517 m3

Volume négatif [déblai] : 17579.548 m3

Remblai moins déblai : 124969.969 m3

Remblai plus déblai : 160129.065 m3

### SURFACES

Surface planeaire positive (surface supérieure au-dessus de la surface inférieure) : 42596.230 m2

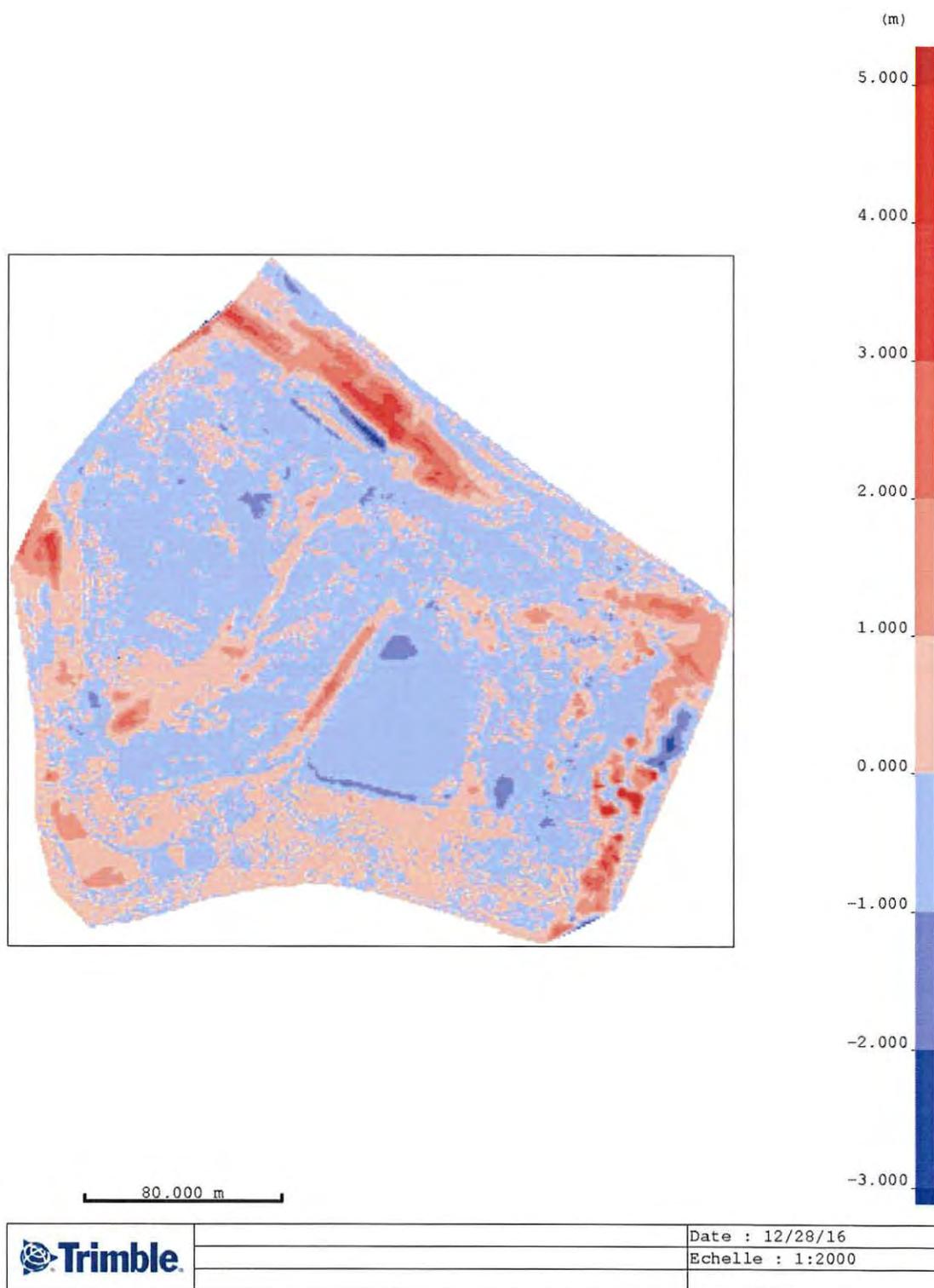
Surface planeaire négative (surface inférieure au-dessus de la surface supérieure) : 39188.600 m2

Total des surfaces planaires : 81784.830 m2

Première surface : 46075.457 m2

Seconde surface : 42016.051 m2

4- Mouvement des volumes de stockages entre le 22 décembre 2015 et le 21 décembre 2016 sur la fosse Sud du site



**Volume entre le 22 décembre 2015 et le 21 décembre 2016 : 4 717m<sup>3</sup>**

## Rapport du calcul de volume

Nom de l'utilisateur : POLYGO

Date : Wed Dec 28 11:33:11 2016

Nom du projet : 1362-\_2S-16\_Calculs

Unités des mesures linéaires : Mètre

Système de coordonnées : X, Y, Z

---

### Calcul du volume

Taille de la grille : 2942 colonnes par 2819 lignes

DeltaX :0.100 m

DeltaY :0.100 m

Intervalle selon X :1878877.775 m jusqu'à 1879171.975 m

Intervalle selon Y :3154391.812 m jusqu'à 3154673.712 m

Intervalle selon Z :142.146 m jusqu'à 167.009 m

### DEBLAYER & REMBLAYER DES VOLUMES

Volume positif [remblai] :12922.410 m3

Volume négatif [déblai] :8205.830 m3

Remblai moins déblai :4716.580 m3

Remblai plus déblai :21128.241 m3

### SURFACES

Surface planaire positive (surface supérieure au-dessus de la surface inférieure) :23217.120 m2

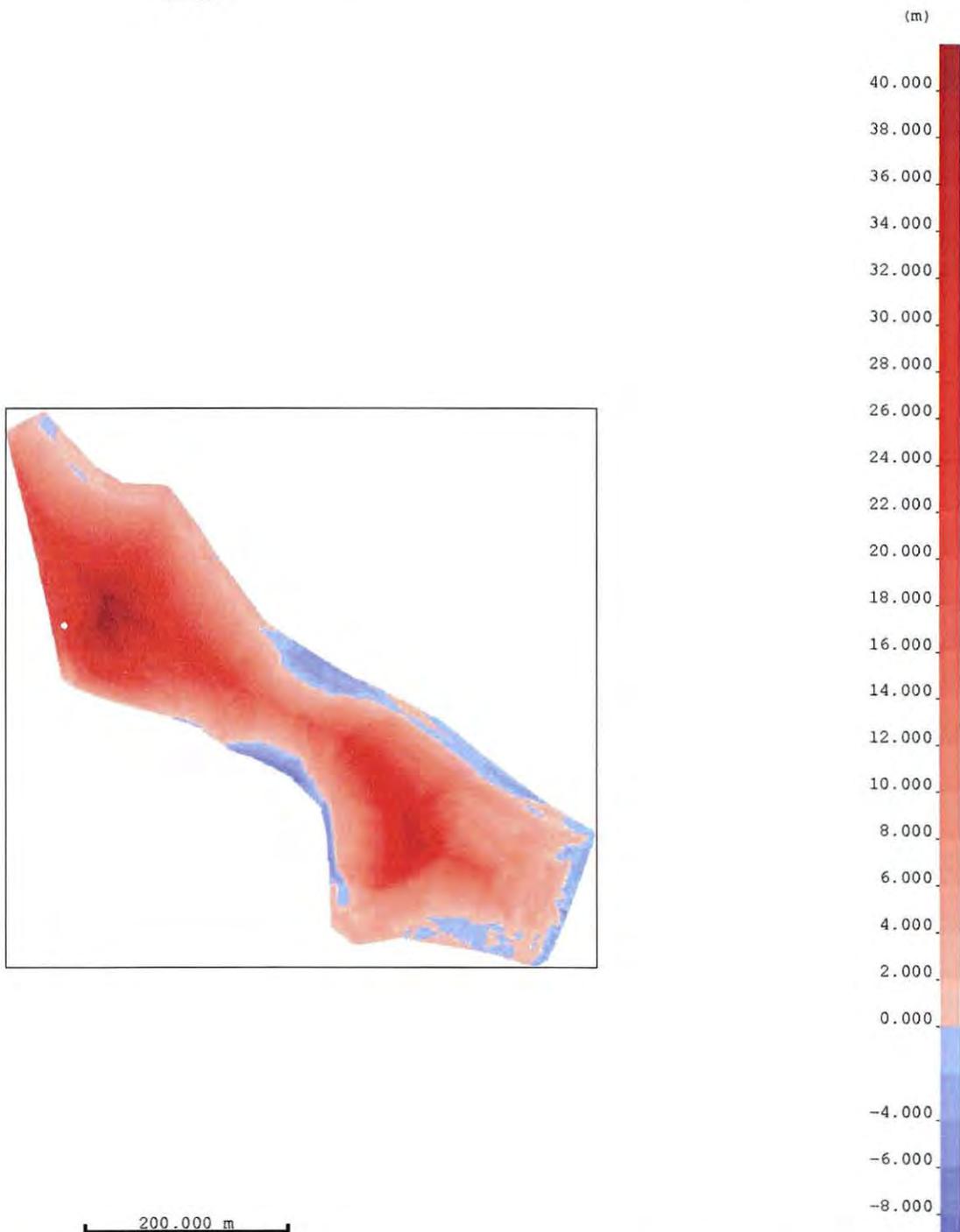
Surface planaire négative (surface inférieure au-dessus de la surface supérieure) :31739.880 m2

Total des surfaces planaires :54957.000 m2

Première surface :26510.146 m2

Seconde surface :34491.016 m2

**5- Volume de stockage restant disponible jusqu'au projet final au 21 décembre 2016**



		Date : 12/28/16
		Echelle : 1:5000

**Le volume de stockage restant disponible au 21 décembre 2016 est de : 1 312 917m<sup>3</sup>**

### **3) LE PERSONNEL DES SERVICES**

La société SMA VAUTUBIERE a amélioré le C.S.D.N.D de la VAUTUBIERE durant l'année 2016 avec :

- le maintien d'une surveillance permanente sur la centrale de la valorisation des biogaz qui est un élément majeur de l'exploitation, tant au niveau environnemental qu'au niveau technique.
- l'accentuation de la protection incendie.
- la couverture permanente des casiers.

La SMAV emploie aujourd'hui 11 personnes dont 9 liées directement à l'exploitation du site et 2 personnes en support.

Notre activité principale est le traitement des déchets mais aussi la valorisation énergétique

La direction s'est attachée à continuer à former le personnel pour toujours progresser dans la performance des compétences de chacun ainsi que dans l'amélioration de l'utilisation des outils de travail et pouvoir ainsi favoriser la polyvalence des techniciens sur un maximum de poste.

Ainsi plusieurs personnes ont passé des formations dans différents domaines. Vous trouverez ci-après la liste des formations effectuées par nos techniciens.

Nous avons continué à nous faire assister d'intérimaires pour nous épauler dans les tâches exceptionnelles que nous avons réalisées pour améliorer le site.

L'auditeur de la norme ISO 14001 qui est intervenu le 19 Novembre 2016 a validé la bonne impression qu'il a perçue sur la qualité et l'implication du personnel dans les tâches données et dans la mise en œuvre de notre politique environnementale. Il nous a d'ailleurs renouvelé la certification ISO 14001.

Mme Véronique ESCAVY fait évoluer en permanence notre politique environnementale et scelle la cohésion de notre équipe.

## Liste du personnel lié à l'exploitation

<b>Noms</b>	<b>Prénom</b>	<b>Poste</b>	<b>Caces</b>	<b>Coeff</b>	<b>Date d'entrée</b>	<b>Ancienneté</b>
<b>BALDJI</b>	Mohamed	Conducteur d'engins	2	110	01/11/07	<b>9 ans</b>
<b>GUILBAUD</b>	Olivier	Agent de maintenance		118	02/01/16	<b>1 an</b>
<b>LAPREUVOTE</b>	Thierry	Conducteur d'engins	3	5	01/05/06	<b>23 ans</b>
<b>DERMEL</b>	Malek	Agent de bascule	1	100	01/05/06	<b>16 ans</b>
<b>ESCAVY</b>	Véronique	Responsable de l'environnement		132	01/09/11	<b>5 ans</b>
<b>FONTES</b>	Anthony	Conducteur d'engins	5	100	01/01/11	<b>7 ans</b>
<b>PALMERINI</b>	Philippe	Conducteur d'engins	5	104	01/05/06	<b>23 ans</b>
<b>VESPERINI</b>	Yvan	Directeur Général		170	01/05/06	<b>23 ans</b>
<b>ARPAILLANGE</b>	Julien	Agent de maintenance		118	02/01/16	<b>1 an</b>

## **4) BILAN DES AUDITS DES PROCEDURES DE CERTIFICATION ISO 14001**

La direction s'était engagée à mettre en œuvre sa politique de protection de l'environnement avec la confirmation, une nouvelle fois, du certificat ISO 14001 obtenue, le 19 novembre 2016.

La collaboration de Mme ESCAVY a été primordiale et nous a permis ainsi de redynamiser le système de management et de le faire évoluer encore davantage.

Véronique ESCAVY s'est appropriée le SME en lui donnant de nouvelles orientations et en plus de la réactualisation de celui qui existaient déjà.

Après avoir identifiée les aspects environnementaux liés aux activités produits et services exercés par la société SMA Vautubière, ainsi que ceux concernant les exigences réglementaires et autres applicables à ses activités, l'équipe management s'est occupée à améliorer le Système de Management Environnemental (SME) en changeant le mode de calcul de notation des aspects environnementaux pour le rendre encore plus pertinent.

De nouvelles procédures et instructions, de nouveaux modes opératoires se sont rajoutés aux précédents pour encadrer toutes les tâches du personnel de SMAV et toutes les interventions des opérateurs extérieurs au site.

Nous avons toujours en place une main courante installée à la bascule où sont notifiés tous les événements significatifs de la journée (visite d'intervenants, appels téléphoniques, travaux, relevés du moteur et de la météo).

Nous avons aussi installé un tableau des tâches, accessible à chaque intervenant, où nous notons les prévisions de travaux sur la quinzaine à venir. Tous nos techniciens ont donc une vision élargie des travaux à effectuer et peuvent donner leur avis sur leur vision des prévisions de l'exploitation.

Nous avons continué les réunions de formation et de sensibilisation de l'équipe sur les aspects environnementaux.

Mme ESCAVY a organisé la présentation de la nouvelle politique environnementale qui fut validée lors de l'audit de certification.

Nous avons respecté les P.M.E. de l'année 2016 et nous vous présentons celui de 2017 (voir tableaux en annexes).

Notre aire de lavage pour les engins est régulièrement utilisée et le système de récupération des eaux donne entièrement satisfaction. Il en est de même du traitement des eaux sales qui sont filtrées grâce à un décanteur débourbeur. Ces eaux sont ensuite acheminées vers des cuves disposées en cascade et vont pouvoir ainsi être réutilisées.

Nous avons aussi amélioré les rampes donnant accès aux ateliers sécurisant ainsi les utilisateurs.

Des équipements et des organismes de contrôles permettent la surveillance et le mesurage des installations et produits issus de l'activité (biogaz, lixiviats).

Nous sommes équipés d'un conductimètre afin de suivre la conductivité des différents forages. Une prise de prélèvement est effectuée une fois par semaine et nous reportons toutes ces mesures sur un tableau de suivi des relevés.

Nous avons aussi investi dans deux débitmètres afin de suivre au plus juste les transferts des lixiviats vers l'installation de traitement.

L'environnement est un sujet sensible qui génère parfois des questions, suggestions, plaintes et nous nous devons d'apporter des éclaircissements aux intéressés.

Notre politique environnementale propose des communications internes et externes. Des moyens de communication sont régulièrement mis en place, entre autre par la visite du site et de la présentation de nos activités à des classes d'élèves, à des élus ou autres personnes intéressées ; et ceci en partenariat avec L'AGGLOPOLE DE SALON.

Nous faisons régulièrement des audits chez nos partenaires extérieurs.

Notre système de management environnemental nous a permis d'améliorer notre communication, par le biais des échanges d'informations entre chaque partie soit par courriels, par télécopies ou bien par courriers.

Lors d'incidents, selon les parties concernées, une procédure d'alerte est enclenchée avertissant la DREAL, l'AGGLOPOLE DE PROVENCE, les pompiers et la gendarmerie. Ces alertes fonctionnent notamment lors de déclenchement du portique de détection de radioactivité ou bien lors de départ de feu sur le site.

Un rapport est systématiquement envoyé aux parties concernées lorsque nous avons maîtrisé l'incident.

Les efforts qui sont réalisés dans ce domaine s'intègrent parfaitement dans notre démarche d'amélioration continue.

## **5) PARC DES ENGINS DEDIES A L EXPLOITATION**

## PARC DES ENGINES DEDIES A L EXPLOITATION



### PARC DES ENGINES DEDIES A L EXPLOITATION

Compacteurs Type 836H Caterpillar

CHARGEUR À CHAÎNES 963 C Caterpillar



TOMBREAU ARTICULÉ 730 Caterpillar

PELLE 330 DL Caterpillar

## **6) INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX EFFECTUES EN COURS D'ANNEE 2016**

### **6-1 Agrandissement du réseau biogaz**

Le développement sur l'année 2016 du C.S.D.N.D. a continué par l'installation de:

- 14 nouveaux puits de captage du biogaz qui ont été réalisés en collaboration avec la société PRODEVAL. 10 de ces puits ont été mis en place sur l'alvéole centrale et 4 le long de la CD19 pour améliorer encore le captage des odeurs qui pourraient être ressenties le long de la route.
- Les nouveaux puits ont été forés en interne grâce à une nouvelle tarière que nous avons louée afin de faciliter les forages de ces puits.
- La réalisation d'une boucle en diamètre 315 tout autour du site permettant de collecter le biogaz sur l'ensemble de l'exploitation. Nous avons aussi installé plusieurs vannes d'isolement ce qui nous permet de fermer le réseau par secteur et de pouvoir travailler sur une partie du collecteur sans perturber l'ensemble de l'installation ceci, bien entendu, sans arrêter le captage.

Nous avons à l'heure actuelle (au 31/12/2016) 98 puits de biogaz installés sur le site et nous tournons régulièrement avec une puissance atteignant le mégawatt.



Il est recommandé d'avoir un suivi permanent car d'importantes fluctuations dans le réseau se font en raison des températures extérieures. Des bouchons de condensats se créent dans les tuyauteries, bouchons dus souvent par la condensation de l'eau qui sature le biogaz. Nous

avons donc créé de nombreux points bas munis de purges permettant une évacuation de ces condensats et permettant ainsi une bonne continuité dans la captation du biogaz.

Nous avons refait toutes les pentes évitant ainsi la stagnation des condensats notamment sur le réseau 315.

Toutes ces améliorations permettent une meilleure captation et valorisation du biogaz.



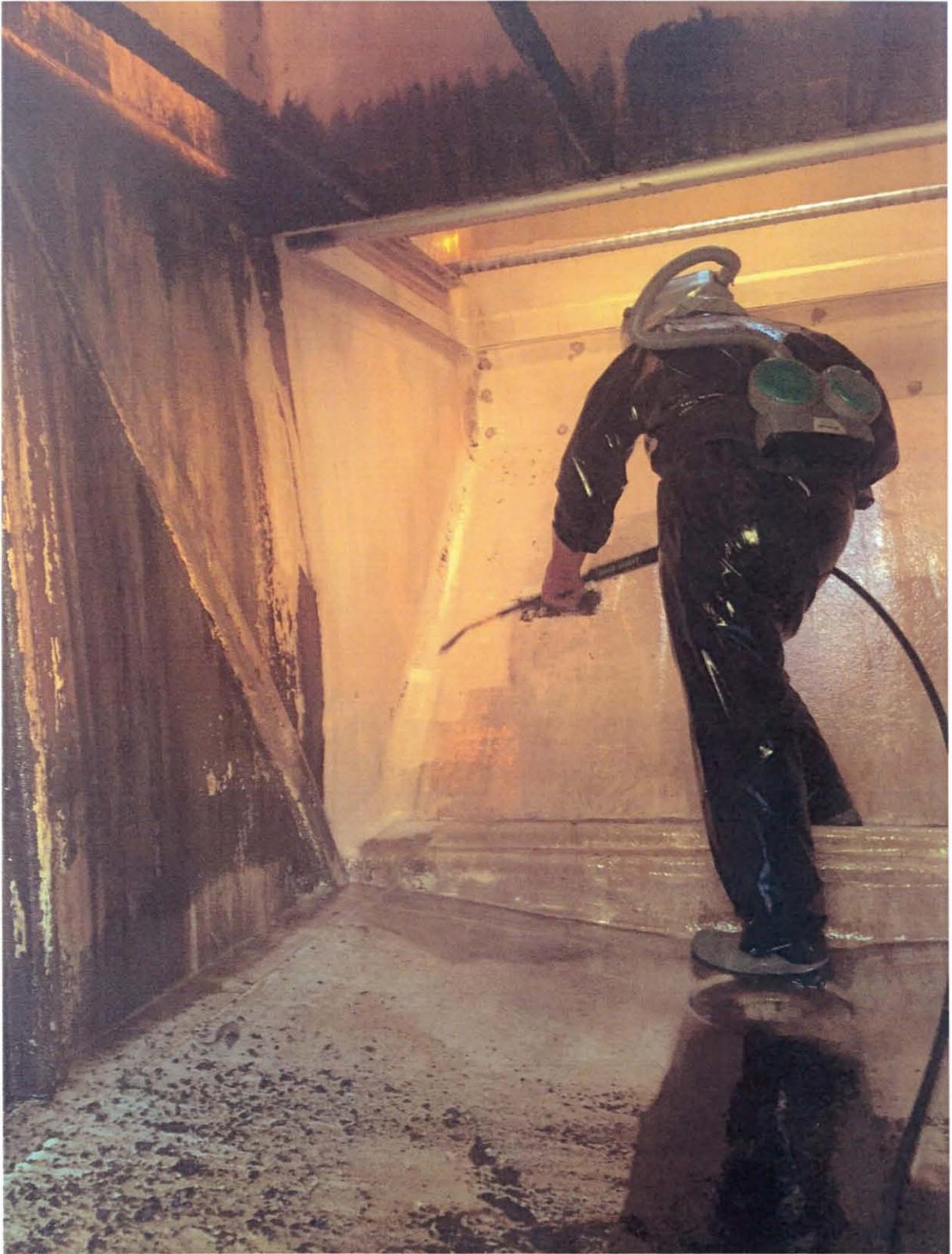
## **6-2 Entretien de l'usine de valorisation du biogaz**

Toutes les deux semaines les équipes de la société CEFT suivent et règlent le réseau de biogaz. Les techniciens de la société ENERIA optimisent le rendement du moteur en fonction des évolutions du biogaz. Ceci n'a été possible que grâce à la collaboration étroite de ces deux fournisseurs et nos représentants qui ont échangé toutes les informations nécessaires à la bonne marche de l'ensemble.

La société AEROE a installé le système NUCLEOS ce qui nous permet de valoriser la chaleur produite par le moteur et de s'en servir pour évaporer les lixiviats.

Cette évaporation qui se faisait avant par l'intermédiaire du BG-VAP à une température de 80°C se fait actuellement à 40°C. Nous sommes donc dans une configuration d'évaporation douce qui s'apparente à du lagunage et qui se fait donc sans aucun rejet ni dans l'atmosphère ni dans le milieu aqueux.







### **6-3 Réseau incendie**

Nous continuons d'entretenir le bassin d'orage ainsi que la pompe sur radeau. Cet équipement permet aux pompiers d'avoir accès à l'eau à tout moment et ceci quelque soit le niveau d'eau dans le bassin.

L'entretien des citernes d'eaux (vannes, robinets etc....) disposées partout sur le site pour les besoins des pompiers et de l'entreprise est permanent.

Le bassin de récupération d'eaux pluviales a été remis à niveau en fonction des besoins du site.

Lors de la visite annuelle aucune remarque n'a été notifiée, toutes les vérifications étant conformes aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Nous nous sommes équipés de nouvelles lances à incendie ainsi que de chariots équipés de tuyaux neufs pour accéder au plus près d'un éventuel feu sur le site, d'une nouvelle armoire remplie de clefs pompier et de tuyaux.

Nous avons mis en place une surveillance de nuit durant la période estivale (soit 13 semaines de mi-juin à mi-septembre) surveillance qui vient s'ajouter à celle du gardien. Nous avons aménagé une chambre dans les bureaux pour permettre à notre personnel d'astreinte de dormir sur place. Cette nouvelle procédure nous permet d'avoir une réaction plus rapide et active en cas de départ de feu.

La campagne de débroussaillage a été faite dans la période prévue mais nous avons étendu le domaine de traitement. Toutes les zones accessibles ont été traitées avec notre pelle CAT 330D entre fin Mai et début Juin. Nous avons acquis un accessoire de débroussaillage adaptable au bras de la pelle, permettant de nettoyer rapidement les alentours du site.

Nous avons un contrat avec la société PROSUD; cette dernière a la mission de contrôler 2 fois/an les extincteurs, les bornes à incendie (pression et débit) et les citernes d'eau (vannes, passerelles et tuyaux).

Par rapport à note suivi Norme ISO14001 nous nous sommes imposés en interne des contrôles supplémentaires semestriels ( en alternance avec les contrôles de PROSUD) des installations incendie pour contrôler l'efficacité de tous les extincteurs (matériel utilisé ou percuté).

Les formateurs de cette entreprise distillent les formations SST ainsi que des formations concernant l'utilisation des extincteurs au personnel du site.

Cette opération est conjointe aux autres interventions protection incendie que nous exécutons tout au long de l'année.

### **6.4 Protection grand vent**

Les dispositifs de filets de protection d'envol ont été étendus sur une surface plus importante du site afin de limiter les nuisances dues aux papiers et plastiques.

Ces améliorations ont pu être apportées grâce aux remontées d'informations données par les techniciens. En effet ceux-ci nous ont suggéré des améliorations que nous avons prises en compte lorsque nous les estimions opportunes.

Nous avons placé un nouveau filet anti-envols au dessus de l'aire de lavage pour protéger la colline coté Lafarge.

Pour les ramasseurs de papiers, les conditions de travail s'en ressentent, le degré de pénibilité de la tâche est moindre. Nous les avons munis de pinces de ramassage et d'un camion adapté pour évacuer tous les sacs remplis.

Nous avons augmenté le nombre de filets et amélioré leur positionnement pour un meilleur captage des envols. Nous quantifions les sacs remplis de plastiques en fonction des zones de ramassage.



Nous avons réparti stratégiquement les protections de filets à plusieurs emplacements sur le site.



Un quai de vidage à l'abri du vent a été constitué, il évite que les papiers aillent sur la route et l'autoroute (voir la photo chapitre 6.8 aménagement du quai).

Son positionnement limite le nombre d'envol et permet de faciliter la gestion des ramassages d'envols puisque les papiers sont bloqués au plus près de la source.

Nous rappelons que notre site évolue tous les jours et que nos techniciens apportent en permanence une solution adaptée à la protection de l'environnement.

L'alvéole va servir pour réceptionner les déchets lors de périodes de grand vent afin d'être le plus à l'abri possible.

### **6-5 Etanchéité**

L'alvéole va servir pour réceptionner les déchets lors de périodes de grand vent afin d'être le plus à l'abri possible.

En fonction de l'avancée de l'exploitation, les zones côtés nord-ouest seront étanchées, ce qui a déjà été le cas durant l'année 2015. Nous avons avancé l'étanchéité en continuité de la partie falaise.

En début 2017 une nouvelle partie de la falaise a été étanchée





## **6-6 Travaux d'aménagement du site**

En Janvier nous avons procédé au gros nettoyage de la pompe de relevage de la déchetterie et des compartiments contenant les boues tombant sur la plate-forme où venant des alluvions autour de la zone d'accueil.





Nous avons changé le câblage électrique qui alimente toute la zone haute du site (réfectoire du personnel, (plate-forme de valorisation, ateliers)

## **6-7 Aménagement du quai et des digues**

Le quai de déchargement a été aménagé plusieurs fois durant l'année en fonction de l'évolution de l'exploitation et ceci pour faciliter la sécurité du vidage des camions. Nous faisons et refaisons systématiquement une diguette le long du quai pour que les camions puissent y appuyer leurs roues et ainsi être en sécurité lors du déchargement. Nous avons créé un nouveau quai qui permet selon le sens et la force du vent de vider dans une des trois zones réservées, et d'être exposé à minima aux rafales.



L'aménagement des pistes est fait en permanence pour éviter les ornières ou bien les nids de poule tout le long du trajet emprunté par les camions.

Lors des périodes pluvieuses ou neigeuses, nous avons rajouté des matériaux afin que les camions puissent remonter la piste et ne pas patiner.

Nous avons modifié le sens de circulation des camions et créé une nouvelle piste d'accès au quai.





Aménagement d'une digue côté ouest en prolongation des étanchéités pour la création du futur casier à vent.

### **6-8 Historique du suivi du relevage des lixiviats concernant le puits n°4 et réalisation d'un nouveau bassin de lixiviats ou de récupération des eaux.**

Nous avons profité de l'opération de changement des pompes pour installer des sondes de niveau qui nous permettront de mesurer la hauteur des lixiviats dans le puits.

Des réunions d'études, sur ces suivis de lixiviats, ont été organisées entre les membres de l'AGGLOPOLE, l'inspecteur DREAL, les bureaux d'étude EKOS, SETIS et des membres de notre direction.

Des propositions et des solutions ont été appliquées en vue de l'amélioration des contrôles des lixiviats.

Le suivi des analyses effectuées sur les eaux souterraines a démontré une éventuelle pollution.

Pour une meilleure surveillance de cette pollution au niveau des forages F2 et F4, et pour adapter des mesures de protection, un conseil de surveillance a été mis en place, réunissant les membres de l'Agglopoie Provence (Mr MEOU, Melle BARGIN), leur bureau d'étude SETIS représenté par Mr BOZONAT accompagnant de l'Agglopoie, l'inspecteur DREAL Mr MOUNIER remplacé depuis par Mr LAURENT, les représentants de SMAV soit Mr RAPEZZI, Mme ESCAVY et Mr VESPERINI ainsi que le bureau d'étude EKOS (Mme DE France) accompagnateur de SMAV.

Plusieurs réunions faites trimestriellement depuis l'année 2012 ont permis de faire avancer notre action afin d'atténuer cette pollution par des pompes alternatives des piézomètres 2 et 4 se trouvant sous la décharge.

Nous ne savons pas aujourd'hui d'où vient cette pollution mais en tout état de cause, nous nous devons de la maîtriser. Nous avons pris la décision, avec le comité de surveillance, de mettre en application les mesures suivantes :

- Analyse de tous les piézomètres environnants soit Lafarge, moto cross et Ortec, ainsi que quelques puits référents sur la commune de LA FARE LES OLIVIERS.

- Analyser ces piézomètres tous les trimestres.

- Pomper les puits pollués.

- Poursuivre le suivi grâce à des analyses pour les eaux de la source Calissanne.

Nous avons poursuivi nos contrôles au niveau du puits à lixiviats N°4 (des mesures de hauteur de lixiviats grâce aux données fournies par les sondes).

Nous avons installé deux débitmètres aux sorties des cuves à lixiviats afin de mesurer plus précisément les volumes traités de ce produit.

Nous avons fait intervenir les scaphandriers pour déplacer les pompes, installer des fourreaux en PHED pour éviter que les câblages des différentes pompes ne s'emmêlent.





**Travaux concernant le nouveau bassin de lixiviats**





Nous avons vidange et curé les trois bassins de lixiviats afin de les vider de leur boue et des plastiques.

Nous avons bétonné le sol de l'abri de stockage pour le charbon servant à la filtration du gaz



### **6-9 Installation de systèmes désodorisants**

Pour éviter les désagréments olfactifs des riverains aux alentours, nous avons investi dans de nouvelles rampes à parfum.

Ces rampes représentent 700 mètres de dispositifs livrés et installés par la société OGP CONSULTING. Pour atténuer les odeurs nous les avons placées au plus proche des déchets. Nous continuons notre contrat d'assistance avec la société AIR INGENIERIE qui est dirigé par Mr DESSAUVAGE et commandons moins de produits car il s'avère que son produit est plus performant et plus économique en eau.

Nous continuons d'être en étroites relations avec les riverains pour les alertes données (mails, appels téléphoniques) cela nous permet d'améliorer, tous ensemble, la situation et d'être plus réactifs selon le lieu de détection des odeurs.

Une nette amélioration s'est ressentie sur l'année avec une diminution des plaintes. Il est vrai que lors de travaux effectués nous prévenons d'avance les parties concernées.

Après plusieurs rehausses de digue, nous avons reprogrammé la mise en place de la girouette asservie aux rampes anti odeurs permettant de déclencher, selon le sens du vent, les rampes cotés Nord ou Sud et ainsi protéger chaque zone. Nous économisons, en outre, les ressources en eau et en électricité comme ceci est recommandé par la norme ISO 14001.

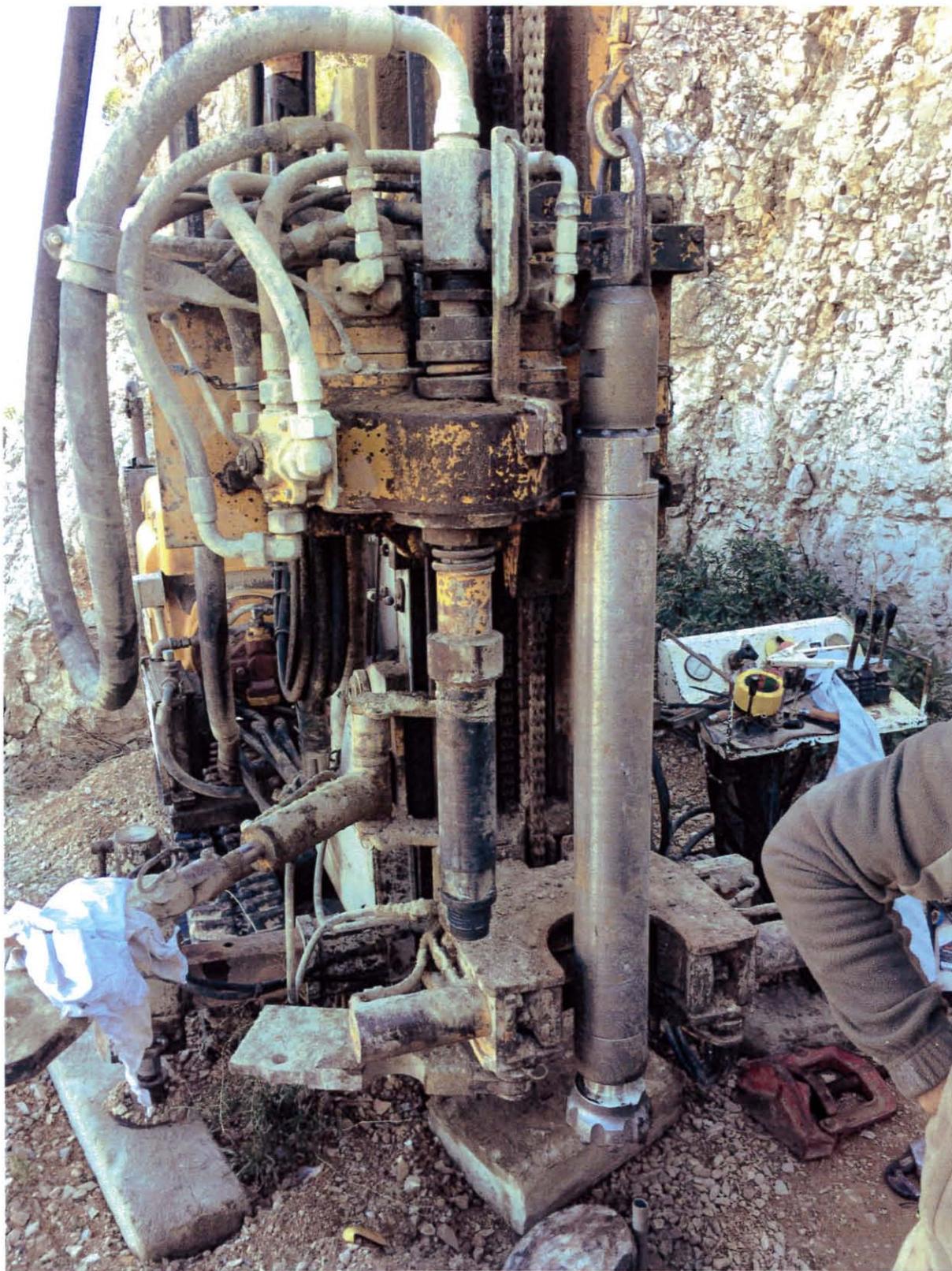


Les zones d'exploitation en latence ont été recouvertes de terre et d'argile et seront découvertes au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation.



L'ensemble du site est recouvert, nous veillons à travailler sur des petites alvéoles

Nous avons fait le changement de la pompe du piézomètre F2 qui avait grillé suite aux orages.





**6-10 Nettoyage et vérifications**  
**des ponts bascules**





Cette opération est faite une fois tous les ans afin d'enlever toute la terre accumulée sous les ponts pouvant modifier la mobilité des bascules

### **6-11 INVESTISSEMENTS FUTURS**

Nous avons prévu d'étancher la colline nord-ouest en 2017.

Mais aussi de constituer une nouvelle digue côté CD 19, en continuité de celle existante en prolongement de l'exploitation, qui sera constituée par BUESA, au mois de Février.

Nous allons créer 6 à 10 nouveaux puits de biogaz. et nous allons déplacer, en collaboration avec la société PRODEVAL, le collecteur principal en diamètre 315. Nous allons mettre ce collecteur sur la nouvelle digue qui sera réalisé par la société BUESA, au mois de d'Avril

# **Palan**

IMPORTANT : à partir du 15/09/2016, les RAPPORTS DE VERIFICATION passent au FORMAT ELECTRONIQUE

Rapport de vérification

N° 072284801601 R 001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390



Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

**PALAN SUR MONORAIL VERLINDE.**

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Annuelle  
Dates de vérification | 27/06/2016

Intervenant(s) | DEKRA  
PASCAL FERRER

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 27/06/2016



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 23  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 -  
Fax : 04.42.89.10.32  
SIRET : 43325083400317

DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834  
SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot ; seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

# Sommaire

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>7</b>
Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540 .....	7
Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection .....	9



# RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
----	-------------------	-------------	------

## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

**Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>1</b> Poste(s) de travail : Organes de commandes | Mauvaise étanchéité du presse étoupe de la bo_te à boutons. Y remédier. | 8 |
|---|---|---|



# LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

**Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540**

## IDENTIFICATION

Nature : Palan sur monorail à commande du sol  
 Marque : Verlinde  
 Référence client : 919203540  
 Charge maximale d'utilisation : 500 kg  
 Type : VL5 508B1  
 Numéro de série : 919203540

Année de mise en service à l'état neuf : 2009

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

### • ESSAIS EN CHARGE

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Équipement de préhension installé : Palonnier</i>	500 kg	500 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

### MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Partiellement
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 27/06/2016

Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

### PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 8 m  
 Longueur / Longueur de la voie de roulement 5 m  
 Marquage : Appareil marqué "CE"  
 DESCRIPTION : Palan motorisé sur monorail , télécommande filaire équipé d'un crochet avec linguet.  
 - Équipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

Palonnier

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

- Limiteur(s) de course
- Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
- Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
- Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

• **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

• **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

• **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

• **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

• **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Organes de commandes **1**

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**1** Mauvaise étanchéité du presse étoupe de la bo\_te à boutons. Y remédier.

**Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection**

**VERIFICATIONS**

(1) La lettre qui suit la date indique qu'il s'agit d'une date de Fabrication (F), de Mise en service à l'état neuf (M), ou de Péréemption (P)

Désignation	Date de vérification	Mission	Longueur (m)	CMU	Caractéristiques	Date <sup>(1)</sup>
1 Palonnier pour Big-Bag KIT-BAG KIT90-900CR0-02	27/06/2016	LEVM001	1,2	2000 kg	CE AS51150 FR Palonnier en forme de croix équipé de 4 crochets avec linguet.	F2010

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

# **Installations électriques**

IMPORTANT : à partir du 15/09/2016, les RAPPORTS DE VERIFICATION passent au FORMAT ELECTRONIQUE

Rapport de vérification périodique

N° 049317501601 R 004

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques situées dans les zones à risques d'explosion - Article R4226-14 à R4226-20 du code du travail

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

## INSTALLATION POMPE FORAGE F2

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité Dates de vérification | Annuelle  
04/07/2016

Intervenant(s) DEKRA | PATRICE HESS

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 29/08/2016

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Liste des sites et portée de l'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 23  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 -  
Fax : 04.42.89.10.32  
SIRET : 43325083400317

DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr) - N°TVA FR 44 433 250 834  
SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Page 1/12

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.*

*Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.*

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission*

*Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.*

*Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.**- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

# Sommaire

<b>CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION .....</b>	<b>5</b>
<b>RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>5</b>
Cadre de la vérification .....	5
Limites de la vérification.....	5
Renseignements sur l'installation.....	5
<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES.....</b>	<b>9</b>
Conditions de réalisation des mesurages .....	9
Résultats des mesurages et essais .....	9
Prise de terre des masses BT.....	9
<b>ANNEXES.....</b>	<b>11</b>
Annexe A : Symboles et abréviations.....	11
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats .....	12



## CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

## Cadre de la vérification

## Etablissement

*Activité principale* : Traitement et élimination des déchets non dangereux

## Caractérisation de la vérification

*Mission DEKRA (réf)* : ELEM011 , ELEM015

*Réglementation appliquée* : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

*Installations concernées* : 1 coffret au pied du poteau + le coffret forage et le local forage

## Réalisation

*Date de vérification* : du 04/07/2016 au 04/07/2016

*Durée de la vérification* : 0,5 jours

*Nom du vérificateur* : PATRICE HESS

*Nom et qualité de l'accompagnateur* : Monsieur VESPERINI Responsable maintenance

*Limites de l'accompagnement* : Pas d'accompagnement

*Manceuvres de coupure* : Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires

*Observations communiquées à* : Monsieur VESPERINI

*Transmissions des observations* : Oralement

*Registre de contrôle* : Présenté et visé à l'issue de la vérification

## Limites de la vérification

*Partie(s) de la mission non réalisée(s)* : Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non accessibles sans démontages  
Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

## Renseignements sur l'installation

*Année de réalisation initiale de l'installation* : 2008

*Date de la vérification précédente* : 17/06/2015

*Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente* : Sans objet, s'agissant d'une première vérification

*Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente* : Sans objet, s'agissant d'une première vérification

*Personne ou entité chargée de la surveillance des installations* : Service d'entretien électrique

Société AUBERT'S

## Eléments d'information communiqués

*Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes* : Non présenté lors de la vérification  
Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103

*Schémas unifilaires des installations électriques* : Non présenté lors de la vérification  
Établis par le vérificateur

*Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal* : Non présenté lors de la vérification  
ce rapport est un rapport de V.I

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

*Déclaration CE de conformité et notices  
d'instruction des matériels installés dans les  
locaux ou emplacements à risques d'explosion :*

Non présenté lors de la vérification  
Absence d'emplacement à risque d'explosion

*Liste avec effectif maximal des différents  
locaux ou bâtiments :*

Non présenté lors de la vérification  
sans objet

**RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS**

*Un \* placé devant le N° signale une observation antérieure.*

**SANS OBSERVATION**



**RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES****Conditions de réalisation des mesurages**

- Appareils de mesure utilisés

Handy Géo LEM - Tellurohmètre  
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité  
Pontaterre II - Mesureur de continuité

- Méthodologies et critères d'appréciation : conférer Annexe B en fin de rapport

**Résultats des mesurages et essais**

- Mesurages

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- Essais

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

**Prise de terre des masses BT**

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms	
			Barrette ouverte	Barrette fermée
le 04/07/2016	RB	866		9,5

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre



# ANNEXES

## Annexe A : Symboles et abréviations

### Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	$U \leq 50 \text{ V}$	$U \leq 120 \text{ V}$
B.T. : Domaine Basse Tension	$50 \text{ V} < U \leq 1000 \text{ V}$	$120 \text{ V} < U \leq 1500 \text{ V}$
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	$1000 \text{ V} < U \leq 50\,000 \text{ V}$	$1500 \text{ V} < U \leq 75\,000 \text{ V}$
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	$50\,000 \text{ V} < U$	$75\,000 \text{ V} < U$

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection ; Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

### Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets ( $\geq 2,5 \text{ mm}$ )	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets ( $\geq 1 \text{ mm}$ )	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exigües
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

### Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

### Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré				
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures métalliques				
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre				
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point				
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation				
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts				
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation				
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte				
Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

### Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		
In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				
<i>Divers</i>					
BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolément
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

## ANNEXES

### Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

#### Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

#### Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité  $R_c$  entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule :  $R_c \leq U_0 / 2kI_t$  (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

$U_0$  est la tension nominale Phase-Neutre ;

$I_t$  est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur :  $k = 1$  en schéma TN  $k = 2/\sqrt{3}$  en schéma IT sans N  $k = 2$  en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule :  $R_c \leq 50/I_E$  (NF C 13-100 §413.2) où  $I_E$  est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

#### Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à  $I_{dn}/2$  ou supérieures à  $I_{dn}$ , sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

#### Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

#### Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

N°049317501601R002

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

## INSTALLATIONS ELECTRIQUES BUNGALOW RECEPTION

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 04/07/2016

Intervenant(s) DEKRA | HESS PATRICE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 08/07/2016

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 23  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax :  
04.42.89.10.32  
SIRET : 43325083400317

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.*

*Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.*

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission*

*Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.*

*Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.**- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.



## Sommaire

<b>CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION .....</b>	<b>5</b>
<b>RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>5</b>
Cadre de la vérification .....	5
Limites de la vérification.....	5
Renseignements sur l'installation.....	5
<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES .....</b>	<b>9</b>
Conditions de réalisation des mesurages .....	9
Résultats des mesurages et essais .....	9
Prise de terre des masses BT.....	9
<b>ANNEXES.....</b>	<b>11</b>
Annexe A : Symboles et abréviations .....	11
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats .....	12



# SOMMAIRE



## CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

## Cadre de la vérification

## Etablissement

*Lieu de vérification :* SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

*Activité principale :* Enlèvement et traitement des ordures ménagères

## Caractérisation de la vérification

*Mission DEKRA (réf) :* ELEM011  
*Réglementation appliquée :* CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION  
*Installations concernées :* Ensemble des installations électriques de l'établissement  
Bungalow réception

## Réalisation

*Date de vérification :* du 04/07/2016 au 04/07/2016  
*Durée de la vérification :* 0,25 jour(s)  
*Nom du vérificateur :* HESS PATRICE  
*Nom et qualité de l'accompagnateur :* Monsieur VESPERINI Responsable d'entreprise  
*Limites de l'accompagnement :* Pas d'accompagnement  
*Manœuvres de coupure :* Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires  
*Observations communiquées à :* Monsieur  
*Transmissions des observations :* Oralement  
*Registre de contrôle :* Présenté et visé à l'issue de la vérification

## Limites de la vérification

**Partie(s) de la mission non réalisée(s) :** Essai des dispositifs DR et mesurages d'isolement, en l'absence d'autorisation de coupure et/ou d'accompagnateur habilité  
Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non accessibles sans démontages  
Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

## Renseignements sur l'installation

*Date de la vérification précédente :* 17/06/2015  
*Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :* Aucune modification ne nous a été signalée  
*Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :* Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée  
*Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :* Service d'entretien électrique  
EGM



**Éléments d'information communiqués**

- Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :* Non présenté lors de la vérification  
Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
- Schémas unifilaires des installations électriques :* Non présenté lors de la vérification  
Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
- Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :* Présenté lors de la vérification  
Rapport DEKRA
- Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :* Sans objet  
Absence d'emplacement à risque d'explosion
- Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :* Non présenté lors de la vérification

## RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

Un \* placé devant le N° signale une observation antérieure.

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation
----	--------------------------------------	--	---

## CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

## RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

## Matériels BT BATIMENT RECEPTION \_\_\_\_\_ BASSE TENSION

- 1** PC dans des bureaux Local coté distributeur Coca \ Prise de courant R4215-3 / C15-100 41 An.A2  
 \ Prise coté porte, manque plastron y remédier

## Matériels BT BUNGALOW BUREAUX 8 modules \_\_\_\_\_ BASSE TENSION

- \*2** Essai des blocs d'éclairage de sécurité Etage \ BAES \ Fonctionnement défectueux de l'éclairage de sécurité, le remettre en état de fonctionnement R4226-13 Art.11 A.14/12/11

## ENSEMBLE RDC

- 3** EXtracteur salle détente Câble d'alimentation, protection mécanique des conducteurs défailante le remplacer. R4226-12 Art 4 A.20/12/11 / C15-100 559





**RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES****Conditions de réalisation des mesurages**

- Appareils de mesure utilisés

DET3TD Megger - Tellurohmmètre  
 MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité  
 Pontaterre II - Mesureur de continuité

- Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport

**Résultats des mesurages et essais**

- Mesurages

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- Essais

De même, seuls les résultats d'essais defectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

**Prise de terre des masses BT**

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms	
			Barrette ouverte	Barrette fermée
le 04/07/2016	RB	100		11,8

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre





## ANNEXES

## Annexe A : Symboles et abréviations

## Domaines de tension

T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	COURANT ALTERNATIF (AC) U ≤ 50 V	COURANT CONTINU LISSE (DC) U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U
TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques		
TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre		
TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP		

## Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

## Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

## Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré				
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures métalliques				
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre				
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point				
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation				
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts				
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation				
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte				
Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

## Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		
In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

## Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)	Isol.	Isolément
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction		
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé



## Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

**Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension**

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

**Mesurage de la résistance de continuité**

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité  $R_c$  entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule :  $R_c \leq U_0 / 2kI_t$  (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

$U_0$  est la tension nominale Phase-Neutre ;

$I_t$  est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur :  $k = 1$  en schéma TN  $k = 2/\sqrt{3}$  en schéma IT sans N  $k = 2$  en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule :  $R_c \leq 50 / I_e$  (NF C 13-100 §413.2) où  $I_e$  est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

**Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)**

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à  $I_{dn}/2$  ou supérieures à  $I_{dn}$ , sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

**Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)**

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

**Mesurage de la résistance des prises de terre**

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

IMPORTANT : à partir du 15/09/2016, les RAPPORTS DE VERIFICATION passent au FORMAT ELECTRONIQUE

N°049317501601R001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

## INSTALLATIONS ELECTRIQUES LOGE GARDIEN ET BATIMENT

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 04/07/2016

Intervenant(s) DEKRA | HESS PATRICE

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 08/07/2016

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 23  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax :  
04.42.89.10.32  
SIRET : 43325083400317

DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr) - N°TVA FR 44 433 250 834

SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Page 1+12

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.*

*Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.*

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission*

*Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.*

*Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.**- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.



## Sommaire

<b>CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION .....</b>	<b>5</b>
<b>RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>5</b>
Cadre de la vérification .....	5
Limites de la vérification.....	5
Renseignements sur l'installation.....	5
<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES .....</b>	<b>9</b>
Conditions de réalisation des mesurages .....	9
Résultats des mesurages et essais .....	9
Prise de terre des masses BT.....	9
<b>ANNEXES.....</b>	<b>11</b>
Annexe A : Symboles et abréviations .....	11
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats .....	12



# SOMMAIRE



## CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

## Cadre de la vérification

## Etablissement

*Lieu de vérification :* SMA VAUTUBIERESAS  
CSDJ LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

*Activité principale :* Enlèvement et traitement des ordures ménagères

*Composition de l'établissement :* L'établissement est constitué d'un bâtiment unique

## Caractérisation de la vérification

*Mission DEKRA (réf) :* ELEM011

*Réglementation appliquée :* CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

*Installations concernées :* Ensemble des installations électriques de l'établissement  
loge gardien et locaux divers

## Réalisation

*Date de vérification :* du 04/07/2016 au 04/07/2016

*Durée de la vérification :* 0,25 jour(s)

*Nom du vérificateur :* HESS PATRICE

*Nom et qualité de l'accompagnateur :* BELVAL Responsable d'entreprise

*Limites de l'accompagnement :* Pas d'accompagnement

*Manœuvres de coupure :* Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et  
mesurages d'isolement nécessaires

*Observations communiquées à :* Monsieur VESPERINI

*Transmissions des observations :* Oralement

*Registre de contrôle :* Présenté et visé à l'issue de la vérification

## Limites de la vérification

**Partie(s) de la mission non réalisée(s) :** Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non  
accessibles sans démontages  
Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils  
d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de  
moyens d'accès en sécurité

## Renseignements sur l'installation

*Date de la vérification précédente :* 17/06/2015

*Modification de structure de l'installation électrique  
depuis la vérification précédente :* Aucune modification ne nous a été signalée

*Extension de l'installation électrique  
depuis la vérification précédente :* Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée

*Personne ou entité chargée de la  
surveillance des installations :* Service d'entretien électrique  
EGM



**Eléments d'information communiqués**

- Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :* Non présenté lors de la vérification  
Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
- Schémas unifilaires des installations électriques :* Non présenté lors de la vérification  
Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
- Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :* Présenté lors de la vérification  
Rapport DEKRA
- Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :* Sans objet  
Absence d'emplacement à risque d'explosion
- Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :* Non présenté lors de la vérification



**RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS**

*Un \* placé devant le N° signale une observation antérieure.*

SANS OBSERVATION





## RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

### Conditions de réalisation des mesurages

- Appareils de mesure utilisés

DET3TD Megger - Tellurohmmètre  
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité  
Pontaterre II - Mesureur de continuité

- Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport

### Résultats des mesurages et essais

- Mesurages

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- Essais

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

### Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms	
			Barrette ouverte	Barrette fermée
le 04/07/2016	RB	100		75,6

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre





## ANNEXES

## Annexe A : Symboles et abréviations

## Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	$U \leq 50 \text{ V}$	$U \leq 120 \text{ V}$
B.T. : Domaine Basse Tension	$50 \text{ V} < U \leq 1000 \text{ V}$	$120 \text{ V} < U \leq 1500 \text{ V}$
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	$1000 \text{ V} < U \leq 50\ 000 \text{ V}$	$1500 \text{ V} < U \leq 75\ 000 \text{ V}$
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	$50\ 000 \text{ V} < U$	$75\ 000 \text{ V} < U$
TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques		
TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre		
TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP		

## Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets ( $\geq 2,5 \text{ mm}$ )	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets ( $\geq 1 \text{ mm}$ )	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exigües
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

## Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

## Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré				
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures métalliques				
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre				
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point				
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation				
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts				
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation				
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte				
Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

## Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde isotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		
In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		

EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles	Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs		

## Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé



## Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

### Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

### Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité  $R_c$  entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule :  $R_c \leq U_0 / 2kI_t$  (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

$U_0$  est la tension nominale Phase-Neutre ;

$I_t$  est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur :  $k = 1$  en schéma TN  $k = 2/\sqrt{3}$  en schéma IT sans N  $k = 2$  en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule :  $R_c \leq 50 / I_E$  (NF C 13-100 §413.2) où  $I_E$  est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

### Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à  $I_{dn}/2$  ou supérieures à  $I_{dn}$ , sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

### Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

### Mesurage de la résistance des prises de terre

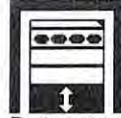
Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390



Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

## PORTAIL ENTREE. RIDEAU HANGAR.

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | ROUTE DEPARTEMENTALE 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Semestrielle  
Dates de vérification | 09/05/2016

Intervenant(s) DEKRA | PASCAL FERRER

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 09/05/2016



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 23  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 -  
Fax : 04.42.89.10.32  
SIRET : 43325083400317

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

# Sommaire

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>7</b>
Vérification générale de 1 Portail automatique RIB entrée/sortie site.....	7
Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans Entrée/sortie Garage .....	9



# RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
----	-------------------	-------------	------

## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

### Vérification générale de 1 Portail automatique RIB entrée/sortie site

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| 1 | Protecteurs - dispositifs de protection :<br>Protection de zone de fin de fermeture<br>par détection de présence | Dégradation mécanique de la protection de la cellule situé du<br>coté de la motorisation. | 8 |
| 2 | Protecteurs - dispositifs de protection :<br>Protection de zone de fin de fermeture<br>par détection de présence | Non fonctionnement de la cellule de détection de présence,<br>basse côté extérieur.       | 8 |
| 3 | Protecteurs - dispositifs de protection :<br>Protection de zone de cisaillement par<br>détection de contact      | Non fonctionnement de la barre palpeuse située sur le chant du<br>vantail, en ZFO.        | 8 |
| 4 | Visualisation : Marquage, signalisation  | Feu à éclat inopérant.  | 8 |



## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

### Vérification générale de 1 Portail automatique RIB entrée/sortie site

#### IDENTIFICATION

Nature : Portail automatique  
Marque : RIB  
Référence client : entrée/sortie site  
N° de série : 0545605  
Mode de fermeture : Fermeture à refoulement latéral

#### MISSION

EQTM001  
Texte de référence : Code du travail, article R. 4224-12  
Arrêté du 21 décembre 1993

#### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 09/05/2016

Anomalies constatées

#### PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION : Structure métallique à barreaudage vertical et panneaux pleins en partie basse. L'ensemble moto-réducteur est fixé au sol côté intérieur. L'entraînement du portail est réalisé par pignon et crémaillère.

Surface : 22 m<sup>2</sup>  
Utilisation : Passage de véhicules  
Accessibilité du public : Accessible au public  
Marquage : Appareil marqué "CE"

#### DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Fin de course de fermeture  
Fin de course d'ouverture  
Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence  
Protection de zone de fin de fermeture par détection de contact  
Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence  
Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact  
Protection de zone de fin d'ouverture par obstacle (protecteur)  
Protection de zone de cisaillement par détection de présence  
Protection de zone de cisaillement par détection de contact  
Protection de zone de cisaillement par obstacle (protecteur)

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

## VERIFICATIONS

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Structure**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Organes de service et de commande**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence **1 2**

Protection de zone de cisaillement par détection de contact **3**

- **Visualisation**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Marquage, signalisation **4**

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

## OBSERVATIONS

- 
- 1** Dégradation mécanique de la protection de la cellule situé du côté de la motorisation.
  - 2** Non fonctionnement de la cellule de détection de présence, basse côté extérieur.
  - 3** Non fonctionnement de la barre palpeuse située sur le chant du vantail, en ZFO.
  - 4** Feu à éclat inopérant.

## Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans Entrée/sortie Garage

### IDENTIFICATION

Nature : Porte motorisée  
Marque : Sans  
Référence client : Entrée/sortie Garage  
N° de série : N/R  
Mode de fermeture : Fermeture à refoulement vertical

### MISSION

EQTM001  
Texte de référence : Code du travail, article R. 4224-12  
Cf. Contrat

### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 09/05/2016

Aucune anomalie décelée

### PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION : Rideau à lames métalliques non ajourés. Ensemble équipé d'un dispositif parachute à détection de survitesse.  
Surface : 16 m<sup>2</sup>  
Utilisation : Passage de véhicules  
Accessibilité du public : Non accessible au public  
Marquage : Appareil non marqué "CE"

### DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

#### - Dispositifs de protection soumis à essais :

Dispositif parachute  
Fin de course de fermeture  
Fin de course d'ouverture

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**VERIFICATIONS**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Structure**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Organes de service et de commande**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Visualisation**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

IMPORTANT : à partir du 15/09/2016, les RAPPORTS DE VERIFICATION passent au FORMAT ELECTRONIQUE

N° 049317861602 R 001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390



Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

**PORTAIL ENTREE.  
RIDEAU HANGAR.**

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS  
CSDU LA VAUTUBIERE  
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | ROUTE DEPARTEMENTALE 19  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Semestrielle  
Dates de vérification | 20/10/2016

Intervenant(s) | DEKRA  
JEROME WILLEMS

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 20/10/2016



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 23  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 -  
Fax : 04.42.89.10.32  
SIRET : 43325083400317

DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834  
SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Page 1/10

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

# Sommaire

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>7</b>
Vérification générale de 1 Portail automatique RIB entrée/sortie site.....	7
Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans Entrée/sortie Garage .....	9



# RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
----	-------------------	-------------	------

## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

### Vérification générale de 1 Portail automatique RIB entrée/sortie site

**1** Visualisation : Marquage, signalisation Eclairage du volume inopérant.

8



## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

### Vérification générale de 1 Portail automatique RIB entrée/sortie site

#### IDENTIFICATION

Nature : Portail automatique  
Marque : RIB  
Référence client : entrée/sortie site  
N° de série : 0545605  
Mode de fermeture : Fermeture à refoulement latéral

#### MISSION

Code de mission : EQTM001  
Texte de référence : Code du travail, article R. 4224-12  
Arrêté du 21 décembre 1993

#### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 20/10/2016

Anomalies constatées

#### PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION : Structure métallique à barreaudage vertical et panneaux pleins en partie basse. L'ensemble moto-réducteur est fixé au sol côté intérieur. L'entraînement du portail est réalisé par pignon et crémaillère.

Surface : 22 m<sup>2</sup>

Utilisation : Passage de véhicules

Accessibilité du public : Accessible au public

Marquage : Appareil marqué "CE"

#### DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

##### - Dispositifs de protection soumis à essais :

- Fin de course de fermeture
- Fin de course d'ouverture
- Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence
- Protection de zone de fin de fermeture par détection de contact
- Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence
- Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact
- Protection de zone de fin d'ouverture par obstacle (protecteur)
- Protection de zone de cisaillement par détection de présence
- Protection de zone de cisaillement par détection de contact
- Protection de zone de cisaillement par obstacle (protecteur)

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**VERIFICATIONS**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Structure**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Organes de service et de commande**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Visualisation**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Marquage, signalisation 

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

**OBSERVATIONS**

Eclairage du volume inopérant.

## Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans Entrée/sortie Garage

### IDENTIFICATION

Nature : Porte motorisée  
Marque : Sans  
Référence client : Entrée/sortie Garage  
N° de série : N/R  
Mode de fermeture : Fermeture à refoulement vertical

### MISSION

EQTM001  
Texte de référence : Code du travail, article R. 4224-12  
Cf. Contrat

### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 20/10/2016

Aucune anomalie décelée

### PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION : Rideau à lames métalliques non ajourés. Ensemble équipé d'un dispositif parachute à détection de survitesse.  
Surface : 16 m<sup>2</sup>  
Utilisation : Passage de véhicules  
Accessibilité du public : Non accessible au public  
Marquage : Appareil non marqué "CE"

### DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Dispositif parachute  
Fin de course de fermeture  
Fin de course d'ouverture

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**VERIFICATIONS**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Structure**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Organes de service et de commande**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Visualisation**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

# LES RAPPORTS BUREAU VERITAS



## Rapport acoustique Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**Rapport N° 2.876.516.1.1.1**

Aix-en-Provence, le 23/05/2016

**Chemin du Coussou  
CD 19  
13500 La Fare- les-Oliviers**

**A l'attention de Mme ESCAVY**

**BUREAU VERITAS Méditerranée  
685 Rue Georges Claude**

**13591 AIX-EN-PROVENCE  
Acoustique / Vibration / Eclairage**

**Etablissement contrôlé :** SMA Vautubière  
Chemin du Coussou  
CD 19  
13500 La Fare- les-Oliviers

**Date(s) d'intervention :** du 27/04 au 28/04/16

**Personnes présentes :** Mme ESCAVY (SMA Vautubière)

**Opérateur :** B. PORTIER ☎ : 06.42.22.20.37

**Rédigé par :** B. PORTIER

Ce rapport contient **21 pages**





# Rapport Technique

## Sommaire

<b>1. OBJET DE L'INTERVENTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. TEXTES DE REFERENCE .....</b>	<b>4</b>
Textes réglementaires et normatifs .....	4
Rappels réglementaires .....	4
<b>3. PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>6</b>
Situation géographique .....	6
Activité principale du site .....	6
Jours et horaires d'exploitation .....	6
Principales sources de bruit .....	6
<b>4. PROCEDURE DE MESURE .....</b>	<b>7</b>
Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage .....	7
<b>5. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS .....</b>	<b>9</b>
Conditions météorologiques .....	9
Valeur en limite de site .....	11
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 1 : Liste du matériel de mesure utilisé .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 2 : Fiches de présentation des résultats .....</b>	<b>17</b>



## 1. OBJET DE L'INTERVENTION

---

Des mesurages de bruit ont été réalisés en limite de propriété du site :

SMA Vautubière  
Chemin du Coussou  
CD 19  
13500 La Fare- les-Oliviers

Le but de cette intervention a été de contrôler le respect des objectifs acoustiques définis dans le cadre des textes réglementaires.

Ce rapport présente les résultats de ces mesurages ainsi que leur interprétation par rapport aux textes mentionnés ci-après.



## 2. TEXTES DE REFERENCE

### Textes réglementaires et normatifs

- ◄ Arrêté d'autorisation d'exploiter n° 2013-96A du 06/12/2013
- ◄ Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement
- ◄ Norme NF S 31-010 de 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement et ses avenants

### Rappels réglementaires

#### Indicateur général :

Il s'agit du  $L_{Aeq}$ . La durée d'intégration  $\tau$  des  $L_{Aeq,\tau}$  est généralement de 1 seconde.

#### Indicateur complémentaire :

Il s'agit de l'indice fractile  $L_{50}$ . Il est utilisé uniquement pour le calcul de l'émergence dans le cas où la différence  $L_{Aeq}-L_{50}$  est supérieure à 5 dB(A).

Le  $L_{50}$  représente le niveau acoustique qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle du temps considéré. Il est calculé sur au moins 400  $L_{Aeq,\tau}$ .



## Rappel de la réglementation (Arrêté préfectoral n° 2013-96A du 06/12/2013)

### ◀ **Emergence :**

L'émergence (différence entre bruit résiduel et bruit ambiant, comportant le bruit de l'installation) autorisée par la réglementation dans les zones où cette émergence est réglementée est de :

Niveau de bruit ambiant existant dans les ZER, incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq ou L50	Emergence admissible de 22h à 7h, et dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq ou L50
> 35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
> 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

### ◀ **Valeurs maximales autorisées, en limite de propriété de l'installation :**

POINTS DE CONTRÔLES	Niveaux limites admissibles de bruit en dB(A) en limite de propriété	
	Jour (7h00 - 22h00) sauf dimanches et jours fériés	Nuit (22h00 - 7h00) et dimanches et jours fériés
Limite propriété RD 9	70	65
Limite propriété stand de tir	65	55
Limite propriété carrière	70	55
Limite propriété entrée site	70	65

### ◀ **Tonalité marquée :**

L'installation est à l'origine d'une tonalité marquée non réglementaire :

- si une bande de 1/3 d'octave émerge des bandes adjacentes tel que défini dans le tableau ci-après
- si le bruit à son origine apparaît plus de 30 % du temps de fonctionnement de l'installation

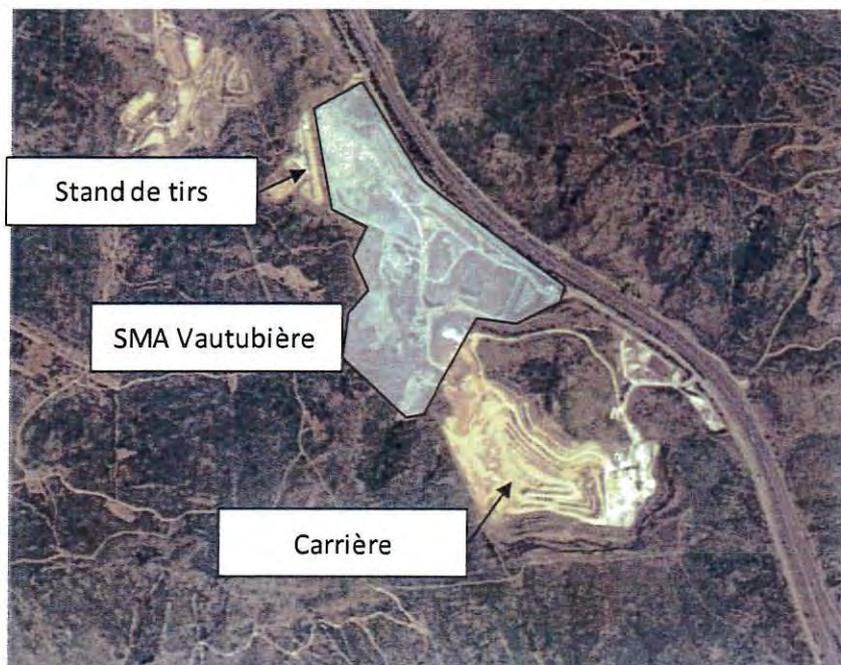
Fréquences centrales de 1/3 d'octave		
50 à 315 Hz	400 à 1250 Hz	1600 à 8000 Hz
10 dB	5 dB	



### 3. PRESENTATION DU SITE

#### Situation géographique

Le site est implanté au Nord de La Fare-les-Oliviers, à proximité de la route départementale CD 19 et le long de l'autoroute A7. Le voisinage n'est pas sensible et est constitué d'une carrière et d'un stand de tirs.



#### Activité principale du site

Site de valorisation de déchets ménagers et installations de biogaz

#### Jours et horaires d'exploitation

Le site est en exploitation de 7h à 12h et de 13h à 17h. Des installations de génération de biogaz fonctionnent en continu.

#### Principales sources de bruit

*Voir détails par points sur fiches en annexe*



#### 4. PROCEDURE DE MESURE

La méthode de mesurage de type expertise, définie par l'arrêté du 23/01/97, a été retenue. Le matériel utilisé est précisé en annexe 1.

#### Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage

4 points de mesure ont été retenus en limite de propriété. Ces points sont repérés sur les plans ci-après ainsi que sur les photographies en annexe.

Point Désignation (Désignation précédente)	Description	Hauteur (m)	Intervalles d'observation et mesurage	Remarques
1 (B)	Limite de propriété Nord-Ouest, en vis-à-vis du stand de tirs	1,5	Mesures du mercredi 27/04 à 11h environ au jeudi 28/04 à 12h environ sauf pour le point 4 qui s'est arrêté le 28/04 à 8h environ	-
2 (A)	Limite de propriété Est (RD 9)	1,5		-
3	Limite de propriété Ouest	1,5		Ce point a été placé afin de mesurer le bruit généré par la centrale de production de biogaz et l'émergence sonore générée, suite à votre demande.
4 (C)	Limite de propriété Sud, en vis-à-vis de la carrière	1,5		-

En raison de la modification de l'emplacement des installations de production de biogaz, nous avons déplacé le point D initialement près de l'entrée à proximité de cette installation (point 3) afin de vérifier que le niveau sonore généré en limite de propriété respecte les prescriptions réglementaires.

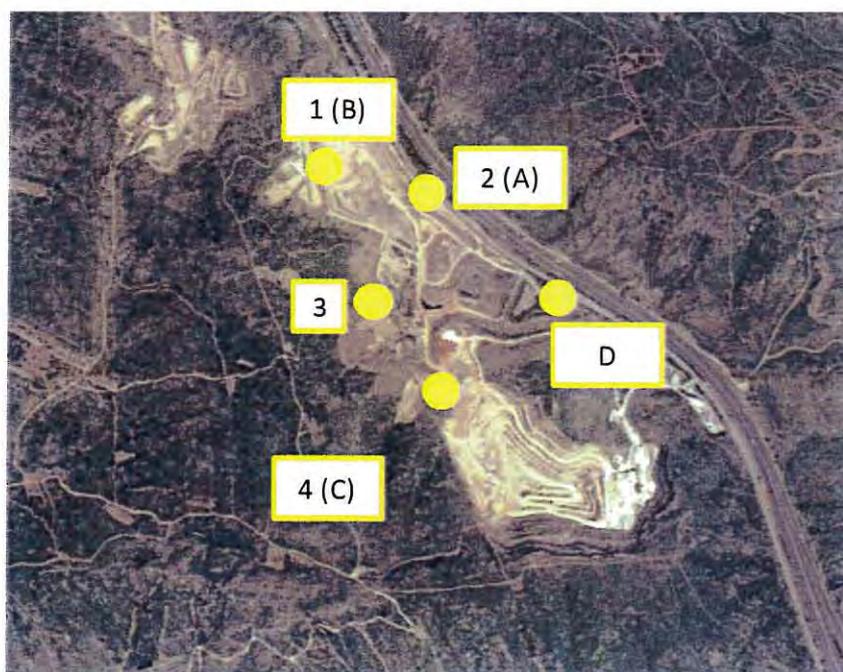


Cette position permet par ailleurs de juger de l'émergence sonore dans le voisinage, bien qu'il soit très éloigné.

A noter que, en limite de propriété à l'entrée du site, les seules sources de bruit du site sont les camions entrant et sortant du site en période diurne dont le bruit est logiquement masqué par celui du trafic routier sur la CD 19 et l'autoroute A7 à proximité.

Il en est d'ailleurs de même au point 2, dans une situation similaire. Nous avons reporté ci-après la dénomination des points de mesure précédents (avec une lettre). Les résultats sont comparés dans la suite du rapport.

### Position des points de mesure



## 5. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

### Conditions météorologiques

Celles-ci sont détaillées sur les fiches en annexe 2.

Lorsque la distance source/récepteur est supérieure à 40 m, les conditions de vent et température doivent être indiquées comme suit.

Les caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température peuvent être estimées selon le codage ci-après :

#### Conditions thermiques :

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
			Sol humide	Faible ou moyen
		Sol humide	Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

#### Conditions aérodynamiques :

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
<b>Vent fort &gt;3m/s</b>	U1	U2	U3	U4	U5
<b>Vent moyen 1m/s&lt;V&lt;3m/s</b>	U2	U2	U3	U4	U4
<b>Vent faible &lt;1m/s</b>	U3	U3	U3	U3	U3

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :



	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore
- + Conditions favorables pour la propagation sonore
- ++ Conditions favorables pour la propagation sonore



## Valeur en limite de site

### Niveaux en limite de site :

L'indice réglementaire est le LAeq, arrondi à 0,5 dB près.

Point de mesure (*)	Emplacement	Période	Valeur relevée dE(A) 2013	Valeur relevée dE(A) 2016	Valeur limite dE(A)	Avis
1 (B)	Limite de propriété Nord-Ouest, en vis-à-vis du stand de tirs	Diurne	58,5	51	65	Conforme
		Nocturne	53,5	43,5	55	Conforme
2 (A)	Limite de propriété Est (RD 9)	Diurne	68	65,5	70	Conforme
		Nocturne	64	58	65	Conforme
3	Limite de propriété Ouest	Diurne	-	53	70	Conforme
		Nocturne	-	49	60	Conforme
4 (C)	Limite de propriété Sud, en vis-à-vis de la carrière	Diurne	53	56	70	Conforme
		Nocturne	51,5	43,5	55	Conforme
(D)	Limite de propriété Est, à l'entrée du site	Diurne	61,5	-	70	-
		Nocturne	59	-	65	-

(\*) : entre parenthèses, la désignation du point lors de la dernière campagne de mesures

On remarque globalement que les niveaux ont évolués à la baisse.

A noter que, lors de la précédente campagne de mesures, réalisée en mars 2013, le niveau sonore à l'entrée du site (point D) était plus faible qu'au point 2 (A). Les niveaux sonores de 2016 étant conformes au point 2, ils le seraient donc également à l'entrée du site.

En tout état de cause, nous rappelons que ces niveaux sont dus au trafic routier sur les infrastructures routières externes au site.



## Emergence dans le voisinage :

Le voisinage n'est pas sensible. Toutefois, à votre demande, nous avons calculé l'émergence due à l'installation de biogaz, au point le plus proche (point 3 positionné à proximité).

Le bruit résiduel a été considéré au cours de périodes d'arrêt de l'installation de biogaz, effectuées par vos services :

- de jour : de 12h à 13h environ le 27/04/2016
- de nuit : de 22h05 à 22h45 environ le 27/04/2016

Les niveaux en exploitation ont été considérés sur 30 mn accolées à ces périodes.

Dans ces conditions, les émergences sont les suivantes :

Point de mesure	Emplacement	Période	Indicateur utilisé	Bruit ambiant dB(A)	Bruit résiduel dB(A)	Emergence calculée dB(A)	Emergence autorisée dB(A)	Avis
3	Limite de propriété Ouest	Diurne	LAeq	56,5	53,5	3	5	Conforme
		Nocturne	LAeq	47	44,5	2,5	3	Conforme

Ces émergences s'avèrent donc conformes à proximité des installations, donc à fortiori dans le voisinage éloigné.



## 6. CONCLUSION

---

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée du 27/04 au 28/04/16 en limite de propriété du site suivant :

SMA Vautubière  
Chemin du Coussou  
CD 19  
13500 La Fare- les-Oliviers

Les résultats conduisent à des valeurs conformes aux objectifs réglementaires, que ce soit pour les valeurs en limite de site ou l'émergence dans le voisinage.



## Annexe 1 : Liste du matériel de mesure utilisé

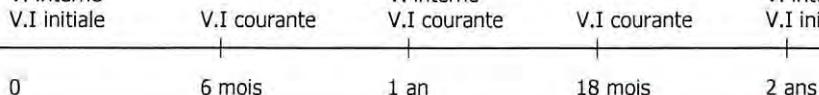


## Matériel utilisé

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27/10/1989 (modifié le 30/05/08), nos sonomètres font l'objet de vérifications périodiques dans un laboratoire agréé.

Par ailleurs, des vérifications internes décrites dans la norme NF S 31-010 ou à défaut dans nos procédures qualité, sont effectuées régulièrement.

arrêté du 27/09/89 : V. primitive  
 procédures internes : V. interne  
 NF S 31-010 : V.I initiale



**x = matériel utilisé**

Réglages utilisés	N° Identification B.V.	Désignation	Marque	Type	N° Série	Classe	Prochaine vérification périodique
X LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-001	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLACK SOLO	65020	1	Déc-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	15397		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	134264		
	CB704-ACO-CAL-008	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34593211		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-002	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	10661	1	Janv-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE22	10699		
		Microphone	01dB-Metravib	GRAS 40CE	210773		
	CB704-ACO-CAL-012	Calibreur	01dB-Metravib	CAL 21	34744581		
X LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-003	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLACK SOLO	65021	1	Oct-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	15371		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	110180		
	CB704-ACO-CAL-001	Calibreur	NORSONIC	1251	27121		
X LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-004	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLUE SOLO	61757	1	Déc-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	14998		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	103404		
	CB704-ACO-CAL-005	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	34593265		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-005	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	SOLO	11718	1	Mai-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	12262		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	57737		
	CB704-ACO-CAL-002	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	50241855		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-006	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	SOLO	10611	1	Avril-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	10588		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	134963		
	CB704-ACO-CAL-002	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	50241855		



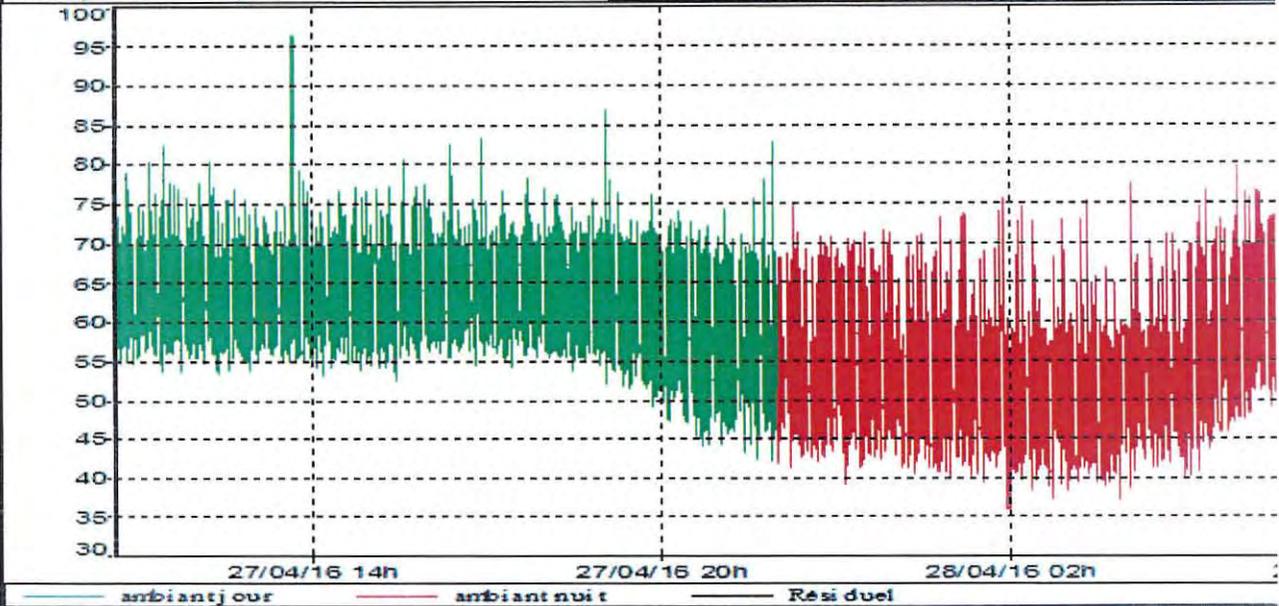
Réglages utilisés	N° Identification B.V.	Désignation	Marque	Type	N° Série	Classe	Prochaine vérification périodique
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-007	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLUE SOLO	60366	1	Juin-16
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	13008		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	80646		
	CB704-ACO-CAL-004	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	50241589		
X LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-008	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLUE SOLO	60866	1	Jan-17
		Préamplificateur		PRE 21S	13191		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	85029		
	CB704-ACO-CAL-005	Calibreur		Cal21	34593265		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-009	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLUE SOLO	60867	1	Avril-18
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	13868		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	85052		
	CB704-ACO-CAL-005	Calibreur		Cal21	34593265		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-0010	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLUE SOLO	61328	1	Sept-16
		Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	14 615		
		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	91484		
	CB704-ACO-CAL-004	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	50241589		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-011	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10309	1	En cours
		Préamplificateur	01dB-Metravib	/	/		
		Microphone	01dB-Metravib	40 CD	141107		
	CB704-ACO-CAL-003	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	34213721		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-012	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10476	1	En cours
		Préamplificateur	01dB-Metravib	/	/		
		Microphone	01dB-Metravib	40 CD	136953		
	CB704-ACO-CAL-009	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	34323997		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-013	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10526	1	Jan-18
		Préamplificateur	01dB-Metravib	/	/		
		Microphone	01dB-Metravib	40 CD	141138		
	CB704-ACO-CAL-009	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	34323997		
LAeq 1s	CB704-ACO-SONO-014	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	DUO	10316	1	Sept-17
		Préamplificateur	01dB-Metravib	/	/		
		Microphone	01dB-Metravib	40 CD	231545		
	CB704-ACO-CAL-003	Calibreur	01dB-Metravib	Cal21	34213721		



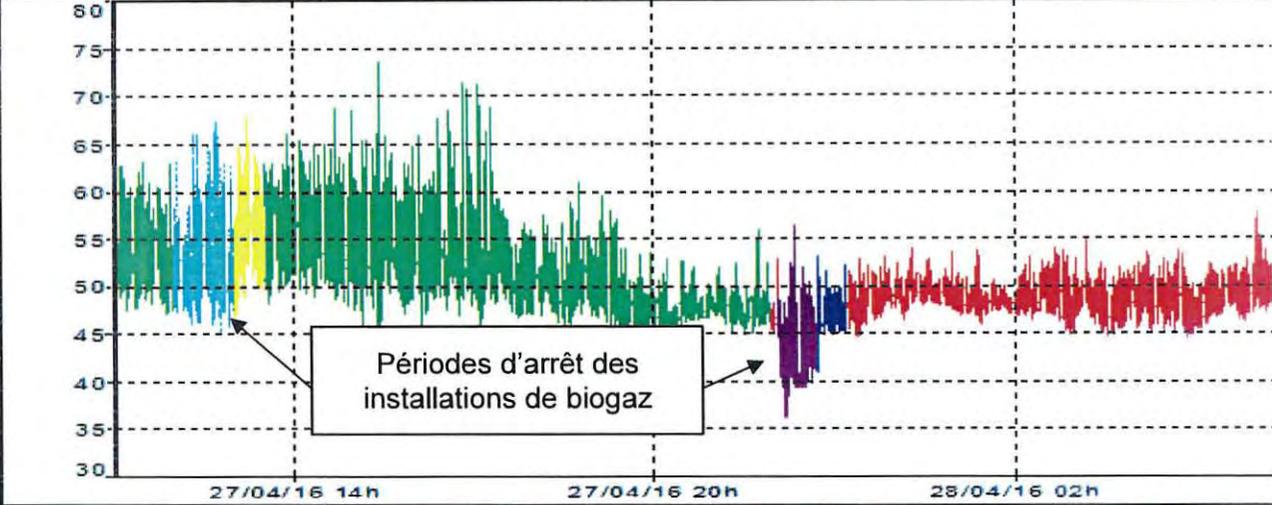
## Annexe 2 : Fiches de présentation des résultats



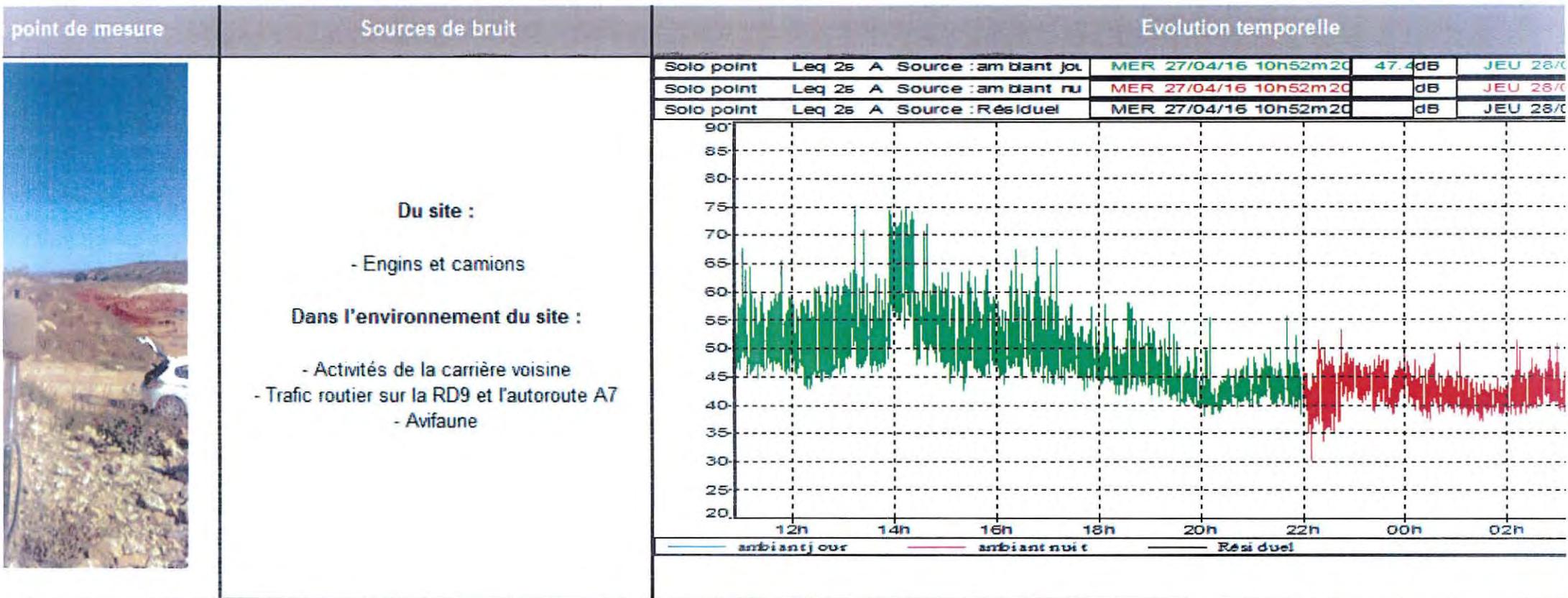


point de mesure	Sources de bruit	Evolution temporelle																								
	<p><b>Du site :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engins et camions</li> </ul> <p><b>Dans l'environnement du site :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trafic routier sur la RD 9 et l'autoroute A7</li> <li>- Avifaune</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>Solo point</td> <td>Leq 2s</td> <td>A</td> <td>Source : am biant jou</td> <td>MER 27/04/16 10h36m09</td> <td>61,3</td> <td>dB</td> <td>JEU 28/C</td> </tr> <tr> <td>Solo point</td> <td>Leq 2s</td> <td>A</td> <td>Source : am biant nu</td> <td>MER 27/04/16 10h36m09</td> <td></td> <td>dB</td> <td>JEU 28/C</td> </tr> <tr> <td>Solo point</td> <td>Leq 2s</td> <td>A</td> <td>Source : Résiduel</td> <td>MER 27/04/16 10h36m09</td> <td></td> <td>dB</td> <td>JEU 28/C</td> </tr> </table>	Solo point	Leq 2s	A	Source : am biant jou	MER 27/04/16 10h36m09	61,3	dB	JEU 28/C	Solo point	Leq 2s	A	Source : am biant nu	MER 27/04/16 10h36m09		dB	JEU 28/C	Solo point	Leq 2s	A	Source : Résiduel	MER 27/04/16 10h36m09		dB	JEU 28/C
		Solo point	Leq 2s	A	Source : am biant jou	MER 27/04/16 10h36m09	61,3	dB	JEU 28/C																	
		Solo point	Leq 2s	A	Source : am biant nu	MER 27/04/16 10h36m09		dB	JEU 28/C																	
		Solo point	Leq 2s	A	Source : Résiduel	MER 27/04/16 10h36m09		dB	JEU 28/C																	
																										
<p>— ambiant jour — ambiant nuit — Résiduel</p>																										

point de mesure	Conditions météorologiques	Tableau de résultats	Spectre																																																																	
	<p align="center"><b>Jour</b></p>																																																																			
	<table border="1"> <tr> <td>Vent faible</td> <td>Ciel dégagé</td> <td>Sol sec</td> <td>Direction portant</td> </tr> </table>	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant	<table border="1"> <tr> <td>Fichier</td> <td colspan="5">point 2 sono 4.CMG</td> </tr> <tr> <td>Lieu</td> <td colspan="5">Solo point</td> </tr> <tr> <td>Type de données</td> <td colspan="5">Leq</td> </tr> <tr> <td>Pondération</td> <td colspan="5">A</td> </tr> <tr> <td>Début</td> <td colspan="5">27/04/16 10:38:09</td> </tr> <tr> <td>Fin</td> <td colspan="5">28/04/16 12:28:49</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Leq particulier</td> <td>L50</td> <td>L50</td> <td>L10</td> <td>Durée cumulée</td> </tr> <tr> <td>Source</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>dB</td> <td>h:min:s</td> </tr> <tr> <td>ambiant jour</td> <td>65,7</td> <td>54,8</td> <td>60,6</td> <td>68,4</td> <td>16:55:24</td> </tr> <tr> <td>ambiant nuit</td> <td>58,2</td> <td>44,8</td> <td>51,9</td> <td>60,0</td> <td>08:57:16</td> </tr> </table>			Fichier	point 2 sono 4.CMG					Lieu	Solo point					Type de données	Leq					Pondération	A					Début	27/04/16 10:38:09					Fin	28/04/16 12:28:49						Leq particulier	L50	L50	L10	Durée cumulée	Source	dB	dB	dB	dB	h:min:s	ambiant jour	65,7	54,8	60,6	68,4	16:55:24	ambiant nuit	58,2	44,8	51,9	60,0	08:57:16
	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant																																																																
	Fichier	point 2 sono 4.CMG																																																																		
Lieu	Solo point																																																																			
Type de données	Leq																																																																			
Pondération	A																																																																			
Début	27/04/16 10:38:09																																																																			
Fin	28/04/16 12:28:49																																																																			
	Leq particulier	L50	L50	L10	Durée cumulée																																																															
Source	dB	dB	dB	dB	h:min:s																																																															
ambiant jour	65,7	54,8	60,6	68,4	16:55:24																																																															
ambiant nuit	58,2	44,8	51,9	60,0	08:57:16																																																															
<p align="center"><b>Nuit</b></p>																																																																				
<table border="1"> <tr> <td>Vent faible</td> <td>Ciel dégagé</td> <td>Sol sec</td> <td>Direction portant</td> </tr> </table>	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant	<p align="center">U3T2: - Conditions défavorables pour la propagation sonore</p> <p align="center">U3T5: + Conditions favorables pour la propagation sonore</p>																																																															
Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant																																																																	

point de mesure	Sources de bruit	Evolution temporelle							
	<p><b>Du site :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale de biogaz</li> <li>- Citernes</li> <li>- Engins et camions</li> </ul> <p><b>Dans l'environnement du site :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trafic routier sur la RD9 et l'autoroute A7</li> <li>- Avifaune</li> </ul>	Solo point	Leq 2s	A	Source : ambiant jour	MER 27/04/16 10h59m31		dB	JEU 28/04/16
		Solo point	Leq 2s	A	Source : ambiant nuit	MER 27/04/16 10h59m31		dB	JEU 28/04/16
		Solo point	Leq 2s	A	Source : résiduel jour	MER 27/04/16 10h59m31		dB	JEU 28/04/16
		Solo point	Leq 2s	A	Source : résiduel nuit	MER 27/04/16 10h59m31		dB	JEU 28/04/16
		Solo point	Leq 2s	A	Source : émergence	MER 27/04/16 10h59m31		dB	JEU 28/04/16
		Solo point	Leq 2s	A	Source : émergence	MER 27/04/16 10h59m31		dB	JEU 28/04/16
		 <p>Périodes d'arrêt des installations de biogaz</p>							
		<p>— ambiant jour — ambiant nuit — résiduel jour — résiduel nuit</p> <p>— émergence jour — émergence nuit</p>							

point de mesure	Conditions météorologiques				Tableau de résultats						Spectre	
	Jour				Fichier	point 3 sono 8.CMG						
	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant	Lieu	Solo point						
	U3T2: - Conditions défavorables pour la propagation sonore				Type de données	Leq						
					Pondération	A						
	Nuit				Début	27.04/16 10:59:31						
					Fin	28.04/16 12:09:47						
Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant			Leq particulier	L90	L50	L10	Durée cumulée		
						dB	dB	dB	dB	h.min:s		
U3T5: + Conditions favorables pour la propagation sonore				Source								
				ambiant jour	53,2	48,7	50,5	55,7	14:33:14			
				ambiant nuit	48,9	48,7	48,4	50,4	07:50:13			
				résiduel jour	53,7	48,2	51,1	55,8	01:00:00			
				résiduel nuit	44,7	40,9	43,8	47,0	00:40:00			
				émergence jour	58,8	50,8	54,0	59,7	00:30:00			
				émergence nuit	47,2	45,3	48,7	48,5	00:30:00			



point de mesure	Conditions météorologiques	Tableau de résultats	Spectre																																									
	<p align="center"><b>Jour</b></p>																																											
	<table border="1"> <tr> <td>Vent faible</td> <td>Ciel dégagé</td> <td>Sol sec</td> <td>Direction portant</td> </tr> </table>	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant	<table border="1"> <tr> <td>Fichier</td> <td colspan="5">point 4 sono 3.CMG</td> </tr> <tr> <td>Lieu</td> <td colspan="5">Solo point</td> </tr> <tr> <td>Type de données</td> <td colspan="5">Leq</td> </tr> <tr> <td>Pondération</td> <td colspan="5">A</td> </tr> <tr> <td>Début</td> <td colspan="5">27/04/16 10:46:16</td> </tr> <tr> <td>Fin</td> <td colspan="5">28/04/16 07:59:58</td> </tr> </table>		Fichier	point 4 sono 3.CMG					Lieu	Solo point					Type de données	Leq					Pondération	A					Début	27/04/16 10:46:16					Fin	28/04/16 07:59:58					
	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant																																								
	Fichier	point 4 sono 3.CMG																																										
Lieu	Solo point																																											
Type de données	Leq																																											
Pondération	A																																											
Début	27/04/16 10:46:16																																											
Fin	28/04/16 07:59:58																																											
<p align="center">U3T2: - Conditions défavorables pour la propagation sonore</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Leq particulier dB</th> <th>L90 dB</th> <th>L50 dB</th> <th>L10 dB</th> <th>Durée cumulée h:min:s</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ambiant jour</td> <td>58,1</td> <td>42,3</td> <td>48,2</td> <td>58,1</td> <td>12:11:00</td> </tr> <tr> <td>ambiant nuit</td> <td>43,4</td> <td>39,8</td> <td>42,8</td> <td>45,5</td> <td>08:57:52</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Leq particulier dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s	ambiant jour	58,1	42,3	48,2	58,1	12:11:00	ambiant nuit	43,4	39,8	42,8	45,5	08:57:52																								
Source	Leq particulier dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s																																							
ambiant jour	58,1	42,3	48,2	58,1	12:11:00																																							
ambiant nuit	43,4	39,8	42,8	45,5	08:57:52																																							
<p align="center"><b>Nuit</b></p>																																												
<table border="1"> <tr> <td>Vent faible</td> <td>Ciel dégagé</td> <td>Sol sec</td> <td>Direction portant</td> </tr> </table>	Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant	<p align="center">U3T5: + Conditions favorables pour la propagation sonore</p>																																							
Vent faible	Ciel dégagé	Sol sec	Direction portant																																									

# **Bilan Hydrique**



**Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de la  
« Vautubière »  
Commune de La-Fare-les-Oliviers**

**Bilan hydrique – 4<sup>ème</sup> trimestre 2016**

Document n° AFF\_2015\_032 / SMA BH 2016 4<sup>ème</sup> trimestre

IDENTIFICATION				MAÎTRISE DES DOCUMENTS	
N° Affaire	Révision du document	Chef de projet	Auteur	Date de diffusion	Utilisation
AFF_2016_032	0	D.DEFRANCE	G.RAVAUTE	14/02/2017	Restreinte
Diffusion du document définitif :					
nombre de pages :		20	ex. originaux client :		1
nombre d'annexes :		4	ex. N&B travail :		0

INTERVENANTS	
Personnel	Qualité
<b>Delphine DEFRANCE</b>	Gérante Superviseur du projet
<b>Grégory RAVAUTE</b>	Hydrogéologue Rédacteur Investigation de terrain

## Table des Matières

<b>I</b>	<b>OBJET DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE</b>	<b>5</b>
I.1	PRINCIPES GENERAUX	5
I.2	APPLICATION AU MODELE D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS	6
I.3	DEFINITION DES CAPACITES DE STOCKAGE DES SOLS	7
I.3.1	<i>Dans le cas d'une couverture terreuse</i>	7
I.3.2	<i>Dans le cas d'une couverture végétalisée</i>	8
I.3.3	<i>Dans le cas d'un stockage de déchets</i>	8
I.4	RECAPITULATIF DES FACIES PRIS EN COMPTE POUR SMA VAUTUBIERE	9
I.4.1	<i>Définition des capacités de stockage des sols</i>	9
I.4.1.a	ZONE 1 : Casier en exploitation et/ou des zones revêtues d'une faible couche de matériaux inertes (couverture journalière)	9
I.4.1.b	ZONE 2 : Zone de couverture provisoire	9
I.4.1.c	ZONE 3 : Zone de couverture provisoire compactée	9
I.4.1.d	ZONE 4 : Zone de couverture définitive, réaménagée	9
I.4.2	<i>Coefficient de ruissellement</i>	10
I.4.3	<i>Récapitulatif des coefficients de ruissellement pris en compte</i>	11
<b>II</b>	<b>ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CADRE DU BILAN HYDRIQUE</b>	<b>11</b>
II.1	DONNEES METEOROLOGIQUES DE REFERENCE	11
II.2	RAPPEL SUR LES SURFACES PRISENT EN COMPTE	13
<b>III</b>	<b>BILAN HYDRIQUE</b>	<b>15</b>
III.1	QUATRIEME TRIMESTRE 2016	15
<b>IV</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>18</b>

## Table des Illustrations

FIGURE 1. CAPACITE DE STOCKAGE DU SOL	6
FIGURE 2. SCHEMA DE PRINCIPE DU BILAN HYDRIQUE	6
FIGURE 3. ESTIMATION DE LA RESERVE UTILE DU SOL EN FONCTION DE LA TEXTURE D'APRES MUSY SOUTER	8
FIGURE 4 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DONNEES METEOROLOGIQUES DU SITE	12
FIGURE 5 : PLAN DES SURFACES DU SITE	14
FIGURE 7 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES POMPAGES REALISES	16
TABLEAU 1 : DONNEES METEOROLOGIQUES RELATIVES AU SITE	12
TABLEAU 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES PRISES EN COMPTE	14
TABLEAU 3 : TABLEAU DE SYNTHESE DU BILAN HYDRIQUE POUR LE DERNIER TRIMESTRE 2016	15
TABLEAU 4 : TABLEAU DE SYNTHESE DU BILAN HYDRIQUE ANNUEL POUR L'ANNEE 2016	15
TABLEAU 5 : TABLEAU RECAPITULATIF DU VOLUME MENSUEL DE LIXIVIATS POMPE DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2016	16

## Table des Annexes

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRODUITS ISSUS DE LA ZONE I AU SECOND TRIMESTRE 2016.....	19
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRODUITS ISSUS DE LA ZONE II B AU SECOND TRIMESTRE 2016.....	19
ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRODUITS ISSUS DE LA ZONE III AU SECOND TRIMESTRE 2016.....	20
ANNEXE 4 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRODUITS ISSUS DE LA ZONE III B AU SECOND TRIMESTRE 2016.....	20

## I OBJET DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

---

Depuis le début de l'année 2013, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Vautubière fait l'objet de façon trimestrielle d'un calcul de bilan hydrique. Cette étude rentre dans le cadre d'un suivi plus régulier de la problématique de gestion des lixiviats sur le site. **Le présent document constitue le bilan hydrique résultant des données météorologiques du quatrième trimestre de l'année 2016 et du plan d'exploitation de la période correspondante.**

### I.1 Principes généraux

La production d'effluents au sein d'une installation de stockage, et en particulier de lixiviats, est traditionnellement calculée à partir des entrées et sorties d'eau dans le système. Le calcul du bilan hydrique permet d'évaluer de façon théorique les quantités d'eau infiltrées dans le stockage puis drainées sur le fond de casier - qui vont constituer les lixiviats - à partir de l'estimation des quantités d'eaux circulant à la surface ou à l'intérieur du stockage. Ces circulations d'eaux dépendent principalement des phénomènes de ruissellement et d'infiltration au travers de la couverture. Ils sont similaires à ceux pris en compte en agronomie. Le calcul du bilan hydrique va donc viser à estimer l'écoulement et l'évaporation sur un pas de temps décadaire ou mensuel en fonction du sol et de la météorologie. Le sol (la couverture) a un impact important dans la mesure où il a une capacité de stockage qui impacte l'évapotranspiration. Ainsi, le volume de lixiviats sera la résultante de l'équation suivante :

$$\text{PERCOLATION PROFONDE} = \text{INFILTRATION} - \text{EVAPORATION} - \text{RETENTION DANS LE SOL}$$

La rétention dépend essentiellement de plusieurs facteurs dont deux sont prépondérants, la porosité et la profondeur du sol (*Teissier et al, 1996*). Lorsque le sol est rempli d'eau, la porosité est presque totalement occupée par l'eau, le sol est dit saturé. Au-delà les eaux percolent verticalement dans le sous-sol sous l'effet de la gravité. Le sol se draine ainsi jusqu'à atteindre la « capacité au champ » W330 qui correspond à l'eau contenue dans le sol à une tension d'humidité du sol de -330 hPa. L'eau qui subsiste alors dans le sol est retenue par succion. Lorsque la couverture est végétalisée, la végétation est susceptible de puiser dans cette réserve supplémentaire jusqu'à une tension de -1500 hPa (W1500 ou point de flétrissement). Le schéma ci-dessous illustre les différents compartiments susceptibles d'être mobilisés :

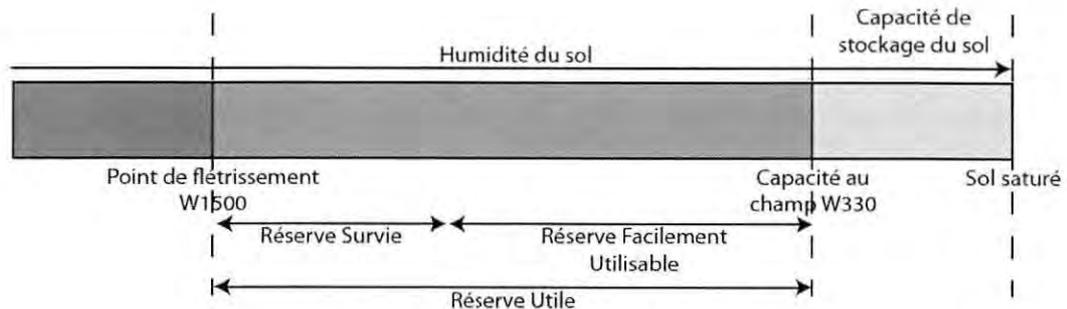


Figure 1. Capacité de stockage du sol

Ainsi lorsque la couverture est végétalisée, la prise en compte de la capacité de stockage du sol se fait en corrigeant l'ETP par un coefficient cultural dépendant de la végétation (*méthode de Thornthwaite et Matter*).

## I.2 Application au modèle d'une installation de stockage de déchets

La méthode utilisée pour simuler le bilan hydrique de l'ISDND est issue du modèle « The use of the water balance method for predicting leachate generation from solid waste disposal sites », de Fenn et Al, 1975.

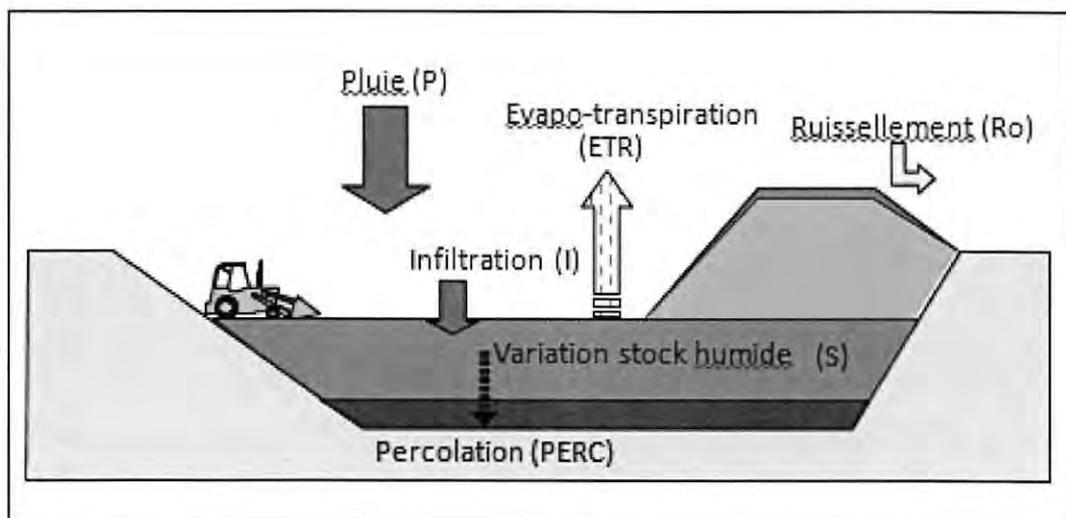


Figure 2. Schéma de principe du bilan hydrique

Ce modèle présente l'avantage de prendre en compte :

- ✓ Les précipitations brutes (P) qui tombent sur les couvertures et sur les déchets, dont une partie ruisselle (Ro) en fonction de la nature de la surface et l'autre partie s'infiltré (I). Cette dernière constituant l'eau disponible sur le site.

- ✓ Le fait qu'une partie de l'eau disponible (I) puisse compenser un déficit dans le stockage humide du sol (S), ce qui permet de prendre en compte les caractéristiques de la nature de la couverture autrement que par les coefficients de ruissellement.
- ✓ L'évapotranspiration (ETP) corrigée en évapotranspiration réelle (ETR)

L'eau disponible restant à l'issue de l'influence de ces différents facteurs percole à travers le casier (PERC) et engendre du lixiviat. Cette méthode se base aussi sur l'hypothèse que les eaux qui entrent en contact avec les déchets constituent les lixiviats. On ne tient pas compte des phénomènes de résorption et désorption du massif de déchets traversés. Il est à noter que ce modèle s'apparente dans son principe à la méthodologie de calcul de la pluie efficace utilisée pour identifier la fraction des précipitations météorologiques qui donne lieu à un apport d'eau à l'hydrosystème continental.

En effet, l'alimentation de l'hydrosystème se traduit par un écoulement d'eau, décomposable d'une part en ruissellement de surface ou en ruissellement hypodermique au niveau du sol, et, pour l'autre part, en une infiltration dans le sous-sol en direction des nappes d'eau souterraine. Le calcul de la recharge via les précipitations peut s'apparenter au calcul de la percolation génératrice de lixiviats.

### **I.3 Définition des capacités de stockage des sols**

#### **I.3.1 Dans le cas d'une couverture terrestre :**

Dans le cas d'une couverture terrestre, seule la capacité de stockage utile des sols est prise en compte. Cette dernière va correspondre à la différence entre la teneur en eau à saturation des sols (même si en réalité le sol n'atteint jamais une saturation complète car une certaine quantité d'air y reste toujours emprisonnée) ; et la capacité au champ c'est la teneur en eau du sol après que l'excédent d'eau se soit drainé et que le régime d'écoulement vers le bas soit devenu négligeable.

Ce qui équivaut à prendre en compte la différence entre la teneur en eau à saturation des sols et la proportion d'eau disponible (RU). Il est à noter que l'on considère que seuls les premiers centimètres de sol participent à la capacité de stockage. L'horizon 0 –60cm est donc considéré. Pour un sol limono – argileux, que l'on rencontre en couverture provisoire du centre de stockage, la teneur en eau à saturation varie de 40 à 70% (on considèrera la valeur moyenne de

55%) tandis que les caractéristiques correspondantes à la valeur utile sont approchées sur la base de graphiques issus de modèles INRA tels que ceux présentés ci-dessous. de l'ordre de 31 % comme l'illustre le graphique présenté en page suivante (*cf figure 3*).

La capacité de stockage du sol est donc de 24% soit 144 mm pour une couche de 60 cm.

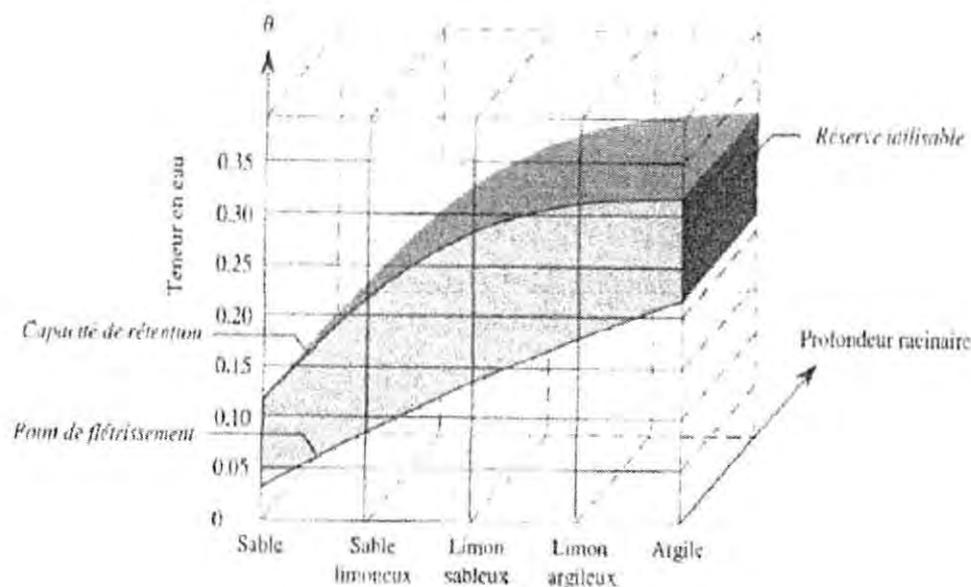


Figure 3. Estimation de la réserve utile du sol en fonction de la texture d'après Musy Souter

### 1.3.2 Dans le cas d'une couverture végétalisée :

Lorsque la couverture est végétalisée, la capacité de stockage prise en compte correspond à la somme STU (capacité de stockage utile) + RFU (réserve facilement utilisable – par les plantes-).

### 1.3.3 Dans le cas d'un stockage de déchets :

L'approche est différente pour les zones considérées comme « en exploitation » (c'est-à-dire les zones déchets et zones revêtues d'une faible couche de matériaux inertes) – la modélisation prend alors en compte des retours d'expériences sur différentes installations de stockage – et sur les zones « couvertes » où l'évaporation réelle est approchée par la méthode agronomique de Thornwaite et matter (1955). Dans ce dernier cas, l'ETR est approchée par la formule suivante :

$$ETR=(ST/STU)*ETP$$

Avec :

STU : valeur d'un sol saturé

ST : valeur de la réserve en fin de mois.

## I.4 Récapitulatif des faciès pris en compte pour SMA VAUTUBIERE

### I.4.1 Définition des capacités de stockage des sols

#### I.4.1.a ZONE 1 : Casier en exploitation et/ou des zones revêtues d'une faible couche de matériaux inertes (couverture journalière) :

Les travaux de Beaven et Powrie (1995) ont mis en évidence le fait que la capacité au champ des déchets variait suivant la profondeur. Plus l'épaisseur de déchets sera importante, plus l'effet de l'évapotranspiration sur la production de lixiviats sera limitée. D'après les études bibliographiques effectuées dans le cadre de la thèse de G.BELLENFANT concernant la modélisation de lixiviats en centre de stockage de déchets ménagers (2001), des valeurs comprises d'ETRmax entre 0.4 et 0.7 fois l'ETP peuvent être retenues.

**La valeur de 0,6 a été considérée. La réserve utile des déchets est quant à elle évaluée à 60 mm** sur la base des différentes données présentées dans cette étude et plus particulièrement sur les données présentées issues d'étude SITA (1999) concernant les capacités d'absorption des déchets sur les 4 premières années d'exploitation (100l/m<sup>3</sup>). Par cohérence avec les données ensuite prises en compte pour la couverture, la capacité de stockage est prise en compte sur la couche superficielle 0- 0,6m.

#### I.4.1.b ZONE 2 : Zone de couverture provisoire :

La couverture provisoire est constituée de matériaux limoneux sur plus d'un mètre d'épaisseur. Comme précédemment décrit pour ce type de matériaux, **la capacité de stockage considérée est de 144 mm.**

#### I.4.1.c ZONE 3 : Zone de couverture provisoire compactée :

Les pistes utilisées sur le centre de stockage sont également réalisées à partir de matériaux limoneux argileux. Toutefois, cette zone est relativement compactée du fait du roulage des engins. Il est donc possible de considérer que sa capacité de stockage en est affectée. **On réduira la porosité globale de ce matériau à 45 %, soit une capacité de stockage utile de 84 mm.**

#### I.4.1.d ZONE 4 : Zone de couverture définitive, réaménagée :

La couverture finale est composée par 1 mètre d'argile + de la terre végétale dont les eaux sont évacuées vers les fossés périphériques. **On considère que cette zone ne contribue pas au bilan**

## hydrique global du centre de stockage.

### 1.4.2 Coefficient de ruissellement

Plusieurs facteurs vont influencer le ruissellement de l'eau en surface de l'installation de stockage et donc la quantité d'eau disponible pour l'infiltration dans le sol. Parmi les facteurs influençant le ruissellement on notera notamment : la nature de la couverture (plus elle est argileuse, plus sa perméabilité est faible) ; et la pente qui augmente le coefficient de ruissellement.

Pour mémoire pour un sol argileux il est donné les valeurs suivantes (Fenn et al, 1975) :

- Pente faible (< 2%) : 0,13 – 0,17
- Pente moyenne (2-7%) : 0,18 – 0,22
- Pente forte (>7%) : 0,25 – 0,35

Le ruissellement va également être influencé par l'état du sol en surface et sa végétalisation, le tableau ci-après rappelle les valeurs couramment usitées en hydraulique urbaine.

Nature superficielle du bassin versant	Coefficient de ruissellement $C_r$
Bois	0,1
Prés, champs cultivés	0,2
Vignes, terrains nus	0,5
Rochers	0,7
Routes sans revêtement	0,7
Routes avec revêtement	0,9
Villages, toitures	0,9

Enfin, ce coefficient varie également selon l'état d'humidité du sol et l'intensité de la pluie. Le coefficient de ruissellement augmente pour les pluies supérieures à 1mm/h. Ce facteur ne sera pas pris en compte dans le cadre de cette approche.

### I.4.3 Récapitulatif des coefficients de ruissellement pris en compte :

Zone considérée	Coefficient retenu	Commentaires
<b>Zone 1 : Casier en exploitation</b>	0	<i>En 2016, l'ensemble des eaux à l'intérieur du casier en exploitation contribuent à la production de lixiviat</i>
<b>Zone 2 : Zone de couverture provisoire</b>	0,5	<i>En 2016, reprise de la couverture terreuse et des pentes, évacuation d'une partie des eaux vers les fossés périphériques</i>
<b>Zone 3: Zone de couverture compactée</b>	0	<i>En 2016, zones de stagnation des eaux en « îlots » favorisant la percolation vers le casier et/ou secteur dont les pentes favorisent l'écoulement et la percolation des eaux vers le casier.</i>
<b>Zone 3b: Zone de couverture compactée</b>	0,7	<i>En 2016, couverture terreuse a été mise en place puis compactée pour être utilisée comme piste de roulage, peu de percolation vers le casier.</i>
<b>Zone 4 : zone de couverture définitive réaménagée</b>	1	<i>En 2016, la couverture finale et les pentes de la zone réaménagée conduisent à ce que ces dernières ne participent pas à la production de lixiviat</i>
<b>Zone 5 : Zone de substratum rocheux non étanchée</b>	1	<i>En 2016, Une nouvelle inspection de terrain laisserait plutôt à penser que ces eaux cheminent le long du fossé périphérique et s'infiltrent dans les eaux souterraines sans rentrer dans le casier.</i>

## II ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CADRE DU BILAN HYDRIQUE

### II.1 Données météorologiques de référence

Les données météorologiques utilisées dans le cadre du bilan hydrique sont l'évapo-transpiration potentielle (ETP) et les précipitations (PP). Concernant l'évapo-transpiration potentielle (ETP) seule la station METEO FRANCE de Marignane fournit ce type d'enregistrement. En ce qui concerne les précipitations (PP), on dispose des sources suivantes :

- ✓ Station METEO FRANCE de Marignane ;
- ✓ station météorologique de Salon de Provence (METEO France) ;
- ✓ Pluviomètre du site, relevée de façon mensuelle depuis janvier 2014.

Les données correspondantes sont récapitulées dans les tableaux et graphiques ci-dessous.

Tableau 1 : Données météorologiques relatives au site

2015	Pluvio (mm) Vautubière	Pluvio (mm) SALON	Pluvio (mm) MARGINANE	ETP (mm) MARGINANE
Novembre	30,2	14,4	23,6	37,9
Décembre	9,7	9,6	6,4	17,0
2016	Pluvio (mm) Vautubière	Pluvio (mm) SALON	Pluvio (mm) MARGINANE	ETP (mm) MARGINANE
Janvier	16,3	10,6	9,2	25,5
Février	83,3	73,5	58	46,7
Mars	42,7	37,2	39,4	84,6
Avril	9,1	13,6	13,4	133,2
Mai	48,0	36,6	31,1	188,2
Juin	9,0	1,0	1,4	210,9
Juillet	7,4	3,8	2,8	232,3
Août	9,4	6,9	5,8	196,1
Septembre	27,7	22,7	10,0	131,8
Octobre	118,5	106,8	56,5	67,2
Novembre	101	84,4	91,6	34,4
Décembre	29,5	23,2	13,6	22,7
<b>Total</b>	<b>501,9</b>	<b>420,3</b>	<b>332,8</b>	<b>1373,6</b>

Les données enregistrées sur le pluviomètre de l'ISDND (cf. Pluvio Vautubière) semblent légèrement supérieures par rapport aux enregistrements de Salon et de Marignane, les données des trois stations seront moyennées et les résultats pris en compte dans le bilan hydrique.

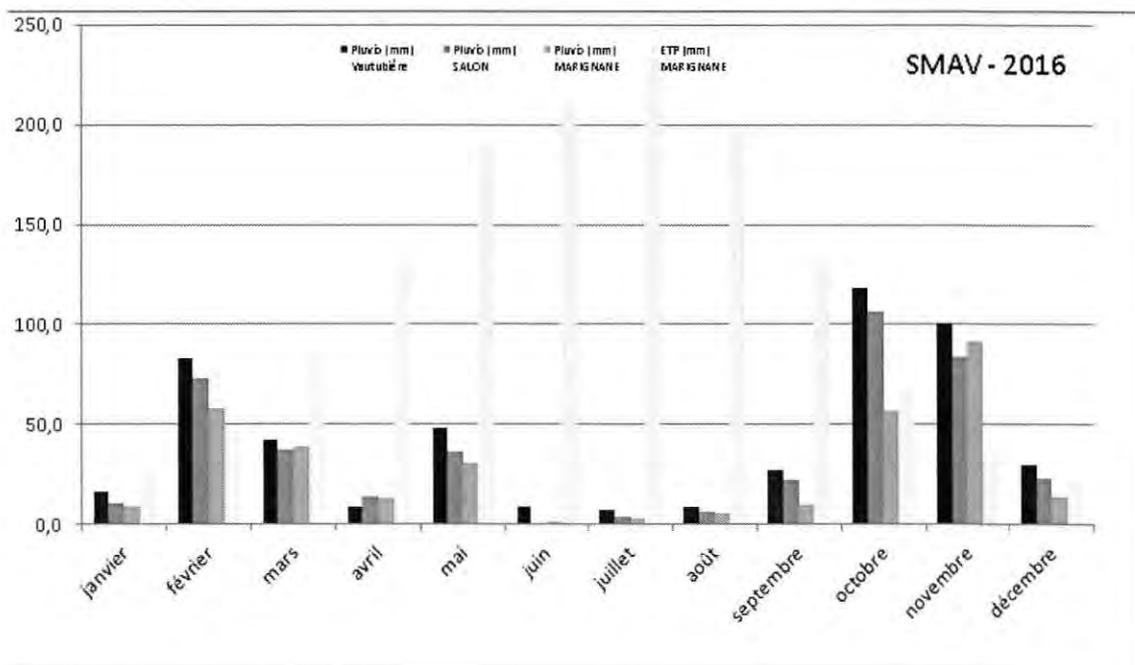


Figure 4 : Représentation graphique des données météorologiques du site

Le Quatrième trimestre 2016 est marqué par une pluviométrie relativement importante et un ETP faible ce qui à limiter l'évapotranspiration en surface et favoriser la percolation des eaux dans le sol et la création de lixiviats.

## II.2 Rappel sur les surfaces présent en compte

Les différents types de couvertures prises en comptes pour le bilan de l'ISDND de la Vautubière sont les suivantes :

- ✓ **Zone en cours d'exploitation I** : Cette zone correspond à la zone où sont actuellement réceptionnés les déchets. Seule une couverture journalière est présente et les eaux qui tombent sur cette surface contribuent directement à la production de lixiviats dans le casier ;
- ✓ **Zone IIb** : Correspond à une reprise progressive des anciennes zones en exploitation (reprise de la couverture terreuse et des pentes), de manière à moins contribuer au ruissellement dans le casier. Les pentes permettent en effet que les eaux de ruissellement soient dirigées vers les fossés périphériques ;
- ✓ **Zone couverte et compactée III et IIIb** : Concerne les parties où une couverture terreuse a été mise en place puis compactée pour être utilisée comme piste de roulage par exemple ou pour servir de couverture provisoire. Compte tenu des pentes, elles contribuent peu au bilan hydrique de l'exploitation, en revanche, il subsiste des zones de stagnation des eaux en « îlots » favorisant la percolation vers le casier et/ou secteur dont les pentes favorisent l'écoulement et la percolation des eaux vers le casier.
- ✓ **Zone réhabilitée (zone IV)** : Concerne les parties subhorizontales ou déclives où la couverture définitive a été mise en place (zone de casier couverte avec 1 mètre de couverture d'argile + terre végétale). Cette zone correspond en grande partie aux talus externes.

Le plan présenté ci-dessous illustre le schéma d'exploitation et les superficies prises en compte dans le cadre de ce dernier trimestre 2016. Les surfaces ont été modifiées dans le cadre de la création de la nouvelle digue pour la mise en place d'un casier supérieur début 2016. Des modifications sur la zone de décharge et d'exploitation, les surfaces ont été recalculées sur la base des données fournies par SMA pour ce dernier trimestre 2016 comme l'illustre la figure et le tableau présentés en page suivante.

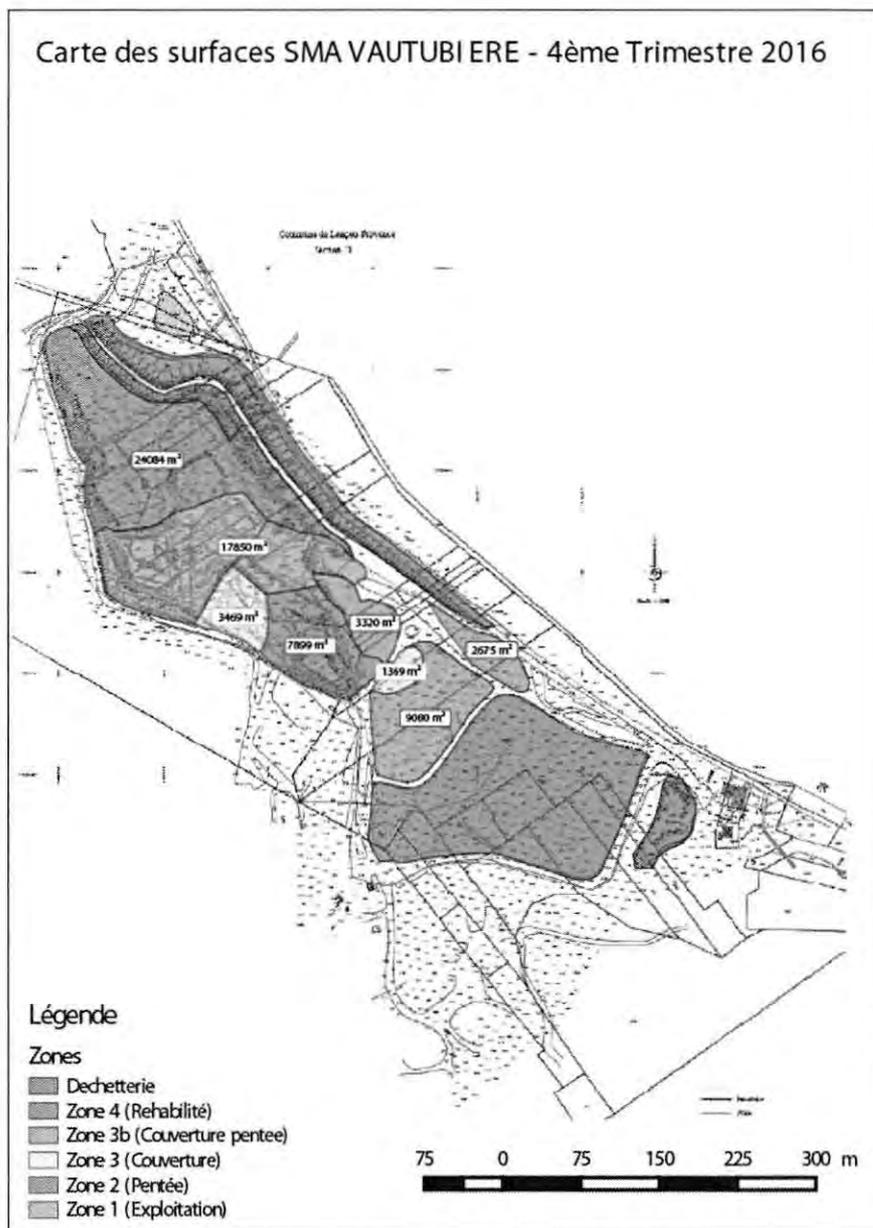


Figure 5 : Plan des surfaces du site

Le tableau suivant récapitule les surfaces prises en compte.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des surfaces prises en compte

Zone	Cr*	Capacité de stockage (mm)	Surface (m <sup>2</sup> )
Zone 1 : casier en exploitation	0	60	17850
Zone 2b : couverture provisoire pentée vers l'extérieur	0,5	144	31980
Zone 3 : Zone de couverture compactée	0	84	15075
Zone 3b : couverture compactée pentée vers l'extérieur	0,7	84	4838

\* Cr : coefficient de ruissellement

### III BILAN HYDRIQUE

#### III.1 Quatrième trimestre 2016

Pour ce dernier trimestre 2016, on remarque une forte pluviométrie (la plus importante de l'année) qui est très nette et n'est pas vraiment en continuité avec les trois premiers trimestres relativement secs. En parallèle on remarquera une ETP en forte diminution. Le Bilan hydrique théorique de la production de lixiviats est ainsi de 2423,82 m<sup>3</sup> pour le dernier trimestre 2016 pour un bilan annuel de 3737.62 m<sup>3</sup> ce qui représente 75% de lixiviats produit sur ce seul dernier trimestre. En effet on observe ici, en comparaison avec les trois premiers trimestres, des pluies en augmentation et une faible ETP ce qui conduit à la percolation des eaux de surface vers les casiers et à la production de lixiviats. Ce bilan est à mettre en comparaison avec la quantité de lixiviats pompés sur le dernier trimestre qui s'élève à 1003 m<sup>3</sup> au total sur le dernier trimestre ou 3113 m<sup>3</sup> depuis début 2016.

Tableau 3 : Tableau de synthèse du bilan hydrique pour le dernier trimestre 2016

<i>Bilan hydrique 4eme trimestre</i>			
Zone 1 en exploitation	17 852	73,79	1 317,22
Zone 2b couv prov pentée vers l'exterieur	31 984	0,00	0,00
Zone 3 : couverture provisoire compactée	15 075	73,41	1106,61
Zone 3b : couv provisoire compactée vers ext	4 838	0,00	0,00
<b>Lixiviats produits</b>			<b>2 423,82</b>
Volume réintroduit			0,00
<b>Lixiviats pompés</b>			<b>1003,00</b>
<b>Reliquats lixiviats</b>			<b>1 420,82</b>

Tableau 4 : Tableau de synthèse du bilan hydrique annuel pour l'année 2016

	Surface considérée (m <sup>2</sup> )	Percolation (mm)	Lixiviats produits (m <sup>3</sup> )
<i>Bilan hydrique annuel</i>			
Zone 1 en exploitation	Selon trimestre	103,27	2 353
Zone 2b couv prov pentée vers l'exterieur	Selon trimestre	0,00	0,00
Zone 3 : couverture provisoire compactée	Selon trimestre	90,21	1385,06
Zone 3b : couv provisoire compactée vers ext	Selon trimestre	0,00	0,00
<b>Lixiviats produits</b>			<b>3 737,62</b>
Volume réintroduit			0,00
<b>Lixiviats pompés</b>			<b>3113,00</b>
<b>Reliquats lixiviats</b>			<b>624,62</b>

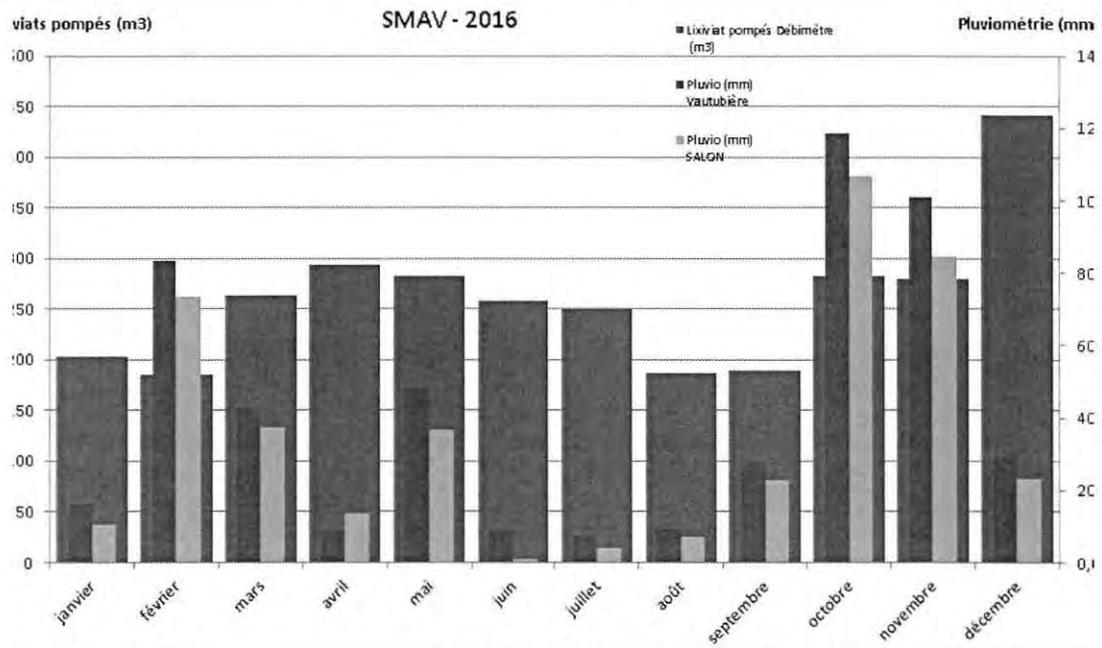


Figure 6 : représentation graphique des pompages réalisés

Tableau 5 : Tableau récapitulatif du volume mensuel de Lixiviats pompé durant le dernier semestre 2016

2016	Lixiviats pompés Débitmètre
	(m3)
janvier	203
février	185
mars	264
avril	293
mai	282
juin	258
juillet	249
août	186
septembre	190
octobre	282
novembre	280
décembre	441
<b>Lixiviats produits</b>	<b>3 737,62</b>
Volume réintroduit	0,00
<b>Lixiviats pompés</b>	<b>3113,00</b>
<b>Reliquats lixiviats</b>	<b>624,62</b>

Le bilan hydrique du quatrième trimestre 2016 mets donc en évidence un bilan lixiviats produits - lixiviats pompés de + 1420 m<sup>3</sup> environ. Depuis début d'année 2016, le bilan global est de +625 m<sup>3</sup> environ de lixiviats, ce qui indique donc une production sur la période. On rappelle qu'au troisième trimestre 2016 le bilan était de 1313 m<sup>3</sup> de lixiviats théoriquement produits pour un bilan lixiviats produits lixiviats pompés de de -1800 m<sup>3</sup> environ.

Ce dernier trimestre vient donc, compléter le bilan lixiviats produits/lixiviats pompés qui était plutôt favorable sur le trois premiers trimestres 2016 et qui devient défavorable sur cette fin d'année bien que les données soient à relativiser.

L'été chaud et sec a permis d'éviter la production de lixiviats et de récupérer les reliquats théoriquement accumulés depuis fin d'année 2014 cependant comme en 2014 cette fin d'année humide a favorisé la production de lixiviats.

Concernant les pompages, l'objectif reste le pompage régulier des lixiviats pour favoriser l'évaporation au niveau des bassins du site surtout durant l'été (ce qui a déjà été mis en application) et d'anticiper la fin d'année 2016 et le début d'année 2017, période souvent très humide favorisant la création de lixiviats.

#### **IV ANNEXES**

---

Annexe 1: Tableau de synthèse des produits issus de la Zone I au second trimestre 2016

Annexe 2 : Tableau de synthèse des produits issus de la Zone IIb au second trimestre 2016

Annexe 3 : Tableau de synthèse des produits issus de la Zone III au second trimestre 2016

Annexe 4 : Tableau de synthèse des produits issus de la Zone IIIb au second trimestre 2016

Annexe 1: Tableau de synthèse des produits issus de la Zone I au troisième trimestre 2016

		ZONE I DE STOCKAGE													Total trimestriel (mm)
		Evapotranspiration			Eaux de surface			Matrice sol						Percolation	
		ETP	Kc	ETM	Pluie	Cr	Ruissellement	Excès	Déficit	Bilan E/D	STU	ST	Humidité		
Base 2015	Novembre	37,9	0,60	22,74	30,2	0	0	7,46	0,00	7,46	60,00	26,24	33,70	0,00	
	Décembre	17	0,60	10,20	9,7	0	0	0,00	-0,50	-0,50	60,00	33,70	33,20	0,00	
	Janvier	25,5	0,60	15,30	16,3	0	0	1,00	0,00	1,00	60,00	33,20	34,20	0,00	
	Février	46,7	0,60	28,02	83,3	0	0	55,28	0,00	55,28	60,00	34,20	89,48	29,48	
	Mars	84,6	0,60	50,76	42,7	0	0	0,00	-8,06	-8,06	60,00	60,00	51,94	0,00	29,48
	Avril	133,2	0,60	79,92	9,1	0	0	0,00	-70,82	-70,82	60,00	51,94	-18,88	0,00	
	Mai	188,2	0,60	112,92	48,0	0	0	0,00	-64,92	-64,92	60,00	0,00	-64,92	0,00	
	Juin	210,9	0,60	126,54	9,0	0	0	0,00	-117,54	-117,54	60,00	0,00	-117,54	0,00	0,00
	Juillet	232,3	0,60	139,38	7,4	0	0	0,00	-131,98	-131,98	60,00	0,00	-131,98	0,00	
	Août	196,1	0,60	117,66	9,4	0	0	0,00	-108,26	-108,26	60,00	0,00	-108,26	0,00	
	Septembre	131,8	0,60	79,08	27,7	0	0	0,00	-51,38	-51,38	60,00	0,00	-51,38	0,00	0,00
	Octobre	67,2	0,60	40,32	93,9	0	0	53,61	0,00	53,61	60,00	0,00	53,61	0,00	
	Novembre	34,4	0,60	20,64	92,3	0	0	71,69	0,00	71,69	60,00	53,61	125,31	65,31	
Décembre	22,7	0,60	13,62	22,1	0	0	8,48	0,00	8,48	60,00	60,00	68,48	8,48	73,79	
<b>Total annuel (mm)</b>														<b>29,48</b>	

Annexe 2 : Tableau de synthèse des produits issus de la Zone IIb au second trimestre 2016

		ZONE IIb COUVERTURE PROVISoire													Total trimestriel (mm)
		Evapotranspiration			Eaux de surface			Matrice sol						Percolation	
		ETP	Kc	ETM	Pluie	Cr	Ruissellement	Excès	Déficit	Bilan E/D	STU	ST	Humidité		
Base 2015	Novembre	37,9	1,00	37,90	30,2	0,5	15,1	0,00	-22,80	-22,80	144,00	26,24	33,70	0,00	
	Décembre	17	1,00	17,00	9,7	0,5	4,85	0,00	-12,15	-12,15	144,00	33,70	33,20	0,00	
	Janvier	25,5	0,23	5,88	16,3	0,5	8,15	2,27	0,00	2,27	144,00	33,20	35,47	0,00	
	Février	46,7	0,25	11,50	83,3	0,5	41,65	30,15	0,00	30,15	144,00	35,47	65,62	0,00	
	Mars	84,6	0,46	38,55	42,7	0,5	21,35	0,00	-17,20	-17,20	144,00	65,62	48,42	0,00	0,00
	Avril	133,2	0,34	44,79	9,1	0,5	4,55	0,00	-40,24	-40,24	144,00	48,42	8,18	0,00	
	Mai	188,2	0,06	10,69	48,0	0,5	24	13,31	0,00	13,31	144,00	8,18	21,49	0,00	
	Juin	210,9	0,15	31,47	9,0	0,5	4,5	0,00	-26,97	-26,97	144,00	21,49	-5,48	0,00	0,00
	Juillet	232,3	0,00	0,00	7,4	0,5	3,7	3,70	0,00	3,70	144,00	0,00	3,70	0,00	
	Août	196,1	0,03	5,04	9,4	0,5	4,7	0,00	-0,34	-0,34	144,00	3,70	3,36	0,00	
	Septembre	131,8	0,02	3,08	27,7	0,5	13,85	10,77	0,00	10,77	144,00	3,36	14,13	0,00	0,00
	Octobre	67,2	0,10	6,60	93,9	0,5	46,97	40,37	0,00	40,37	144,00	14,13	54,51	0,00	
	Novembre	34,4	0,38	13,02	92,3	0,5	46,17	33,15	0,00	33,15	144,00	54,51	87,65	0,00	
Décembre	22,7	0,61	13,82	22,1	0,5	11,05	0,00	-2,77	-2,77	144,00	87,65	84,88	0,00	0,00	
<b>Total annuel (mm)</b>														<b>0,00</b>	

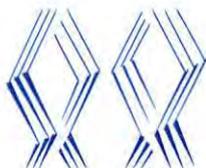
Annexe 3 : Tableau de synthèse des produits issus de la Zone III au second trimestre 2016

		ZONE III COUVERTURE PROVISOIRE													Total trimestriel (mm)
		Evapotranspiration			Eaux de surface			Matrice sol						Percolation	
		ETP	Kc	ETM	Pluie	Cr	Ruissellement	Excès	Déficit	Bilan E/D	STU	ST	Humidité		
Base 2015	Novembre	37,9	1,00	37,90	30,2	0	0	0,00	-7,70	-7,70	84,00	26,24	33,70	0,00	
	Décembre	17	1,00	17,00	9,7	0	0	0,00	-7,30	-7,30	84,00	33,70	33,20	0,00	
	Janvier	25,5	0,40	10,08	16,3	0	0	6,22	0,00	6,22	84,00	33,20	39,42	0,00	
	Février	46,7	0,47	21,92	83,3	0	0	61,38	0,00	61,38	84,00	39,42	100,80	16,80	
	Mars	84,6	1,00	84,60	42,7	0	0	0,00	-41,90	-41,90	84,00	84,00	42,10	0,00	16,80
	Avril	133,2	0,50	66,76	9,1	0	0	0,00	-57,66	-57,66	84,00	42,10	-15,56	0,00	
	Mai	188,2	0,00	0,00	48,0	0	0	48,00	0,00	48,00	84,00	0,00	48,00	0,00	
	Juin	210,9	0,57	120,51	9,0	0	0	0,00	-111,51	-111,51	84,00	48,00	-63,51	0,00	0,00
	Juillet	232,3	0,00	0,00	7,4	0	0	7,40	0,00	7,40	84,00	0,00	7,40	0,00	
	Août	196,1	0,09	17,28	9,4	0	0	0,00	-7,88	-7,88	84,00	7,40	-0,48	0,00	
	Septembre	131,8	0,00	0,00	27,7	0	0	27,70	0,00	27,70	84,00	0,00	27,70	0,00	0,00
	Octobre	67,2	0,33	22,16	93,9	0	0	71,77	0,00	71,77	84,00	27,70	99,47	15,47	
Novembre	34,4	1,00	34,40	92,3	0	0	57,93	0,00	57,93	84,00	84,00	141,93	57,93		
Décembre	22,7	1,00	22,70	22,1	0	0	0,00	-0,60	-0,60	84,00	84,00	83,40	0,00	73,41	
		Total annuel (mm)													32,28

Annexe 4 : Tableau de synthèse des produits issus de la Zone IIIB au second trimestre 2016

		ZONE IIIB COUVERTURE PROVISOIRE COMPACTEE													Total trimestriel (mm)
		Evapotranspiration			Eaux de surface			Matrice sol						Percolation	
		ETP	Kc	ETM	Pluie	Cr	Ruissellement	Excès	Déficit	Bilan E/D	STU	ST	Humidité		
Base 2015	Novembre	37,9	1,00	37,90	30,2	0,7	21,14	0,00	-28,84	-28,84	84,00	26,24	33,70	0,00	
	Décembre	17	1,00	17,00	9,7	0,7	6,79	0,00	-14,09	-14,09	84,00	33,70	33,20	0,00	
	Janvier	25,5	0,40	10,08	16,3	0,7	11,41	0,00	-5,19	-5,19	84,00	33,20	28,01	0,00	
	Février	46,7	0,33	15,57	83,3	0,7	58,31	9,42	0,00	9,42	84,00	28,01	37,43	0,00	
	Mars	84,6	0,45	37,70	42,7	0,7	29,89	0,00	-24,89	-24,89	84,00	37,43	12,54	0,00	0,00
	Avril	133,2	0,15	19,89	9,1	0,7	6,37	0,00	-17,16	-17,16	84,00	12,54	-4,62	0,00	
	Mai	188,2	0,00	0,00	48,0	0,7	33,6	14,40	0,00	14,40	84,00	0,00	14,40	0,00	
	Juin	210,9	0,17	36,15	9,0	0,7	6,3	0,00	-33,45	-33,45	84,00	14,40	-19,05	0,00	0,00
	Juillet	232,3	0,00	0,00	7,4	0,7	5,18	2,22	0,00	2,22	84,00	0,00	2,22	0,00	
	Août	196,1	0,03	5,18	9,4	0,7	6,58	0,00	-2,36	-2,36	84,00	2,22	-0,14	0,00	
	Septembre	131,8	0,00	0,00	27,7	0,7	19,39	8,31	0,00	8,31	84,00	0,00	8,31	0,00	0,00
	Octobre	67,2	0,10	6,65	93,9	0,7	65,75333333	21,53	0,00	21,53	84,00	8,31	29,84	0,00	
Novembre	34,4	0,36	12,22	92,3	0,7	64,63333333	15,48	0,00	15,48	84,00	29,84	45,32	0,00		
Décembre	22,7	0,54	12,25	22,1	0,7	15,47	0,00	-5,62	-5,62	84,00	45,32	39,70	0,00	0,00	
		Total annuel (mm)													0,00

# **Rejets atmosphériques** **Torchère**



**EUROPOLL**  
MESURES FINES DES POLLUANTS & C.O.V.  
SANTÉ-RISQUES-ODEURS-BRUIXS  
ETUDES & REALISATIONS



**ENERIA**  
**I.S.D.N.D DE**  
**LA VAUTUBIERE**

**RAPPORT D'ESSAI**  
**ANALYSE D'UN BIOGAZ EN AMONT ET EN AVAL D'UN**  
**TRAITEMENT**

**MESURES DU 23 JUIN 2016**

<b>Etude réalisée par :</b> <b>Société EUROPOLL</b> 8 bis rue Oscar Roty 45340 CHAMBON LA FORET Tel : 02.38.32.09.36 Fax : 02.38.32.29.72 E.mail : europoll@europoll.fr	<b>Nom et adresse du client</b> <b>ENERIA</b>  <b>500 RUE MAYOR DE</b> <b>MONTRICHER</b> <b>13593 AIX EN PROVENCE</b>
---	--

<b>Rédacteur</b> Chargé des rapports <b>Lydie MOLANDRE</b> Date : 11/07/16 Visa :	<b>Validé et approuvé par</b> Responsable Scientifique <b>Hélène DUCCEL</b> Date : 12/07/16 Visa : 
<b>Code rapport :</b>	<b>R367_02_LaVautubière_0616</b>
<b>Révision N :</b>	<b>0</b>

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

**EUROPOLL APE 7112B**  
SARL Capital 7622 Euros  
SIRET 320 060 080 00035  
TVA FR 47320060080

**R367\_02\_LaVautubière\_0616**  
Page 1 sur 10  
**ENERIA**

**S.S. 8B rue Oscar Roty**  
45340 CHAMBON LA FORET  
Tel : 02.38.32.09.36  
Fax : 02.38.32.29.72

**ENERIA**

**I.S.D.N.D DE  
LA VAUTUBIERE**

**RAPPORT D'ESSAI**

**ANALYSE D'UN BIOGAZ EN AMONT ET EN AVAL D'UN  
TRAITEMENT**

**MESURES DU 23 JUIN 2016**

**SOMMAIRE**

<b>METHODES DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE DES BIOGAZ EN AMONT ET EN AVAL DU TRAITEMENT .....</b>	<b>3</b>
MESURES DES GAZ PERMANENTS.....	3
H <sub>2</sub> S HYDROGENE SULFURE.....	4
ANALYSE DES SILOXANES ET DES COVNM SUR LA PHASE VOLATILE DU GAZ .....	4
<b>RESULTATS D'ANALYSES DU BIOGAZ EN AMONT DU TRAITEMENT .....</b>	<b>5</b>
TABLEAU DES RESULTATS .....	5
MESURE DES GAZ PERMANENTS .....	5
TENEUR EN COMPOSES SOUFRES.....	5
TENEUR EN SILOXANES.....	5
TENEUR EN COMPOSES ORGANIQUE VOLATILS NON METHANIQUES (COVNM). .....	6
<b>RESULTATS D'ANALYSES DU BIOGAZ EN AVAL DU TRAITEMENT.....</b>	<b>7</b>
TABLEAU DES RESULTATS .....	7
MESURE DES GAZ PERMANENTS .....	7
TENEUR EN COMPOSES SOUFRES.....	7
TENEUR EN SILOXANES.....	7
TENEUR EN COMPOSES ORGANIQUE VOLATILS NON METHANIQUES (COVNM). .....	8
<b>ANNEXES .....</b>	<b>9</b>
ANNEXE I : CONDITIONS DE PRELEVEMENTS ET D'ECHANTILLONNAGE.....	10

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

**METHODES DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE DES BIOGAZ EN AMONT ET EN AVAL DU TRAITEMENT**

Deux échantillons de biogaz (en amont et en aval du traitement) ont été prélevés à l'aide de sacs Tedlar, le 23 juin 2016. Ils ont été expédiés à notre laboratoire pour la réalisation des analyses suivantes :

- Mesure des gaz permanents
- Concentration en H<sub>2</sub>S
- Concentration en Siloxanes
- Concentration en COVNM

Le tableau suivant présente les dates des différentes opérations :

<b>BIOGAZ AMONT FILTRE - Prélèvement du 23/06/16 9:40</b>	
<b>Date de réception</b>	24-juin-16
<b>Remarque sur réception des échantillons</b>	Les échantillons ont été reçus en bon état
<b>Date d'analyse des gaz permanents</b>	24-juin-16
<b>Date d'analyse de l'H<sub>2</sub>S</b>	24-juin-16
<b>Date d'analyse des Siloxanes</b>	4-juil.-16
<b>Date d'analyse des COVNM (étalon toluène)</b>	4-juil.-16

<b>BIOGAZ AVAL FILTRE - Prélèvement du 23/06/16 9:30</b>	
<b>Date de réception</b>	24-juin-16
<b>Remarque sur réception des échantillons</b>	Les échantillons ont été reçus en bon état
<b>Date d'analyse des gaz permanents</b>	24-juin-16
<b>Date d'analyse de l'H<sub>2</sub>S</b>	24-juin-16
<b>Date d'analyse des Siloxanes</b>	4-juil.-16
<b>Date d'analyse des COVNM (étalon toluène)</b>	4-juil.-16

### Méthode d'analyse des gaz :

#### Mesures des gaz permanents

L'analyse de gaz se fait par chromatographie bi-colonne (Analyse EUROPOLL).

Analyseur "Périchrom", injection automatique par boucle étalon, bi-colonnes séparées en mode "back-flush" et stabilisées thermiquement.

Détection par micro-catharométrie.

Étalonnage multi-gammes avant et après analyses par gaz étalon ISO (précision +/-2%)

CH<sub>4</sub> (4%, 10%, 99%)

CO<sub>2</sub> (0,06%, 4%)

N<sub>2</sub> (4%, 78%, 90%)

O<sub>2</sub> (5%, 20,9%)

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

**H<sub>2</sub>S Hydrogène sulfuré****Tube Dragger**

Absorption : Sur tube colorimétrique.  
Sensibilité : 5-50 ppm sur tubes utilisés.

**Analyse des siloxanes et des COVNM sur la phase volatile du gaz**

Les composés siloxanes suivants seront systématiquement recherchés dans les gaz :

MOH : Triméthylsilanol ; TMS : Tétraméthylsilane ; L2 : Hexaméthylidisiloxane ;  
L3 : Octaméthyltrisiloxane ; D3 : Hexaméthylcyclotrisiloxane ; D4 : Octaméthylcyclotétrasiloxanes ;  
L4 : Décaméthyltétrasiloxane ; D5 : Décaméthylcyclopentasiloxane ; D6 : Dodécaméthylhexasiloxane

Prélèvement : **sac Tedlar de 1L avec Septum**  
Injection : Avec kit Online d'un volume de gaz sur piège cryogénique  
Exploitation : Thermodésorption et séparation capillaire CPG  
DéTECTEUR : Spectrométrie de masse (SM) total ion courant (TIC)  
Identification : Par spectres plus position chromatographique  
Etalonnage : 3 points de 100 à 500 ng sur support (TMS, HMDSO, D4 et D5)  
Sensibilité : 0,1 mg/Nm<sup>3</sup> (sous-traitance).

Le total COVNM est quantifié en sommant les aires de l'ensemble des pics du chromatogramme et étalonné par rapport au composé de référence toluène.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

## RESULTATS D'ANALYSES DU BIOGAZ EN AMONT DU TRAITEMENT

### Tableau des résultats

Les résultats bruts sont fournis pour la condition standardisée: 0°C P0=760mmHg et pour des gaz secs.

BIOGAZ AMONT FILTRE	Normes Prélèvement	Normes Analyses	Prélèvement du 23/06/16 9:40	
			Conc Brutes	U élargie (k= 2)
H2S mg/Nm <sup>3</sup>	NF X20-307	Méthode interne*	258	52
COVNM mg/Nm <sup>3</sup> (étalon Toluène)	Méthode interne	Méthode interne	2992	898
COV Siloxanes mg/Nm <sup>3</sup>	Méthode interne	Méthode interne*	79	24
<b>Gaz permanents</b>				
CH <sub>4</sub> en %	NF X 43-300	NF X 20-303	29,6	0,2
O <sub>2</sub> en %	NF X 43-300	NF X 20-303	5,6	0,2

### Mesure des gaz permanents

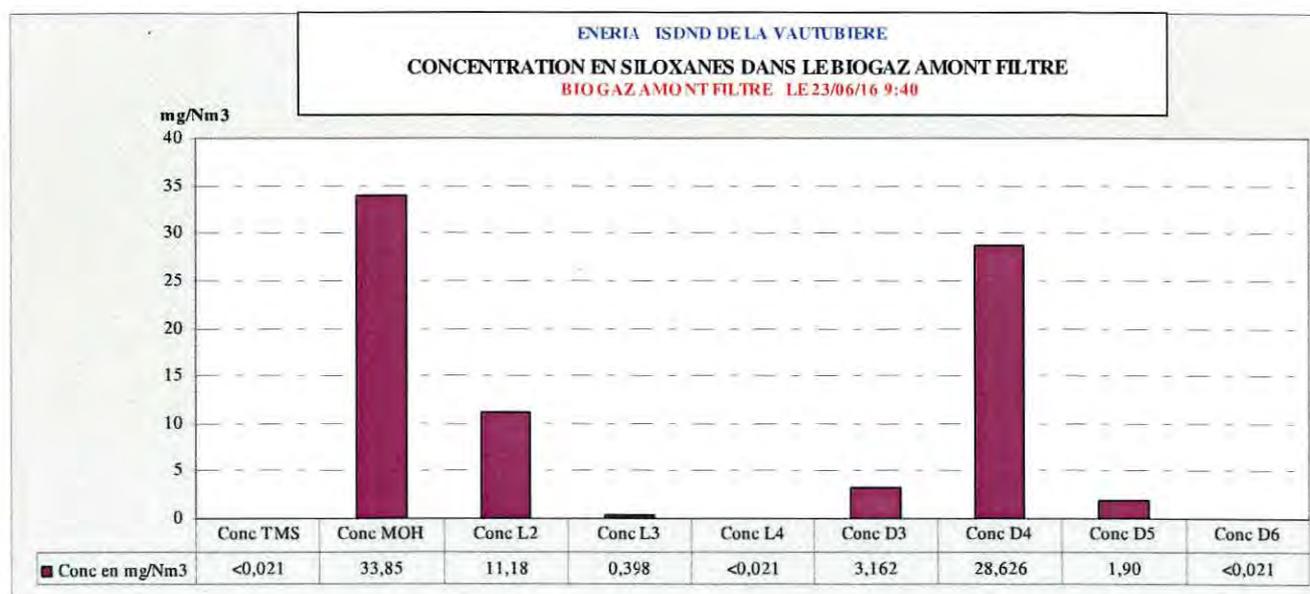
Le biogaz du mélange contient 29,6% de méthane et 5,6% oxygène.

### Teneur en composés soufrés.

La concentration en H<sub>2</sub>S est de 258 mg/Nm<sup>3</sup> (170 ppm).

### Teneur en siloxanes.

La concentration totale en composés siloxanes détectés par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse est de 79 mg/Nm<sup>3</sup> ce qui représente une concentration en silicium dans le gaz de 28 mg/Nm<sup>3</sup>. Le graphe suivant présente les concentrations des différentes espèces de siloxanes analysés dans le biogaz.



MOH : Triméthylsilanol ; TMS : Tétraméthylsilane ; L2 : Hexaméthylidisiloxane ; L3 : Octaméthyltrisiloxane ; D3 : Hexaméthylcyclotrisiloxane ; D4 : Octaméthylcyclotétrasiloxanes ; L4 : Décaméthyltétrasiloxane ; D5 : Décaméthylcyclopentasiloxane ; D6 : Dodécaméthylhexasiloxane

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

	Concentration en mg/Nm <sup>3</sup>
Conc TMS	<0,021
Conc MOH	33,85
Conc L2	11,18
Conc L3	0,398
Conc L4	<0,021
Conc D3	3,162
Conc D4	28,626
Conc D5	1,90
Conc D6	<0,021
<b>Total siloxanes</b>	<b>79</b>
<b>Total siloxanes eq Si</b>	<b>28</b>
<b>COVNM (étalon toluène)</b>	<b>2992</b>

### Teneur en composés organique volatils non méthaniques (COVNM).

La concentration totale en composés organiques volatils non méthaniques déterminés par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse est de 2992 mg/Nm<sup>3</sup>, en entrée du traitement.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

## RESULTATS D'ANALYSES DU BIOGAZ EN AVAL DU TRAITEMENT

### Tableau des résultats

Les résultats bruts sont fournis pour la condition standardisée: 0°C P0=760mmHg et pour des gaz secs.

BIOGAZ AVAL FILTRE	Normes Prélèvement	Normes Analyses	Prélèvement du 23/06/16 9:30	
			Conc Brutes	U élargie (k= 2)
H2S mg/Nm <sup>3</sup>	NF X20-307	Méthode interne*	61	12
COVM mg/Nm <sup>3</sup> (étalon Toluène)	Méthode interne	Méthode interne	3089	927
COV Siloxanes mg/Nm <sup>3</sup>	Méthode interne	Méthode interne*	80	24
<b>Gaz permanents</b>				
CH <sub>4</sub> en %	NF X 43-300	NF X 20-303	29,8	0,2
O <sub>2</sub> en %	NF X 43-300	NF X 20-303	5,5	0,2

### Mesure des gaz permanents

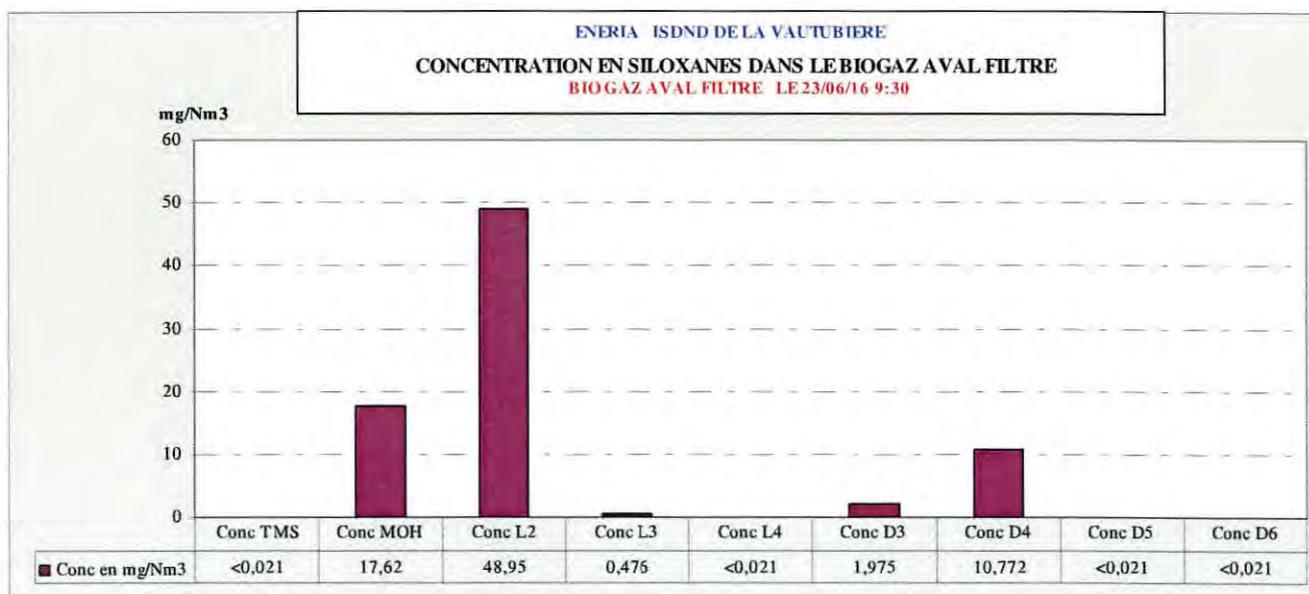
Le biogaz du mélange contient 29,8% de méthane et 5,5% oxygène.

### Teneur en composés soufrés.

La concentration en H<sub>2</sub>S est de 61 mg/Nm<sup>3</sup> (40 ppm).

### Teneur en siloxanes.

La concentration totale en composés siloxanes détectés par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse est de 80 mg/Nm<sup>3</sup> ce qui représente une concentration en silicium dans le gaz de 29 mg/Nm<sup>3</sup>. Le graphe suivant présente les concentrations des différentes espèces de siloxanes analysés dans le biogaz.



MOH : Triméthylsilanol ; TMS : Tétraméthylsilane ; L2 : Héxaméthylidisiloxane ; L3 : Octaméthyltrisiloxane ; D3 : Héxaméthylcyclotrisiloxane ; D4 : Octaméthylcyclotétrasiloxanes ; L4 : Décaméthyltétrasiloxane ; D5 : Décaméthylcyclopentasiloxane ; D6 : Dodécaméthylhexasiloxane

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

	Concentration en mg/Nm <sup>3</sup>
Conc TMS	<0,021
Conc MOH	17,62
Conc L2	48,95
Conc L3	0,476
Conc L4	<0,021
Conc D3	1,975
Conc D4	10,772
Conc D5	<0,021
Conc D6	<0,021

Total siloxanes	80
Total siloxanes eq Si	29

COVNM (étalon toluène)	3089
------------------------	------

### Teneur en composés organique volatils non méthaniques (COVNM).

La concentration totale en composés organiques volatils non méthaniques déterminés par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse est de 3089 mg/Nm<sup>3</sup>, en sortie du traitement.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.



**RAPPORT D'ESSAI**  
**ANALYSE D'UN BIOGAZ EN AMONT ET EN AVAL D'UN**  
**TRAITEMENT**

**MESURES DU 23 JUIN 2016**

**ANNEXES**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

EUROPOLL APE 7112B  
SARL Capital 7622 Euros  
SIRET 320 060 080 00035  
TVA FR 47320060080

R367\_02\_LaVautubière\_0616  
Page 9 sur 10  
ENERIA

S.S. 8B rue Oscar Roty  
45340 CHAMBON LA FORET  
Tel : 02.38.32.09.36  
Fax : 02.38.32.29.72

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## ANNEXE I : CONDITIONS DE PRELEVEMENTS ET D'ECHANTILLONNAGE

BIOGAZ AMONT FILTRE						
	Date de prélèvement	Date d'analyse	Concentration échantillon ppm			Rapport essai laboratoire
Prélèvements manuels						
H2S	23/06/16 9:40	24/06/16	170			16-S25-C367-02-H2S-1
	Date de prélèvement	Date d'analyse	Volume échantillon en l	Volume de gaz prélevé en Nl	Concentration mg/Nm3	Rapport essai laboratoire
Siloxanes	23/06/16 9:40	04/07/2016	10	9,317	79,113	16-EU-6936-COTSILOX-1
COVNM (eq Toluène)	23/06/16 9:40	04/07/2016	10	9,317	2992,120	16-EU-6936-COTSILOX-1

Mesures des gaz permanents	Date de prélèvement	Date d'analyse	Minimum mesuré en %	Maximum mesuré en %	Moyenne en %	Rapport d'essai laboratoire
CH <sub>4</sub>	23/06/16 9:40	24/06/2016	29,4	29,7	29,6	16-S25-C367-02-GP-1
O <sub>2</sub>	23/06/16 9:40	24/06/2016	5,5	5,6	5,6	16-S25-C367-02-GP-1

BIOGAZ AVAL FILTRE						
	Date de prélèvement	Date d'analyse	Concentration échantillon ppm			Rapport essai laboratoire
Prélèvements manuels						
H2S	23/06/16 9:30	24/06/16	40			16-S25-C367-02-H2S-2
	Date de prélèvement	Date d'analyse	Volume échantillon en l	Volume de gaz prélevé en Nl	Concentration mg/Nm3	Rapport essai laboratoire
Siloxanes	23/06/16 9:30	04/07/2016	10	9,317	79,788	16-EU-6936-COTSILOX-2
COVNM (eq Toluène)	23/06/16 9:30	04/07/2016	10	9,317	3088,701	16-EU-6936-COTSILOX-2

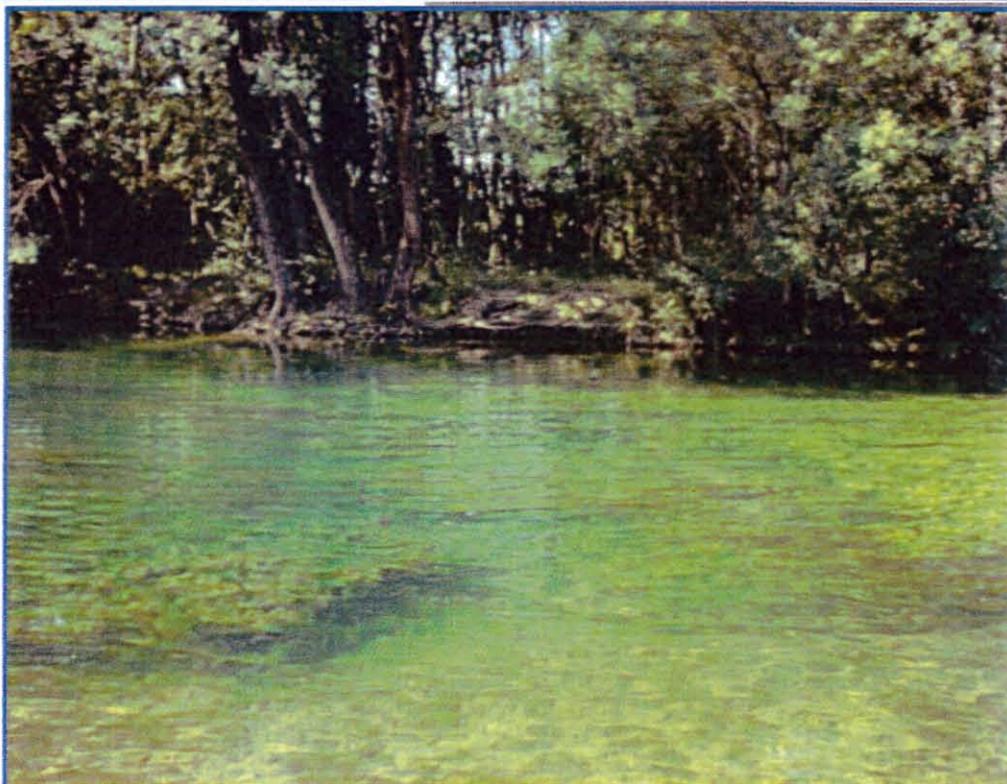
Mesures des gaz permanents	Date de prélèvement	Date d'analyse	Minimum mesuré en %	Maximum mesuré en %	Moyenne en %	Rapport d'essai laboratoire
CH <sub>4</sub>	23/06/16 9:30	24/06/2016	29,8	29,8	29,8	16-S25-C367-02-GP-2
O <sub>2</sub>	23/06/16 9:30	24/06/2016	5,5	5,5	5,5	16-S25-C367-02-GP-2

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 10 pages. Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

# **Eaux souterraines, ERI, Boue de lixiviat, Lixiviat, Légionelles**

2016

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers  
PREMIER TRIMESTRE 2016



Jean-François BONNICI

SARL A2E Environnement

18 rue Jules Ferry

83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

24/03/2016

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT	4
2.1.	LOCALISATION	4
3.	PRELEVEMENT ET ANALYSES	6
3.1.	PRELEVEMENT	6
3.2.	ANALYSES	7
4	INTERPRETATION	7
5	CONCLUSION	8

### ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

## 1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation :

- de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) conformément à l'arrêté préfectoral n°33-2006 A du 19 avril 2006,
- d'analyses complémentaires de suivi sur les piézomètres extérieurs du site.

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 18/02/2016 et correspondent au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

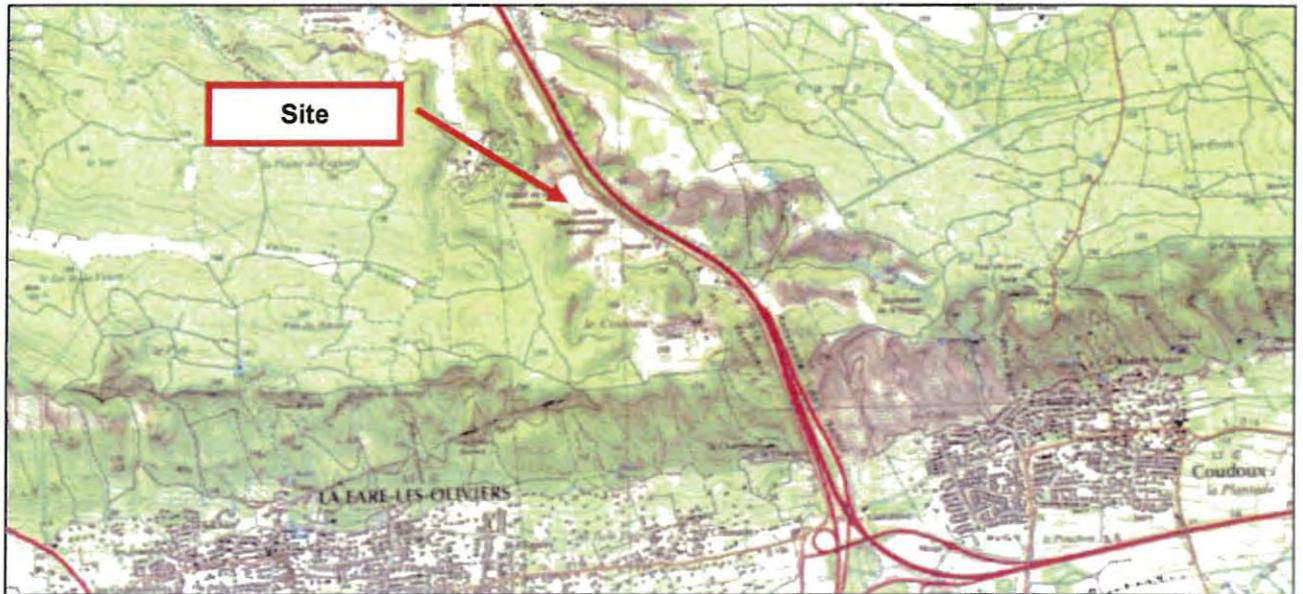
Le programme de prélèvement concernait :

- ↪ 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6) comportant les analyses :
  - habituelles (AP n°33-2006, page 42),
  - de l'étude complémentaire engagée par SMA.
- ↪ 1 forage d'eau (1 Moto-cross) comportant les analyses de l'étude complémentaire engagée par SMA,
- ↪ 1 prélèvement Eaux de Ruissellement Interne (E.R.I., déchetterie),
- ↪ Et 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4).

## 2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

### 2.1. LOCALISATION

La localisation du site, sous fond de carte I.G.N., est donnée ci-dessous :



PZ1-ORTEC



PZ MOTO-CROSS



PZ2-ORTEC



F4



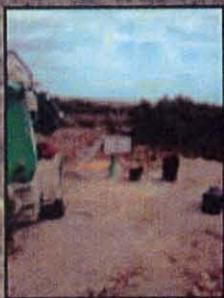
F2



Lixiviats

E.R.I.

F6



F1



PZ - LAFARGE



Boues



### 3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

#### 3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

A noter que la pompe du forage MOTOCROSS était Hors Service le jour de la campagne de prélèvement.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	MOTOCROSS	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	Impossible (travaux prévu)	127,45	94,45	90,85	163,18
Niveau ouvrage NGF	Non relevé par Maitre d'Ouvrage	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	-	25,33	76,21	67,29	47,38

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

### 3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 ( $5 \pm 3^\circ\text{C}$ ).

L'ensemble des analyses physico-chimiques demandé dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINs accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

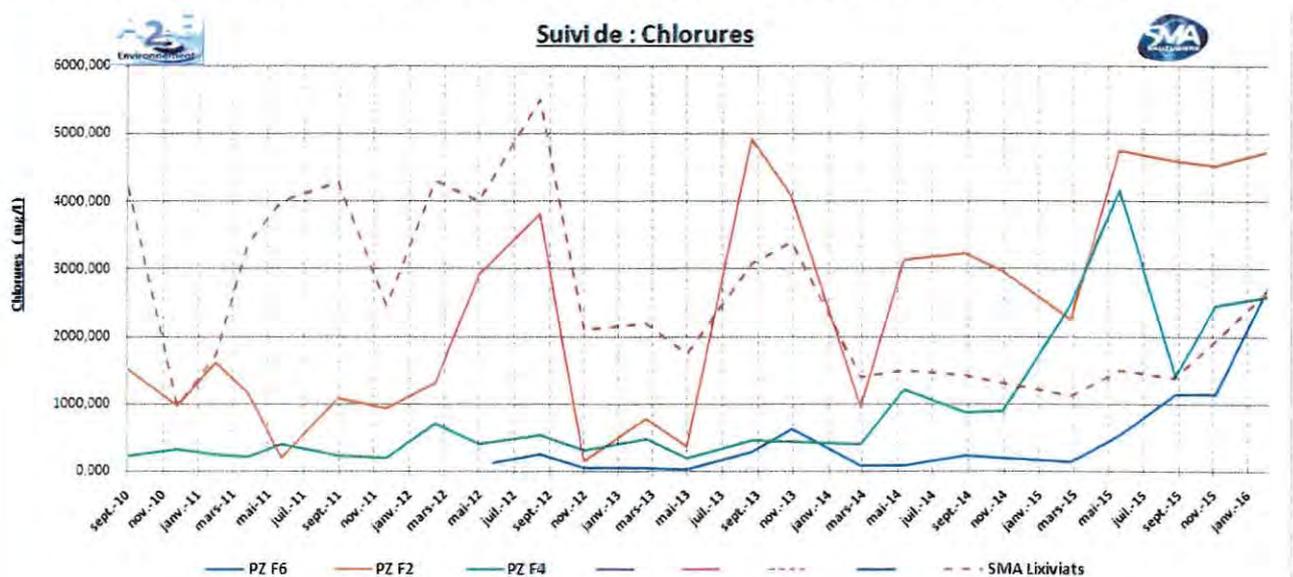
### 4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 21/03/2016.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat. F1 préservé.



2. Un piézomètre F2 présentant des concentrations significatives en Chlorures, Chrome, Toluène, Sodium et Sulfates.
3. Un piézomètre F4 présentant des concentrations significatives en Chlorures, Benzène, Ethylbenzène et Zinc.
4. Un piézomètre F6 présentant des concentrations significatives en Chlorures, Toluène, et Zinc.

Les eaux de ruissellement ne montrent pas de pollution majeure.

Les résultats analytiques de la première campagne trimestrielle 2016 sont joints en annexe n°1.

## 5 CONCLUSION

Une pollution au lixiviat est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

**ANNEXE N°1**  
**RESULTATS ANALYTIQUES**



Prélèvement du 18/02/2016 par A2E ENVIRONNEMENT

		16E011878-006	16E011878-007	
		LIXIVIATS		ERI
Tests	Paramètres	Unités		
Conductivité in situ		us/cm	22250	284,3
pH in situ		-	5D	5D
T° in situ		°C	16,8	10,28
Potentiel rédox in situ		mV	SD	SD
Mesure du pH	pH		8,5	7,7
	Température de mesure du pH	°C	17,9	18,3
Potentiel d'oxydoréduction	Potentiel redox Brut éluat	mV	-77,2	203
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	59	21
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	3,3	0,06
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	<1.00	4,98
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	<0.22	1,13
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	<1.97	0,32
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	<0.60	0,1
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	<0.60	<0.01
DCO	DCO	mg O2/l	5160	51
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	640	4
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	1900	7,3
Fluorures	Fluorures	mg/l	1,7	<0.5
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	1740	<3.00
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	1736<x<1736	1.22<x<4.22
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	<10.0	<10.0
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	<10	<10
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique		Fait	Fait
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0,53	0,39
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,15	<0.01
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	<0.01	<0.01
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,66	<0.01
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,25	<0.02
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0,487	<0.05
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	8,35	0,48
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,15	0,03
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,24	<0.01
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	7,21	0,04
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,1	<0.01
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,26	0,02
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,8	<0.5
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l	11.03<x<11.04	0.92<x<1.031
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,63	0,53
BTEX (5 composés)	Benzène	µg/l	<0.50	
	Toluène	µg/l	1,2	
	Ethylbenzène	µg/l	<1.00	
	o-Xylène	µg/l	<1.00	
	m+p-Xylène	µg/l	1	
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	1500	
	Ammonium	mg NH4/l	1900	
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l	2660	
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l	0,99	
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l	3,03	
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	Sulfates	mg SO4/l	<125	
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	3100	

SD : Sonde terrain Défectueuse. Mesures effectuées au laboratoire.



Prélèvement du 18/02/2016 par A2E ENVIRONNEMENT

			16E011878-001	16E011878-002	16E011878-003	16E011878-004	16E011878-005
			F1	F2	F4	F6	MOTOCROSS
Tests	Paramètres	Unités					
Niveau piézométrique m		-	127,45	94,45	80,85	163,18	Impossible
Cote NGF		-	152,78	170,66	148,14	210,56	-
Niveau piézométrique NGF		-	25,33	76,21	67,29	47,38	-
Conductivité in situ		us/cm	2560	31000	10400	17400	-
pH in situ		-	SD	SD	SD	SD	-
T° in situ		°C	15,92	16,25	17,31	15,47	-
Potentiel rédox in situ		mV	SD	SD	SD	SD	-
Echantillon non reçu au laboratoire	Echantillon non reçu au laboratoire						Pompe forage HS
Mesure du pH	pH		6,9	7,9	7,3	7,5	
	Température de mesure du pH	°C	18,2	18,5	18,4	18	
Potentiel d'oxydoréduction	Potentiel redox Brut éluat	mV	-21	-111	-32,8	28,9	
Nitrates - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrates	mg NO3/l	<1.00	<8.86	<1.00	<1.00	
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	<0.20	<2.00	<0.20	<0.20	
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrites	mg NO2/l	<0.16	<2.30	<1.64	<3.32	
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	<0.05	<0.70	<0.50	<1.01	
Chlorures - Spectrophotométrie UV-Vis	Chlorures (Cl)	mg/l	393	4720	2590	2700	
Ammonium - Spectrophotométrie UV-Vis	Ammonium	mg NH4/l	59,4	<0.10	0,3	<0.05	
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	Sulfates	mg SO4/l	19,9	<850	<100	<250	
Orthophosphates (PO4) - Spectrophotométrie UV-Vis	Orthophosphates	mg PO4/l	<0.10	16,8	2,34	3,36	
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	Demande chimique en oxygène (DCO)	mg O2/l	488	14000	3740	6070	
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	100	3660	760	1870	
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg C/l	170	4300	1300	2100	
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg/l	0,29	5	2,6	<5.0	
Azote selon Kjeldahl (NTK)	Azote (Kjeldahl)	mg N/l	75,8	3280	885	1400	
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	190	880	56	540	
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	75.78<x<76.06	3284<x<3287	884.8<x<885.6	1397<x<1399	
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	<0.05	0,302	0,108	0,176	
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,015	0,807	0,272	0,379	
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,055	0,42	0,668	0,313	
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	<0.005	0,014	0,01	<0.005	
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	222	5750	1500	2250	
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,27	7,67	7,15	3,49	
BTEX (5 composés) ☒							
	Benzène	µg/l	<0.50	2,66	2,84	1,84	
	Toluène	µg/l	9,4	273	64,2	2100	
	Ethylbenzène	µg/l	<1.00	2,8	2	2,1	
	o-Xylène	µg/l	<1.00	1,2	1	<1.00	
	m+p-Xylène	µg/l	<1.00	2,5	1,6	1,4	

SD : Sonde terrain Défectueuse. Mesures effectuées au laboratoire.

A2E ENVIRONNEMENT  
Monsieur Jean-François BONNICI  
18, rue jules ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-16-KI-000458-03

Version du : 30/03/2016

Page 1/2

**Annule et remplace la version AR-16-KI-000458-02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée**

Dossier N° : 16KI00136

Date de réception : 10/03/2016

Référence dossier : N°Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet: SMAVAUTUBIERE

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau de rejet / Eau résiduaire	Rejet	ph: 8.13 température: 7.65°C conductivité: 107.6 mS/cm dernier traitement choc: fin février 2016 (dosage à 3%) par acide paracétique avec peroxyde d'hydrogène (dosage 0,2%) couleur: brun dépot: sans

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Date de prélèvement	10/03/2016 09:23	Début d'analyse	10/03/2015 16:25
Préleveur	Prélevé par le client	Localisation du prélèvement	rejet
Date de réception	10/03/2016 11:07		

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

	Résultat	Unité
<b>UME5S : Legionella pneumophila,spp-Num&lt;100 &gt;7500000/L</b> Prestation soustraite à Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1830 <i>Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431</i>		

Legionella pneumophila	<100	ufc/l
Legionella spp.	<100	ufc/l

**PHYSICO-CHIMIE**

	Résultat	Unité
<b>JI402 : Turbidité</b> Prestation réalisée par nos soins <i>Turbidimétrie - NF EN ISO 7027</i>	33	NFU

**Conclusions**

Legionella non détectées.



Sylvain Mourard  
Business Unit Manager

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



2016

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers  
DEUXIEME TRIMESTRE 2016



Jean-François BONNICI  
SARL A2E Environnement  
18 rue Jules Ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE  
21/06/2016

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT	4
2.1.	LOCALISATION	4
3.	PRELEVEMENT ET ANALYSES	6
3.1.	PRELEVEMENT	6
3.2.	ANALYSES	7
4.	INTERPRETATION	8
5.	CONCLUSION	9

### ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

## 1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation :

- de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) conformément à l'arrêté préfectoral n°33-2006 A du 19 avril 2006,
- d'analyses complémentaires de suivi sur les piézomètres extérieurs du site.

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 23/05/2016 et correspondent au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Le programme de prélèvement concernait :

- ↪ 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6) comportant les analyses :
  - habituelles et de références tous les 4 ans (AP n°33-2006, page 42),
  - de l'étude complémentaire engagée par SMA.
- ↪ 1 forage d'eau (1 Moto-Cross) comportant les analyses de l'étude complémentaire engagée par SMA,
- ↪ 2 prélèvements sur puits extérieurs au site (puits n°1 et n°3), comportant les analyses de l'étude complémentaire engagée par SMA et bactériologiques (programme ponctuel),
- ↪ 1 prélèvement Eaux de Ruissellement Interne (E.R.I., déchetterie),
- ↪ 1 prélèvement boues,
- ↪ Et 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4).

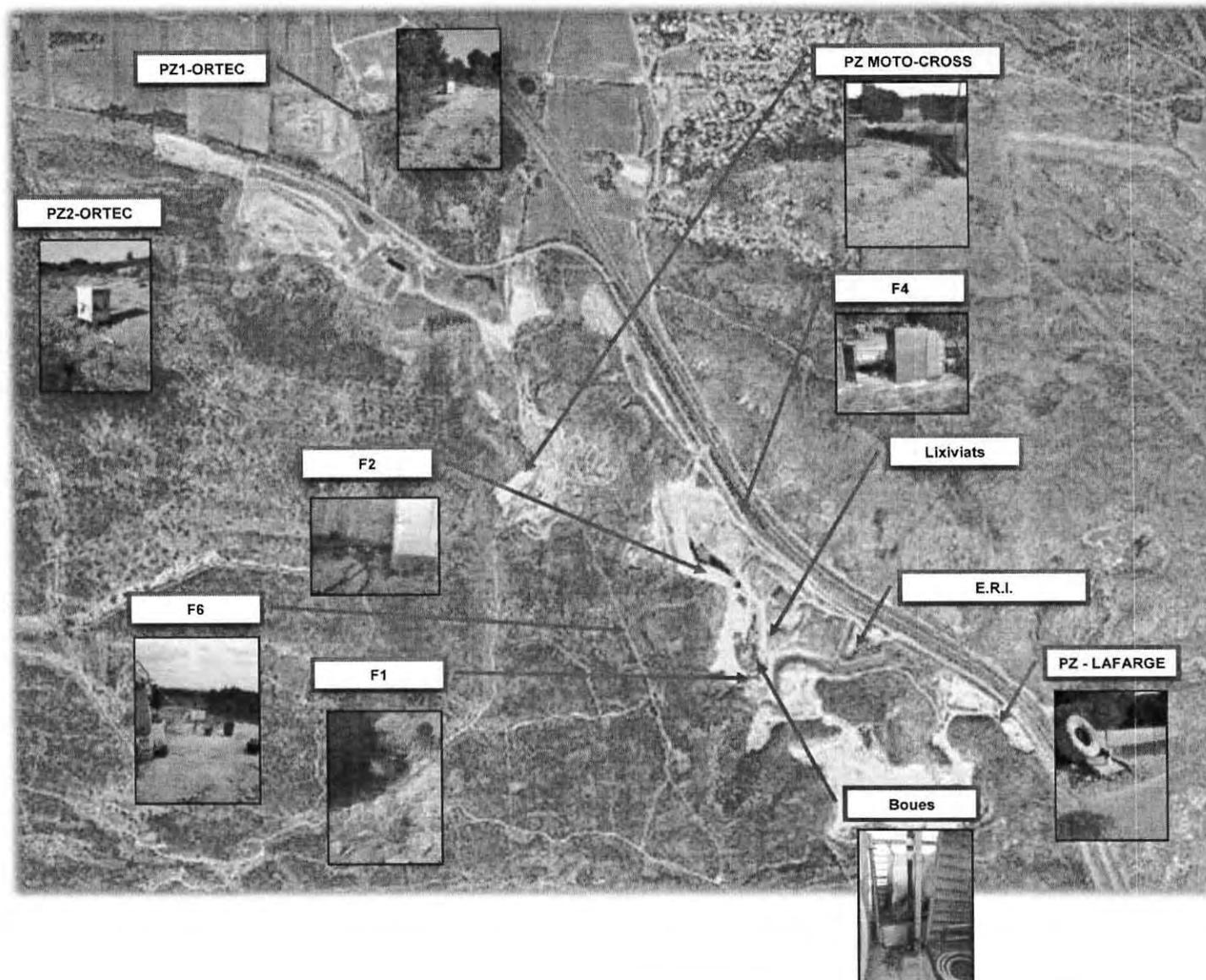
## 2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

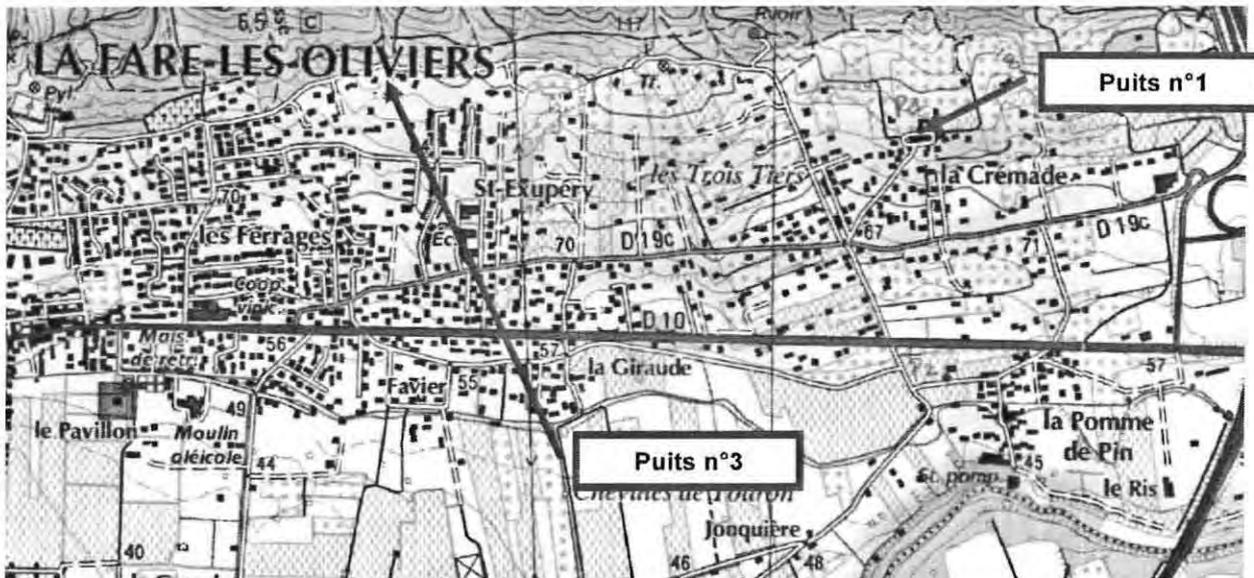
### 2.1. LOCALISATION

La localisation du site, sous fond de carte I.G.N., est donnée ci-dessous :



La localisation des points de prélèvements est donnée ci-dessous :





### 3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

#### 3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

A noter que la pompe du forage MOTOCROSS était Hors Service le jour de la campagne de prélèvement. Cet ouvrage ne sera plus remis en activité selon le propriétaire du site.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6	Puits n°1	Puits n°3
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	129,22	91,90	73,80	159,80	Particulier non présent	Mesure impossible
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56	-	-
Niveau piézométrique NGF	23,56	78,76	74,34	50,76	-	-

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

### **3.2 ANALYSES**

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 ( $5 \pm 3^{\circ}\text{C}$ ).

L'ensemble des analyses physico-chimiques demandé dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINs accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

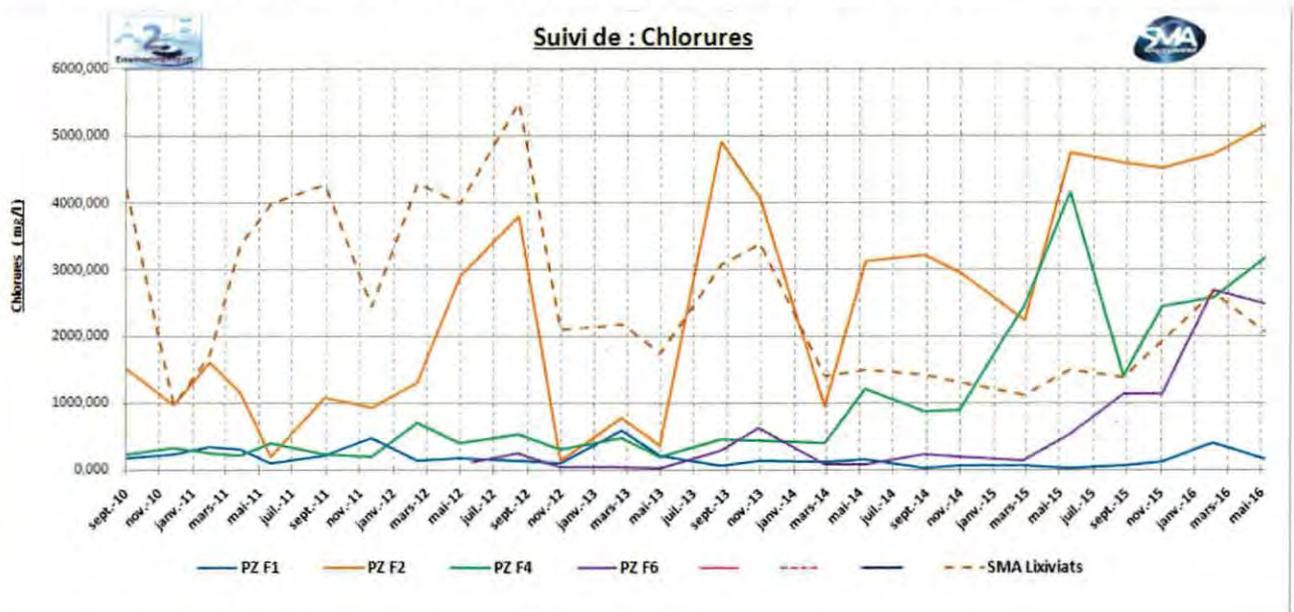
#### 4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 16/06/2016.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat. F1 préservé.



2. Un piézomètre F2 présentant des concentrations significatives en AOX, Chlorures, COT, indice Phénols, Sodium, Toluène, Sulfates, Bactéries coliformes et Entérocoques intestinaux.
3. Un piézomètre F4 présentant des concentrations significatives en AOX, Chlorures, COT, indice Phénols, Benzène, Sodium, Toluène, Sulfates et Zinc.
4. Un piézomètre F6 présentant des concentrations significatives en AOX, Arsenic, Chlorures, Chrome, COT, indice Phénols, Nickel, Sodium, Toluène et Sulfates.

Les eaux de ruissellement ne montrent pas de pollution majeure.

Les résultats analytiques de la deuxième campagne trimestrielle 2016 sont joints en annexe n°1.

## 5 CONCLUSION

Une pollution au lixiviat est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

**ANNEXE N°1**  
RESULTATS ANALYTIQUES

Prélèvement du 23/05/2016 par A2E ENVIRONNEMENT

			16E039932-008
			BOUES
Tests	Paramètres	Unités	
Conductivité in situ		us/cm	115500
pH in situ		-	6,31
T° in situ		°C	14,28
Potentiel rédox in situ		mV	56
Matière sèche (Boue ; Sédiment - NF EN 12880)	Matière sèche	% P.B.	52,4
Refus Pondéral à 2 mm	Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	14,2
Séchage à 40°C	Préparation physico-chimique (séchage à 40°C)		-
Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	Mise en solution (Lixiviation 1 heure)		Fait
Fluorure soluble	Fluorures	mg/kg MS	25,9
Nitrate soluble (NO3)	Azote nitrique	mg/kg MS	<20.0
Nitrite soluble (NO2)	Nitrites	mg/kg MS	<20.0
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote selon Kjeldahl	g/kg MS	20,4
Indice phénol	Indice phénol	mg/kg MS	<0.50
Chrome (VI) soluble	Chrome VI	mg/kg MS	<17.5
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	g/kg MS	20.44<x<20.46
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	mg/kg MS	0,7
COT (Boues) par combustion sèche	Carbone Organique Total par Combustion	mg/kg MS	158000
Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Minéralisation Eau Régale - Bloc chauffant après p		-
Aluminium (Al) après minéralisation Eau Régale	Aluminium (Al)	mg/kg MS	1280
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/kg MS	25,2
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/kg MS	<0.42
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/kg MS	159
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/kg MS	<5.22
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/kg MS	190
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/kg MS	10100
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/kg MS	296
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/kg MS	26
Phosphore (P)	Phosphore	mg/kg MS	5230
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/kg MS	17,7
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/kg MS	62,6
Mercuré (Hg)	Mercuré (Hg)	mg/kg MS	1,51
Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/kg MS	292<x<297.6
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg MS	26000
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg MS	3260
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg MS	20100
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg MS	2210
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg MS	418
AOX	AOX	mg/kg MS	120
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	1500
DCO	DCO	mg O2/l	276000
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	82501

Prélèvement du 23/05/2016 par A2E ENVIRONNEMENT

16E039932-007			
ERI			
Tests	Paramètres	Unités	
Conductivité in situ		us/cm	323,1
pH in situ		-	7,98
T° in situ		°C	15,6
Potentiel rédox in situ		mV	-65,96
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	150
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	<0.05
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	<1.00
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	<0.22
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	<0.04
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	<0.01
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	<0.01
DCO	DCO	mg O2/l	96
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	6
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	30
Fluorures	Fluorures	mg/l	<0.5
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	3,1
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	3.08<x<3.32
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	12
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	<10
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique		Fait
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	2,01
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	<0.01
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	<0.01
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	<0.01
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	<0.02
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	<0.05
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	2,71
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,25
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	<0.01
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,41
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,02
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,07
Mercuré (Hg)	Mercuré (Hg)	µg/l	<0.5
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l	5.06<x<5.161
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	<0.50

Prélèvement du 23/05/2016 par AZE ENVIRONNEMENT

Tests	Paramètres										Unités	Méthodes											
	F1	F2	F4	F6	MOTOCROSS	IMVAT	PUIFS 1	PUIFS 3	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE		F1	F2	F4	F6	MOTOCROSS	IMVAT	PUIFS 1	PUIFS 3	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE		
Niveau piézométrique m	129.22	91.9	73.8	129.8	159.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Impossible		
Cote NGF	151.78	170.66	148.14	210.56	210.56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Impossible	
Niveau piézométrique NGF	23.56	78.76	74.34	50.76	50.76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Impossible	
Conductivité in situ	973.5	34970	18370	12630	12630	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400.7	
pH in situ	7.51	7.29	7.44	7.57	7.57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.3	
T° in situ	15.93	15.26	20.77	14.54	14.54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.26	
Potentiel redox in situ	-114.54	-60.76	-47.87	-29.34	-29.34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81.08	
Echantillon non reçu au laboratoire																							
Filtration 0.45 µm	Effetuee	Effetuee	Effetuee	Effetuee	Effetuee																		
Nitrates - Spectrophotométrie UV-Vis	mg NO3/l	<1.00	<1.77	<1.00	<1.00																		
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	mg NO2/l	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20																		
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	mg NO2/l	<0.04	0.13	0.11	0.11																		
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	mg NO2/l	<0.01	0.04	0.03	0.03																		
Chlorures - Spectrophotométrie UV-Vis	mg Cl/l	142	5160	3190	2500																		
Ammonium - Spectrophotométrie UV-Vis	mg NH4/l	10.1	0.29	0.12	<0.05																		
Sulfates [SO4] Spectrophotométrie UV-Vis	mg SO4/l	8.8	4.62	3.51	0.56																		
Oxygène Dissous [O2] - Spectrophotométrie UV-Vis	mg O2/l	40	19700	6420	5980																		
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg O2/l	20	7200	4300	3500																		
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	mg O2/l	0.04	<1.0	<5.0	<5.0																		
Carbone Organique Total (COT)	mg C/l	8.1	2550	1700	1400																		
Azote selon Kjeldahl (NTK)	mg N/l	<1.0	3300	1200	800																		
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	8.08<e>-32	2540<e>-2550	1097<e>-1097	1407<e>-1402																		
Asenic (As)	mg/l	<0.005	<0.005	0.011	0.312																		
Calcium (Ca) dissous	mg/l	180	593	163	148																		
Chrome (Cr)	mg/l	<0.005	<0.005	<0.005	0.942																		
Cuivre (Cu)	mg/l	<0.01	<0.01	0.01	0.02																		
Magnésium (Mg) dissous	mg/l	12	188	33.8	88.7																		
Manganèse (Mn) dissous	mg/l	0.589	2.86	1.18	0.189																		
Nickel (Ni)	mg/l	<0.005	0.005	0.032	0.475																		
Plomb (Pb)	mg/l	<0.005	<0.005	0.009	<0.005																		
Potassium (K) dissous	mg/l	7.98	1480	848	726																		
Sodium (Na)	mg/l	61.4	3460	1960	1620																		
Zinc (Zn)	mg/l	0.04	<0.02	2.09	1.15																		
Cadmium (Cd)	µg/l	<1.00	300	177	97																		
Etain (Sn)	µg/l	1.98	<5.00	<5.00	10.4																		
Mercurure (Hg)	µg/l	<0.20	<0.20	<0.21	<0.20																		
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	µg/l	0.04	3.9	0.4	0.54																		
Naphtalène	µg/l	<0.01	0.01	<0.01	<0.01																		
Acénaphtylène	µg/l	0.01	0.83	0.1	0.08																		
Acénaphtène	µg/l	<0.01	0.3	0.08	0.08																		
Anthracène	µg/l	<0.01	0.07	0.01	0.02																		
Fluoranthène	µg/l	<0.01	0.21	0.25	0.07																		
Pyrene	µg/l	<0.01	0.24	0.03	0.04																		
Benzofluoranthène	µg/l	<0.01	0.05	<0.01	<0.01																		
Chrysène	µg/l	<0.01	0.06	<0.01	<0.01																		
Benzofluoranthène	µg/l	<0.01	0.06	<0.01	<0.01																		
Benzofluoranthène	µg/l	<0.0075	0.0995	<0.0075	<0.0075																		
Benzofluoranthène	µg/l	<0.01	0.01	<0.01	<0.01																		
Dibenzofluoranthène	µg/l	<0.01	0.03	<0.01	<0.01																		
Indène (1,2,3-cd) Pyrene	µg/l	<0.01	0.03	<0.01	<0.01																		
Phénanthrène	µg/l	<0.01	0.51	0.09	0.09																		
Benzofluoranthène	µg/l	<0.01	0.04	<0.01	<0.01																		
Benzofluoranthène	µg/l	0.05<e>-0.1888	6.4	0.96<e>-1.047	0.92<e>-1.007																		
Somme des 16 HAP	µg/l	<0.01	0.05	0.01	<0.01																		
PCB 28	µg/l	<0.01	0.04	<0.01	<0.01																		
PCB 52	µg/l	<0.01	0.04	<0.01	<0.01																		
PCB 101	µg/l	<0.01	0.02	<0.01	<0.01																		
PCB 118	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01																		
PCB 138	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01																		
PCB 153	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01																		
PCB 180	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01																		
SOMME PCB (7)	µg/l	<0.07	0.12<e>-0.15	<0.07	<0.07																		
BTEX (5 composés)	µg/l	<0.50	2.49	2.28	1.16																		
Benzène	µg/l	<1.00	257	723	2540																		
Toluène	µg/l	<1.00	1.8	1.5	1.6																		
Ethylbenzène	µg/l	<1.00	1.1	<1.00	<1.00																		
o-Xylène	µg/l	<1.00	1.7	1.3	<1.00																		
p-Xylène (méta-, para-)	µg/l	<1.00	1.7	1.3	<1.00																		
Escherichia coli	NPF/100 ml	< 15	< 15	< 15	< 15																		
Bactéries coliformes	NPF/100 ml	< 30	4600	< 30	< 30																		
Bactéries coliformes (méthode NPF)	NPF/100 ml	< 30	4600	< 30	< 30																		
Entérocoques intestinaux (Eaux de loisirs)	NPF/100 ml	< 15	> 35000	< 15	< 15																		
Salmonella présumptive (P/A dans 1L)	/1 litre	Absence	Présence	Présence	Présence																		

A2E ENVIRONNEMENT  
Monsieur Jean-François BONNICI  
18, rue jules ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-16-KI-000889-01

Version du : 14/06/2016

Page 1/2

Dossier N° : 16KI00351

Date de réception : 31/05/2016

Référence dossier : Nom Commande : SMAV

Nom Projet: SMAVAUTUBIERE

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	Rejet	Dernier traitement choc le 26 mai 2016 - acide nitrique Couleur : brun Dépôts : sans pH : 8.22 Température : 20.2°C Conductivité : 56650µS/cm

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Préleveur	Prélevé par vos soins	Date de réception	31/05/2016 10:20
Date de prélèvement	31/05/2016 09:10	Début d'analyse	31/05/2016 16:00

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

	Résultat	Unité
<b>UME55 : Legionella pneumophila,spp-Num&lt;100 &gt;7500000/L</b> Prestation soustraite à		
Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1830		
Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431		
Legionella pneumophila	<100	ufc/l
Legionella spp.	<100	ufc/l

**PHYSICO-CHIMIE**

	Résultat	Unité
<b>JI402 : Turbidité</b> Prestation réalisée par nos soins	200	NFU
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027		

Conclusions

Legionella non détectées.



 Sylvain Mourard  
 Business Unit Manager

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



2016

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers  
TROISIEME TRIMESTRE 2016



Jean-François BONNICI

SARL A2E Environnement

18 rue Jules Ferry

83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

12/10/2016



## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT	4
2.1.	LOCALISATION	4
3.	PRELEVEMENT ET ANALYSES	6
3.1.	PRELEVEMENT	6
3.2.	ANALYSES	7
4	INTERPRETATION	8
5	CONCLUSION	9

### ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

## 1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation :

- de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) conformément à l'arrêté préfectoral n°33-2006 A du 19 avril 2006,
- d'analyses complémentaires dites de radioactivité sur les quatre ouvrages du site (résultats à venir),
- d'analyses sur la source dite de Calissanne.

Les prélèvements ont été effectués par nos soins (hors eau potable) le 08/09/2016 et correspondent au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016.

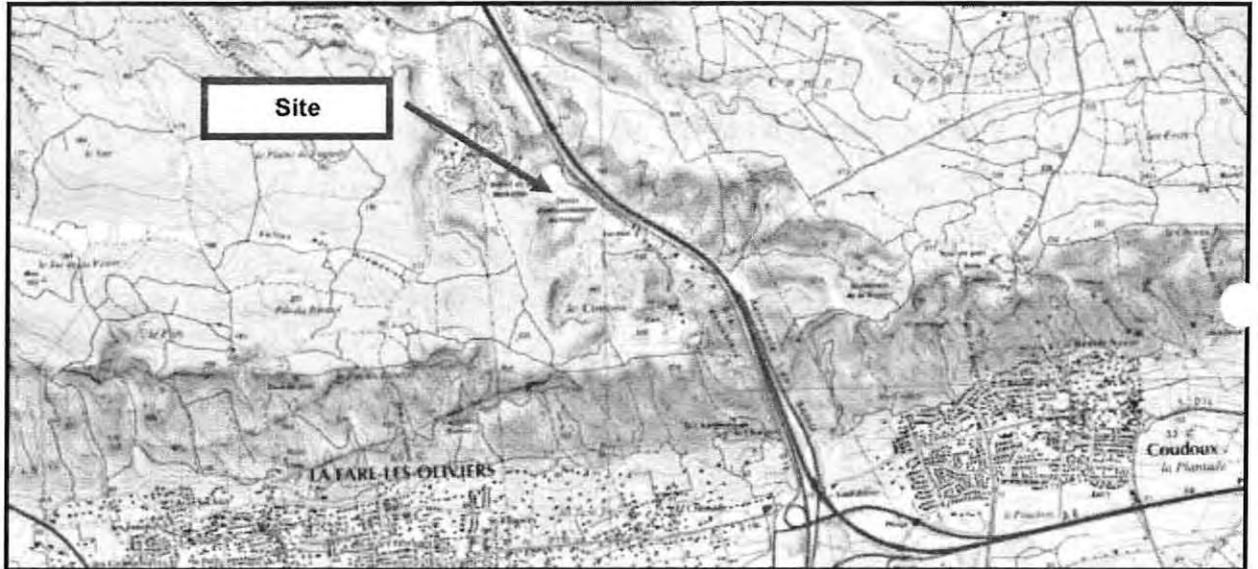
Le programme de prélèvement concernait :

- ↗ 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6) comportant les analyses :
  - Habituelles, (AP n°33-2006, page 42),
  - Et de l'étude complémentaire engagée par SMA.
- ↗ 1 prélèvement eau dite de source – La Calissanne,
- ↗ 1 prélèvement Eaux de Ruissellement Interne (E.R.I., déchetterie),
- ↗ 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- ↗ 1 prélèvement légionelles,
- ↗ Et 2 prélèvements eau potable (cuisine et local bascule).

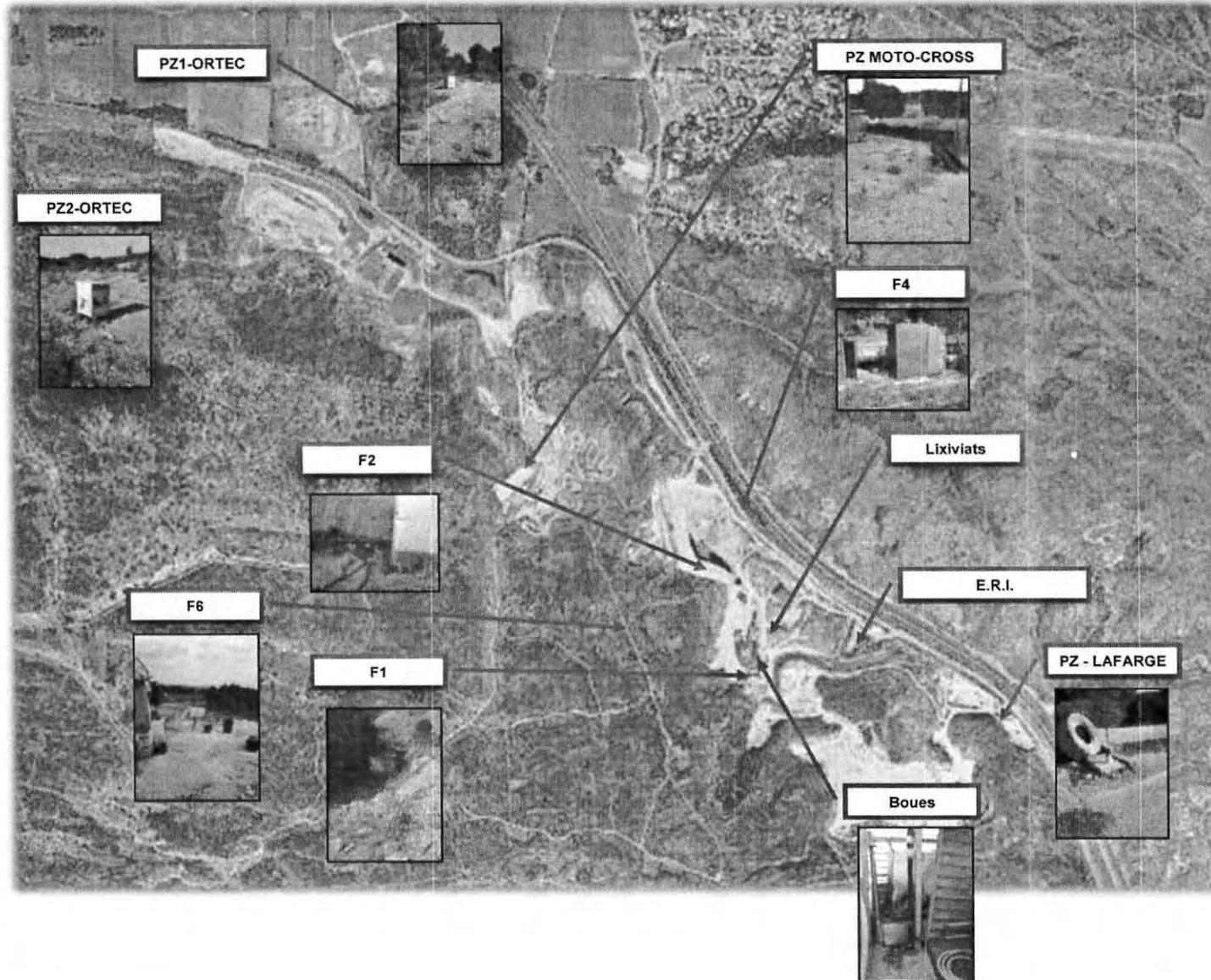
## 2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

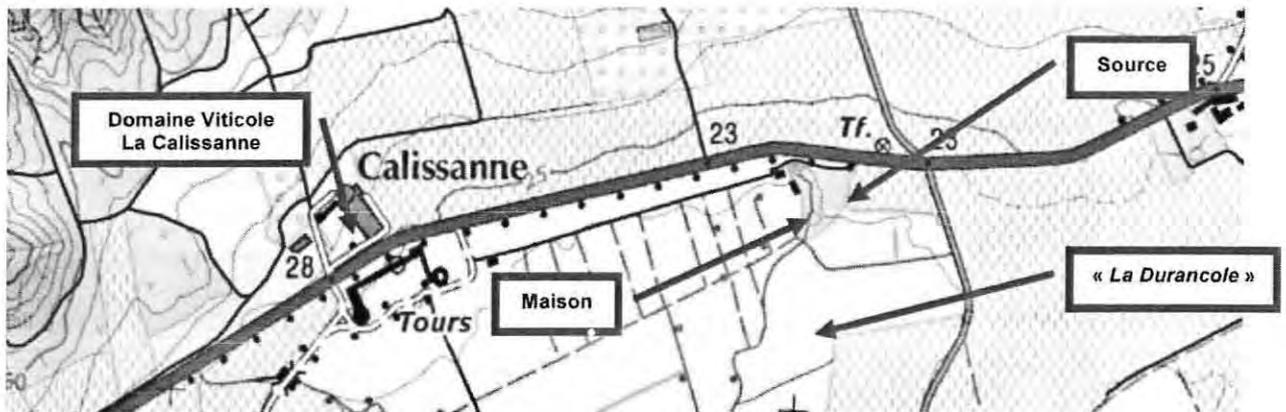
### 2.1. LOCALISATION

La localisation du site, sous fond de carte I.G.N., est donnée ci-dessous :



La localisation des points de prélèvements est donnée ci-dessous :





### 3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

#### 3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	116,60	98,80	70,60	160,25
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	36,18	71,86	77,54	50,31



Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

### **3.2 ANALYSES**

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 ( $5 \pm 3^{\circ}\text{C}$ ).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

Les analyses radioactivités ont été réalisées par le laboratoire EICHROM (résultats à venir).

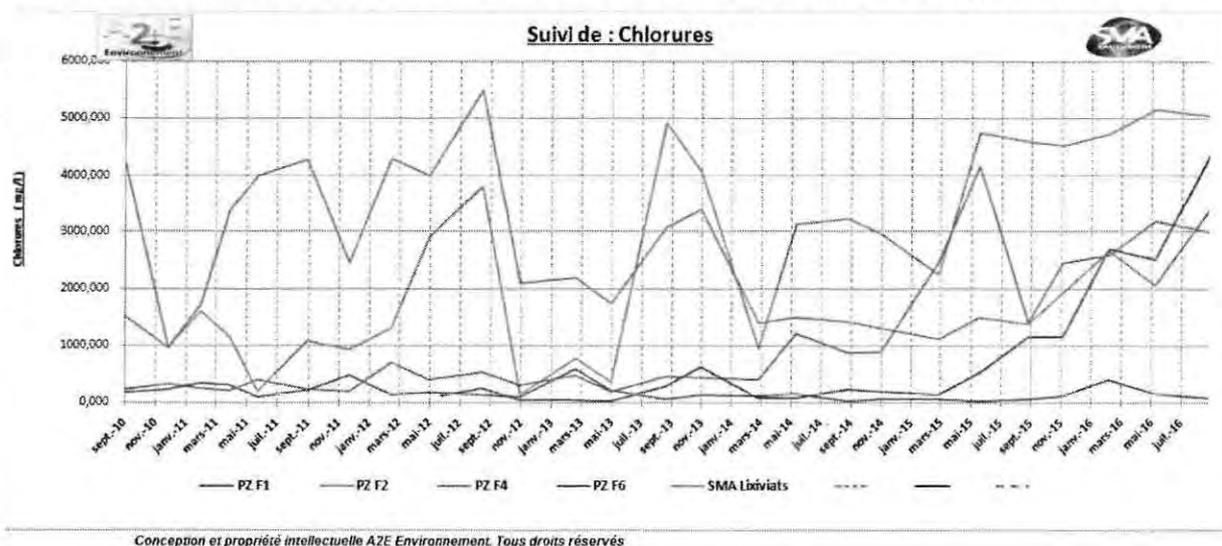
#### 4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 10/10/2016.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat. F1 préservé.



2. Un piézomètre F6 présentant des concentrations significatives en Chlorures et avec une augmentation significative de la conductivité (idem pour le F2) depuis la dernière campagne.

2017

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers  
QUATRIEME TRIMESTRE 2016



Jean-François BONNICI

SARL A2E Environnement

18 rue Jules Ferry

83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

04/01/2017

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT	4
2.1.	LOCALISATION	4
3.	PRELEVEMENT ET ANALYSES	6
3.1.	PRELEVEMENT	6
3.2.	ANALYSES	7
4	INTERPRETATION	8
5	CONCLUSION	8

### ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

## 1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation :

- de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) conformément à l'arrêté préfectoral n°33-2006 A du 19 avril 2006,
- d'analyses complémentaires de suivi sur les piézomètres extérieurs du site.

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 14/11/2016 et correspondent au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Le programme de prélèvement concernait :

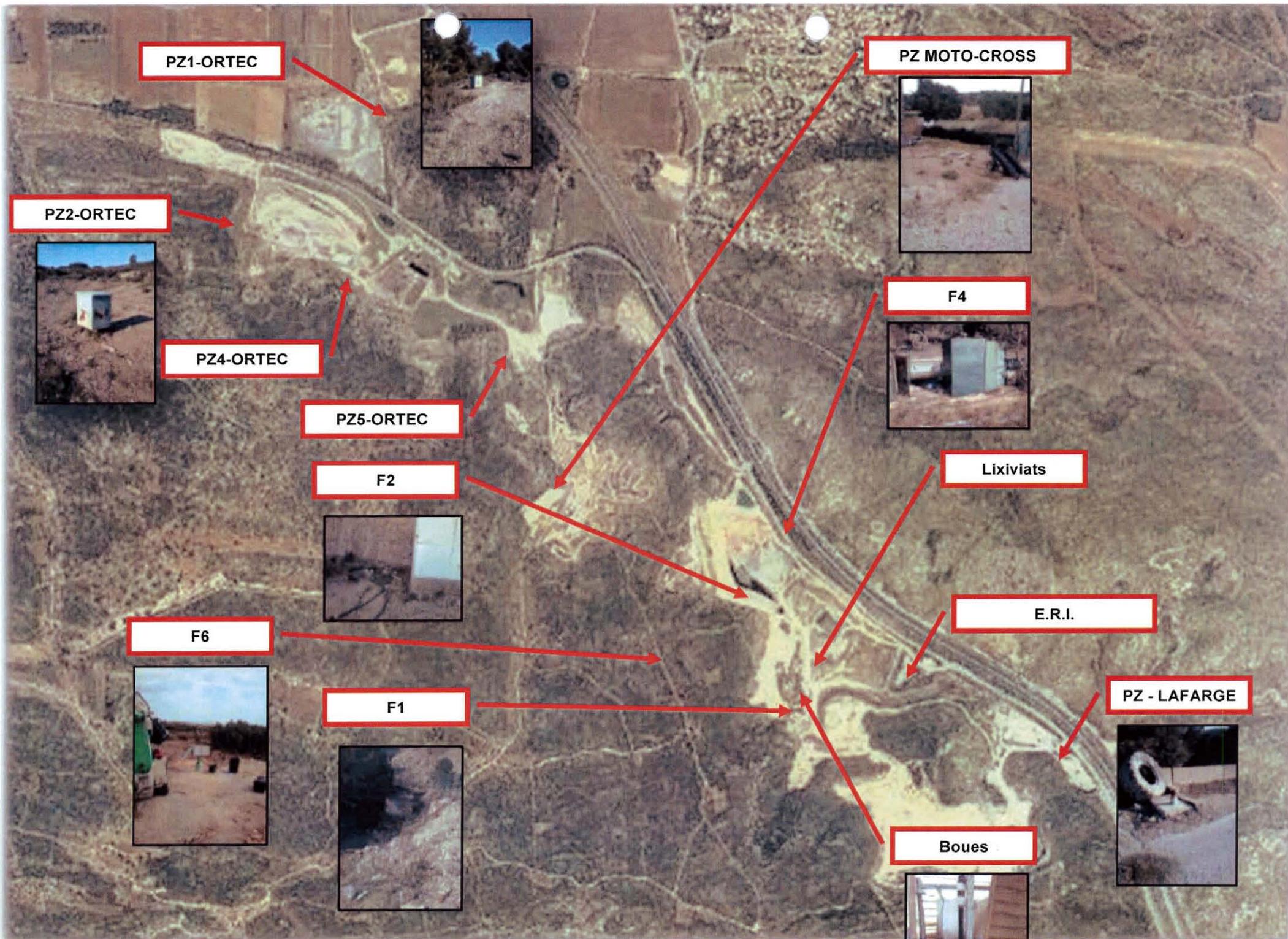
- ↻ 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6) comportant les analyses :
  - Habituelles, (AP n°33-2006, page 42),
  - Et de l'étude complémentaire engagée par SMA.
- ↻ 5 forages d'eau (LAFARGE, PZ1-ORTEC, PZ2-ORTEC, PZ4-ORTEC et PZ5-ORTEC) comportant les analyses de l'étude complémentaire engagée par SMA,
- ↻ 1 prélèvement Eaux de Ruissellement Interne (E.R.I., déchetterie),
- ↻ 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- ↻ 1 prélèvement boues (boues solides et boues liquides),
- ↻ Et 1 prélèvement légionelles,

## 2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

### 2.1. LOCALISATION

La localisation du site, sous fond de carte I.G.N., est donnée ci-dessous :





### 3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

#### 3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Les prélèvements sur les ouvrages d'ORTEC n'ont pas été réalisés le 14/11/2016.

Les résultats sur les ouvrages PZ1-ORTEC et PZ2-ORTEC ont été communiqués par ORTEC à SMAV (prélèvements du 17/10/2016).

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6	LAFARGE	PZ1-ORTEC	PZ2-ORTEC
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	128,79	91,30	70,30	159,21	80,85	76,08	112,90
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56	-	127,20	140,63
Niveau piézométrique NGF	23,99	79,36	77,84	51,35	-	51,12	27,73

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

### **3.2 ANALYSES**

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 ( $5 \pm 3^{\circ}\text{C}$ ).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINs accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

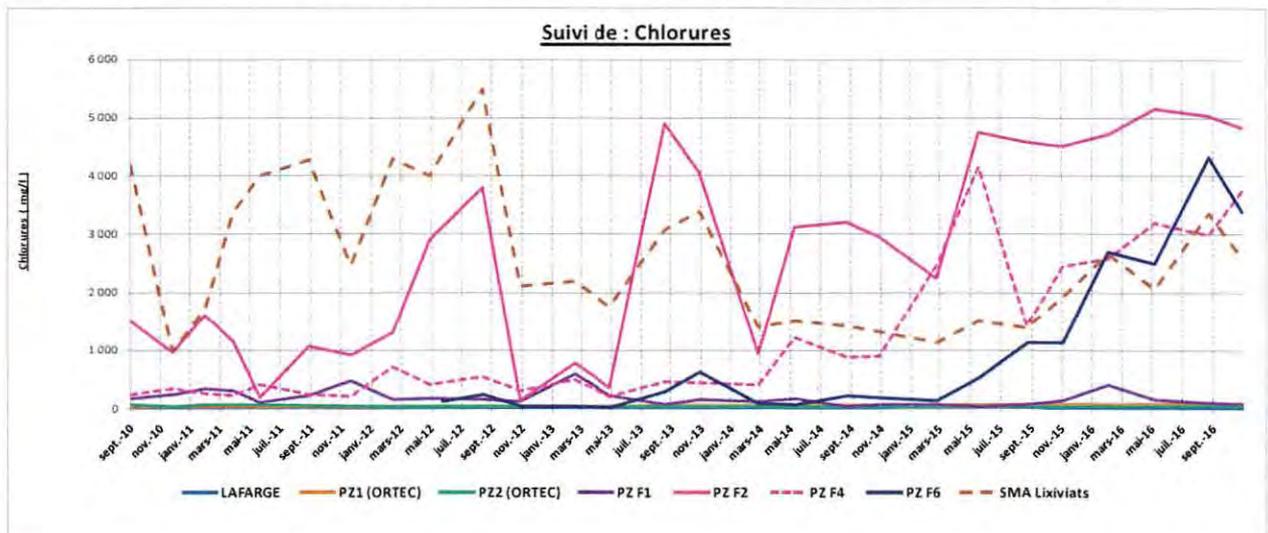
#### 4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 04/01/2017.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat. F1 préservé.



Les eaux de ruissellement ne montrent pas de pollution majeure.

Les résultats analytiques de la quatrième campagne trimestrielle 2016 sont joints en annexe n°1.

#### 5 CONCLUSION

Une pollution au lixiviat est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

**ANNEXE N°1**  
**RESULTATS ANALYTIQUES**

Prélèvement du 14/11/2016 par A2E ENVIRONNEMENT

16E094188-012

BOUES

Tests	Paramètres	Unités	
Matière sèche (Boue ; Sédiment - NF EN 12880)	Matière sèche	% P.B.	21,2
Refus Pondéral à 2 mm	Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	<1.00
Séchage à 40°C	Préparation physico-chimique (séchage à 40°C)		-
Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	Mise en solution (Lixiviation 1 heure)		Fait
Fluorure soluble	Fluorures	mg/kg MS	164
Nitrate soluble (NO3)	Azote nitrique	mg/kg MS	<50.2
Nitrite soluble (NO2)	Nitrites	mg/kg MS	<20.0
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote selon Kjeldahl	g/kg MS	11,3
Indice phénol	Indice phénol	mg/kg MS	<0.97
Chrome (VI) soluble	Chrome VI	mg/kg MS	<6.3
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	g/kg MS	11.28<x<11.3
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	mg/kg MS	<1.2
COT (Boues) par combustion sèche	Carbone Organique Total par Combustion	mg/kg MS	104000
Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Minéralisation Eau Régale - Bloc chauffant après p		-
Aluminium (Al) après minéralisation Eau Régale	Aluminium (Al)	mg/kg MS	759
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/kg MS	13
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/kg MS	<0.40
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/kg MS	97
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/kg MS	8,69
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/kg MS	230
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/kg MS	3690
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/kg MS	180
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/kg MS	6,6
Phosphore (P)	Phosphore	mg/kg MS	5220
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/kg MS	32,9
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/kg MS	38
Mercuré (Hg)	Mercuré (Hg)	mg/kg MS	0,58
Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/kg MS	196.8<x<197.2
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg MS	12400
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg MS	3920
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg MS	6850
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg MS	1130
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg MS	462
AOX	AOX	mg/kg MS	45

Prélèvement du 14/11/2016 par A2E ENVIRONNEMENT

		16E094188-010	16E094188-011	16E094188-013	
		ERI	LIXIVIATS	BOUES*	
Tests	Paramètres	Unités			
Conductivité in situ		us/cm	317,5	20950	93370
pH in situ		-	8,15	8,75	9,17
T° in situ		°C	11,65	14,66	10
Potentiel rédox in situ		mV	-26,73	-44,25	-111,13
MES mesurées par Centrifugation	Matières en suspension (MES)	mg/l			6080
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	<2.1		
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0,05	5,8	
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	<1.00	21,4	
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,22	4,84	
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	<0.04	<1.64	
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	<0.01	<0.50	
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l		2600	
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	<0.01		
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	Sulfates	mg SO4/l		<250	
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l		2,89	
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l		8,85	
DCO	DCO	mg O2/l	<30	4620	33000
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	<3	610	2990
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	11	2600	
Fluorures	Fluorures	mg/l	<0.5		
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	<3.00	1670	
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l		1400	
	Ammonium	mg NH4/l		1800	
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	<3.24	1674<x<1674	
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	<10.0	59	
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	<10		
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique		Fait	Fait	
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	<0.10	0,36	
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	<0.01	0,14	
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	<0.01	<0.01	
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	<0.01	0,54	
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	<0.02	0,03	
Étain (Sn)	Étain (Sn)	mg/l	<0.05	0,35	
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,29	6,73	
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,15	0,05	
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	<0.01	0,22	
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,04	5,82	
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	<0.01	0,09	
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l		2500	
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	<0.02	0,09	
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	<0.5	<0.5	
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l	0.44<x<0.671	8.46<x<8.471	
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	<0.50		
BTEX (5 composés)	Benzène	µg/l		<1.00	
	Toluène	µg/l		<2.00	
	Ethylbenzène	µg/l		<2.00	
	o-Xylène	µg/l		<2.00	
	m+p-Xylène	µg/l		<2.00	

IRONNEMENT

		16E094188-001	16E094188-002	16E094188-003	16E094188-004	16E094188-005	16E094188-006	16E094188-007	16E094188-008
		F1	F2	F4	F6	LAFARGE	PZ1_ORTEC - non prélevé	PZ2_ORTEC - non prélevé	PZ4_ORTEC - non
Paramètres	Unités								
Echantillon non prélevé									
	-	128,79	91,3	70,3	159,21	80,85	76,08	112,9	
	-	152,78	170,66	148,14	210,56	-	127,2	140,63	
	-	23,99	79,36	77,84	51,35	-	51,12	27,73	
	us/cm	381,3	30780	20710	20480	443,9	843,3	839,5	
	-	7,93	7,57	7,39	7,31	8,77	7,84	8,06	
	°C	12,06	15,31	17,98	15,41	13,79	16,17	16,44	
	mV	-92,93	-182,17	-135,79	-120,24	-10,18	-230,59	-219	
Nitrates	mg NO3/l	<1.00	<8.86	<1.00	13,7	2,15			
Azote nitrique	mg N-NO3/l	<0.20	<2.00	<0.20	3,09	0,49			
Nitrites	mg NO2/l	<0.04	<3.29	<2.30	<1.64	<0.04			
Azote nitreux	mg N-NO2/l	<0.01	<1.00	<0.70	<0.50	<0.01			
Chlorures (Cl)	mg/l	69,8	4840	3760	3400	15,2	81,9	34,6	
Ammonium	mg NH4/l	5,28	3,11	0,08	0,12	0,15	0,44	0,7	
Sulfates	mg SO4/l	<5.00	<1000	<350	<250	75,3	178	239	
Orthophosphates	mg PO4/l	<0.10	9,58	3,95	2,44	<0.10	<0.10	<0.10	
Demande chimique en oxygène (DCO)	mg O2/l	56	12600	7830	5950	<30	<30	<30	
DBO-5	mg O2/l	4	3080	1380	660	<3	<3	<3	
Carbone Organique par oxydation	mg C/l	21	6700	3300	2600	0,5	2,7	1,6	
AOX	mg/l	<0.05	11	5,4	5,7	<0.01	0,02	<0.01	
Azote (Kjeldahl)	mg N/l	7	2680	1890	1590	<1.00			
Indice phénol	µg/l	<10	1100	1000	570	<10	<10	<10	
Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	7<x<7.24	2681<x<2684	1888<x<1889	1590<x<1590	0.49<x<1.5			
Arsenic (As)	mg/l	<0.005	0,287	0,26	0,122	<0.005	<0.005	<0.005	
Chrome (Cr)	mg/l	<0.005	0,962	0,521	0,488	<0.005	<0.005	<0.005	
Cuivre (Cu)	mg/l	<0.01	0,02	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	
Nickel (Ni)	mg/l	0,007	0,496	0,883	0,346	<0.005	<0.005	<0.005	
Plomb (Pb)	mg/l	0,006	0,025	0,022	0,012	<0.005	<0.005	<0.005	
Sodium (Na)	mg/l	21,5	4470	3030	2560	10,5	117	183	
Zinc (Zn)	mg/l	1,62	2,45	0,79	7,11	<0.02	0,15	1,41	
Benzène	µg/l	0,85	2,51	2,43	1,69	<0.50	<0.50	<0.50	
Toluène	µg/l	1,3	157	1140	1130	<1.00	<1.00	<1.00	
Ethylbenzène	µg/l	<1.00	<5.00	2,5	<2.00	<1.00	<1.00	<1.00	
o-Xylène	µg/l	<1.00	<5.00	1,2	<2.00	<1.00	<1.00	<1.00	
Xylène (méta-, para-)	µg/l	<1.00	<5.00	2,7	<2.00	<1.00	<1.00	<1.00	

016 Prélèvements du 17/10/2016

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

**A2E ENVIRONNEMENT**  
**Monsieur Jean-François BONNICI**  
 18, rue jules ferry  
 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

n Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau souterraine	(ESO)	F1
002	Eau souterraine	(ESO)	F2
003	Eau souterraine	(ESO)	F4
004	Eau souterraine	(ESO)	F6
005	Eau souterraine	(ESO)	LAFARGE
006	Eau souterraine	(ESO)	PZ1_ORTEC - non prélevé
007	Eau souterraine	(ESO)	PZ2_ORTEC - non prélevé
008	Eau souterraine	(ESO)	PZ4_ORTEC - non prélevé
009	Eau souterraine	(ESO)	PZ5_ORTEC - non prélevé
010	Eau chargée/Résiduaire	(EC )	ERI
011	Eau chargée/Résiduaire	(EC )	LIXIVIATS
012	Boue	(BO )	BOUES
013	Eau chargée/Résiduaire	(EC )	BOUES*

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	F1	F2	F4	F6	LAFARGE	PZ1_ORTEC - non prélevé
Matrice :	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Administratif

LSRAS : Echantillon non reçu au laboratoire

### Indices de pollution

<b>LS02L : Azote Nitrique / Nitrates (NO3)</b>											
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00	*	<8.86	*	<1.00	*	13.7	*	2.15
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	<0.20	*	<2.00	*	<0.20	*	3.09	*	0.49
<b>LS02W : Azote Nitreux / Nitrites (NO2)</b>											
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04	*	<3.29	*	<2.30	*	<1.64	*	<0.04
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01	*	<1.00	*	<0.70	*	<0.50	*	<0.01
LS02I : Chlorures	mg/l	*	89.8	*	4840	*	3760	*	3400	*	15.2
LS02R : Ammonium	mg NH4/l	*	5.28	*	3.11	*	0.08	*	0.12	*	0.15
LS02Z : Sulfates (SO4)	mg SO4/l	*	<5.00	*	<1000	*	<350	*	<250	*	75.3
LS03C : Orthophosphates (PO4)	mg PO4/l	*	<0.10	*	9.58	*	3.95	*	2.44	*	<0.10
LS038 : Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg O2/l	*	56	*	12600	*	7830	*	5950	*	<30
LS040 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	mg O2/l	*	4	*	3080	*	1380	*	660	*	<3
L 5 : Carbone Organique Total (COT)	mg C/l	*	21	*	6700	*	3300	*	2600	*	0.5
LS046 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l	*	<0.05	*	11	*	5.4	*	5.7	*	<0.01
LS058 : Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/l	*	7.00	*	2680	*	1890	*	1590	*	<1.00
LS065 : Indice phénol	µg/l	*	<10	*	1100	*	1000	*	570	*	<10
LS059 : Azote Global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		7<x<7.24		2681<x<2684		1888<x<1889		1590<x<1590		0.49<x<1.5

### Métaux

LS122 : Arsenic (As)	mg/l	*	<0.005	*	0.287	*	0.26	*	0.122	*	<0.005
LS129 : Chrome (Cr)	mg/l	*	<0.005	*	0.962	*	0.521	*	0.488	*	<0.005
LS105 : Cuivre (Cu)	mg/l	*	<0.01	*	0.02	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS115 : Nickel (Ni)	mg/l	*	0.007	*	0.496	*	0.883	*	0.346	*	<0.005
LS137 : Plomb (Pb)	mg/l	*	0.006	*	0.025	*	0.022	*	0.012	*	<0.005
LS143 : Sodium (Na)	mg/l	*	21.5	*	4470	*	3030	*	2560	*	10.5
LS111 : Zinc (Zn)	mg/l	*	1.62	*	2.45	*	0.79	*	7.11	*	<0.02

### Composés Volatils

LS326 : BTEX (5 composés)

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	F1	F2	F4	F6	LAFARGE	PZ1_ORTEC - non prélevé
Matrice :	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Composés Volatils

**LS326 : BTEX (5 composés)**

	µg/l	*	0.85	*	2.51	*	2.43	*	1.69	*	<0.50
Benzène	µg/l	*	1.3	*	157	*	1140	*	1130	*	<1.00
Toluène	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	2.5	*	<2.00	*	<1.00
Ethylbenzène	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	1.2	*	<2.00	*	<1.00
o-Xylène	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	2.7	*	<2.00	*	<1.00
Xylène (méta-, para-)	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	2.7	*	<2.00	*	<1.00

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - PZ4_ORTEC - PZ5_ORTEC - non prélevé	non prélevé	non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Administratif

LSRAS : Echantillon non reçu au laboratoire

### Préparation Physico-Chimique

LSA07 : Matière sèche	% P.B.	*	21.2
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	<1.00
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-

### Analyses immédiates

LS010 : Matières en Suspension (MES) par filtration	mg/l	*	<2.1
---	------	---	------

### Indices de pollution

LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10					Fait
LS0DR : Fluorure soluble	mg/kg MS				164
LS1MD : Nitrate soluble (NO3)	mg/kg MS				<50.2
LS1ME : Nitrite soluble (NO2)	mg/kg MS				<20.0
16 : Azote Kjeldahl (NTK)	g/kg MS			*	11.3
LS911 : Indice phénol	mg/kg MS				<0.97
LS897 : Chrome (VI) soluble	mg/kg MS				<6.3
LS913 : Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	g/kg MS				11.28<x<11.3
LS910 : Cyanures aisément libérables (= Cyanures libres)	mg/kg MS				<1.2
LS046 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg Cl/l	*	0.05	*	5.8
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3)					
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00	*	21.4
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	0.22	*	4.84
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2)					
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04	*	<1.64
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01	*	<0.50
LS02J : Chlorures	mg/l			*	2600
LS02U : Chrome VI	mg/l	*	<0.01		
LS03A : Sulfates (SO4)	mg SO4/l			*	<250
LS03D : Orthophosphates (PO4)				*	
Orthophosphates (P)	mg P/l			*	2.89

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - PZ4_ORTEC - PZ5_ORTEC -			ERI	LIXIVIATS	BOUES
	non prélevé	non prélevé	non prélevé			
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Indices de pollution

LS03D : Orthophosphates (PO4)	mg PO4/l				*	8.85
LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO)	mg O2/l			*	<30	* 4620
LS463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	mg O2/l			*	<3	* 610
LS467 : Carbone Organique Total (COT)	mg/l			*	11	* 2600
LS559 : Fluorures	mg/l			*	<0.5	
LS007 : Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/l			*	<3.00	* 1670
LS572 : Azote ammoniacal	mg N/l					* 1400
Ammonium	mg NH4/l					* 1800
LS474 : Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l				<3.24	1674<x<1674
LS480 : Indice phénol	µg/l			*	<10.0	* 59
LS478 : Cyanures aisément libérables	µg/l			*	<10	
LSSKN : Carbone organique total (C ) par combustion sèche (Boues)	mg/kg MS					* 104000

### Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant						*	-
LS862 : Aluminium (Al)	mg/kg MS					*	759
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg MS					*	13.0
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg MS					*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg MS					*	97.0
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg MS					*	8.69
LS875 : Etain (Sn)	mg/kg MS						230
LS876 : Fer (Fe)	mg/kg MS						3690
LS879 : Manganèse (Mn)	mg/kg MS						180
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg MS					*	6.60
LS882 : Phosphore (P)	mg/kg MS					*	5220
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg MS					*	32.9
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg MS					*	38.0
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg MS					*	0.58

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - PZ4_ORTEC - PZ5_ORTEC - non prélevé	non prélevé	non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Métaux

LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux		*	Fait	*	Fait	
LS425 : Aluminium (Al)	mg/l	*	<0.10	*	0.36	
LS428 : Arsenic (As)	mg/l	*	<0.01	*	0.14	
LS433 : Cadmium (Cd)	mg/l	*	<0.01	*	<0.01	
LS435 : Chrome (Cr)	mg/l	*	<0.01	*	0.54	
LS437 : Cuivre (Cu)	mg/l	*	<0.02	*	0.03	
LS438 : Etain (Sn)	mg/l	*	<0.05	*	0.35	
LS439 : Fer (Fe)	mg/l	*	0.29	*	6.73	
LS442 : Manganèse (Mn)	mg/l	*	0.15	*	0.05	
LS444 : Nickel (Ni)	mg/l	*	<0.01	*	0.22	
LS445 : Phosphore (P)	mg P/l	*	0.04	*	5.82	
LS446 : Plomb (Pb)	mg/l	*	<0.01	*	0.09	
LS452 : Sodium (Na)	mg/l			*	2500	
LS459 : Zinc (Zn)	mg/l	*	<0.02	*	0.09	
LS574 : Mercure (Hg)	µg/l	*	<0.5	*	<0.5	
LS0HC : Somme Métaux :	mg/l		0.44<x<0.671		8.46<x<8.471	
∑ Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb + ∑ Zn						
LS02D : Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	mg/kg MS					196.8<x<197.2

### Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg MS					12400
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg MS					3920
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg MS					6850
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg MS					1130
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg MS					462
LS578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	*	<0.50			

### Composés Volatils

LS592 : BTEX (5 composés)						
Benzène	µg/l			*	<1.00	
Toluène	µg/l			*	<2.00	
Ethylbenzène	µg/l			*	<2.00	

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - non prélevé	PZ4_ORTEC - non prélevé	PZ5_ORTEC - non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Composés Volatils

LS592 : BTEX (5 composés)

o-Xylène	µg/l	*	<2.00
m+p-Xylène	µg/l	*	<2.00

### Sous-traitance | Eurofins Agraranalytik Deutschland (Jena)

JY0A2 : AOX mg/kg MS \* 45

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon : **013**  
 Référence client : **BOUES\***  
 Matrice : **EC**  
 Date de prélèvement : **14/11/2016**  
 Date de début d'analyse : **15/11/2016**

### Analyses immédiates

LS006 : **Matières en Suspension (MES) par centrifugation** mg/l \* 6080

### Indices de pollution

LS461 : **Demande chimique en Oxygène (DCO)** mg O2/l \* 33000  
 LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** mg O2/l \* 2990

Observations	N° Ech	Réf client
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.	(001)	F1
DBO5 : le résultat est rendu avec un taux de consommation d'oxygène légèrement inférieur au taux permis par la norme.	(011) (013)	LIXIVIATS / BOUES* /
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.	(001) (002) (003) (004) (005) (010) (011) (013)	F1 / F2 / F4 / F6 / LAFARGE / ERI / LIXIVIATS / BOUES* /
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.	(002) (003) (004) (011)	F2 / F4 / F6 / LIXIVIATS /
Non prélevé à la demande du client.	(006) (007) (008) (009)	PZ1_ORTEC - non prélevé / PZ2_ORTEC - non prélevé / PZ4_ORTEC - non prélevé / PZ5_ORTEC - non prélevé /
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002) (003) (004) (005) (010) (011)	F1 / F2 / F4 / F6 / LAFARGE / ERI / LIXIVIATS /

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole <sup>\*</sup>.

D : détecté / ND : non détecté

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



Gilles Lacroix  
Coordinateur Projets Clients

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

 Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
 SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Boue

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
JY0A2	AOX	Coulométrie - DIN 38414-18	10	mg/kg MS		Prestation soustraite à Eurofins Agraranalytik Deutschland GmbH
LS02D	Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Calcul - Calcul		mg/kg MS		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS03DR	Fluorure soluble	Electrode spécifique - Dosage selon NF T 90-004	20	mg/kg MS		
LS1MD	Nitrate soluble (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	20	mg/kg MS		
LS1ME	Nitrite soluble (NO2)		20	mg/kg MS		
LS862	Aluminium (Al)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	5	mg/kg MS		
LS865	Arsenic (As)		1	mg/kg MS		
LS870	Cadmium (Cd)		0.4	mg/kg MS		
LS872	Chrome (Cr)		5	mg/kg MS		
LS874	Cuivre (Cu)		5	mg/kg MS		
LS875	Etain (Sn)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885	5	mg/kg MS		
LS876	Fer (Fe)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	5	mg/kg MS		
LS879	Manganèse (Mn)		1	mg/kg MS		
LS881	Nickel (Ni)		1	mg/kg MS		
LS882	Phosphore (P)		1	mg/kg MS		
LS883	Plomb (Pb)		5	mg/kg MS		
LS894	Zinc (Zn)		5	mg/kg MS		
LS897	Chrome (VI) soluble	Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne selon NF T 90-043	1	mg/kg MS		
LS904	Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	Méthode interne				
LS910	Cyanures aisément libérables (= Cyanures libres)	Extraction basique et dosage par flux continu - NFENISO17380+NFENISO14403-2(adaptée en BO/SED)	0.5	mg/kg MS		
LS911	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment, boue)	0.5	mg/kg MS		
LS913	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		g/kg MS		
LS916	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie [Minéralisation] - Adaptée de NF EN 13342 (Sols) - NF EN 13342	0.5	g/kg MS		
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul) HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039	15	mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS		
LSA07	Matière sèche	Gravimétrie - NF EN 12880	0.1	% P.B.		
LSA09	Mercuré (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Adaptée de NF ISO 16772 (Boue, Sédiments)	0.1	mg/kg MS		
LSSKN	Carbone organique total (COT) par combustion sèche (Boues)	Combustion [sèche] - NF EN 13137	1000	mg/kg MS		
XXS01	Minéralisation eau régale - Bioc chauffant	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B				
XXS06	Séchage à 40°C	Séchage - NF ISO 11464				
XXS07	Refus Pondéral à 2 mm	Gravimétrie - NF ISO 11464	1	% P.B.		

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

 Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
 SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
LS006	Matières en Suspension (MES) par centrifugation	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF T 90-105-2	2	mg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	mg N/l		
110	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	mg/l		
LS02J	Chlorures	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	1	mg/l		
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Nitrates		1	mg NO3/l		
	Azote nitrique		0.22	mg N-NO3/l		
LS02U	Chrome VI	Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne selon NF T 90-043	0.01	mg/l		
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Nitrites	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	0.04	mg NO2/l		
	Azote nitreux		0.01	mg N-NO2/l		
LS03A	Sulfates (SO4)		5	mg SO4/l		
LS03D	Orthophosphates (PO4) Orthophosphates (P)		0.03	mg P/l		
	Orthophosphate (PO4)		0.1	mg PO4/l		
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne adaptée de NF EN ISO 9562	0.05	mg/l		
LS0HC	Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Calcul - Calcul		mg/l		
LS425	Aluminium (Al)	ICP/AES - NF EN ISO 15587-2 / NF EN ISO 11885	0.1	mg/l		
LS428	Arsenic (As)		0.01	mg/l		
LS433	Cadmium (Cd)		0.01	mg/l		
LS435	Chrome (Cr)		0.01	mg/l		
LS437	Cuivre (Cu)		0.02	mg/l		
LS438	Etain (Sn)		0.05	mg/l		
LS439	Fer (Fe)		0.02	mg/l		
LS442	Manganèse (Mn)		0.01	mg/l		
LS444	Nickel (Ni)		0.01	mg/l		
LS445	Phosphore (P)		0.01	mg P/l		
LS446	Plomb (Pb)		0.01	mg/l		
LS452	Sodium (Na)		5	mg/l		
LS459	Zinc (Zn)		0.02	mg/l		
LS461	Demande chimique en Oxygène (DCO)	Volumétrie - NF T 90-101	30	mg O2/l		
LS463	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1	3	mg O2/l		
LS467	Carbone Organique Total (COT)	Oxydation à chaud en milieu acide / Détection IR - NF EN 1484	0.5	mg/l		
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		mg N/l		
LS478	Cyanures aisément libérables	Flux continu - NF EN ISO 14403-2	10	µg/l		
LS480	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402	10	µg/l		
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	NF EN ISO 15587-2 (T 90-137-2)				
LS559	Fluorures	Potentiométrie - NF T 90-004	0.5	mg/l		
LS572	Azote ammoniacal Azote ammoniacal	Volumétrie - NF T 90-015-1	0.5	mg N/l		

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

 Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
 SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
	Ammonium		0.6	mg NH4/l		
LS574	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	0.5	µg/l		
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.5	mg/l		
LS592	BTEX (5 composés)	HS - GC/MS - NF ISO 11423-1				
	Benzène		0.5	µg/l		
	Toluène		1	µg/l		
	Ethylbenzène		1	µg/l		
	o-Xylène		1	µg/l		
	m+p-Xylène		1	µg/l		

### Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
LS02I	Chlorures	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	1	mg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS02L	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)					
	Nitrates		1	mg NO3/l		
	Azote nitrique		0.2	mg N-NO3/l		
LS02R	Ammonium		0.05	mg NH4/l		
LS02W	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)					
	Nitrites		0.04	mg NO2/l		
	Azote nitreux		0.01	mg N-NO2/l		
LS02Z	Sulfates (SO4)		5	mg SO4/l		
LS038	Demande Chimique en Oxygène (DCO)	Volumétrie - NF T 90-101	30	mg O2/l		
LS03C	Orthophosphates (PO4)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	0.1	mg PO4/l		
LS040	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1	3	mg O2/l		
LS045	Carbone Organique Total (COT)	Spectrophotométrie (IR) [à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	0.5	mg C/l		
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne adaptée de NF EN ISO 9562	0.01	mg/l		
LS058	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	1	mg N/l		
LS059	Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		mg N/l		
LS065	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402	10	µg/l		
LS105	Cuivre (Cu)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.01	mg/l		
LS111	Zinc (Zn)		0.02	mg/l		
LS115	Nickel (Ni)		0.005	mg/l		
LS122	Arsenic (As)		0.005	mg/l		
LS129	Chrome (Cr)		0.005	mg/l		
LS137	Plomb (Pb)		0.005	mg/l		
LS143	Sodium (Na)		0.05	mg/l		
LS326	BTEX (5 composés)	HS - GC/MS - NF ISO 11423-1				

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
	Benzène		0,5	µg/l		
	Toluène		1	µg/l		
	Ethylbenzène		1	µg/l		
	o-Xylène		1	µg/l		
	Xylène (méta-, para-)		1	µg/l		
LSRAS	Echantillon non reçu au laboratoire					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) Eurachem (B) XP T 90-220 (C) NF ISO 11352 (D) ISO 15767 (e) Méthode interne

## Annexe de traçabilité des échantillons

*Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire*

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Boue

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E094188-012	BOUES			

### Eau chargée/Résiduaire

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E094188-010	ERI			
16E094188-011	LIXIVIATS			
16E094188-013	BOUES*			

### Eau souterraine

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E094188-001	F1			
16E094188-002	F2			
16E094188-003	F4			
16E094188-004	F6			
16E094188-005	LAFARGE			
16E094188-006	PZ1_ORTEC - non prélevé			
16E094188-007	PZ2_ORTEC - non prélevé			
16E094188-008	PZ4_ORTEC - non prélevé			
16E094188-009	PZ5_ORTEC - non prélevé			

**A2E ENVIRONNEMENT**  
**Monsieur Jean-François BONNICI**  
18, rue jules ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

N° de rapport d'analyse : AR-16-VG-003519-03

Version du : 14/12/2016

Page 1/2

**Annule et remplace la version AR-16-VG-003519-02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.**

Dossier N° : 16VG02899

Date de réception : 15/11/2016

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau chargée/Résiduaire		(1201) (voir note ci-dessous) Heure de prélèvement: 10h22 pH in situ: 8.92 T°C: 15.89 Conductivité in situ: 134.8 mS/cm Dernier traitement choc: acide nitrique couleur: brun Dépot: Sans

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

<b>Préleveur</b>	Prélevé par vos soins	<b>Début d'analyse</b>	16/11/2016
<b>Date de prélèvement</b>	14/11/2016	<b>Début d'analyse legionella</b>	17/11/2016 14:40
<b>Date de réception</b>	15/11/2016 13:00		

**MICROBIOLOGIE**

	Résultat	Unité
<b>UME5S : Legionella pneumophila,spp-Num&lt;100 &gt;7500000/L</b> Analyse soustraite à Eurofins		
Laboratoires de Microbiologie Ouest NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1830		
Numération - Filtration sur membrane - NF T90-431		
Legionella pneumophila	<100	ufc/l
Legionella spp.	<100	ufc/l

**PHYSICO-CHIMIE**

	Résultat	Unité
<b>J1402 : Turbidité</b> Prestation réalisée par nos soins		
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1		
	>100000	NFU

Conclusion / Déclaration de conformité  
 agionella non détectées.



Sylvain Mourard  
 Business Unit Manager

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

**A2E ENVIRONNEMENT**  
**Monsieur Jean-François BONNICI**  
 18, rue jules ferry  
 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau souterraine	(ESO)	F1
002	Eau souterraine	(ESO)	F2
003	Eau souterraine	(ESO)	F4
004	Eau souterraine	(ESO)	F6
005	Eau souterraine	(ESO)	LAFARGE
006	Eau souterraine	(ESO)	PZ1_ORTEC - non prélevé
007	Eau souterraine	(ESO)	PZ2_ORTEC - non prélevé
008	Eau souterraine	(ESO)	PZ4_ORTEC - non prélevé
009	Eau souterraine	(ESO)	PZ5_ORTEC - non prélevé
010	Eau chargée/Résiduaire	(EC )	ERI
011	Eau chargée/Résiduaire	(EC )	LIXIVIATS
012	Boue	(BO )	BOUES
013	Eau chargée/Résiduaire	(EC )	BOUES*

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	F1	F2	F4	F6	LAFARGE	PZ1_ORTEC - non prélevé
Matrice :	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Administratif

LSRAS : Echantillon non reçu au laboratoire

### Indices de pollution

<b>LS02L : Azote Nitrique / Nitrates (NO3)</b>											
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00	*	<8.86	*	<1.00	*	13.7	*	2.15
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	<0.20	*	<2.00	*	<0.20	*	3.09	*	0.49
<b>LS02W : Azote Nitreux / Nitrites (NO2)</b>											
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04	*	<3.29	*	<2.30	*	<1.64	*	<0.04
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01	*	<1.00	*	<0.70	*	<0.50	*	<0.01
<b>LS02I : Chlorures</b>	mg/l	*	69.8	*	4840	*	3760	*	3400	*	15.2
<b>LS02R : Ammonium</b>	mg NH4/l	*	5.28	*	3.11	*	0.08	*	0.12	*	0.15
<b>LS02Z : Sulfates (SO4)</b>	mg SO4/l	*	<5.00	*	<1000	*	<350	*	<250	*	75.3
<b>LS03C : Orthophosphates (PO4)</b>	mg PO4/l	*	<0.10	*	9.58	*	3.95	*	2.44	*	<0.10
<b>LS038 : Demande Chimique en Oxygène (DCO)</b>	mg O2/l	*	56	*	12600	*	7830	*	5950	*	<30
<b>LS040 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)</b>	mg O2/l	*	4	*	3080	*	1380	*	660	*	<3
<b>LS046 : Carbone Organique Total (COT)</b>	mg C/l	*	21	*	6700	*	3300	*	2600	*	0.5
<b>LS046 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX)</b>	mg/l	*	<0.05	*	11	*	5.4	*	5.7	*	<0.01
<b>LS058 : Azote Kjeldahl (NTK)</b>	mg N/l	*	7.00	*	2680	*	1890	*	1590	*	<1.00
<b>LS065 : Indice phénol</b>	µg/l	*	<10	*	1100	*	1000	*	570	*	<10
<b>LS059 : Azote Global (NO2+NO3+NTK)</b>	mg N/l		7<x<7.24		2681<x<2684		1888<x<1889		1590<x<1590		0.49<x<1.5

### Métaux

<b>LS122 : Arsenic (As)</b>	mg/l	*	<0.005	*	0.287	*	0.26	*	0.122	*	<0.005
<b>LS129 : Chrome (Cr)</b>	mg/l	*	<0.005	*	0.962	*	0.521	*	0.488	*	<0.005
<b>LS105 : Cuivre (Cu)</b>	mg/l	*	<0.01	*	0.02	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
<b>LS115 : Nickel (Ni)</b>	mg/l	*	0.007	*	0.496	*	0.883	*	0.346	*	<0.005
<b>LS137 : Plomb (Pb)</b>	mg/l	*	0.006	*	0.025	*	0.022	*	0.012	*	<0.005
<b>LS143 : Sodium (Na)</b>	mg/l	*	21.5	*	4470	*	3030	*	2560	*	10.5
<b>LS111 : Zinc (Zn)</b>	mg/l	*	1.62	*	2.45	*	0.79	*	7.11	*	<0.02

### Composés Volatils

LS326 : BTEX (5 composés)

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	F1	F2	F4	F6	LAFARGE	PZ1_ORTEC - non prélevé
Matrice :	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO	ESO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Composés Volatils

**LS326 : BTEX (5 composés)**

	µg/l	*	0.85	*	2.51	*	2.43	*	1.69	*	<0.50
Benzène	µg/l	*	1.3	*	157	*	1140	*	1130	*	<1.00
Toluène	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	2.5	*	<2.00	*	<1.00
Ethylbenzène	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	1.2	*	<2.00	*	<1.00
o-Xylène	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*	2.7	*	<2.00	*	<1.00
Xylène (méta-, para-)	µg/l	*	<1.00	*	<5.00	*		*	<2.00	*	<1.00

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier ; N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - non prélevé	PZ4_ORTEC - non prélevé	PZ5_ORTEC - non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Administratif

LSRAS : Echantillon non reçu au laboratoire

### Préparation Physico-Chimique

LSA07 : Matière sèche	% P.B.	*	21.2
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	<1.00
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-

### Analyses immédiates

LS010 : Matières en Suspension (MES) par filtration	mg/l	*	<2.1
---	------	---	------

### Indices de pollution

LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10					Fait
LS0DR : Fluorure soluble	mg/kg MS				164
LS1MD : Nitrate soluble (NO3)	mg/kg MS				<50.2
LS1ME : Nitrite soluble (NO2)	mg/kg MS				<20.0
LS : Azote Kjeldahl (NTK)	g/kg MS			*	11.3
LS911 : Indice phénol	mg/kg MS				<0.97
LS897 : Chrome (VI) soluble	mg/kg MS				<6.3
LS913 : Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	g/kg MS				11.28<x<11.3
LS910 : Cyanures aisément libérables (= Cyanures libres)	mg/kg MS				<1.2
LS046 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg Cl/l	*	0.05	*	5.8
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3)					
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00	*	21.4
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	0.22	*	4.84
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2)					
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04	*	<1.64
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01	*	<0.50
LS02J : Chlorures	mg/l			*	2600
LS02U : Chrome VI	mg/l	*	<0.01		
LS03A : Sulfates (SO4)	mg SO4/l			*	<250
LS03D : Orthophosphates (PO4)				*	
Orthophosphates (P)	mg P/l			*	2.89

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - non prélevé	PZ4_ORTEC - non prélevé	PZ5_ORTEC - non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Indices de pollution

LS03D : Orthophosphates (PO4)						
Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l				*	8.85
LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO)	mg O2/l			*	<30	* 4620
LS463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	mg O2/l			*	<3	* 610
LS467 : Carbone Organique Total (COT)	mg/l			*	11	* 2600
LS559 : Fluorures	mg/l			*	<0.5	
LS007 : Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/l			*	<3.00	* 1670
LS572 : Azote ammoniacal	mg N/l					* 1400
Azote ammoniacal	mg N/l					* 1800
Ammonium	mg NH4/l					
LS474 : Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l				<3.24	1674 <x< 1674
LS480 : Indice phénol	µg/l			*	<10.0	* 59
LS478 : Cyanures aisément libérables	µg/l			*	<10	
LSSKN : Carbone organique total (C par combustion sèche (Boues))	mg/kg MS					* 104000

### Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant						*	-
LS862 : Aluminium (Al)	mg/kg MS					*	759
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg MS					*	13.0
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg MS					*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg MS					*	97.0
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg MS					*	8.69
LS875 : Etain (Sn)	mg/kg MS						230
LS876 : Fer (Fe)	mg/kg MS						3690
LS879 : Manganèse (Mn)	mg/kg MS						180
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg MS					*	6.60
LS882 : Phosphore (P)	mg/kg MS					*	5220
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg MS					*	32.9
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg MS					*	38.0
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg MS					*	0.58

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - non prélevé	PZ4_ORTEC - non prélevé	PZ5_ORTEC - non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Métaux

LS488 : <b>Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux</b>				*	Fait	*	Fait
LS425 : <b>Aluminium (Al)</b>	mg/l			*	<0.10	*	0.36
LS428 : <b>Arsenic (As)</b>	mg/l			*	<0.01	*	0.14
LS433 : <b>Cadmium (Cd)</b>	mg/l			*	<0.01	*	<0.01
LS435 : <b>Chrome (Cr)</b>	mg/l			*	<0.01	*	0.54
LS437 : <b>Cuivre (Cu)</b>	mg/l			*	<0.02	*	0.03
LS438 : <b>Etain (Sn)</b>	mg/l			*	<0.05	*	0.35
LS439 : <b>Fer (Fe)</b>	mg/l			*	0.29	*	6.73
LS442 : <b>Manganèse (Mn)</b>	mg/l			*	0.15	*	0.05
LS444 : <b>Nickel (Ni)</b>	mg/l			*	<0.01	*	0.22
LS445 : <b>Phosphore (P)</b>	mg P/l			*	0.04	*	5.82
LS446 : <b>Plomb (Pb)</b>	mg/l			*	<0.01	*	0.09
LS452 : <b>Sodium (Na)</b>	mg/l					*	2500
LS459 : <b>Zinc (Zn)</b>	mg/l			*	<0.02	*	0.09
LS574 : <b>Mercure (Hg)</b>	µg/l			*	<0.5	*	<0.5
LS0HC : <b>Somme Métaux : Al+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn</b>	mg/l				0.44<x<0.671		8.46<x<8.471
LS02D : <b>Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg</b>	mg/kg MS						196.8<x<197.2

### Hydrocarbures totaux

LS919 : <b>Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)</b>							
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg MS						12400
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg MS						3920
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg MS						6850
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg MS						1130
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg MS						462
LS578 : <b>Indice Hydrocarbures (C10-C40)</b>	mg/l			*	<0.50		

### Composés Volatils

LS592 : <b>BTEX (5 composés)</b>							
Benzène	µg/l					*	<1.00
Toluène	µg/l					*	<2.00
Ethylbenzène	µg/l					*	<2.00

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	PZ2_ORTEC - non prélevé	PZ4_ORTEC - non prélevé	PZ5_ORTEC - non prélevé	ERI	LIXIVIATS	BOUES
Matrice :	ESO	ESO	ESO	EC	EC	BO
Date de prélèvement :	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016	14/11/2016
Date de début d'analyse :	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016	15/11/2016

### Composés Volatils

LS592 : BTEX (5 composés)

o-Xylène	µg/l				*	<2.00
m+p-Xylène	µg/l				*	<2.00

### Sous-traitance | Eurofins Agraranalytik Deutschland (Jena)

JY0A2 : AOX	mg/kg MS				*	45
-------------	----------	--	--	--	---	----

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

N° Echantillon	<b>013</b>
Référence client :	<b>BOUES*</b>
Matrice :	<b>EC</b>
Date de prélèvement :	<b>14/11/2016</b>
Date de début d'analyse :	<b>15/11/2016</b>

### Analyses immédiates

LS006 : <b>Matières en Suspension (MES) par centrifugation</b>	mg/l	*	<b>6080</b>
--	------	---	-------------

### Indices de pollution

LS461 : <b>Demande chimique en Oxygène (DCO)</b>	mg O2/l	*	<b>33000</b>
LS463 : <b>Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)</b>	mg O2/l	*	<b>2990</b>

Observations	N° Ech	Réf client
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.	(001)	F1
DBO5 : le résultat est rendu avec un taux de consommation d'oxygène légèrement inférieur au taux permis par la norme.	(011) (013)	LIXIVIATS / BOUES* /
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.	(001) (002) (003) (004) (005) (010) (011) (013)	F1 / F2 / F4 / F6 / LAFARGE / ERI / LIXIVIATS / BOUES* /
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.	(002) (003) (004) (011)	F2 / F4 / F6 / LIXIVIATS /
Non prélevé à la demande du client.	(006) (007) (008) (009)	PZ1_ORTEC - non prélevé / PZ2_ORTEC - non prélevé / PZ4_ORTEC - non prélevé / PZ5_ORTEC - non prélevé /
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002) (003) (004) (005) (010) (011)	F1 / F2 / F4 / F6 / LAFARGE / ERI / LIXIVIATS /

---

**RAPPORT D'ANALYSE**


---

**Dossier N° : 16E094188**

Version du : 15/12/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Date de réception : 15/11/2016

Annule et remplace la version AR-16-LK-110024-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE

Nom Projet : SMAVAUTUBIERE

Référence Commande : CA2112016JFB1490

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*

D : détecté / ND : non détecté

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



Gilles Lacroix  
Coordinateur Projets Clients

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

 Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
 SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Boue

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
JY0A2	AOX	Coulométrie - DIN 38414-18	10	mg/kg MS		Prestation soustraite à Eurofins Agraranalytik Deutschland GmbH
S02D	Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Calcul - Calcul		mg/kg MS		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS0DR	Fluorure soluble	Electrode spécifique - Dosage selon NF T 90-004	20	mg/kg MS		
LS1MD	Nitrate soluble (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	20	mg/kg MS		
LS1ME	Nitrite soluble (NO2)		20	mg/kg MS		
LS862	Aluminium (Al)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	5	mg/kg MS		
LS865	Arsenic (As)		1	mg/kg MS		
LS870	Cadmium (Cd)		0.4	mg/kg MS		
LS872	Chrome (Cr)		5	mg/kg MS		
LS874	Cuivre (Cu)		5	mg/kg MS		
LS875	Etain (Sn)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885	5	mg/kg MS		
LS876	Fer (Fe)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	5	mg/kg MS		
LS879	Manganèse (Mn)		1	mg/kg MS		
LS881	Nickel (Ni)		1	mg/kg MS		
LS882	Phosphore (P)		1	mg/kg MS		
LS883	Plomb (Pb)		5	mg/kg MS		
LS894	Zinc (Zn)		5	mg/kg MS		
LS897	Chrome (VI) soluble	Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne selon NF T 90-043	1	mg/kg MS		
LS904	Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	Méthode interne				
LS910	Cyanures aisément libérables (= Cyanures libres)	Extraction basique et dosage par flux continu - NFENISO17380+NFENISO14403-2(adaptée en BO/SED)	0.5	mg/kg MS		
LS911	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment boue)	0.5	mg/kg MS		
LS913	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		g/kg MS		
LS916	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie [Minéralisation] - Adaptée de NF EN 13342 (Sols) - NF EN 13342	0.5	g/kg MS		
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039	15	mg/kg MS		
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)			mg/kg MS		
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg MS		
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg MS		
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg MS		
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg MS		
LSA07	Matière sèche	Gravimétrie - NF EN 12880	0.1	% P.B.		
LSA09	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Adaptée de NF ISO 16772 (Boue, Sédiments)	0.1	mg/kg MS		
LSSKN	Carbone organique total (COT) par combustion sèche (Boues)	Combustion [sèche] - NF EN 13137	1000	mg/kg MS		
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B				
XXS06	Séchage à 40°C	Séchage - NF ISO 11464				
XXS07	Refus Pondéral à 2 mm	Gravimétrie - NF ISO 11464	1	% P.B.		

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

 Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
 SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
LS006	Matières en Suspension (MES) par centrifugation	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF T 90-105-2	2	mg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	mg N/l		
J10	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	mg/l		
LS02J	Chlorures	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	1	mg/l		
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Nitrates Azote nitrique		1	mg NO3/l		
			0.22	mg N-NO3/l		
LS02U	Chrome VI	Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne selon NF T 90-043	0.01	mg/l		
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Nitrites Azote nitreux	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	0.04	mg NO2/l		
			0.01	mg N-NO2/l		
LS03A	Sulfates (SO4)		5	mg SO4/l		
LS03D	Orthophosphates (PO4) Orthophosphates (P) Orthophosphate (PO4)		0.03	mg P/l		
			0.1	mg PO4/l		
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne adaptée de NF EN ISO 9562	0.05	mg/l		
LS0HC	Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Calcul - Calcul		mg/l		
LS425	Aluminium (Al)	ICP/AES - NF EN ISO 15587-2 / NF EN ISO 11885	0.1	mg/l		
LS428	Arsenic (As)		0.01	mg/l		
LS433	Cadmium (Cd)		0.01	mg/l		
LS435	Chrome (Cr)		0.01	mg/l		
LS437	Cuivre (Cu)		0.02	mg/l		
LS438	Etain (Sn)		0.05	mg/l		
LS439	Fer (Fe)		0.02	mg/l		
LS442	Manganèse (Mn)		0.01	mg/l		
LS444	Nickel (Ni)		0.01	mg/l		
LS445	Phosphore (P)		0.01	mg P/l		
LS446	Plomb (Pb)		0.01	mg/l		
LS452	Sodium (Na)		5	mg/l		
LS459	Zinc (Zn)		0.02	mg/l		
LS461	Demande chimique en Oxygène (DCO)	Volumétrie - NF T 90-101	30	mg O2/l		
LS463	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1	3	mg O2/l		
LS467	Carbone Organique Total (COT)	Oxydation à chaud en milieu acide / Détection IR - NF EN 1484	0.5	mg/l		
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		mg N/l		
LS478	Cyanures aisément libérables	Flux continu - NF EN ISO 14403-2	10	µg/l		
LS480	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402	10	µg/l		
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	NF EN ISO 15587-2 (T 90-137-2)				
LS559	Fluorures	Potentiométrie - NF T 90-004	0.5	mg/l		
LS572	Azote ammoniacal Azote ammoniacal	Volumétrie - NF T 90-015-1				
			0.5	mg N/l		

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

 Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
 SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
	Ammonium		0.6	mg NH4/l		
LS574	Mercuré (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	0.5	µg/l		
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.5	mg/l		
LS592	BTEX (5 composés)	HS - GC/MS - NF ISO 11423-1				
	Benzène		0.5	µg/l		
	Toluène		1	µg/l		
	Ethylbenzène		1	µg/l		
	o-Xylène		1	µg/l		
	m+p-Xylène		1	µg/l		

### Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
LS02I	Chlorures	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	1	mg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS02L	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)		1	mg NO3/l		
	Nitrates		0.2	mg N-NO3/l		
	Azote nitrique					
LS02R	Ammonium		0.05	mg NH4/l		
LS02W	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)		0.04	mg NO2/l		
	Nitrites		0.01	mg N-NO2/l		
	Azote nitreux					
LS02Z	Sulfates (SO4)		5	mg SO4/l		
LS038	Demande Chimique en Oxygène (DCO)	Volumétrie - NF T 90-101	30	mg O2/l		
LS03C	Orthophosphates (PO4)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	0.1	mg PO4/l		
LS040	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1	3	mg O2/l		
LS045	Carbone Organique Total (COT)	Spectrophotométrie (IR) [à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	0.5	mg C/l		
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne adaptée de NF EN ISO 9562	0.01	mg/l		
LS058	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	1	mg N/l		
LS059	Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		mg N/l		
LS065	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402	10	µg/l		
LS105	Cuivre (Cu)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.01	mg/l		
LS111	Zinc (Zn)		0.02	mg/l		
LS115	Nickel (Ni)		0.005	mg/l		
LS122	Arsenic (As)		0.005	mg/l		
LS129	Chrome (Cr)		0.005	mg/l		
LS137	Plomb (Pb)		0.005	mg/l		
LS143	Sodium (Na)		0.05	mg/l		
LS326	BTEX (5 composés)	HS - GC/MS - NF ISO 11423-1				

## Annexe technique

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
	Benzène		0.5	µg/l		
	Toluène		1	µg/l		
	Ethylbenzène		1	µg/l		
	o-Xylène		1	µg/l		
	Xylène (méta-, para-)		1	µg/l		
LSRAS	Echantillon non reçu au laboratoire					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem (B) : XP T 90-220 (C) : NF ISO 11352 (D) : ISO 15767 (e) : Méthode interne

## Annexe de traçabilité des échantillons

*Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire*

**Dossier N° : 16E094188**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-110024-02

Emetteur : Mr Jean-François Bonnici

Commande EOL : 00610514188171

Nom projet : N° Projet : SMAVAUTUBIERE  
SMAVAUTUBIERE

Référence commande : CA2112016JFB1490

### Boue

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E094188-012	BOUES			

### Eau chargée/Résiduaire

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E094188-010	ERI			
16E094188-011	LIXIVIATS			
16E094188-013	BOUES*			

### Eau souterraine

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E094188-001	F1			
16E094188-002	F2			
16E094188-003	F4			
16E094188-004	F6			
16E094188-005	LAFARGE			
16E094188-006	PZ1_ORTEC - non prélevé			
16E094188-007	PZ2_ORTEC - non prélevé			
16E094188-008	PZ4_ORTEC - non prélevé			
16E094188-009	PZ5_ORTEC - non prélevé			

**A2E ENVIRONNEMENT**  
**Monsieur Jean-François BONNICI**  
18, rue Jules Ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

N° de rapport d'analyse : AR-16-VG-003519-02      Version du : 06/12/2016

Page 1/2

**Annule et remplace la version AR-16-VG-003519-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.**

Dossier N° : 16VG02899

Date de réception : 15/11/2016

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau chargée/Résiduaire		(1200) (voir note ci-dessous) Heure de prélèvement: 10h22 pH in situ: 8.92 T°C: 15.89 Conductivité in situ: 134.8 mS/cm Dernier traitement choc: acide nitrique couleur: brun Dépot: Sans

(1200) La date de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.

N° ech **16VG02899-001** | Version **AR-16-VG-003519-02(06/12/2016)** | Votre réf.

Page 2/2

Date de prélèvement	Non communiquée	Début d'analyse	16/11/2016
Date de réception	15/11/2016 13:00	Début d'analyse legionella	17/11/2016 14:40

**MICROBIOLOGIE**

Résultat      Unité

**UME5S : Legionella pneumophila,spp-Num<100 >750000/L** Analyse soustraite à Eurofins

Laboratoires de Microbiologie Ouest NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1830

*Numération - Filtration sur membrane - NF T90-431*

Legionella pneumophila	<100	ufc/l
------------------------	------	-------

Legionella spp.	<100	ufc/l
-----------------	------	-------

**PHYSICO-CHIMIE**

Résultat      Unité

**JI402 : Turbidité** Prestation réalisée par nos soins

*Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1*

>100000	NFU
---------	-----

Conclusion / Déclaration de conformité

Legionella non détectées.



 Sylvain Mourard  
 Business Unit Manager

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

A2E ENVIRONNEMENT  
Monsieur Jean-François BONNICI  
18, rue jules ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-16-VG-003519-03      Version du : 14/12/2016      Page 1/2

**Annule et remplace la version AR-16-VG-003519-02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.**

Dossier N° : 16VG02899

Date de réception : 15/11/2016

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau chargée/Résiduaire		(1201) (voir note ci-dessous) Heure de prélèvement: 10h22 pH in situ: 8.92 T°C: 15.89 Conductivité in situ: 134.8 mS/cm Dernier traitement choc: acide nitrique couleur: brun Dépot: Sans

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Préleveur	Prélevé par vos soins	Début d'analyse	16/11/2016
Date de prélèvement	14/11/2016	Début d'analyse legionella	17/11/2016 14:40
Date de réception	15/11/2016 13:00		

**MICROBIOLOGIE**

	Résultat	Unité
<b>UME55 : Legionella pneumophila,spp-Num&lt;100 &gt;7500000/L</b> Analyse soustraite à Eurofins		
Laboratoires de Microbiologie Ouest NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1830		
Numération - Filtration sur membrane - NF T90-431		
Legionella pneumophila	<100	ufc/l
Legionella spp.	<100	ufc/l

**PHYSICO-CHIMIE**

	Résultat	Unité
<b>JI402 : Turbidité</b> Prestation réalisée par nos soins		
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1		
	>100000	NFU

Conclusion / Déclaration de conformité

Legionella non détectées.



 Sylvain Mourard  
 Business Unit Manager

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

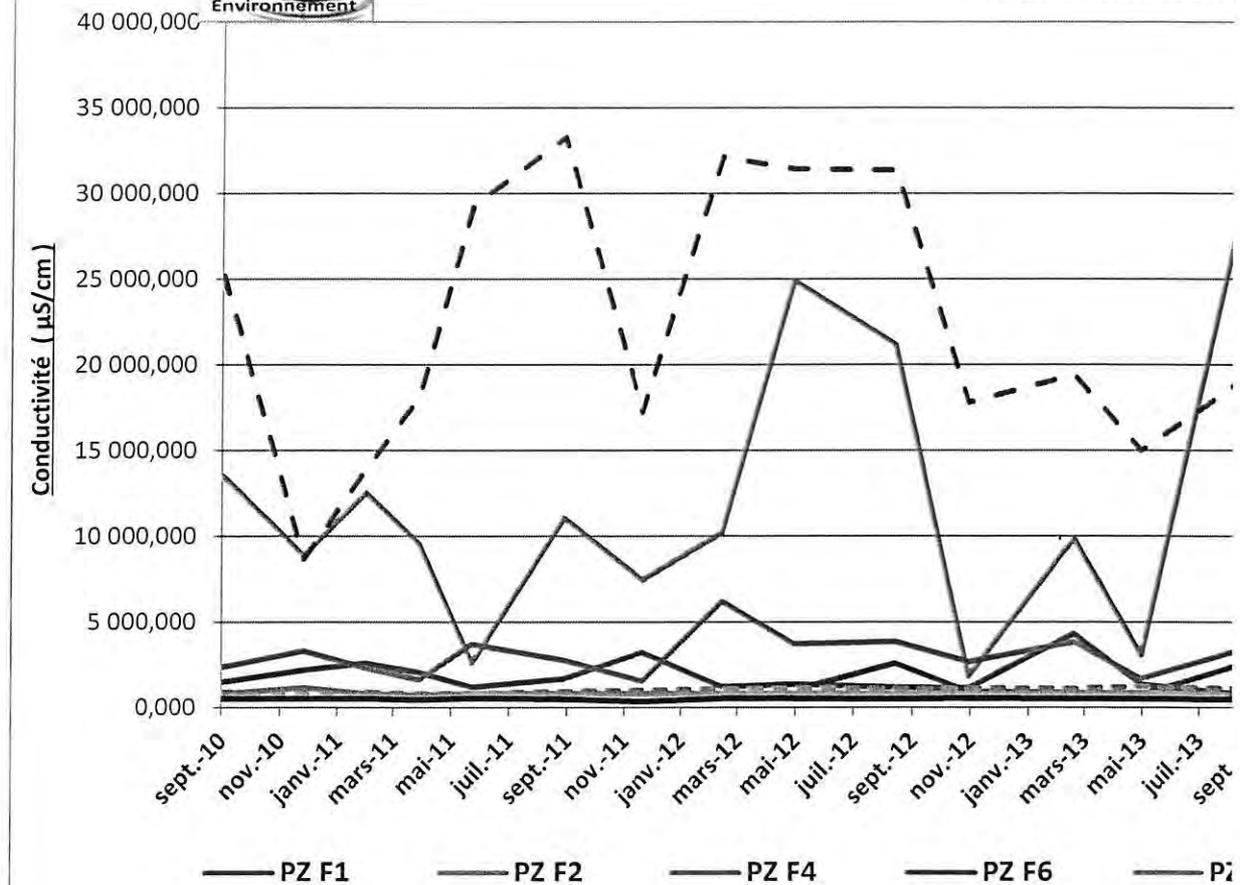
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.



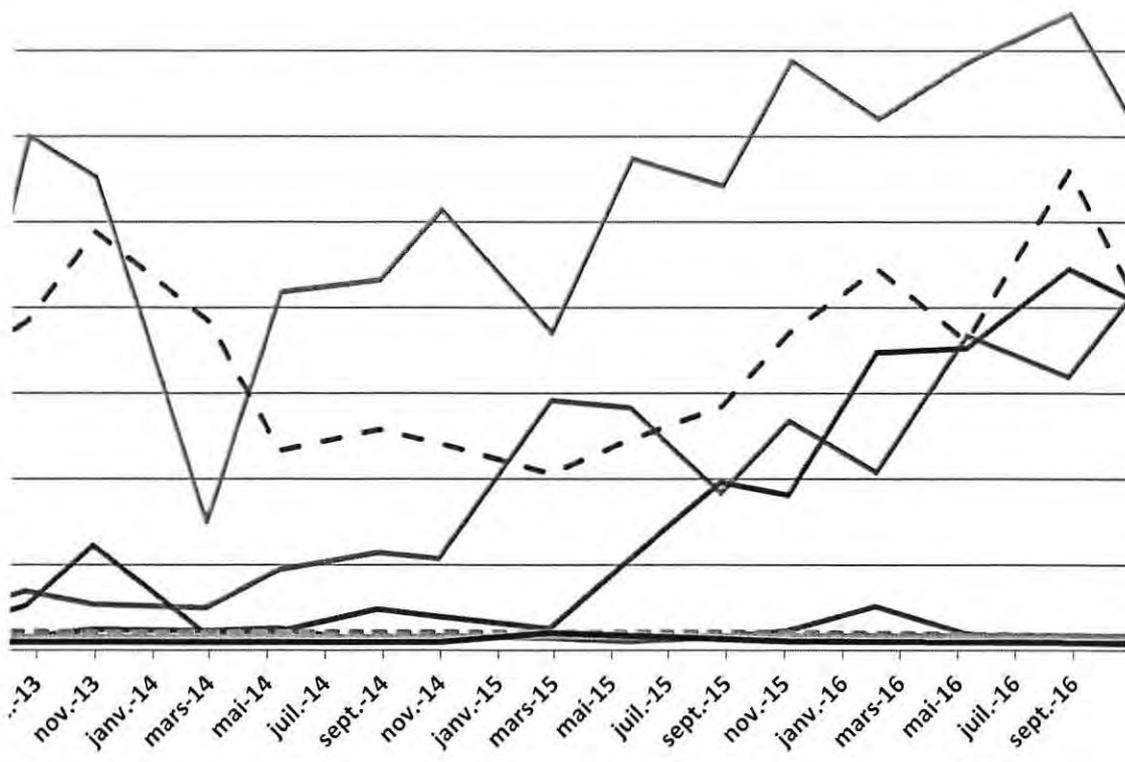
## Suivi de : Co



Conception et propriété intellectuelle A2E Environnement. Tous droits réservés

Sélectionner :	PZ F1	PZ F2	PZ F4	PZ F6
	sept.-10	déc.-10	févr.-11	avr.-11
PZ F1	1 503,000	2 196,000	2 610,000	2 070,000
PZ F2	13 530,000	8 897,000	12 540,000	9 561,000
PZ F4	2 380,000	3 318,000	2 320,000	1 639,000
PZ F6				
PZ1 (ORTEC)	808,000	1 165,000	807,000	731,000
PZ2 (ORTEC)	902,000	792,000	904,000	798,000
LAFARGE	518,000	519,000	527,000	453,000
SMA Lixiviats	25 200,000	8 685,000	13 924,000	18 160,000

# Productivité



Z1 (ORTEC)    - - - PZ2 (ORTEC)    — LAFARGE    - - SMA Lixiviats

is

PZ1 (ORTEC)	PZ2 (ORTEC)	LAFARGE	SMA Lixiviats	
juin-11	sept.-11	déc.-11	févr.-12	mai-12
1 214,000	1 687,000	3 230,000	1 225,000	1 373,000
2 630,000	11 070,000	7 460,000	10 210,000	24 900,000
3 700,000	2 780,000	1 556,000	6 200,000	3 730,000
818,000			809,000	832,000
			1 086,000	1 131,000
552,000	506,000	367,000	543,000	536,700
29 300,000	33 277,000	17 240,000	32 130,000	31 440,000

### Paramètres

- Ammonium
- AOX
- Arsenic
- Benzène
- Chlorures
- Chrome
- Conductivité
- COT
- Cuivre
- DBO\_5
- DCO
- Ethylbenzène
- Indice\_Phénols
- m\_Xylène
- Nickel
- NGF
- o\_Xylène
- pH
- Phosphates
- Plomb
- Sodium
- Sulfates
- Température
- Toluène
- Zinc

juin-12	août-12	nov.-12	mars-13	mai-13
	1 186,000	1 155,000	4 320,000	1 350,000
	21 200,000	1 832,000	9 870,000	3 070,000
	3 850,000	2 680,000	3 840,000	1 682,000
1 370,000	2 590,000	947,500	875,900	748,900
	804,600	801,300	826,600	867,000
	1 139,000	1 132,000	1 115,000	1 250,000
	504,600	543,900	513,500	508,600
	31 350,000	17 800,000	19 420,000	15 010,000

<b>sept.-13</b>	<b>nov.-13</b>	<b>mars-14</b>	<b>mai-14</b>	<b>sept.-14</b>
763,600	1 220,000	1 148,000	1 295,000	477,200
30 020,000	27 610,000	7 510,000	20 920,000	21 630,000
3 470,000	2 700,000	2 496,000	4 710,000	5 720,000
2 600,000	6 130,000	997,300	1 121,000	2 414,000
760,300	754,000			
1 098,000	1 077,000			
473,500	486,100			
19 230,000	24 420,000	19 230,000	11 670,000	12 890,000

nov.-14	mars-15	juin-15	sept.-15	nov.-15
859,700	741,900	531,700	780,000	1 142,000
25 730,000	18 530,000	28 690,000	27 110,000	34 410,000
5 360,000	14 600,000	14 170,000	9 180,000	13 410,000
1 989,000	1 285,000	5 300,000	9 820,000	9 070,000
				852,900
				1 059,000
471,900	1 036,000			529,500
12 090,000	10 320,000	12 310,000	14 200,000	18 550,000

<b>févr.-16</b>	<b>mai-16</b>	<b>sept.-16</b>	<b>nov.-16</b>
2 560,000	973,500	463,000	381,300
31 000,000	34 370,000	37 160,000	30 780,000
10 400,000	18 370,000	15 950,000	20 710,000
17 400,000	17 630,000	22 250,000	20 480,000
			843,300
			839,500
			443,900
22 250,000	18 030,000	27 990,000	20 950,000

ERI	10/03/2015	02/06/2015	08/09/2015	18/11/2015	18/02/2016	23/05/2016	08/09/2016	14/11/2016	22/11/2016
-----	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Annexe I : Critères minimaux applicables aux rejets d'effluents liquides dans le milieu naturel  
AM du 15 février 2016

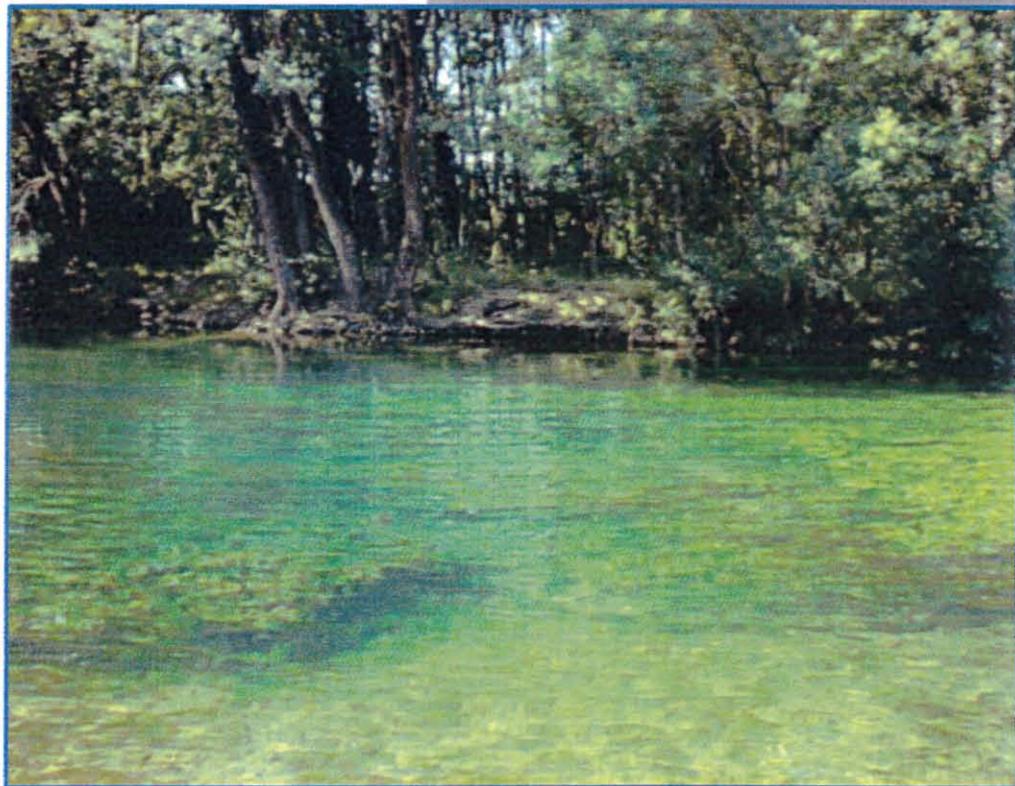
Tests	Paramètres	Unités	10/03/2015	02/06/2015	08/09/2015	18/11/2015	18/02/2016	23/05/2016	08/09/2016	14/11/2016	22/11/2016	CI SOCOTEC	AM du 15 février 2016
Conductivité in situ		us/cm	212,9	283,2	481,2	278,2	284,3	323,1	441,7	317,5			
pH in situ	pH	-	8,66	8,73	7,94	8,78	7,7	7,98	7,62	8,15	7,8		
T° in situ	Température de mesure du pH	°C	9,66	18,04	18,86	14,38	18,3	15,6	21,39	11,65	14		
Potentiel rédox in situ	Potentiel redox Brut éluat	mV	140,5	45	106,7	75,49	203	-65,96	-147,83	-26,73			
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	20	12	10	22	21	150	14	<2.1	180	Matières en suspension (MES)	< 100 mg/l si flux journalier max. < 15kg/j < 35 mg/l au-delà
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	<0.05	0,09	<0.05	0,06	0,06	<0.05	0,06	0,05	<0.05	Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)	< 1 mg/l si le rejet dépasse 30 g/j.
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	2,83	<1.00	<1.00	<1.00	4,98	<1.00	<1.00	<1.00	5,2		
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,64	<0.22	<0.22	<0.22	1,13	<0.22	<0.22	0,22	1,18		
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0,05	<0.04	<0.04	<0.04	0,32	<0.04	<0.04	<0.04	0,15		
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,02	<0.01	<0.01	<0.01	0,1	<0.01	<0.01	<0.01	0,05		
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.02	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	Chrome (Cr6+)	< 0,1 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j.
DCO	DCO	mg O2/l	<30	<30	88	41	51	96	99	<30	45	Demande chimique en oxygène (DCO)	< 300 mg/l si flux journalier max < 100 kg/j
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	<3	<3	15	8	4	6	11	<3	4	Demande biochimique en oxygène (DBO5)	< 100 mg/l si flux journalier max < 30 kg/j. < 30 mg/l au-delà
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	4,2	5,4	27	12	7,3	30	27	11	10	Carbone organique total (COT)	< 70 mg/l
Fluorures	Fluorures	mg/l	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	Fluor et composés (en F)	< 15 mg/l si le rejet dépasse 150 g/j.
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	<3.00	<3.00	<3.00	<3.00	<3.00	3,1	6,5	<3.00	<3.00		
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	0.65<x<3.65	<3.24	<3.24	<3.24	1.22<x<4.22	3.08<x<3.32	6.48<x<6.72	<3.24	1.22<x<4.22	Azote global	Concentration moyenne mensuelle < 30 mg/l si flux journalier max. > 50 kg/j.
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	<10.0	<10.0	21	<10.0	<10.0	12	<10.0	<10.0	<10.0	Phénols	< 0,1 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j.
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	CN libres	< 0,1 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j.
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique		Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait		
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0,61	<0.10	0,17	0,33	0,39	2,01	0,12	<0.10	0,55		
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	Arsenic (As)	< 0,1 mg/l.
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	Cadmium (Cd)	< 0,2 mg/l.
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.02		
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	0,02		
Étain (Sn)	Étain (Sn)	mg/l	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05		
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,71	0,39	0,47	0,65	0,48	2,71	0,33	0,29	0,48		
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,05	0,14	0,32	0,2	0,03	0,25	0,27	0,15	0,06		
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01		
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,04	0,06	0,2	0,12	0,04	0,41	0,31	0,04	0,1	Phosphore	Concentration moyenne mensuelle < 10 mg/l si flux journalier max. > 15 kg/j.
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0,02	<0.01	<0.01	0,02	Plomb (Pb)	< 0,5 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j.
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,06	<0.02	<0.02	0,03	0,02	0,07	<0.02	<0.02	0,05		
Mercurure (Hg)	Mercurure (Hg)	µg/l	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	Mercurure (Hg)	< 0,05 mg/l.
Somme Métaux	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+	mg/l	1.43<x<1.54	0.53<x<0.761	0.96<x<1.09	1.21<x<1.321	0.92<x<1.031	5.06<x<5.161	0.72<x<0.85	0.44<x<0.671	<1,76	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+	< 15 mg/l.
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	0,53	<0.50	<0.50	<0.50	0,51	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	< 10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j.

Reçu en préfecture de la région de la Gironde le 22 décembre 2017

# **Contrôle Inopiné des déchets**

2016

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV



Jean-François BONNICI

A2E Environnement

18, rue Jules Ferry

83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

30/12/2016

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	REGLEMENTATION.	3
3.	LE CONTROLE	3

## 1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 29 décembre 2016 en matinée et concerne le 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

## 2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

## 3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (EE-189-HF contrôlé à 8h15) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 4 700 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 4 bidons vides produits chimiques ;
- 1 lecteur D.V.D., 1 taille-haie ;
- 1 lampe U.V. ;
- 2 plaques de fibro-ciment (suspicion de présence d'amiante).



Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

## Cas n°2

Un camion (DY-843-GP – contrôlé à 10h40) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 3 980 kg

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- Toners photocopieurs (une trentaine);
- Des jouets électroniques ;
- 1 robot de cuisine, 1 appareil à raclette ;
- Pièces automobiles (phares voiture en autres).



Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Cas n°1

Un camion (DB-959-ZE – contrôlé à 9h25) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 900 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- Piles (environ une cinquantaine) ;
- 1 gros ventilateur ;
- 1 poste radio.



Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Cas n°2

Un camion (DB-959-ZE – contrôlé à 10h30) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 560 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 20 à 30% de cartons pouvant être recyclés.

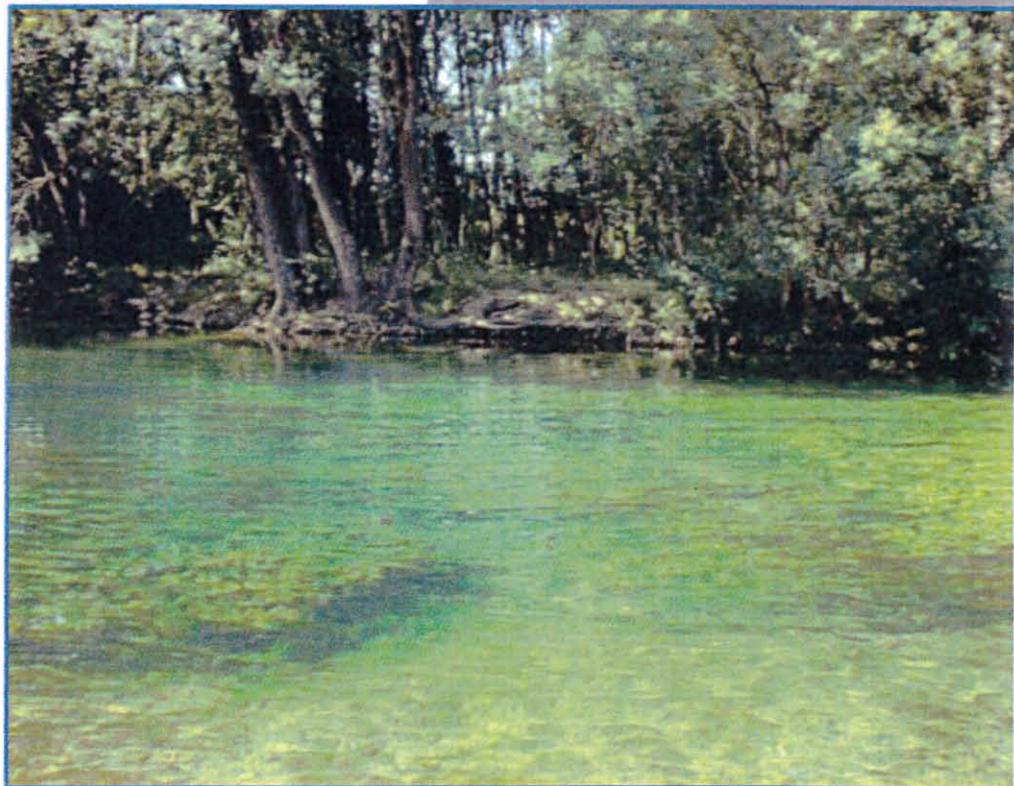
L'ensemble du chargement a été enfoui.

J.F. BONNICI  
06.41.88.16.32

SARL A2E ENVIRONNEMENT  
18, Rue Jules Ferry  
83340 FLASSANS SUR ISSOL  
Siret 535 352 33 00024 - APE 7112-1  
TVA Intra FR01 535 352 454

2016

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV



Jean-François BONNICI  
A2E Environnement  
18, rue Jules Ferry  
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE  
23/06/2016

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	REGLEMENTATION.	3
3.	LE CONTROLE	3

## 1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 22 juin 2016 en matinée et concerne le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## 2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 09/09/1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux ;
- Directive n°1999/31/CE du 26/04/1999 concernant la mise en décharge des déchets ;
- Décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

## 3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (CN-385-ZJ contrôlé à 8h20) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 380 kg.

Des déchets recyclables ont été vidés à savoir :

- Cartons/papiers ;
- Bois.



Le bois a été trié et renvoyé à la déchetterie du site (les cartons étaient en partie souillés : enfouissement).

### Cas n°2

Un camion (468 BGJ 13 – contrôlé à 9h35) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 1 020 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 2 téléviseurs ;
- Pièces voitures (phare, pare choc) ;
- Antennes de télévision électronique ;
- Cafetière, bouilloire ;
- 1 bidon plein de peinture.



Ces éléments ont été triés et renvoyé à la déchetterie du site.

### Cas n°3

Un camion (BQ-362-RP – contrôlé à 10h05) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 5 200 kg

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- Déchets électroniques - ordinateur (1), imprimantes (3), poste radio (1) ;
- 1 meuble bois ;
- Bidons de peinture vide ;
- Futs produits corrosifs.



Ces éléments ont été triés et renvoyés à la déchetterie du site.

#### Cas n°4

Un camion (3777 YQ 34 – contrôlé à 9h15) avec des encombrants s'est présenté (provenance de la concession automobile RENAULT BERRE – à valider) pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 0 kg (rechargement, voir ci-dessous)

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- Cartons propres (40 à 50%) ;
- Pièces voitures (30 à 40%) de carrosserie (pare choc).



Ces éléments ont été rechargés dans la benne et renvoyés à son destinataire.

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Cas n°1

Un camion (EC-070-HX – contrôlé à 9h15) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 3 960 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- Déchets verts (10 à 20%) ;
- Cartons souillés (10 à 20% - provenance d'un marché).



Ces éléments ont été enfouis sur site.

J.F. BONNICI  
06.41.88.16.32

**SARL A2E ENVIRONNEMENT**  
18, Rue Jules Ferry  
83340 FLAYOS SUR ISSOLLE  
Siret 535 352 454 0024 - APE 7112 3  
TVA Intra FR 535 352 454

## **8) NOTES DE SYNTHÈSE DES INCIDENTS**

Un historique des incidents est joint à la suite

Message d'information sur accident/ou incident

-----  
**Notice d'utilisation de la fiche**  
-----

*La fiche « message d'information sur accident/ou incident est destinée à remplacer à terme la fiche dite « G/P » issue des travaux du SPPPI de 1995 et utilisée pour déclarer les accidents et/ou incidents.*

Chaque item devra être renseigné autant que faire se peut.

**Cadre 1 :** Date et heure du message : sans commentaires

Révision de la fiche n° : la première fiche émise lors de la déclaration d'un accident devra porter le n° 1 ; si d'autres fiches sont émises ultérieurement suite à l'affinage des informations relatives à cet accident, elles seront notées chronologiquement (2,3...).

**Cadre 2 :** Destinataires et autres destinataires.

Cette fiche de déclaration devra être impérativement adressée à : M. le Préfet (cabinet), la DRIRE, le SIRACEDPC, la mairie concernée, le CHSCT. D'autres destinataires peuvent être désignés selon le contexte local : Sous/Préfet, Direction du travail, Cyprès, entreprises voisines, associations...

Chaque destinataire devra être complété par ses n° de téléphone et de fax correspondants.

**Cadre 3 :** sans commentaires

**Cadre 4 :** Echelle de classement G/P et indices d'évolution. Les niveaux de G et de P de l'échelle de classement seront déterminés en fonction des définitions déterminées dans ce tableau.

Idem pour l'indice d'évolution, il conviendra d'entourer la lettre correspondante.

Dans ce cadre sont détaillés les nouveaux niveaux de gravité, de perception et de l'indice d'évolution. Les cases correspondantes à l'événement en G, P et évolution doivent être cochées. Elles permettent de déterminer le classement de l'événement et son évolution.

**Cadre 5 :** Dans ce cadre doivent être cochées les cases correspondant aux constatations faites sur le terrain.

**Cadre 6 :** Ce cadre doit mentionner la nature et la quantité des produits impliqués dans l'événement, induisant ou non le classement Seveso de l'établissement, si ces informations sont connues au moment de la rédaction de la première fiche.

Si tel n'est pas le cas et si ces informations sont accessibles quelques heures plus tard, ne pas hésiter à produire une nouvelle fiche.

**Cadres 7 – 8 et 9 :** sans commentaires

**Cadre 10 :** Il s'agit des coordonnées de la personne ayant rédigé la fiche.

## Message d'information sur accident/ou incident

1 **Date et heure du message** : 28/03/2016 9H15

**Révision de la fiche** : n°

2	<b>Destinataires :</b> <b>Préfet (cabinet)</b> Fax : 04.84.35.42.00 <b>DRIRE</b> Philippe LAURENT : <a href="mailto:phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr">phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr</a> <b>Agglopôle Provence</b> : Cécile BARGIN <a href="mailto:cecile.bargin@metropole-provence.org">cecile.bargin@metropole-provence.org</a>	<b>Autres Destinataires :</b>
---	--	-------------------------------

3	<b>Site</b> : CSDND La Vautubière <b>Commune</b> : La FARE LES OLIVIERS	<b>Jour de l'incident</b> : ...28/03/2016..... <b>Heure</b> : ... .....
---	--	--

<i>Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution</i>							
4	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <b>Niveau de Gravité G :</b>  <input type="checkbox"/> <b>G0 : Opération ou événement d'exploitation</b>  <input type="checkbox"/> <b>G1 : incident mineur d'exploitation</b>            Sans conséquence sur le personnel            Peu de potentialité de risque –            Pas ou peu de conséquence sur l'environnement –            Peu de dégâts matériels.  <input checked="" type="checkbox"/> <b>G2 : Incident notable d'exploitation</b>            Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel.  <input type="checkbox"/> <b>G3 : accident grave d' exploitation</b>            Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement – et/ou le matériel  <input type="checkbox"/> <b>G4 : Accident majeur</b>            Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur         </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <b>Niveau de Perception P :</b>  <input type="checkbox"/> <b>P0</b> : Pas de perception à l'extérieur  <input checked="" type="checkbox"/> <b>P1</b> : Peu de perception à l'extérieur du site  <input type="checkbox"/> <b>P2</b> : Forte perception à l'extérieur.   <b>Indice d'évolution</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>A</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible  <input type="checkbox"/> <b>B</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation  <input type="checkbox"/> <b>C</b> : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;"><b>Classement de l'accident / incident : G 2 / P2</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;"><b>Indice d'évolution : A B C</b></td> </tr> </table>	<b>Niveau de Gravité G :</b> <input type="checkbox"/> <b>G0 : Opération ou événement d'exploitation</b> <input type="checkbox"/> <b>G1 : incident mineur d'exploitation</b> Sans conséquence sur le personnel Peu de potentialité de risque – Pas ou peu de conséquence sur l'environnement – Peu de dégâts matériels. <input checked="" type="checkbox"/> <b>G2 : Incident notable d'exploitation</b> Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel. <input type="checkbox"/> <b>G3 : accident grave d' exploitation</b> Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement – et/ou le matériel <input type="checkbox"/> <b>G4 : Accident majeur</b> Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur	<b>Niveau de Perception P :</b> <input type="checkbox"/> <b>P0</b> : Pas de perception à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/> <b>P1</b> : Peu de perception à l'extérieur du site <input type="checkbox"/> <b>P2</b> : Forte perception à l'extérieur.  <b>Indice d'évolution</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>A</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible <input type="checkbox"/> <b>B</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation <input type="checkbox"/> <b>C</b> : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation	<b>Classement de l'accident / incident : G 2 / P2</b>		<b>Indice d'évolution : A B C</b>	
<b>Niveau de Gravité G :</b> <input type="checkbox"/> <b>G0 : Opération ou événement d'exploitation</b> <input type="checkbox"/> <b>G1 : incident mineur d'exploitation</b> Sans conséquence sur le personnel Peu de potentialité de risque – Pas ou peu de conséquence sur l'environnement – Peu de dégâts matériels. <input checked="" type="checkbox"/> <b>G2 : Incident notable d'exploitation</b> Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel. <input type="checkbox"/> <b>G3 : accident grave d' exploitation</b> Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement – et/ou le matériel <input type="checkbox"/> <b>G4 : Accident majeur</b> Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur	<b>Niveau de Perception P :</b> <input type="checkbox"/> <b>P0</b> : Pas de perception à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/> <b>P1</b> : Peu de perception à l'extérieur du site <input type="checkbox"/> <b>P2</b> : Forte perception à l'extérieur.  <b>Indice d'évolution</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>A</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible <input type="checkbox"/> <b>B</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation <input type="checkbox"/> <b>C</b> : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation						
<b>Classement de l'accident / incident : G 2 / P2</b>							
<b>Indice d'évolution : A B C</b>							

	<b>Constatations faites sur le terrain :</b>	sans	peu	important	grave
5	Conséquences sur les personnes	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Potentialité de risques	<b>x</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Conséquences sur l'environnement	<input type="checkbox"/>	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dégâts matériels		<input type="checkbox"/>	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>
	Perception à l'extérieur du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>x</b>	

6	<b>Produits Sévésos impliqués :</b>	Nature : quantité Q :
---	-------------------------------------	--------------------------

7	<b>Description de l'incident :</b>  <b>En sortant le camion de CFE a oublié de baisser ces ridelles et a accroché le câble téléphonique tordant en même temps le poteau.</b>  <b>Nous n'avons pas eu de liaison téléphonique ni internet pendant 5 jours</b>
---	--

8	
---	--

9	Etat actuel de la situation : <b>TERMINE</b>		
10	Nom : <b>VESPERINI</b>	Signature :	N° de téléphone : <b>04 90 45 45 60</b>

**Message d'information sur accident/ou incident**

**1 Date et heure du message :05/05/2016 0 9H15**

**Révision de la fiche : n°**

<b>2</b>	<b>Destinataires :</b> <b>Préfet (cabinet)</b> Fax : 04.84.35.42.00 <b>DRIRE</b> Philippe LAURENT : <a href="mailto:phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr">phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr</a> <b>Agglopôle Provence</b> : Cécile BARGIN <a href="mailto:cecile.bargin@metropole-provence.org">cecile.bargin@metropole-provence.org</a>	<b>Autres Destinataires :</b>
----------	--	-------------------------------

<b>3</b>	<b>Site :</b> CSDND La Vautubière <b>Commune :</b> La FARE LES OLIVIERS	<b>Jour de l'incident :</b> ...05/05/2016..... <b>Heure :</b> .....9h30 .....
----------	--	--

**Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution**

<b>4</b>	<b>Niveau de Gravité G :</b> <input type="checkbox"/> <b>G0 : Opération ou événement d'exploitation</b> <input type="checkbox"/> <b>G1 : incident mineur d'exploitation</b> Sans conséquence sur le personnel Peu de potentialité de risque – Pas ou peu de conséquence sur l'environnement – Peu de dégâts matériels. <input checked="" type="checkbox"/> <b>G2 : Incident notable d'exploitation</b> Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel. <input type="checkbox"/> <b>G3 : accident grave d' exploitation</b> Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement – et/ou le matériel <input type="checkbox"/> <b>G4 : Accident majeur</b> Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur	<b>Niveau de Perception P :</b> <input type="checkbox"/> <b>P0</b> : Pas de perception à l'extérieur <input type="checkbox"/> <b>P1</b> : Peu de perception à l'extérieur du site <input checked="" type="checkbox"/> <b>P2</b> : Forte perception à l'extérieur.  <b>Indice d'évolution</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>A</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible <input type="checkbox"/> <b>B</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation <input type="checkbox"/> <b>C</b> : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation
	<b>Classement de l'accident / incident : G 2 / P2</b>  <b>Indice d'évolution : A B C</b>	

<b>Constatations faites sur le terrain :</b>		sans	peu	important	grave
		<b>5</b>	Conséquences sur les personnes	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>
	Potentialité de risques	<input type="checkbox"/>	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Conséquences sur l'environnement	<input type="checkbox"/>	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dégâts matériels	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Perception à l'extérieur du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>x</b>	

<b>6</b>	<b>Produits Sévésos impliqués :</b>	Nature :
		quantité Q :

<b>7</b>	<b>Description de l'incident :</b>  <b>Il y a eu percution d'une fusée de détresse qui est aller un flan de colline</b> <b>Arrivée de 4 camions de pompiers extinction du feu en 2h</b>
----------	--

<b>8</b>	<b>Premières mesures prises :debroussaillage au 100 m à proximité du quai de déchargement</b>
----------	---

9	Etat actuel de la situation : TERMINE		
10	Nom : VESPERINI	Signature : 	N° de téléphone : 04 90 45 45 60

## Message d'information sur accident/ou incident

1 **Date et heure du message :** 08/07/2016 10h30 **Révision de la fiche :** n°

2	<b>Destinataires :</b> Préfet (cabinet)..... DREAL Mr LAURENT..... Mairie.....Mr GUIROU.....	<b>Autres Destinataires :</b> METROPOLE : Mme BARGIN
---	---	---

3	<b>Usine :</b> ...CSDND LA VAUTUBIERE..... <b>Unité :</b> ..... <b>Commune :</b> LA FARE LES OLIVIERS.....	<b>Jour de l'incident :</b> 08/07/2016.... <b>Heure :</b> 2H10.....
---	--	--

<b>Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution</b>	
<b>Niveau de Gravité G :</b> <input type="checkbox"/> <b>G0 : Opération ou événement d'exploitation</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>G1 : incident mineur d'exploitation</b> Sans conséquence sur le personnel Peu de potentialité de risque – Pas ou peu de conséquence sur l'environnement – Peu de dégâts matériels. <input type="checkbox"/> <b>G2 : Incident notable d'exploitation</b> Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel. <input type="checkbox"/> <b>G3 : accident grave d' exploitation</b> Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement – et/ou le matériel <input type="checkbox"/> <b>G4 : Accident majeur</b> Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur	<b>Niveau de Perception P :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>P0 : Pas de perception à l'extérieur</b> <input type="checkbox"/> <b>P1 : Peu de perception à l'extérieur du site</b> <input type="checkbox"/> <b>P2 : Forte perception à l'extérieur.</b>  <b>Indice d'évolution</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>A</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible <input type="checkbox"/> <b>B</b> : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation <input type="checkbox"/> <b>C</b> : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation  <hr/> <b>Classement de l'accident / incident : G 1 / P0</b>  <b>Indice d'évolution : A</b>

<b>Constatations faites sur le terrain :</b>	sans	peu	important	grave
Conséquences sur les personnes	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Potentialité de risques	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences sur l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégâts matériels	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perception à l'extérieur du site	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6	<b>Produits Sévésos impliqués :</b>	<b>Nature :</b> <b>quantité Q :</b>
---	-------------------------------------	--

7	<b>Description de l'incident :</b> Départ du à l'embrasement d'un drap qui a dû s'enflammer par la présence d'un morceau de verre 2h20 Le personnel de permanence étant sur place intervient , 2h25 le directeur intervient et décide d'appeler les pompiers par sécurité pour arroser la zone 2h35 les pompiers arrivent 2h40 arrivée du deuxième conducteur d'engin qui reparti les déchets afin que les pompiers les arrosent 2h55 le feu est éteint 4h20 les pompiers s'en vont après s'être assurés qu'il n'y a plus de risque
---	--

8	<b>Premières mesures prises : surveillance des agents SMAV qui restent à proximité</b>
---	--

9	<b>Etat actuel de la situation : couverture avec matériaux maîtrisé ;</b>
---	---

10 <b>Nom :</b> vesperini	<b>Signature :</b>	<b>N° de téléphone :</b> 0490454560
---------------------------	--------------------	-------------------------------------

Le Vendredi 08 juillet 2016,

Monsieur BELOUAHEM Morci.

Objet : Incendie au niveau des casiers à ordures

Ce jour, à 02 h 05, alors que je m'apprêtais à effectuer ma ronde n° 2, j'ai perçus au loin, de la lumière provenant des casiers à ordures.

Je me suis rapproché et j'ai constaté que c'était un départ de feu, l'incendie commençait à se propager.

J'ai alors pris la décision de descendre au bureau où se trouve l'astreinte pour le prévenir du sinistre, au même moment j'ai appelé les directeurs Mr Vesperini et Mr Raperzi pour les informer de la situation.

L'astreinte et moi sommes immédiatement repartis pour tenter d'éteindre l'incendie à l'aide d'un engin du chantier. Vers 02 h 30, Mr Vesperini arriva sur les lieux de l'incident pour constater les faits, il appela les sapeurs pompiers alors que l'astreinte avait déjà éteint le feu.

Arrivé à 02 h 55 de Mr Dougui sur le site pour nous aider. Les sapeurs pompiers sont arrivés à 03 h 00, après qu'ils aient analysé la situation, ils repartirent de leur casernes pour changer de véhicule car ils n'avaient pas un véhicule adapté pour ce genre d'intervention. Les sapeurs pompiers sont arrivés une deuxième fois à 03 h 30, ils ont aspergés la zone touchée par le feu à l'aide d'une lance à eau pour s'assurer que les dernières braises qui restaient soient éteintes, cela après que Thierry ait retourné les ordures à l'aide d'un tracto-pelle. Sortis des sapeurs pompiers à 04 h 25.

Rapport fourni à toutes fins utiles,

À l'attention de la direction de la SMA de la Vautubicière

## **9) RAPPORTS VISITES DREAL**

Les rapports de visites de la DREAL, ainsi que les conclusions de visites sont joint à la suite

## Fiche de remarques

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

**Exploitant : SMA La Vautubière Site inspecté : La Fare les Oliviers Date de l'inspection : 15-12-16**

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

### Remarques de l'Inspecteur :

1) Améliorer les aménagements coté Ouest (à mi chemin), sur un linéaire de 10 m environ pour éviter le ruissellement des eaux pluviales extérieures au site vers le casier de stockage de déchets.

2) Vérifier le volume du bassin Sud de rétention des eaux pluviales et vérifier qu'il est dimensionné pour capter au moins les ruissellements consécutifs à un évènement pluvieux de fréquence décennale de 24 h en intensité.

3) Améliorer le débroussaillage et l'accessibilité au bassin Sud de rétention des eaux pluviales et vérifier le bon drainage de la surverse.

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

**Représentant de l'exploitant**

VESPERINI

Nom, fonction et Signature

Directeur

**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

L'aménagement a été fait immédiatement (voir photo).

D'après l'exploitant le bassin fait 800 m<sup>3</sup> pour avoir confirmation nous avons fait une demande au près de la métropole pour avoir les dimensions exactes. En cas de débordement un regard (voir photo) permet de récupérer les eaux pluviales et les évacuer par le réseau prévu à cet effet.

Au vue des photos ci-jointes vous pouvez constater que les abords ont été nettoyés, le drainage des eaux se feront normalement jusqu'au bassin. (voir photos 4, 5, 6)

4) Etablir un plan visualisant les différents réseaux de collecte des eaux pluviales du site en précisant les différents sous bassins versant Nord et Sud.

5) Transmettre les plans de récolement de l'étanchéité du casier Nord en intégrant la prolongation réalisée vers le bassin Nord de rétention des eaux pluviales.

6) Transmettre le maximum d'informations concernant l'étanchéité de fond de casier et de couverture des casiers 1 et 2 dont l'exploitation avait été réalisée par les précédents exploitants.

Mous avons fait établir un plan par nos geometres des que nous l'aurons en notre possession nous vous le transmettrons.

ne possédant pas les documents concernant l'exploitation anterieure ~~avant~~ 2006. Une demande a été faite aupres de la METROPOLE Territoire de Salou pour nous les procurer, nous vous ferons suivre ces dossiers des qu'ils nous parviendront.

Idem. voir reponse question 5.

Exploitant : Site inspecté : Date de l'inspection :

Remarques de l'Inspecteur :

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):



Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017



Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017



Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017



Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017



Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017



Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

## FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vautubière

Site inspecté : La Fare les Oliviers

Date de l'inspection : 28/09/2016

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

M<sup>r</sup> VESTERINI Directeur d'exploitation  

Remarques de l'Inspecteur :

1) Une personne doit être affecté en permanence sur l'aire de déchargement pour l'examen visuel des déchargements de déchets.

2) Transmettre la copie du registre des refus sur l'année écoulée

3) transmettre la liste des déchets reçus en 2015 et 2016 en provenance des producteurs/collecteurs repérés pendant le contrôle, en précisant nature et poids des déchets, ainsi que la provenance et les coordonnées des producteurs

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

- 1) Un contrôleur de déchets est affecté au déchargement pour le contrôle
- 2) A joint fiches de refus envoyés aux clients durant l'année 2016
- 3) A joint dossiers complets des déchets reçus en 2015 et 2016 en provenance des producteurs/collecteurs.

<b>Exploitant :</b>	<b>Site inspecté :</b>	<b>Date de l'inspection :</b>
<b>Remarques de l'Inspecteur :</b>		<b>Commentaires de l'exploitant</b> (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

## DREAL PACA - Action régionale Contrôle Inopiné des entrées en ISDND

## Grille de contrôle

Département : Bouches du Rhône

Commune : La Fare les Oliviers

Date : 28/09/16

Exploitant : SMA La  
Vautubi7re

Heure d'arrivée	Immatriculation	Transporteur	Type de véhicule	Provenance des déchets	Contenu
7h30	BA-559-VS	MORIN	Camion benne	Services techniques de Mallemort	Encombrants (Emballages < 10%)
7h50	EE-189-HF	SMA Prpreté	Camion benne	Centre de tri de Vitrolles	Refus de tri (Emballages < 10%)
8h15	EE-189-HF	SMA Prpreté	Camion benne	Déchetterie St Chamas	Encombrants (Emballages < 20%)
8h25	DX-839-wk	MORIN	Camion benne	Services techniques de Salon de Provence	Grande majorité déchets verts (balayures) + encombrants
8h39	EE-189-HF	SMA Prpreté	Camion benne	Déchetterie La Fare les Oliviers	Encombrants (Emballages < 30%)
8h50	BN-464-FK	Nicollin	Camion benne	Aéroport Marignane	Déchets divers dans grands sacs plastiques (d'après les photos on peut considérer emballages > 60 %)
9h25	AV-485-KZ	Assencio	Camion benne	Déchetterie Salon	Encombrants (Emballages < 10%)
9h40	BA-559-VS	MORIN	Camion benne	Services techniques de Mallemort	Encombrants + Produits non triés (Emballages, Cartons, déchets verts) > 50%
9h59	CW-373-PV	Assencio (sous-traitant Véolia propreté)	Camion benne	Déchetterie Lamanon	Encombrants + placo (5%) + carton (5%)
10h00	DY-843-GP	Assencio (sous-traitant Véolia propreté)	Camion benne	Déchetterie Salon	Encombrants (Emballages < 20%) + 2 ou 3 bidons
10h04	468-BGJ-13	SILIM	Camion benne	Encombrants particuliers de Velaux (passage au préalable à la déchetterie)	Encombrants (Emballages < 10%)
10h19	CW-373-PV	Assencio (sous-traitant Véolia propreté)	Camion benne	Déchetterie de Mallemort	Encombrants + quelques récipients potentiellement de produits dangereux : 1 fût étiqueté corosif + 2 pots de peinture

CLIENT : 411AGGLO VALO

PRODUIT : ENC VALO

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 638	28/09/2016	10:02	SERVICE TE	468BGJ13	SILIM ENVIRO	580

TOTAL PRODUIT : ENC VALO

580 kg

TOTAL CLIENT : 411AGGLO VALO

580kg

CLIENT : 411AGGLOPOLE PROVENCE

PRODUIT : ENC

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 628	28/09/2016	07:49	SERVICE TE	BA559VS	MORIN	1 260
179 631	28/09/2016	08:22	DECHETTER	EE189HF	SMAPROPRET	2 380
179 632	28/09/2016	08:41	SERVICE TE	DX839WK	MORIN	2 680
179 633	28/09/2016	08:45	DECHETTER	EE189HF	SMAPROPRET	3 020
179 639	28/09/2016	09:42	DECHETTER	AV485KZ	ASSENSIO	3 860
179 641	28/09/2016	09:49	SERVICE TE	BA559AP	SITA SUD	2 260
179 644	28/09/2016	10:09	DECHETTER	CW373PV	ASSENSIO	4 640
179 645	28/09/2016	10:10	DECHETTER	DY843GP	ASSENSIO	6 780
179 646	28/09/2016	10:13	SERVICE TE	468BGJ13	SILIM ENVIRO	400
179 648	28/09/2016	10:29	DECHETTER	CW373PV	ASSENSIO	5 720

TOTAL PRODUIT : ENC

33 000 kg

PRODUIT : OM *Centre de Keaufort*

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 622	28/09/2016	07:18	CENTRE TR	DH308QM	SHMITT	22 260
179 630	28/09/2016	08:33	CENTRE TR	DH308QM	SHMITT	18 600
179 637	28/09/2016	09:24	LANCON	EC070HX	SILIM ENVIRO	3 420
179 640	28/09/2016	09:39	VELAUX	EB438PV	SILIM ENVIRO	440
179 643	28/09/2016	09:49	VELAUX	DB959ZE	SILIM ENVIRO	700
179 642	28/09/2016	09:51	BERRE	EB258RW	SILIM ENVIRO	5 440
179 649	28/09/2016	10:35	VELAUX	AB407ZZ	SILIM ENVIRO	7 760

TOTAL PRODUIT : OM

58 620 kg

TOTAL CLIENT : 411AGGLOPOLE PROVENCE

91 620kg

CLIENT : 411SAN *Centre de Keaufort Oliviers au 13/15*

PRODUIT : OM

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 623	28/09/2016	07:16	SAN ISTRES	CT552AT	CF ENVIRONN	19 980
179 626	28/09/2016	07:41	SAN ISTRES	ED795FB	CF ENVIRONN	19 440

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 636	28/09/2016	09:29	SAN ISTRES	CT552AT	CF ENVIRONN	19 740

TOTAL PRODUIT : OM 59 160 kg

TOTAL CLIENT : 411SAN 59 160kg

CLIENT : 411SMAPROPRETE

PRODUIT : DIB *li. de C. Beddes*

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 624	28/09/2016	07:28	CENTRE DE	EE180HF	SMAPROPRET	5 440
179 627	28/09/2016	07:37	CENTRE DE	EE189HF	SMAPROPRET	7 380
179 629	28/09/2016	08:02	CENTRE DE	EE189HF	SMAPROPRET	7 860

TOTAL PRODUIT : DIB 20 680 kg

TOTAL CLIENT : 411SMAPROPRETE 20 680kg

CLIENT : 411SMAPROPRETECOVERED

PRODUIT : DEGRILLAGE *→ d'assainissement*

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 635	28/09/2016	09:06	COVERED SAL	2166XQ68	COVERED	300

TOTAL PRODUIT : DEGRILLAGE 300 kg

TOTAL CLIENT : 411SMAPROPRETECOVERED 300kg

CLIENT : 411SMN *→ Aéroport Maignan*

PRODUIT : OM

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 634	28/09/2016	09:04	MARIGNANE	BN464FK	NICOLLIN	8 620

TOTAL PRODUIT : OM 8 620 kg

TOTAL CLIENT : 411SMN 8 620kg

CLIENT : 411VEOLIA

PRODUIT : DIB

N°	Date	Heure	provenance	vehicule	transporteur	Net kg
179 625	28/09/2016	07:32	DHL SALON	CH057RD	SILIM ENVIRO	3 300

*→ aéroport*  
*→ compta*

SMAV  
C.S.D. de la Vautubière  
CD19 13580 La Fare les Oliviers  
Tel : 04 90 42 41 15

## Bilan

28/09/2016

TOTAL PRODUIT :	DIB	3 300 kg
TOTAL CLIENT :	411VEOLIA	3 300 kg
TOTAL GENERAL (Poids)		<b>184 260 kg</b>

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : SMA La Vautubière

Site inspecté : La Fare les Oliviers

Date de l'inspection: 28/09/16

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

UNE QUANTITE IMPORTANTE DE DECHETS NON ULTIMES (CARTONS EMBALLAGES PLASTIQUES), PROVENANT D'UN DECHARGEMENT DE CAMION, A ETE CONSTATEE SUR L'AIRE DE DECHARGEMENT ET N'A PAS ETE MIS DE COTE.

Ecart aux dispositions de : Art 8.1.1 de l'AP d'autorisation d'exploiter en date du 6/12/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

DREAL

**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

**Commentaires :**

L'inspection le :

Fiche soldée le :

## FICHE DE REMARQUES

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : SMA La Vautubière

Site inspecté : La Fare les Oliviers

Date de l'inspection : 28/09/2016

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'Inspection

Représentant de l'exploitant  
Nom, fonction et Signature**Remarques de l'Inspecteur :**

1) Une personne doit être affecté en permanence sur l'aire de déchargement pour l'examen visuel des déchargements de déchets.

2) Transmettre la copie du registre des refus sur l'année écoulée

3) transmettre la liste des déchets reçus en 2015 et 2016 en provenance des producteurs/collecteurs repérés pendant le contrôle, en précisant nature et poids des déchets, ainsi que la provenance et les coordonnées des producteurs

**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

**De:** YVAN VESPERINI <yvesperini@orange.fr>  
**Envoyé:** jeudi 3 novembre 2016 15:36  
**À:** sma.vautubiere@orange.fr  
**Objet:** TR : Tr: Balayures issues de l'ex-Agglopoie Provence

**Le :** 03 novembre 2016 à 14:21 (GMT +01:00)  
**De :** "BAEY Frédéric - DREAL PACA/UT 13/Subdivision Aix-en-Provence"  
<frederic.baey@developpement-durable.gouv.fr>  
**À :** "yvesperini@orange.fr" <yvesperini@orange.fr>  
**Objet :** Tr: Balayures issues de l'ex-Agglopoie Provence

Cordialement,

BAEY Frédéric  
Inspecteur de l'environnement  
DREAL PACA/UD 13/Subdivision Aix-en-Provence 2

----- Message transféré -----

**Sujet:** Balayures issues de l'ex-Agglopoie Provence  
**Date :** Fri, 28 Oct 2016 16:07:14 +0200  
**De :** BAEY Frédéric - DREAL PACA/UT 13/Subdivision Aix-en-Provence  
<frederic.baey@developpement-durable.gouv.fr>  
**Organisation :** DREAL PACA/UT 13/Subdivision Aix-en-Provence  
**Pour :** yvesperini@orange.fr  
**Copie à :** LAURENT Philippe - DREAL PACA/UT 13/Subdivision Aix-en-Provence  
<phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr>, PELOUX Jean-Philippe - DREAL  
PACA/UT 13/Subdivision Aix-en-Provence <jean-philippe.peloux@developpement-  
durable.gouv.fr>

Bonjour,

comme annoncé par téléphone ce jour, nous vous proposons d'accepter sur votre site jusqu'en fin d'année 2016 les bennes de balayures contenant en grande partie des déchets verts et issues des services techniques de l'ex-Agglopoie Provence.  
En effet, dans l'immédiat il n'est pas possible techniquement et contractuellement à la Métropole d'évacuer ces déchets vers une filière plus adaptée.

Je vous souhaite un bon weekend.

--  
Cordialement,

BAEY Frédéric  
Inspecteur de l'environnement  
DREAL PACA/UT 13/Subdivision Aix-en-Provence 2

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

SMA La Vallée

Site

inspecté :

La Ferrière

Date de l'inspection :

5/11/15

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Les bus issus de l'importation des  
 livraisons ne respectent pas certains critères  
 en ISND.

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Décision N° 2003/33/CE du 19/12/2002

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la  
 visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs  
 délais d'application)

Réponse au dos de ce document.

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Commentaires :		

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

Vous vous appuyez sur la décision européenne 2003/33/CE établissant des critères d'admission dans les décharges, et plus particulièrement, semble-t-il, sur l'article 2.2.2 « Valeurs limites pour les déchets non dangereux.

Or ceci appelle de notre part les remarques suivantes :

- Cette décision européenne n'a été que partiellement retranscrite en droit français, par le biais de l' Arrêté du 12/12/14 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées : mais comme son titre l'indique cela concerne les déchets inertes
- Ces boues ne sont pas des déchets entrants sur la décharge, elles sont issues de la décharge
- L'article 2.2.2 s'applique aux déchets non dangereux granulaires admis dans la même unité que les déchets dangereux stables et non réactifs.
- Or les boues ne sont pas des déchets granulaires, qui sont eux, des matériaux inorganiques ayant un faible contenu organique/biodégradable. Par contre nos boues, ont par essence même une très forte charge organique, puisqu'elles sont issues de la lixiviation d'ordures ménagères.
- Les boues ne sont pas plus des déchets stables étant donné leur charge organique très importante, ce qui est normal pour nos boues
- Le critère essentiel du dépassement au vu du tableau de l'article 2.2.2 est le COT dont la limite est fixée à 800 mg/kg de MS alors que nous enregistrons une valeur de 149 000 mg/kg de MS pour nos boues
- Ce dernier constat est à notre sens très rassurant car si tel n'était pas le cas il faudrait se poser des questions sur les déchets entrants dans notre centre de stockage. Je vous rappelle que la majorité de nos déchets entrants sont des ordures ménagères, donc des déchets organiques.

Ceci étant vous semblez ne pas vouloir autoriser que les boues soient remises sur le casier, et ceci quelque soit le résultat des analyses. Nous avons d'ores et déjà travaillé sur une nouvelle procédure qui nous permettra de répondre à votre demande :

- Contact avec la société SARPI-SOLAMAT qui est une Usine de traitement des déchets industriels spéciaux (DIS) à Fos-sur-mer. : échantillon de boue prélevé et processus engagé pour l'élimination de nos boues vers cet établissement
- Projet d'acquisition d'une benne étanche d'une capacité suffisamment grande pour le stockage de nos boues
- Nous prenons bonne note qu'il ne semble plus nécessaire de réaliser des analyses de boues si en tout état de cause elles sont évacuées.

## FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : S.Mot La Vallée

Site inspecté : La Ferme Les Chèvres

Date de l'inspection : 5/11/15

Constat de l'inspecteur :

Les analyses de rejets atmosphériques de notre broyage  
doivent être réalisées tous les ans par un laboratoire  
agréé.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art 39 de l'arrêté ministériel de  
9/09/97.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la  
visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs  
délais d'application)

Notre arrêté préfectoral 2013-964 du 6 déc. 2013 prévoit  
à l'article 8.25. Contrôle des rejets atmosphériques  
qui l'exploitant fait effectuer au moins tous les  
trois ans une mesure du débit, des teneurs en O<sub>2</sub>, COVNO,  
oxydes de soufre, NO, ammoniaque et oxydes d'azote dans  
les gaz rejetés à l'atmosphère.  
A votre demande nous les réaliserons tous les ans.  
Etant conforme à notre AP, nous considérons ne pas être  
en écart à ce jour.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SM La Vallée

Site inspecté : La Fave les Champs

Date de l'inspection : 5/11/15

Constat de l'inspecteur :

Absence connaissance des résultats  
d'auto-surveillance sur le biogaz.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art 9.2.4 de l'AP du 6/12/13

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ces analyses sont bien effectuées, régulièrement.  
Elles étaient tenues à disposition de l'inspection  
DREAL.  
Dorénavant elles vous seront transmises

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
 Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

## FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SIDA La Vallée

Site inspecté : La Fave les Eviers

Date de l'inspection : 21/11/15

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

VESPEINI Directeur

Remarques de l'inspecteur :

① Les analyses sur les baux issues de l'évaporation des baux doivent être complétées par des mesures listés dans la décision N° 2003/33/CE.

② Art 9.2.2 de l'AP de 04/21/13 : Compléter le bilan environnemental avec tous les résultats d'auto-surveillance demandés dans l'AP.

③ Réviser les actions correctives mises en œuvre suite au dépassement de la valeur limite en CO, observé en 20th en sortie du moteur biogaz

Commentaires de l'exploitant

(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application) :

① A votre demande, les baux seront systématiquement envoyées en centre extérieur à notre CSDND. Au regard de cela, les analyses des baux sont-elles encore pertinentes ?

② Cela sera fait au prochain bilan

③ Nous avons sollicité Enerca à ce sujet qui doit nous donner une réponse, que nous attendons toujours - nous les relançons -

### FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SITA La Vauchetière

Site inspecté :

La Fare les Oliviers

Date de l'inspection :

5/11/15

#### Remarques de l'inspecteur :

- ④ Transmettre les justificatifs démontrant l'absence de transfert de polluants contenus dans les lixiviats vers les rejets atmosphériques des Nucléos.
- ⑤ Devoir le formalisme de la connaissance du bilan des rejets Nucléos.

#### Commentaires de l'exploitant

(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

4- Vous trouverez en pièce jointe deux documents :

- Le document EUROPOLL reprenant les mesures effectuées en sorties de cheminées sur plusieurs installations AEROE,
- Le document IRH Environnement démontrant l'effet du Nucleoxy 5.5 (Arvoxy 5500) sur le lixiviat et en particulier sur la légionnelle, ainsi que les effets bactéricide, fongicide et virucide.

Toutes ces préconisations font que les rejets atmosphériques en sortie de Nucléos sont en dessous des VLE quand elles existent.

5- Nous avons bien reçu le modèle de fichier à utiliser pour le suivi trimestriel des tonnages, transmis ce jour par monsieur Vincent REY. Nous utiliserons ce fichier à partir de 2016.

# FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SITA La Vauchèze

Site inspecté : La Fare les Oliviers

Date de l'inspection : 5/12/15

## Remarques de l'inspecteur :

- ① Transmettre les justificatifs démontrant l'absence de transfert de polluants contenus dans les lixiviats vers les rejets atmosphériques des Nucléos.
- ② Devoir le formalisme de la connaissance du bilan des rejets Nucléos.

## Commentaires de l'exploitant

(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

4- Vous trouverez en pièce jointe deux documents :

- Le document EUROPOLL reprenant les mesures effectuées en sorties de cheminées sur plusieurs installations AEROE,
- Le document IRH Environnement démontrant l'effet du Nucleoxy 5.5 (Arvoxy 5500) sur le lixiviat et en particulier sur la légionnelle, ainsi que les effets bactéricide, fongicide et virucide.

Toutes ces préconisations font que les rejets atmosphériques en sortie de Nucléos sont en dessous des VLE quand elles existent.

5- Nous avons bien reçu le modèle de fichier à utiliser pour le suivi trimestriel des tonnages, transmis ce jour par monsieur Vincent REY. Nous utiliserons ce fichier à partir de 2016.

### FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : *SOMA La Vallée*

Site inspecté : *La Fave les Evreux*

Date de l'inspection : *8/11/15*

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

*ESPERINI Directeur*

Remarques de l'inspecteur :

① Les analyses sur les boues issues de l'évaporation des briquets doivent être complétées par des mesures listées dans la décision N° 2003/33/CE.

② Art 9.2.2 de l'AP de 04/21/13 : Compléter le bilan environnemental avec tous les résultats d'auto-surveillance demandés dans l'AP.

③ Mettre les actions correctives mises en œuvre suite au dépassement de la valeur limite en CO, observé en 2014 en sortie du moteur biogaz

Commentaires de l'exploitant

(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application) :

① A votre demande, les boues seront systématiquement envoyées en centre extérieur à notre CSDND. Au regard de cela, les analyses des boues sont-elles encore pertinentes ?

② Cela sera fait au prochain bilan

③ Nous avons sollicité Enerca à ce sujet, qui doit nous donner une réponse, que nous attendons toujours - Nous les relançons -

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le

22 AVR. 2016

Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision d'Aix en Provence 2  
Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – ZI Les Milles  
440 rue Albert EINSTEIN  
CS 50541  
13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03

Le Directeur Régional par intérim

à

Monsieur le Directeur  
SMA ENVIRONNEMENT  
CET Vautubière  
Quartier du Coussou  
C. D. 19

Tél. : 04 42 91 59 00

Fax : 04 42 38 92 55



**13580 - LA FARE LES OLIVIERS**

D/Aix/0098-2016 - ICPE  
S3IC 64-02022-P1

SPR n° D 594

Objet : Conclusion de la visite d'inspection du 05 novembre 2015 dans l'établissement CSDND  
La Vautubière à La Fare les Oliviers

Thème : Prévention de la pollution atmosphérique

Référ. : Votre message en réponse du 3 juillet 2015

P. J. : 3 fiches d'écarts complétées

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 05 novembre 2015.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- point sur la situation administrative, des tonnages réalisés et prévisionnels,
- examen du respect des dispositions du titre 3 relatif à la prévention de la pollution atmosphérique de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 6 décembre 2013,
- examen du respect des dispositions de l'article 8.2.5 relatif aux contrôles de rejets atmosphériques lors de la combustion du biogaz,
- examen du respect des dispositions de l'article 8.2.6 relatif au traitement des lixiviats.

Suite à cette visite d'inspection, 3 écarts à la réglementation et une liste de remarques vous ont été notifiés par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevés

Concernant l'écart N°1, je vous confirme que les analyses des boues issues de l'évaporation des lixiviats montrent qu'elles ne respectent pas les critères des déchets qui peuvent être caractérisés comme non dangereux.

Ces critères sont issus de la décision européenne N°2003/33/CE du 19 décembre 2002 qui s'applique de plein droit aux installations. Par conséquent, je vous confirme la nécessité de les faire évacuer vers une installation dûment autorisée, telle que vous le proposez. Dans cette situation, il n'est donc pas nécessaire de faire réaliser des analyses de boues complémentaires sur les autres paramètres listés dans la décision européenne (cf. Rmq N°1).

Concernant l'écart N°2, nous vous confirmons que les prescriptions relatives aux contrôles des émissions atmosphériques du moteur biogaz de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 sont plus exigeantes que celles de votre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Cette exigence est d'ailleurs reprise aux articles 21 et 23 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016. Par conséquent, nous avons bien pris note de votre engagement à faire réaliser dorénavant ces contrôles tous les ans.

La réponse apportée à l'écart N°3 est jugée satisfaisante.

Remarques particulières relevées

Concernant le dépassement de la valeur limite en CO observée en 2014 en sortie du moteur biogaz, nous vous demandons de nous transmettre les actions correctives mises en oeuvre avant le 31 mai 2016.

Les autres remarques ont fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

Ecarts relevés lors d'inspections précédentes

La précédente visite d'inspection du 23 juin 2014 n'avait pas donné lieu à la formulation d'écarts.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier ainsi que les fiches d'écart seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation

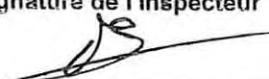
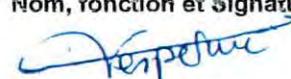
L'Adjoint au chef du Service  
Préventions des Risques



**Jean-Luc BUSSIERE**  
Ingénieur divisionnaire  
de l'Industrie et des Mines

## FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : <i>SMA La Vaubrière</i>	Site inspecté : <i>La Fare les Oliviers</i>	Date de l'inspection : <i>20/05/15</i>
<p>En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement</p> <p>Signature de l'inspecteur</p> 	<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection</p> <p>Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature</p> <p><i>VES PERINI Jean</i> Directeur </p>	
<p>Remarques de l'inspecteur :</p> <p>① <i>Les résultats des mesures de pression sur les poteaux incendie ne permettant pas de connaître le débit des équipements à 2,5 bars.</i></p> <p>② <i>Dans le cas d'un manque de débit constaté à 2,5 bars, prévoir et transmettre un plan d'action (curage du réseau par ex) pour atteindre les 60 m<sup>3</sup>/h.</i></p>	<p>Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application) :</p> <p>① <i>Je vous transmets les comptes rendus de vérification des poteaux incendie et des citernes situés sur le CSDM-D La Vaubrière</i></p> <p>② <i>Une approche auprès de la société des eaux de MARSEILLE a été faite afin d'envisager un éventuel curage du réseau qui commence à être chargé en terre. Nous vous tiendrons au courant de la faisabilité de l'opération.</i></p>	

## FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vaublrière

Site inspecté : Le Fée les Oliviers

Date de l'inspection : 20/05/15

## Remarques de l'inspecteur :

③ Transmettre copie du cahier de pu 2014 sur les moyens d'évacuer ce groupement de SDD's en danger.

④ Programmer ces exercices avec les pompes avant le fin 2015.

⑤ Continuer le plan de débroussaillage, notamment sur les zones intérieures avec installations en tenant compte des conditions climatiques qui peuvent être précipitées dans le début de la période estivale.

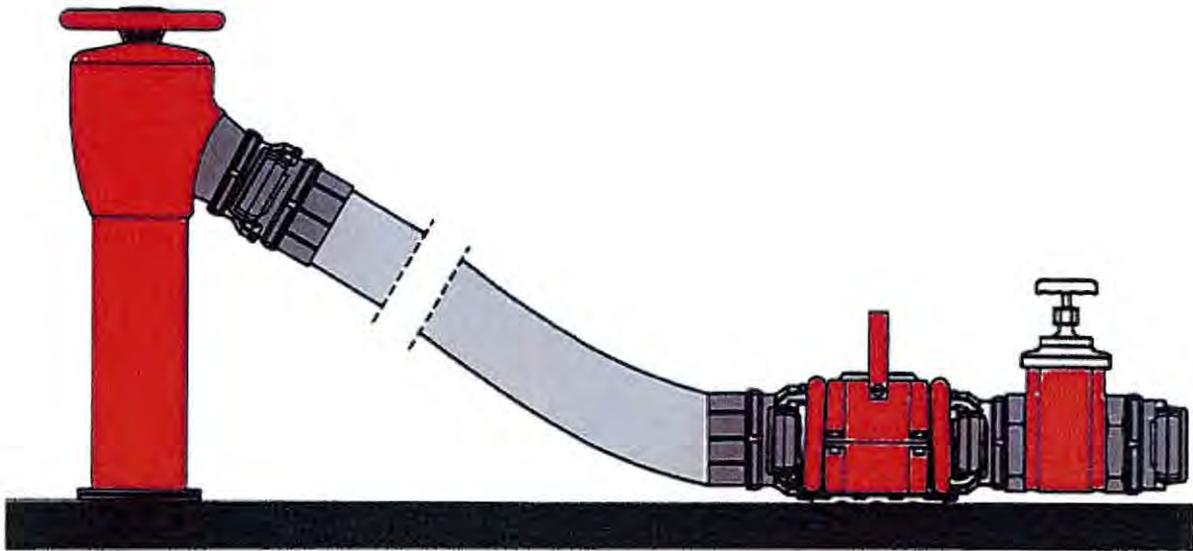
## Commentaires de l'exploitant

(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

③ Voir document joint.

④ Un exercice devrait être programmé pour mi octobre.

⑤ Le débroussaillage est terminé depuis le 05/06/2015



## LE PRINCIPE DE LA MESURE

La mesure des hydrants répond aux normes NF S 31213 et NF EN 14384. La mesure doit être réalisée au moyen d'un appareil de mesure dévolu à cet usage, étalonné au moins une fois par an par un organisme agréé. Les rapports de contrôle doivent d'ailleurs être accompagnés, du certificat d'étalonnage de l'appareil datant de moins d'un an. Pour réaliser cette mesure trois éléments sont nécessaires, une vanne de fermeture à treize tours, un appareil de mesure et un tuyau de diamètre 110 mm. Le dispositif tel qu'il est représenté ci-dessus, nous donne le schéma de montage à respecter. l'extrémité du tuyau de diamètre 110 mm est raccordée au poteau ou la bouche d'incendie. L'autre extrémité est raccordée à l'appareil de mesure capable d'enregistrer les valeurs de pression et de débit de manière simultanée. L'appareil de mesure est raccordé à la vanne de fermeture. Dès lors la manoeuvre peut commencer. Dans un premier temps il faut fermer totalement la vanne pour obstruer la sortie de l'eau. deuxièmement ouvrir entièrement le poteau d'incendie, treize tours, L'eau libérée du poteau d'incendie s'écoule dans le tuyau et reste prisonnière de la vanne fermée. A ce moment précis, la pression est à son maximum entre 3 et 6 bar suivant la distribution d'eau de la commune. Troisièmement mettre l'appareil de mesure sous tension en position mesure de pression, lire la valeur de la pression, la pression lue correspond à la pression statique, Pourquoi statique? Car l'eau ne circule pas. Ensuite, ouvrir lentement la vanne pour laisser s'échapper l'eau, ouvrir cette vanne pour abaisser la pression à un bar, à ce moment, sélectionner sur l'appareil la lecture de débit en M3 par heure ou litres par minute. Lire la valeur mesurée. Cette deuxième mesure donne le débit à 1 bar. Pour être opérationnel, un hydrant doit pouvoir délivrer 60 M3/Heure pendant deux heures avec une pression d'au moins un bar.

A quoi correspond cette demande : Les pompiers considèrent que pour mener à terme la lutte contre l'incendie, il est nécessaire de disposer de 120 M3 pendant les deux heures. Ces 120 M3 correspondent à 60 M3/Heure. Ces 60M3/Heure correspondent eux à l'alimentation de deux grosses lances qui chacune projette 500 litres/minute ce qui correspond à 30M3/heure. Autre obligation, le débit doit être d'au moins un bar pour ne serait-ce que, pour maintenir la rigidité des tuyaux qui acheminent l'eau de l'hydrant jusqu'à la pompe refoulante de la motopompe ou de l'autopompe.





COMPTE-RENDU  
VERIFICATION POTEAU INCENDIE

PROSUD INCENDIE  
Chemin du Sarret  
13590 Meyreuil  
Tel : 04 42 27 16 77

Adresse d'Intervention	Adresse de Facturation
SMA VAUTUBIERE C.S.D.U LA VAUTUBIERE CD19 - CHEMIN DU COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS	SMA VAUTUBIERE C.S.D.U LA VAUTUBIERE CD19 - CHEMIN DU COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS

N°	MARQUE	EMPLACEMENT	PRESSION ST TIQUE	DEBIT M3/h à 1bar	OBSERVATIONS
		SMA CSDU Entrée	2.9b à 3.1b (variable)	59 à 61 (variable)	Débit variable, eau très boueuse Contrôles effectués tôt le matin

Attention : contrôles réalisés en sortie Ø 100

Date de contrôle : 06/06/2015

Contrôle effectué par :



COMPTE-RENDU  
VERIFICATION POTEAU INCENDIE

PROSUD INCENDIE  
Chemin du Sarret  
13590 Meyreuil  
Tel : 04 42 27 16 77

Adresse d'Intervention	Adresse de Facturation
SMA VAUTUBIERE C.S.D.U LA VAUTUBIERE CD19 - CHEMIN DU COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS	SMA VAUTUBIERE C.S.D.U LA VAUTUBIERE CD19 - CHEMIN DU COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS

N°	MARQUE	EMPLACEMENT	PRESSI ON ST TIQUE	DEBIT M3/h à 1bar	OBSERVATIONS
		SMA Déchèterie Guérite	2,8b à 3b (variable)	57 à 59 (variable)	Enlever les 2 containers près de la guérite devant les poteaux et faire l'élagage de la végétation Eau très boueuse

Attention : contrôles réalisés en sortie Ø 100

Date de contrôle : 06/06/2015

Contrôle effectué par :



**Organisation et moyens de lutte incendie  
sur le  
Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux  
de la Vautubière**

**1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

**1-1 – Activité de l'Etablissement**

Le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND) de La Vautubière est exploité par la société SMA VAUTUBIERE.

Ce centre traite des déchets ménagers, des Déchets Industriels Banals (DIB) assimilés à des ordures ménagères, provenant des communes avoisinante et industries de la région

Horaires d'ouverture :

Le CSDND est ouvert :        Du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,  
Le samedi et jours fériés de 7 h 30 à 12 h 30.

En dehors des heures ouvrables, la surveillance du CSDND est assurée par une société de gardiennage.

**1-2 – Situation Géographique**

Le CSDND de la Vautubière est implanté sur la commune de LA FARE-LES-OLIVIERS (13580), Chemin du Coussou. Il est desservi par le CD 19.

Au nord-est, le CSDND est longé par l'Autoroute A7. Au nord, le CSDU est bordé par un centre de stockage de matériaux inertes de classe 3. Au nord-ouest, le CSDU est bordé par un stand de tir.

Dans sa propriété, le CSDND héberge une déchetterie, elle se situe juste après l'entrée du site sur la gauche (côté ouest).

### **1-3 – Accès a l'établissement et Circulation**

L'accès au CSDND se fait par une entrée unique située sur le CD19.

Un accès est possible par le site de la carrière exploitée par la société LAFARGE qui se situe au Sud, 300 mètres avant l'entrée principale du CSDND et un autre par le chemin DFCI dont l'accès est situé 150 mètres au Sud de celle-ci.

Les voies de circulation à l'intérieur du site sont balisées par des panneaux de signalisation routière. L'entrée du site est goudronnée puis les voies de circulation permettant l'accès aux casiers sont régulièrement modifiées en fonction de l'avancement de l'exploitation du site.

Les casiers d'exploitation sont entourés de pistes de circulation pour permettre aux premiers secours d'accéder aux points d'eau. Ces pistes sont fermées par des barrières qui s'ouvrent à l'aide d'une clé pompier.

### **1-4 – Numéros de téléphones utiles**

<b>Nom</b>	<b>Tel Bureau</b>	<b>Tel Portable</b>
Standard CSDND (public)	04.90.45.45.60	-
Bascule CSDND (fournisseurs)	04.90.45.45.66	-
Gardien	-	06.30.81.34.10
Astreinte Agent de Bascule	-	06.27.02.69.63
Astreinte Exploitation	-	06.27.02.69.70
Astreinte Environnement	-	06.25.18.86.11
Directeur Général	-	06.09.75.28.90

### **1-5 – Premiers secours**

La majeure partie du personnel exploitant (2/3) ainsi que les agents de bascule sont titulaires du brevet de Sauveteur Secouriste du Travail et suivent des recyclages annuels.

Afin d'assurer la première intervention, des trousse de premiers secours sont disponibles à plusieurs endroits du CSDND :

- à l'accueil bascule,
- au réfectoire vestiaires,
- local gardien

## **1-6 – Equipe de première intervention**

L'équipe de première intervention est composée de l'ensemble du personnel exploitant du site. Pendant les heures ouvrables, l'équipe est constituée de 6 à 7 personnes y compris l'agent de bascule.

Ce personnel est formé à la première intervention contre l'incendie : maniement des extincteurs, des lances, des motopompes et des engins.

Des recyclages et exercices de mise en œuvre des moyens de lutte sont organisés tous les ans sur le site.

## **2- PRESENTATION DES MOYENS DE LUTTE INCENDIE**

### **2.1 – Moyens de Prévention des Incendies**

Afin de prévenir les risques d'incendie, le CSDND a mis en place des mesures de prévention qui sont principalement :

- l'interdiction de fumer sur le site,
- la délivrance d'un permis de feu pour tous les travaux par points chauds,
- la formation du personnel,
- le débroussaillage du centre et de ses abords régulièrement,
- une surveillance en dehors des heures ouvrables : un gardien est présent sur le centre et effectue des rondes toutes les heures sur les casiers d'exploitation et en périphérie du site afin de pouvoir donner l'alerte en cas de départ de feu.

### **2.2 – Moyens d'Alerte**

#### **➤ Dans les locaux :**

Les bâtiments, le local de la bascule, le bâtiment administratif et le local réfectoire vestiaires sont équipés de boîtier coup de poing pour déclencher manuellement l'alarme incendie.

Le local de la bascule et le local réfectoire vestiaires sont également chacun équipés d'un boîtier à clé permettant la mise en marche de l'alarme incendie. Ce boîtier est utilisé en cas de feu important par les agents de bascule.

Le local gardien est équipé d'une ligne directe (téléphone rouge) raccordée au Centre de Secours de la commune de BERRE.

#### **➤ Sur les casiers d'exploitation :**

Les moyens d'alerte disponibles sont les radios utilisées par l'ensemble du personnel.

### **2.3 – Moyens d'intervention contre les incendies**

En cas d'incendie, le CSDND dispose de nombreux moyens d'intervention qui sont vérifiés et entretenus régulièrement. L'équipe de sécurité est formée au moins annuellement à l'utilisation de ces moyens. Ces moyens sont :

→ **2 bassins de stockage d'eau** répartis sur l'ensemble du site :

- 1 au Nord du site d'un volume de 7000 m<sup>3</sup>,
- 1 au Sud à l'entrée du site d'un volume de 800 m<sup>3</sup>.

Ces bassins sont approvisionnés par l'eau de pluie et par les forages présents sur le site.

→ **8 cuves d'eau** réparties dans la colline sur les hauteurs du site. Dont deux séries de 2 cuves d'un volume total chacune de 104 m<sup>3</sup> équipées d'une aire de remplissage avec des raccords pompiers de diamètre 100 mm.

→ Mais aussi une cuve de 120 M3 alimentée par l'eau du bassin nord et par une motopompe place sur radeau .

→ Ces cuves sont alimentées automatiquement par des forages. Elles sont donc maintenues pleines en permanence.

Nous avons placé la citerne d'eau n°6 à proximité du quai de vidage avec une armoire avec réserve de tuyaux

Au nord nous avons installé un chariot avec un tuyau.

→ **3 camions citerne :**

- 1 camion pompier 4x2 équipé d'une citerne de 6000 litres, de 2 extincteurs, et d'une motopompe équipée d'une lance incendie,
- 1 camion 4x4 équipé d'une citerne de 5000 litres, de 2 extincteurs, de tuyaux et de lances.
- 1 camion 4x2 équipé d'une citerne de 12000 litres et de 2 extincteurs ainsi que d'une motopompe et d'une lance.

Ces camions sont stationnés près des torchères à proximité des casiers d'exploitation.

→ **3 canons à eau :**

Ce sont des canons agricoles qui peuvent être alimentés par des motopompes et déplacés selon les besoins sur l'ensemble du site.

→ **3 motopompes :**

- 1 motopompe fixe localisée près du bassin de 7000 m<sup>3</sup> avec un débit 100 m<sup>3</sup>/h.
- 1 motopompe de secours située à proximité des locaux du personnel.

→ **Des stocks de terre** à proximité des casiers. La terre est manipulée à l'aide d'un chargeur à chenilles et d'un dumper permettant d'étouffer l'incendie.

Les zones d'exploitation ont été réduite , les autres sont toutes recouvertes.

→ **3 bornes incendies localisées :**

- 1 à l'entrée du site dont le débit est de 60 m<sup>3</sup>/h et 3 bars de pression statique,
- 1 en bordure de propriété 100 mètres après l'entrée dont le débit est de 48 m<sup>3</sup>/h et 2,2 bars de pression statique,
- 1 au niveau de la déchetterie dont le débit est de 45 m<sup>3</sup>/h et 3 bars de pression statique.

→ **4 Robinets Incendie Armés RIA** : 2 RIA sont localisés à proximité du local à bascule et du bâtiment administratif, les 2 autres sont localisés au niveau de la déchetterie.

→ **Des extincteurs** : Tous les engins sont équipés d'extincteurs ainsi que tous les locaux. Des extincteurs mobiles sont également disponibles à proximité des casiers d'exploitation, près des torchères et du local du personnel.

→ **Les engins d'exploitation** sont tous équipés de 2 extincteurs. Ces engins sont également utilisés pour la lutte contre l'incendie dans le cas des incendies sur casiers d'exploitation. Ces engins sont :

- 2 compacteurs à pied de mouton : ils permettent de tasser la terre sur les casiers pour étouffer le feu,
- 1 chargeur à chenilles,
- 1 pelle hydraulique,
- 1 dumper qui permet le transport de la terre,

L'idée de la mise en place d'un surpresseur (trop coûteux), sur la canalisation entrante « canal de Marseille » a été suspendu .

→ **Des vêtements de protection individuelle** qui sont stockés dans le local vestiaires et qui permettent aux agents d'exploitation de s'équiper pour se protéger du feu durant les interventions.

### **3- LES DIFFERENTES ALERTES**

#### **Alerte en cas d'incendie dans les bâtiments**

L'alerte est donnée par le premier témoin qui découvre l'incendie soit en brisant un boîtier coup de poing qui déclenche l'alarme incendie soit en prévenant l'agent de bascule qui va organiser les secours.

L'agent de bascule a la charge d'appeler les secours extérieurs puis de contacter l'équipe de sécurité par radio afin d'organiser l'intervention. Il a également la charge de faire évacuer le personnel présent dans les bâtiments.

#### **Alerte en cas d'incendie sur les casiers d'exploitation**

Sur les casiers de stockage des déchets, c'est la première personne qui découvre l'incendie qui donne l'alerte. L'alerte est transmise par radio. Les agents d'exploitation sont équipés en permanence de radio qui les relient les uns aux autres ainsi qu'aux agents de bascule.

### **Alerte en dehors des heures ouvrables**

En dehors des heures ouvrables, l'alerte incendie est donnée par le gardien. Il a la charge d'appeler les secours extérieurs et de contacter l'agent de bascule d'astreinte afin de mettre en œuvre l'organisation des secours. L'agent de bascule d'astreinte se charge ensuite de l'alerte des autres personnels d'astreinte.

Le local gardien est équipé d'un téléphone rouge qui le relie directement au Centre de Secours de la commune de BERRE.

### **Alerte de la déchetterie**

En cas de débordement prévisible sur la déchetterie et en cas de nécessité d'évacuation, l'agent de bascule a la charge de prévenir le gardien de la déchetterie.

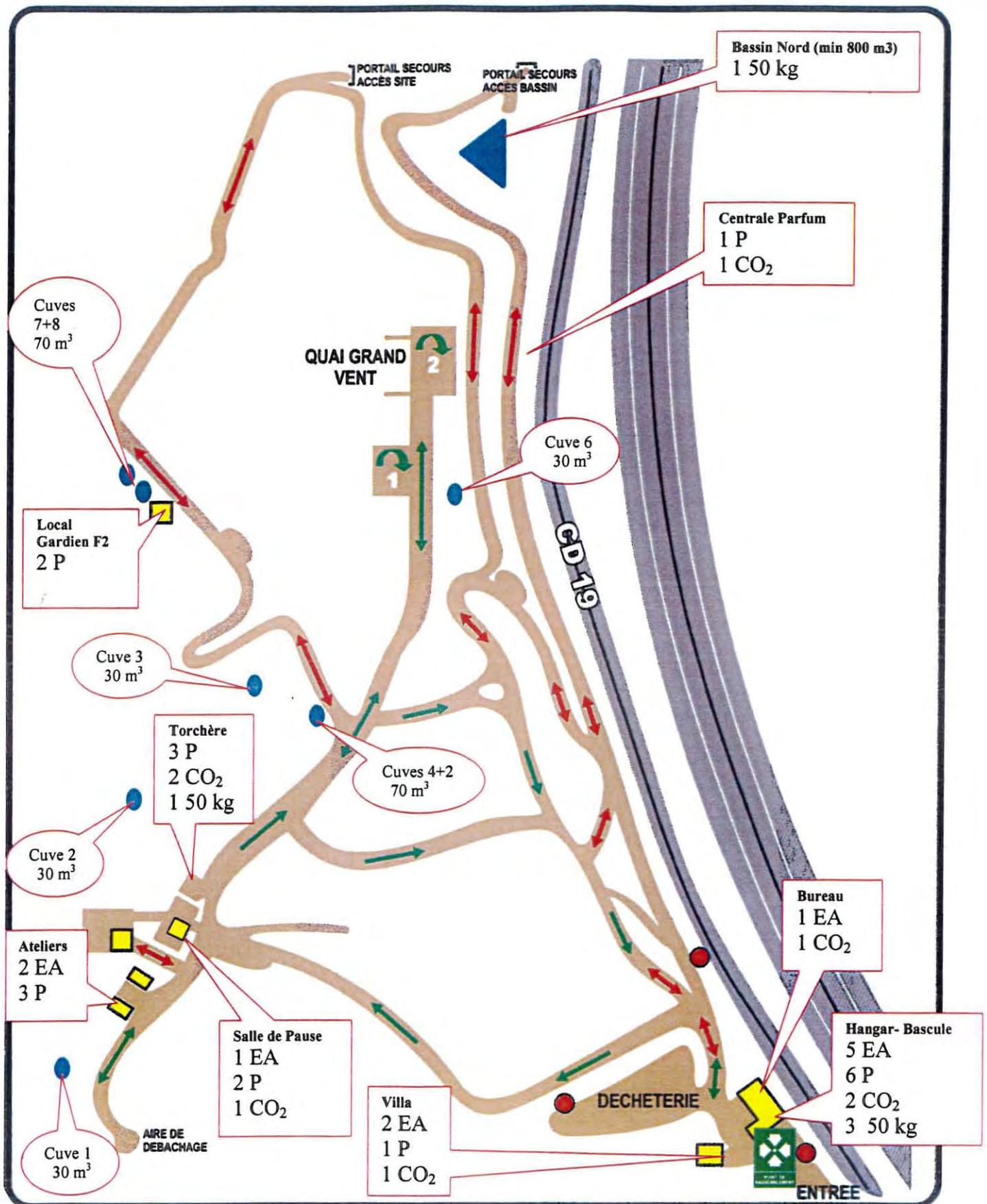
### **Dans tous les cas :**

Les services de secours extérieurs seront contactés en cas de sinistre (Fiche Réflexe Contacts). Le directeur du site sera informé de la situation à la suite du sinistre (Fiche Suivi Incident et Fiche Réflexe Contacts).

Tout incident ayant un impact sur le personnel, l'établissement ou l'environnement fera l'objet d'une information de la DRIRE et de la PREFECTURE. Cette information téléphonique pourra être confirmée par fax (Fiche Suivi Incident).

**ANNEXE :**

**PLAN DE SITUATION**

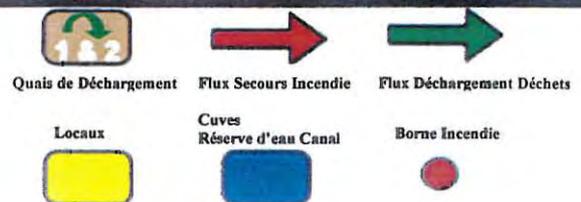


**Légende Moyens d'Extinction Incendie**

EA : Eau additive    P : Poudre (6 ou 9 kg)    CO<sub>2</sub> : 2 kg

50 kg : Bonbonne Poudre ou EA sur roulettes

● Borne Incendie sur réseau Eau du Canal





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le

28 JUIN 2016

Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision d'Aix en Provence 2  
Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – ZI Les Milles  
440 rue Albert EINSTEIN  
CS 50541  
13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03

Tél. : 04 42 91 59 00

Fax : 04 42 38 92 55

D/Aix/0163-2016 - ICPE  
S3IC 64-02022-P1

SPR n° 829



La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur  
SMA ENVIRONNEMENT  
CET Vautubière  
Quartier du Coussous  
C. D. 19

**13580 - LA FARE LES OLIVIERS**

**Objet :** Conclusion de la visite d'inspection du 20 mai 2015 dans l'établissement CSDND  
La Vautubière à La Fare les Oliviers

Thèmes : Prévention du risque d'incendie

**Référ. :** Votre message en réponse du 18 juin 2015

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 20 mai 2015.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :  
Partie "sécurité" :

- examen du respect des dispositions du chapitre 7.6 et de l'article 8.2.9 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 6 décembre 2013 ;
- suites données aux remarques de la dernière visite d'inspection du 23 juin 2014.

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

**Remarques particulières relevées**

Les résultats des mesures de pression sur les poteaux incendie réalisées par Prosud Incendie ne permettent pas de connaître avec certitude le débit des équipements à 2,5 bars. Je vous demande par conséquent de me transmettre des précisions sur l'interprétation des résultats pour lever toute ambiguïté. Il conviendra de réaliser une mesure de pression et débit en fonctionnement simultané, sur les deux poteaux incendie reliés au réseau de la SEM afin de vérifier la suffisance de ce dernier (60 m<sup>3</sup>/h sous 2,5 bars par poteau).

D'autre part, j'ai bien noté la réflexion engagée pour un éventuel curage du réseau d'incendie qui commence à être chargé en terre. La faisabilité de cette opération sera examinée lors de la visite d'inspection sur le thème du risque incendie en 2016.

Les autres remarques ont fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

Écarts relevés lors d'inspections précédentes

La précédente visite d'inspection du 23 juin 2014 n'avait pas donné lieu à la formulation d'écarts.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,

**Le Chef de l'Unité**  
**Risques chroniques et sanitaires**

Jean-Luc ROUSSEAU  
Ingénieur divisionnaire  
de l'Industrie et des mines

## **10) CONSOMMATIONS ANNUELLES**

Electricité :	254 518 KWh
Eau du Canal de Marseille :	6 815 m <sup>3</sup>
Norasystem (neutralisant d'odeurs) :	2 400 Kg

# SMA ENERGIE

SITE

PEG 1000  
PTG  
Dispo horaire 90%  
CSP 3.14

253 182.000  
6 002.553

Remplacement du compteur thermique le 21/05/2010 : 1983.6Mwh  
Remplacement TI défectueux sur le compteur BT lors de la RG en mars 2016 : manque 39 000 KWH en avril.  
Remplacement correcteur du compteur gaz en mars 2016 lors de la RG : pas de changement d'index  
Remplacement du correcteur le 03/11/16 : pas de changement d'index  
Remplacement de la turbine gaz le 19/02/2017 : voir compte rendu ITRON.

Eneria  
Service & Maintenance GE et Onduleurs ( UPS )  
Méditerranée  
500, rue Mayor de Montricher  
ZI des Milles - BP 194000  
13795 Aix-en-Provence Cedex 3  
Secteur de Marseille et Nice  
Tél. +33 (0)4 42 39 64 89  
Fax +33 (0)4 42 39 30 12

Date	Total	01/01/16	01/02/16	01/03/16	01/04/16	01/05/16	01/06/16	01/07/16	01/08/16	01/09/16	01/10/16	01/11/16	01/12/16	01/01/17
Compt. Horaire		45 903	46 178	46 178	46 915	47 618	48 333	49 026	49 762	50 462	51 140	51 768	52 406	53 075
Energie Active HTA														
230		1 103 424	1 103 424	1 103 424	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 141 024	1 228 322
231		6 371 986	6 564 486	6 564 486	6 675 226	6 675 226	6 675 226	6 675 226	6 675 226	6 675 226	6 675 226	6 673 338	7 001 641	7 270 171
232		5 740 564	5 740 564	5 740 564	5 993 338	5 993 338	5 993 338	5 993 338	5 993 338	5 993 338	5 993 338	5 993 338	6 240 351	6 509 462
233		11 574 711	11 574 711	11 574 711	11 574 711	11 839 610	12 098 648	12 378 592	12 711 752	13 025 907	13 329 928	13 634 871	13 634 871	13 634 871
234		8 974 468	8 974 468	8 974 468	8 974 468	9 397 247	9 610 988	9 884 285	10 123 872	10 355 730	10 626 875	10 626 875	10 626 875	10 626 875
total		33 765 153	33 957 653	33 957 653	34 358 767	34 823 022	35 305 483	35 799 168	36 405 625	36 959 367	37 495 246	38 069 446	38 644 762	39 269 701
240		4 041			4 049	4 049	4 049	4 049	4 049	4 049	4 049	4 049	4 049	4 054
241		24 932			25 023	25 023	25 023	25 023	25 023	25 023	25 023	25 023	25 043	25 054
242		19 583			19 717	19 717	19 717	19 717	19 717	19 717	19 717	19 717	19 723	19 728
243		42 915			42 915	42 930	42 978	42 989	43 010	43 030	43 030	43 057	43 057	43 057
244		29 558			29 558	29 564	29 580	29 597	29 601	29 607	29 613	29 635	29 635	29 635
total		121 029	121 180	121 180	121 262	121 283	121 322	121 364	121 379	121 406	121 432	121 481	121 507	121 528
250		85 830			88 769	88 769	88 769	88 769	88 769	88 769	88 769	88 769	88 769	93 481
251		489 895			512 108	512 108	512 108	512 108	512 108	512 108	512 108	512 108	530 862	544 719
252		449 261			468 475	468 475	468 475	468 475	468 475	468 475	468 475	468 475	483 007	497 477
253		786 295			803 278	803 278	819 119	836 296	856 252	874 977	893 097	908 375	908 375	908 475
254		612 612			612 612	626 193	640 431	653 602	668 692	682 289	695 448	708 991	708 991	708 991
total		2 423 893	2 450 000	2 450 000	2 468 259	2 498 823	2 528 902	2 559 250	2 594 296	2 626 618	2 659 897	2 686 718	2 720 004	2 753 143
Energie Active BT		904 062	1 102 062	1 102 062	1 481 000	1 964 477	2 475 723	3 025 004	3 689 645	4 322 493	4 934 926	5 531 240	6 127 700	6 844 416
attention remplacement TI défectueux pendant la RG					1 481 000	1 964 477	2 475 723	3 025 004	3 689 645	4 322 493	4 934 926	5 531 240	6 127 700	6 844 416
Thermique compteur	1 983 600	33 647 000	33 839 500	33 839 500	34 319 000	34 821 000	35 348 000	35 919 000	36 541 000	37 139 656	37 719 000	38 191 000	38 715 000	39 321 000
gaz compteur		28 841 690	29 006 690	29 006 690	26 104 357	26 531 273	26 985 000	27 482 750	28 056 855	28 564 875	29 056 507	Turbine HS	Turbine HS	Turbine HS
					3 265 643	3 265 643	3 265 643	3 265 644	3 265 644	3 265 645	3 265 646			
					29 370 000	29 796 916	30 250 643	30 748 394	31 322 499	31 830 520	32 322 153			

	janv.-15	févr.-15	mars-15	avr.-15	mai-15	juin-15	juil.-15	août 217	sept.-15	oct.-15	nov.-15	déc.-15	
Nbre de jours	366	31	29	31	30	31	30	31	30	31	30	31	
Hrs Fonct. Theoriques (HT)	8 783	744	696	743	720	744	720	744	720	744	720	744	
Hrs Fonct. Install (HR)	7 172	275	-	737	703	715	693	736	700	678	638	669	
Arrêts non imputable ENERIA (AC)	841	303	368	-	9	4	9	31	8	52	31	22	
Hrs disponibilité : (HR+AC)	8 013	578	368	737	712	719	702	740	731	686	669	691	
Dispo Horaire (HR+AC)/HT	91.23%	77.7%	52.9%	99.2%	98.9%	96.6%	97.5%	99.5%	98.3%	95.3%	92.9%	92.9%	
ENERGIE active.(kwh)	5 504 548	253 182	-	340 432	464 255	482 461	493 685	606 457	553 742	535 879	574 200	575 316	624 939
moyenne mensuelle (kw)	767.51	921		461.92	660.39	674.77	712.39	823.99	791.06	790.38	914.33	901.75	934.14
ENERGIE ACTIVE BT (kwh)	5 940 354	263 340	-	313 598	483 477	511 246	549 281	664 641	632 848	612 433	596 314	596 460	716 716
moyenne mensuelle (kw)	828.27	958		425.51	687.73	715.03	792.61	903.04	904.07	903.29	949.54	934.89	1 071.32
RATIO HT/BT	0.93	0.96		1.09	0.96	0.94	0.90	0.91	0.88	0.88	0.96	0.96	0.87
ENERGIE reactive CAPA.(kvarh)	499	151	-	82	21	39	42	15	27	26	49	26	21
Tg phi CAPA.	0.000	0.001		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
ENERGIE reactive IND.(kvarh)	329 250	26 107	-	18 259	30 564	30 079	30 348	35 046	32 322	31 279	28 821	33 286	33 139
Tg phi IND.	0.060	0.103		0.054	0.066	0.062	0.061	0.058	0.058	0.058	0.050	0.058	0.053
Thermique (kwh)	5 674 000	192 500	-	479 500	502 000	527 000	571 000	622 000	598 656	579 344	472 000	524 000	606 000
moyenne mensuelle (kw)	791.13	700.00		650.61	714.08	737.06	823.95	845.11	855.22	854.49	751.59	821.32	905.83
Consommation													
PCI		9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940	9.940
%CH4		35.77%	35.77%	33.40%	32.89%	32.57%	29.56%	31.43%	31.08%	31.75%	31.90%	30.60%	33.21%
Consommation m3	5 215 463	165 000	-	363 310	426 916	453 727	497 751	574 105	508 021	491 633	550 000	575 000	610 000
Consommation (KwhPCI)	16 541 168	586 664	-	1 206 175	1 395 702	1 468 922	1 462 524	1 793 586	1 569 455	1 551 570	1 743 973	1 748 943	2 013 655
CSP PCI	3.01	2.317		3.543	3.006	3.045	2.962	2.957	2.834	2.895	3.037	3.040	3.222
CSP PCS	3.34	2.575		3.937	3.340	3.383	3.292	3.286	3.149	3.217	3.375	3.378	3.580
Déterminartion du V		janv.-15	févr.-15	mars-15	avr.-15	mai-15	juin-15	juil.-15	août-15	sept.-15	oct.-15	oct.-15	oct.-15
elec BT (kwh)	5 940 354	263 340	-	313 598	483 477	511 246	549 281	664 641	632 848	612 433	596 314	596 460	716 716
Thermique (kwh)	5 674 000	192 500	-	479 500	502 000	527 000	571 000	622 000	598 656	579 344	472 000	524 000	606 000
Gaz (kwhpci)	16 541 168	586 664		1 206 175	1 395 702	1 468 922	1 462 524	1 793 586	1 569 455	1 551 570	1 743 973	1 748 943	2 013 655
Valorisation	0.724	0.80		0.68	0.73	0.73	0.79	0.74	0.81	0.79	0.63	0.66	0.68

## **12) RESULTATS FINANCIERS**

**Détail des volumes d'activité, par type de déchets et  
par clients, ainsi que les prix de vente facturés**

Vérification chiffre d'affaires 2016

Clients	AGGLOPOLE	SMA ENVIRONNEMENT P/SAN	SMN LES SAINTES	SMN BERRE/MARI GNANE	SMA PROPLETE	SMA P/ SILIM	SMAE P/CAPAE	ONYX	CAPAE	SOREEAM TERRE	TJM TERRE	LAFARGE TERRE	SITA	TOTAL
VOLUME	64 375,92	37 708,56	1 695,82	1 461,48	5 713,75	982,64	7 545,46	494,56	30 729,10				397,98	151 105,27
PRIX PAR TONNE	25,22	59,31	68,65	63,50	58,00	58,00	64,14	64,00	68,00				62	
CA / CLIENT	1 623 560,70	2 236 521,27	116 418,04	92 803,98	331 397,50	56 993,12	483 965,80	31 651,84	2 089 578,80	7 409,87	468,00	68 314,63	24 674,76	7 163 758,32
CA COMPTABILISE	1 623 560,68	2 230 846,67	209 222,03		388 390,62		483 965,81	31 651,84	2 089 578,81	7 409,87	468,00	68 314,63	24 674,76	7 158 083,72
DIFFERENCE	0,02	5 674,60	-0,01		0,00		-0,01		0,01					

1 - diff correspond a avoir / tonnage 2015 pour 5674,60 € ht

Chiffre d'affaires theorique	7 163 758,32
Chiffre d'affaires réel	7 158 083,72
Différence	-5 674,60 Cf commentaire 1

Réconciliation CA :

CA réel :	7 158 083,72	
Refacturation à SMA PROPLETE :	2 002,95	} 20 678,91
Refacturation à SMA ASSAINISSEMENT :	6 367,16	
Refacturation à SMA ENERGIE :	1 700,00	
Refacturation à AGEFOS :	2 400,00	
Refacturation à LAFARGE GRANULATS :	8 083,80	
Refacturation à ALLO CONSEIL :	125,00	
Production vendue de services :	7 178 762,63	
	7 178 763,00	
	-0,37 ok arrondi	

## **Détail des recettes :**

- **de l'exploitation par rapport à l'exercice antérieur en indiquant les recettes issues de la réception et de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la C.A.**
  
- **issues de l'enfouissement de déchets ménagers et de déchets industriels banales provenant de collectes hors du territoire communautaire**
  
- **nées de la valorisation énergétique**
  
- **nées de l'éventuelle commercialisation de produits dérivés : Néant**

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2016	ANNEE 2015	% Variation N / N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Production vendue	7 178 763,00 €	5 914 026,00 €	21,39%
Traitement déchets autres	7 158 084,00 €	5 838 096,00 €	18,44%
Refacturation	20 679,00 €	75 930,00 €	-267,18%
Montant du Chiffre d'affaires	7 178 763,00 €	5 914 026,00 €	17,62%
<i>Autres produits + Revalorisation énergétique</i>	73 171,00 €	74 391,00 €	-1,67%

## Détail des charges d'exploitation

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2016	ANNEE 2015	% Variation N / N-1
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
<b>Achats fournitures, études et prestations</b>	<b>1 323 443,00 €</b>	<b>116 260,00 €</b>	<b>91%</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 658 722,00 €</b>	<b>1 726 743,50 €</b>	<b>-4%</b>
Achats Consommés	185 365,00 €	203 789,00 €	-10%
Loyer agglomeration	126 500,00 €	127 000,00 €	0%
Travaux entr. Courant site	284 339,00 €	263 860,00 €	7%
Entretien sur engins du site	169 534,00 €	128 048,00 €	24%
Services extérieurs : locations + crédit bail	382 198,00 €	545 715,00 €	-43%
Autres services extérieurs	510 786,00 €	458 331,50 €	10%
<b><i>Dotations aux amortissements et provisions</i></b>	<b>169 786,00 €</b>	<b>277 660,00 €</b>	<b>-64%</b>
Amort. sur immo.	169 087,00 €	277 660,00 €	-64%
Amort. pour risques et charges	699,00 €	0,00 €	100%

Détail des achats de fournitures, des études et prestations et des achats consommés

Numéro	Intitulé	2 016	2 015	Variation
60223000	FOURNITURES ATELIER	88 593	80 473	8 120
<b>Total des achats de fournitures d'atelier</b>		<b>88 593</b>	<b>80 473</b>	<b>8 120</b>
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	-538	1 798	-2 336
<b>Total des variations de stocks</b>		<b>-538</b>	<b>1 798</b>	<b>-2 336</b>
60400000	ACHATS D'ETUDES & PREST.	34 620	33 989	631
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	1 200 768	0	1 200 768
<b>Total des études et prestations</b>		<b>1 235 388</b>	<b>33 989</b>	<b>631</b>
60610000	EAU	17 772	23 179	-5 407
60611000	EDF	31 476	27 063	4 413
60615000	GAZOIL	26 713	37 176	-10 463
60615100	ESSENCE	10 196	13 765	-3 569
60615200	FUEL	88 615	89 378	-763
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 082	3 443	-361
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 961	3 615	-654
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL	80	519	-439
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 470	5 651	-1 181
<b>Total achats divers</b>		<b>185 365</b>	<b>203 789</b>	<b>-18 424</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 508 808</b>	<b>320 049</b>	<b>1 188 759</b>

Détail des charges externes par type de charge et par opération et détail des dépenses contractuelles

Numéro	Intitulé	Solde	FOURNISSEUR
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	100 442	SECURITE I2M
	Total classe 611	100 442	
61212400	LOYER OGAPUR	1 080	SOFINCO
	Total classe 612	1 080	
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	126 500	COMMUNAUTE AGGLO
61321000	LOYERS VILLECROZE	1 964	SMA ENVIRONNEMENT
61350000	LOCATION MATERIEL	206	KILOUTOU - REVEL
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 294	BNP LEASE
61350300	LOC* EQUIPT INFORMATIQUE CZC615BQDK	1 833	BNP LEASE
61350400	LOC* SYSTEME DE TELESURVEILLANCE	218	VISUALYS
61351000	MATERIEL 836H656	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351100	MATERIEL TH 407	15 396	SMA ENVIRONNEMENT
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351210	LOCATION D6 RXL	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351220	LOC* COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351360	LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI	1 653	LEASECOM
61351370	LOCATION VISUALUS PROTECT SYST	180	VISUALYS
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	SMA ENVIRONNEMENT
	Total classe 613	507 484	
61400000	CHARGES LOCATIVES	134	
	Total classe 614	134	
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	284 339	DIVERS
61522000	ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	0	
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	35 185	DIVERS
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	2 276	DIVERS
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	16 491	BERGERAT MONOYEUR
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	2 569	BERGERAT MONOYEUR
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	10 486	BERGERAT MONOYEUR
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	6 951	BERGERAT MONOYEUR
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	3 715	BERGERAT MONOYEUR
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	4 533	BERGERAT MONOYEUR
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	11 565	SMA ENVIRONNEMENT
61551270	ENTRET TH 407	15 906	SMA ENVIRONNEMENT
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	8 209	SMA ENVIRONNEMENT
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	1 707	BERGERAT MONOYEUR
61551310	ENTRETIEN D 250 E	7 897	SMA ENVIRONNEMENT
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	2 014	SMA ENVIRONNEMENT
61551330	ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850	546	MEDIMAT
61551340	ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK	546	MEDIMAT
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	8 100	BERGERAT MONOYEUR
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	16 476	DIVERS
61560000	MAINTENANCE	14 363	DIVERS
	Total classe 615	453 874	
61600000	ASSURANCES ENGIN/FLOTTE	15 344	AXA
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	6 726	AXA
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	MERCEDES
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	1 174	AXA
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	AXA
	Total classe 616	32 244	
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 527	DIVERS
61880000	FORMATIONS	860	AFIP
	Total classe 618	4 387	
	Total classe 61	1 099 645	
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	25 063	EUREKA + PROMAN
	Total classe 621	25 063	
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	29 860	ENVIRONNEMENT
62260000	HONORAIRES D'AVOCATS	127 530	FERRAND NI-CAVIGLIOLI-VINCENSINI
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	35 198	IMEX
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTE	21 031	HELLMANN
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	6 892	BIEDRON-VERITAS-QUADRA FONCIER
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	3 711	LEX JURIS
	Total classe 622	224 222	
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	3 500	
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	284	
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	7 100	
	Total classe 623	10 884	
62400000	TRANSPORT	0	
	Total classe 624	0	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	61 748	
62570000	RECEPTIONS	32 093	
	Total classe 625	93 841	
62600000	FRAIS POSTAUX	49	
62610000	REDEVANCE TALKIE	247	
62620000	TELEPHONE	10 897	
	Total classe 626	11 193	
62700000	SERVICES BANCAIRES	8 149	
	Total classe 627	8 149	
62800000	FRAIS DIVERS	360	
	Total classe 628	360	
	TOTAL GENERAL		1 473 357,00

**Détail des amortissements**

<b>Libellés des amortissements pratiqués</b>	<b>Montant HT</b>
Aménagement sur sol d'autrui	11 696
Engins décharge	40 910
Matériel industriel	15 330
Matériel technique du site	15 744
Agencements divers	52 971
Matériels de transports	31 138
Matériels de bureau	1 298

**169 087**

**Détail des provisions**

<b>Libellés des provisions constatées</b>	<b>Montant HT</b>
PROV° ROLE SUPP3. CFE 2011	191 409
PROV° ROLE SUPP3. CFE 2012	163 105
PROV° ROLE SUPP3. CFE 2010	167 759
PROV° IS 2008-65%	337 871
PROV° TVA 2009-INT-MAJOS 65%	8 197
PROV° TP 2008	143 288
PROV° TP 2009	170 283
PROV° REHAUSSEMENT BASES TP 2009	6 824

**1 188 736**

<b>Etat des provisions constatées pour la remise en état du site et post - exploitation</b>	<b>Montant HT</b>
Provision annuelle englobant les deux provisions visées ci-dessus (1)	
Reprise provision travaux Buesa et Razel Bec	-228 290
Montant global de la provision constituée au 31/12/2016	1 826 824

**Etat des investissements réalisés dans le courant de  
l'exercice 2015**

## Acquisitions du 01/01/2015 au 31/12/2015

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en Années
				Date	Montant HT	Montant TVA		
21500000	00159 000	CAT FINANCE PELLE 320 DL	CAT FINANCE	010615	29 500.00		L 20,00	5
Totaux compte : 21500000 ENGIN DECHARGE						29 500.00		
21550000	00157 000	RENAULT CITERNIER IMMAT. 1798 ZN 13		180315	2 000.00	392.00	L 33,33	3
21550000	00158 000	TECHSIM F1504157 CH		300415	1 645.50		L 20,00	5
21550000	00160 000	ECELLES DE CORDE - CORDERIE DOR		120315	2 289.00	448.64	L 20,00	5
21550000	00163 000	POMPE IMMERGEE DE REFOULEMENT		110715	5 980.00	1 172.08	L 20,00	5
21550000	00165 000	OGAPUR		030615	41.09		L 50,00	2
21550000	00166 000	COMPRESSEUR COMPAIR		110615	3 984.50	780.96	L 20,00	5
21550000	00169 000	NETTOYEUR IP TURBO SERIES 70 BAR 8L/MIN		151015	1 209.60	237.08	L 25,00	4
21550000	00170 000	BAROCLEAN - POMPE 140 B 40L/MIN		261015	1 035.32	207.06	L 20,00	5
Totaux compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE						18 185.01	3 237.82	
21820000	00161 000	MASA MERCEDES	MASA MERCEDES	100715	64 000.00		L 20,00	5
Totaux compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT						64 000.00		
21830000	00162 000	APPLE NEW MBP		040915	1 287.32	252.31	L 33,33	3
Totaux compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE						1 287.32	252.31	
27500000	00167 000	INTERETS CAUTION TOTAL 2015		151215	24.65		N 0,00	
27500000	00168 000	INTERETS CAUTION TOTAL 2015		151215	21.52		N 0,00	
Totaux compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES						46.17		
<b>TOTAUX</b>						<b>113 018.50</b>	<b>3 490.13</b>	

**Etat des dépenses de gros entretien pour les exercices  
2015 et 2016**

### Etat valorisé des dépenses d'entretien

<b>Intitulé</b>	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>	<b>VARIATION</b>
ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	284 339	242 378	41 961
ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	0	21 482	-21 482
ENTRETIEN VEHIC TOURISME	35 185	7 771	27 414
ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	2 276	7 090	-4 814
ENTRET COMP 836 H BXD 316	16 491	7 041	9 450
ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	2 569	2 747	-178
ENTRET PELLE 330 D RAS 410	10 486	9 132	1 354
ENTRET TOMB 730 B1M 01425	6 951	16 570	-9 619
ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	3 715	10 107	-6 392
ENTRET TRACTO 428 C 00412	4 533	2 913	1 620
ENTRET COMP 836 BDX 656	11 565	9 345	2 220
ENTRET TH 407	15 906	3 066	12 840
ENTRETIEN 836H BXD00648	8 209	9 849	-1 640
ENTRET COMP V3 CS 533	1 707	1 010	697
ENTRETIEN D 250 E	7 897	1 643	6 254
ENTRETIEN D6 RXL	2 014	5 908	-3 894
ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850	546	1 559	-1 013
ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK	546	2 667	-2 121
ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	8 100	6 317	1 783
ENTRETIEN MATERIEL	16 476	8 532	7 944
MAINTENANCE	14 363	14 741	-378
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>453 874</b>	<b>391 868</b>	<b>62 006</b>

**Compte Agglopoie SMA VAUTUBIERE pour  
l'exercice clos au 31/12/2016**

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2016	ANNEE 2015	% Variation N / N-1	DETAIL DES POSTES	ANNEE 2016	ANNEE 2015	% Variation N / N-1
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Achats fournitures, études et prestations	1 323 443	116 260	91%	Production vendue	7 178 763	5 914 026	17,62%
Autres achats et charges externes	1 658 722	1 726 744	-4%	Traitement déchets C.A.			
Achats Consommés	185 365	203 789	-10%	Traitement déchets autres	7 178 763	5 914 026	17,62%
Loyer agglomèrè	126 500	127 000	0%	Montant du Chiffre d'affaires	7 178 763	5 914 026	17,62%
Travaux entr. Courant site	284 339	263 860	7%	Subventions d'exploitation	0	0	
Entretien sur engins du site	169 534	128 048	24%	ADEME	0	0	
Services extérieurs : locations + crédit bail	382 198	545 715	-43%				
Autres services extérieurs	510 786	458 332	10%				
<b>Impôts taxes et versements assièlès</b>	<b>188 824</b>	<b>181 575</b>	<b>3%</b>				
Sur rémunérations	8 564	8 650	-1%				
Autres impôts et taxes	178 260	172 925	3%				
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 038 468</b>	<b>963 551</b>	<b>7%</b>				
Salaires et traitements	693 802	623 748	10%				
Charges sociales	344 666	339 803	1%				
<b>Autres Charges</b>	<b>2 247 927</b>	<b>2 230 132</b>	<b>2%</b>				
Redevance communication agglomèrè	44 135	43 855	1%				
Redevance fixe agglomèrè	1 261 000	1 253 000	1%				
Redevance variable agglomèrè	942 775	933 255	1%				
Divers	17	22	0%				
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>169 786</b>	<b>277 660</b>	<b>-64%</b>	Reprises sur provisions	228 290	82 908	64%
Amort. sur immo.	169 087	277 660	-64%	Transferts de charges	67 065	26 014	61%
Amort. pour risques et charges	699	0	100%	Autres produits + Revalorisation énergètique	73 171	74 391	-2%
<b>TOTAL 1</b>	<b>6 625 170</b>	<b>5 495 922</b>	<b>17%</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>7 547 289</b>	<b>6 097 339</b>	<b>19%</b>
Quotes part résultats / opér.comm	0	0	0%	Quotes part résultats / opér.comm	0	0	0%
<b>Charges financières</b>	<b>73 051</b>	<b>64 947</b>	<b>11%</b>	Produits financiers	15 184	22 023	-45%
Intérêts et charges assimilés	73 051	64 947	11%	de Valeurs mobilières	15 184	22 023	-45%
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>125 052</b>	<b>51 104</b>	<b>59%</b>	Produits exceptionnels	241 817	68 547	72%
				Sur opération de gestion	41 817	1 547	
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>335 044</b>	<b>190 566</b>	<b>43%</b>	Sur opération de capital	200 000	67 000	
<b>TOTAL 2</b>	<b>533 147</b>	<b>306 617</b>	<b>42%</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>257 001</b>	<b>90 570</b>	<b>65%</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>7 158 317</b>	<b>5 802 539</b>	<b>19%</b>	<b>Total Produits</b>	<b>7 804 290</b>	<b>6 187 909</b>	<b>21%</b>
<b>RESULTAT APRES IMPOTS</b>	<b>645 973</b>	<b>385 371</b>	<b>40%</b>				

**Comptes Annuels SMA VAUTUBIERE pour  
l'exercice clos au 31/12/2015**

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

***IMEX - EXPERTISE COMPTABLE***

*171 Bis Ch. de la Madrague*

*ville*

*13002 MARSEILLE*

*04 96 15 27 46*

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 914 026		5 920 775		6 749	0.11
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	1 869 402		1 841 908		27 494	1.49
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	3 968 695		4 007 306		38 611	0.96
70800000 FRAIS REFACTURES			0		0	100.00
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	75 929		71 561		4 369	6.10
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>5 914 026</b>		<b>5 920 775</b>		<b>6 749</b>	<b>0.11</b>
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	108 921		25 878		83 043	320.90
78150000 REPRISES PROV CHARGES	82 908				82 908	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	26 014		25 878		136	0.52
AUTRES PRODUITS	74 391		74 641		250	0.34
75100000 REVALORISATION ENERGETIQUE	74 293		74 625		333	0.45
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	98		16		82	530.35
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>6 097 338</b>		<b>6 021 294</b>		<b>76 044</b>	<b>1.26</b>
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	80 473		125 798		45 325	36.03
60223000 FOURNITURES ATELIER	80 473		125 798		45 325	36.03
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	1 798		1 548		250	16.16
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	1 798		1 548		250	16.16
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 760 732		2 136 182		375 450	17.58
60400000 ACHATS D'ETUDES & PREST.	33 989		41 931		7 943	18.94
60610000 EAU	23 179		22 721		458	2.02
60611000 EDF	27 063		26 814		249	0.93
60615000 GAZOIL	37 176		27 763		9 413	33.90
60615100 ESSENCE	13 765		6 510		7 255	111.45
60615200 FUEL	89 378		153 939		64 561	41.94
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 443		3 012		431	14.31
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	3 615		2 877		738	25.66
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL	519		2 690		2 170	80.69
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 651		3 888		1 763	45.34
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	103 538		100 360		3 178	3.17
61212400 LOYER OGAPUR	765		1 080		315	29.17
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	127 000		128 297		1 297	1.01
61321000 LOYERS VILLECROZE	3 929				3 929	
61350000 LOCATION MATERIEL	9 143		12 383		3 240	26.17
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 294		1 292		2	0.17
61351000 MATERIEL 836H656	106 708		107 394		686	0.64
61351100 MATERIEL TH 407	15 614		16 172		559	3.46
61351200 LOCATION D 250 E	48 000		36 000		12 000	33.33
61351210 LOCATION D6 RXL	48 000		36 000		12 000	33.33
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000		81 000		27 000	33.33
61351230 CAT FINANCE : TOMB 730 01425			12 175		12 175	100.00
61351300 CAT FINANCE : COMPT V3 CS 533			6 999		6 999	100.00
61351350 CAT FINANCE PELLE 320 DL 01249	15 200		36 480		21 280	58.33
61351360 LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI	1 653		1 653			
61351370 LOCATION VISUALUS PROTECT SYST	180		11		170	NS
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	59 577				59 577	
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	652				652	
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	242 378		569 654		327 276	57.45
61522000 ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	21 482		9 487		11 995	126.43

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
61533200 ENTRETIEN CASIER			48 580		48 580	100.00
61551000 ENTRETIEN VEHIC TOURISME	7 771		18 808		11 036	58.68
61551100 ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	7 090		5 084		2 006	39.45
61551200 ENTRET COMP 836 H BXD 316	7 041		11 064		4 023	36.36
61551210 ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	2 757		3 850		1 094	28.40
61551220 ENTRET PELLE 330 D RAS 410	9 132		17 212		8 080	46.94
61551230 ENTRET TOMB 730 BIM 01425	16 570		14 313		2 258	15.77
61551240 ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 107		10 834		727	6.71
61551250 ENTRET TRACTO 428 C 00412	2 913		5 663		2 750	48.56
61551260 ENTRET COMP 836 BDX 656	9 345		14 374		5 029	34.99
61551270 ENTRET TH 407	3 066		5 620		2 553	45.43
61551280 ENTRETIEN 836H BXD00648	9 849		1 675		8 174	488.08
61551300 ENTRET COMP V3 CS 533	1 010		1 812		802	44.24
61551310 ENTRETIEN D 250 E	1 643		2 678		1 036	38.68
61551320 ENTRETIEN D6 RXL	5 908		3 066		2 842	92.70
61551330 ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850	1 559		8 023		6 464	80.57
61551340 ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK	2 667		25 450		22 783	89.52
61551350 ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	6 317		6 989		672	9.62
61553500 ENTRETIEN MATERIEL	8 532		19 057		10 524	55.23
61560000 MAINTENANCE	14 741		25 431		10 689	42.03
61600000 ASSURANCES ENGIN/FLOTTE	21 025		22 126		1 100	4.97
61620000 ASSURANCE RESP. CIVILE	13 688		11 407		2 281	20.00
61630000 ASSURANCE SUR EMPRUNTS	881		605		277	45.71
61650000 MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	1 453		1 299		155	11.90
61690000 ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848		7 848		0	0.00
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	3 531		4 060		528	13.02
61880000 FORMATIONS			1 760		1 760	100.00
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	36 085		21 763		14 321	65.80
62200000 PRESTATIONS ASSISTANCE	48 660		63 634		14 974	23.53
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	83 931		130 548		46 617	35.71
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	33 880		30 385		3 495	11.50
62262000 HONORAIRES COMM/COMPTE	21 000		20 000		1 000	5.00
62263000 HONORAIRES BUREAUX ETUDES	2 900		8 759		5 859	66.89
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	588		1 764		1 176	66.64
62300000 PUBLICITE RELATION PUBLIQ	4 606		1 500		3 106	207.06
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	12 111		21 168		9 057	42.78
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	21 800		6 100		15 700	257.38
62400000 TRANSPORT	3 750		1 700		2 050	120.59
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	101 769		21 714		80 055	368.67
62570000 RECEPTIONS	44 190		45 951		1 761	3.83
62600000 FRAIS POSTAUX	42		61		19	31.43
62610000 REDEVANCE TALKIE	247		247			
62620000 TELEPHONE	12 210		8 412		3 798	45.15
62700000 SERVICES BANCAIRES	3 044		4 981		1 937	38.89
62800000 FRAIS DIVERS	2 580		224		2 356	NS
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>181 575</b>		<b>152 791</b>		<b>28 784</b>	<b>18.84</b>
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	4 302		4 081		221	5.42
63330000 PART.FORM.CONTINUE	4 348		3 301		1 047	31.72
63511000 C.E.T	159 898		123 472		36 426	29.50
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	10 369		9 137		1 232	13.48
63540000 DROITS D'ENREG ET TIMBRES	48		775		727	93.80
63710000 CONTRIB.SOCIALE SOLIDAR.			9 434		9 434	100.00
63780000 AUTRES DROITS ET TAXES	2 610		2 592		18	0.70

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 12	31/12/2014 12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	623 748	587 867	35 881	6.10
64110000 SALAIRES BRUTS	618 534	587 003	31 531	5.37
64120000 CONGES PAYES	5 214	864	4 350	503.42
CHARGES SOCIALES	339 803	302 921	36 881	12.18
64510000 COTISATIONS URSSAF	193 825	183 729	10 096	5.50
64520000 CHARGES/CP	2 746	707	2 040	288.65
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	14 393	12 147	2 246	18.49
64530000 COTISATIONS RETRAITE	11 362	13 065	1 703	13.04
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	70 810	60 940	9 870	16.20
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	21 807	20 555	1 252	6.09
64580000 COTISATIONS AXA PREVOYANCE	4 251	4 741	489	10.32
64583000 COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD	6 363	4 840	1 522	31.45
64700000 ABONDEMENTS PEE	7 728		7 728	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 113	1 185	72	6.08
64800000 INDEMNITE SALISSURES	15 545	13 741	1 804	13.13
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	10 141	12 728	2 587	20.33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	277 660	272 051	5 609	2.06
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	277 660	272 051	5 609	2.06
DOTATIONS AUX PROVISIONS		45 067	45 067	100.00
68150000 DOTATIONS PROV CHARGES		45 067	45 067	100.00
AUTRES CHARGES	2 230 132	2 192 573	37 559	1.71
65100000 REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	43 855	43 243	613	1.42
65101000 REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 253 000	1 235 500	17 500	1.42
65102000 REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	933 255	913 779	19 476	2.13
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	22	51	29	57.04
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>5 495 920</b>	<b>5 816 797</b>	<b>320 877</b>	<b>5.52</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>601 418</b>	<b>204 497</b>	<b>396 921</b>	<b>194.10</b>
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	18 147	20 765	2 619	12.61
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	18 147	20 765	2 619	12.61
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		372 481	372 481	100.00
78662000 REPR. PROV° TRAVAUX POST EXPLO		372 481	372 481	100.00
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 877	5 136	1 259	24.52
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEM	3 877	5 136	1 259	24.52
<b>Total des Produits financiers</b>	<b>22 023</b>	<b>398 383</b>	<b>376 359</b>	<b>94.47</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		264 008	264 008	100.00
68662000 PROVIS°/TRAVAUX POST EXPLOIT°		264 008	264 008	100.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	64 869	66 131	1 262	1.91
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	580	142	437	306.85
66112000 INTERET EMPRUNT BROYEUR	1 060	7 054	5 994	84.98
66114000 INTERET EMPRUNT VEHICULE MERCE	69	522	453	86.72
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS	3 349	4 043	694	17.17
66116000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	1 087	1 405	318	22.62
66160000 COM° / CAUTIONS ATRADIUS	58 725	52 965	5 760	10.87

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	78				78	
66600000 PERTES DE CHANGE	78				78	
<b>Total des Charges financières</b>	64 947		330 139		265 192	80.33
<b>Résultat financier</b>	42 924		68 244		111 168	162.90
<b>Résultat courant avant impôts</b>	558 494		272 741		285 753	104.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 547		17 429		15 882	91.13
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	1 547		17 429		15 882	91.13
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	67 000				67 000	
77520000 PCEAC HT	25 000				25 000	
77521000 PCEAC TTC	42 000				42 000	
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	68 547		17 429		51 118	293.29
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 821		59 907		61 728	103.04
67120000 PENALITES ET AMENDES	13 813		56 354		70 167	124.51
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	11 992		3 553		8 438	237.49
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	52 925		1 193		51 732	NS
67500000 VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES	52 925		1 193		51 732	NS
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	51 104		61 100		9 996	16.36
<b>Résultat exceptionnel</b>	17 443		43 671		61 114	139.94
IMPOTS SUR LES BENEFICES	190 566		102 511		88 055	85.90
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	190 566		102 511		88 055	85.90
<b>Total des produits</b>	6 187 909		6 437 106		249 198	3.87
<b>Total des charges</b>	5 802 537		6 310 547		508 010	8.05
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	385 371		126 559		258 812	204.50

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

## **DOSSIER DE GESTION**

***IMEX - EXPERTISE COMPTABLE***

*171 Bis Ch. de la Madrague*

*ville*

*13002 MARSEILLE*

*04 96 15 27 46*

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	5 914 026	100.00	5 920 775	100.00	6 749	0.11
PRODUCTION VENDUE	5 914 026	100.00	5 920 775	100.00	6 749	0.11
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	1 869 402	31.61	1 841 908	31.11	27 494	1.49
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	3 968 695	67.11	4 007 306	67.68	38 611	0.96
70800000 FRAIS REFACTURES			0		0	100.00
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	75 929	1.28	71 561	1.21	4 369	6.10
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	5 914 026	100.00	5 920 775	100.00	6 749	0.11
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	82 271	1.39	127 346	2.15	45 075	35.40
60223000 FOURNITURES ATELIER	80 473	1.36	125 798	2.12	45 325	36.03
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	1 798	0.03	1 548	0.03	250	16.16
SOUS TRAITANCE DIRECTE	33 989	0.57	41 931	0.71	7 943	18.94
60400000 ACHATS D'ETUDES & PREST.	33 989	0.57	41 931	0.71	7 943	18.94
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	5 797 767	98.03	5 751 498	97.14	46 269	0.80
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	5 797 767	98.03	5 751 498	97.14	46 269	0.80
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 726 744	29.20	2 094 251	35.37	367 507	17.55
60610000 EAU	23 179	0.39	22 721	0.38	458	2.02
60611000 EDF	27 063	0.46	26 814	0.45	249	0.93
60615000 GAZOIL	37 176	0.63	27 763	0.47	9 413	33.90
60615100 ESSENCE	13 765	0.23	6 510	0.11	7 255	111.45
60615200 FUEL	89 378	1.51	153 939	2.60	64 561	41.94
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 443	0.06	3 012	0.05	431	14.31
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	3 615	0.06	2 877	0.05	738	25.66
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL	519	0.01	2 690	0.05	2 170	80.69
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 651	0.10	3 888	0.07	1 763	45.34
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	103 538	1.75	100 360	1.70	3 178	3.17
61212400 LOYER OGAPUR	765	0.01	1 080	0.02	315	29.17
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	127 000	2.15	128 297	2.17	1 297	1.01
61321000 LOYERS VILLECROZE	3 929	0.07			3 929	
61350000 LOCATION MATERIEL	9 143	0.15	12 383	0.21	3 240	26.17
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 294	0.02	1 292	0.02	2	0.17
61351000 MATERIEL 836H656	106 708	1.80	107 394	1.81	686	0.64
61351100 MATERIEL TH 407	15 614	0.26	16 172	0.27	559	3.46
61351200 LOCATION D 250 E	48 000	0.81	36 000	0.61	12 000	33.33
61351210 LOCATION D6 RXL	48 000	0.81	36 000	0.61	12 000	33.33
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	1.83	81 000	1.37	27 000	33.33
61351230 CAT FINANCE : TOMB 730 01425			12 175	0.21	12 175	100.00
61351300 CAT FINANCE : COMPT V3 CS 533			6 999	0.12	6 999	100.00
61351350 CAT FINANCE PELLE 320 DL 01249	15 200	0.26	36 480	0.62	21 280	58.33
61351360 LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI	1 653	0.03	1 653	0.03		
61351370 LOCATION VISUALUS PROTECT SYST	180	0.00	11	0.00	170	NS
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	59 577	1.01			59 577	
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	652	0.01			652	
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	242 378	4.10	569 654	9.62	327 276	57.45
61522000 ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	21 482	0.36	9 487	0.16	11 995	126.43
61533200 ENTRETIEN CASIER			48 580	0.82	48 580	100.00
61551000 ENTRETIEN VEHIC TOURISME	7 771	0.13	18 808	0.32	11 036	58.68
61551100 ENTRETIEN VEHIC, UTILITAI	7 090	0.12	5 084	0.09	2 006	39.45
61551200 ENTRET COMP 836 H BXD 316	7 041	0.12	11 064	0.19	4 023	36.36

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	% CA	31/12/2014	% CA	Euros	%
61551210 ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	2 757	0.05	3 850	0.07	1 094	28.40
61551220 ENTRET PELLE 330 D RAS 410	9 132	0.15	17 212	0.29	8 080	46.94
61551230 ENTRET TOMB 730 B1M 01425	16 570	0.28	14 313	0.24	2 258	15.77
61551240 ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 107	0.17	10 834	0.18	727	6.71
61551250 ENTRET TRACTO 428 C 00412	2 913	0.05	5 663	0.10	2 750	48.56
61551260 ENTRET COMP 836 BDX 656	9 345	0.16	14 374	0.24	5 029	34.99
61551270 ENTRET TH 407	3 066	0.05	5 620	0.09	2 553	45.43
61551280 ENTRETIEN 836H BXD00648	9 849	0.17	1 675	0.03	8 174	488.08
61551300 ENTRET COMP V3 CS 533	1 010	0.02	1 812	0.03	802	44.24
61551310 ENTRETIEN D 250 E	1 643	0.03	2 678	0.05	1 036	38.68
61551320 ENTRETIEN D6 RXL	5 908	0.10	3 066	0.05	2 842	92.70
61551330 ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850	1 559	0.03	8 023	0.14	6 464	80.57
61551340 ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK	2 667	0.05	25 450	0.43	22 783	89.52
61551350 ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	6 317	0.11	6 989	0.12	672	9.62
61553500 ENTRETIEN MATERIEL	8 532	0.14	19 057	0.32	10 524	55.23
61560000 MAINTENANCE	14 741	0.25	25 431	0.43	10 689	42.03
61600000 ASSURANCES ENGIN/FLOTTE	21 025	0.36	22 126	0.37	1 100	4.97
61620000 ASSURANCE RESP. CIVILE	13 688	0.23	11 407	0.19	2 281	20.00
61630000 ASSURANCE SUR EMPRUNTS	881	0.01	605	0.01	277	45.71
61650000 MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	1 453	0.02	1 299	0.02	155	11.90
61690000 ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	0.13	7 848	0.13	0	0.00
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	3 531	0.06	4 060	0.07	528	13.02
61880000 FORMATIONS			1 760	0.03	1 760	100.00
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	36 085	0.61	21 763	0.37	14 321	65.80
62200000 PRESTATIONS ASSISTANCE	48 660	0.82	63 634	1.07	14 974	23.53
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	83 931	1.42	130 548	2.20	46 617	35.71
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	33 880	0.57	30 385	0.51	3 495	11.50
62262000 HONORAIRES COMM/COMPTE	21 000	0.36	20 000	0.34	1 000	5.00
62263000 HONORAIRES BUREAUX ETUDES	2 900	0.05	8 759	0.15	5 859	66.89
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	588	0.01	1 764	0.03	1 176	66.64
62300000 PUBLICITE RELATION PUBLIQ	4 606	0.08	1 500	0.03	3 106	207.06
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	12 111	0.20	21 168	0.36	9 057	42.78
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	21 800	0.37	6 100	0.10	15 700	257.38
62400000 TRANSPORT	3 750	0.06	1 700	0.03	2 050	120.59
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	101 769	1.72	21 714	0.37	80 055	368.67
62570000 RECEPTIONS	44 190	0.75	45 951	0.78	1 761	3.83
62600000 FRAIS POSTAUX	42	0.00	61	0.00	19	31.43
62610000 REDEVANCE TALKIE	247	0.00	247	0.00		
62620000 TELEPHONE	12 210	0.21	8 412	0.14	3 798	45.15
62700000 SERVICES BANCAIRES	3 044	0.05	4 981	0.08	1 937	38.89
62800000 FRAIS DIVERS	2 580	0.04	224	0.00	2 356	NS
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>4 071 023</b>	<b>68.84</b>	<b>3 657 248</b>	<b>61.77</b>	<b>413 776</b>	<b>11.31</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>181 575</b>	<b>3.07</b>	<b>152 791</b>	<b>2.58</b>	<b>28 784</b>	<b>18.84</b>
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	4 302	0.07	4 081	0.07	221	5.42
63330000 PART.FORM.CONTINUE	4 348	0.07	3 301	0.06	1 047	31.72
63511000 C.E.T	159 898	2.70	123 472	2.09	36 426	29.50
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	10 369	0.18	9 137	0.15	1 232	13.48
63540000 DROITS D'ENREG ET TIMBRES	48	0.00	775	0.01	727	93.80
63710000 CONTRIB.SOCIALE SOLIDAR.			9 434	0.16	9 434	100.00
63780000 AUTRES DROITS ET TAXES	2 610	0.04	2 592	0.04	18	0.70

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
		% CA		% CA		
<b>SALAIRES DU PERSONNEL</b>	623 748	10.55	587 867	9.93	35 881	6.10
64110000 SALAIRES BRUTS	618 534	10.46	587 003	9.91	31 531	5.37
64120000 CONGES PAYES	5 214	0.09	864	0.01	4 350	503.42
<b>CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL</b>	339 803	5.75	302 921	5.12	36 881	12.18
64510000 COTISATIONS URSSAF	193 825	3.28	183 729	3.10	10 096	5.50
64512000 CHARGES/CP	2 746	0.05	707	0.01	2 040	288.65
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	14 393	0.24	12 147	0.21	2 246	18.49
64530000 COTISATIONS RETRAITE	11 362	0.19	13 065	0.22	1 703	13.04
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	70 810	1.20	60 940	1.03	9 870	16.20
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	21 807	0.37	20 555	0.35	1 252	6.09
64580000 COTISATIONS AXA PREVOYANCE	4 251	0.07	4 741	0.08	489	10.32
64583000 COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD	6 363	0.11	4 840	0.08	1 522	31.45
64700000 ABONDEMENTS PEE	7 728	0.13			7 728	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 113	0.02	1 185	0.02	72	6.08
64800000 INDEMNITE SALISSURES	15 545	0.26	13 741	0.23	1 804	13.13
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	10 141	0.17	12 728	0.21	2 587	20.33
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	2 925 898	49.47	2 613 668	44.14	312 230	11.95
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	74 391	1.26	74 641	1.26	250	0.34
75100000 REVALORISATION ENERGETIQUE	74 293	1.26	74 625	1.26	333	0.45
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	98	0.00	16	0.00	82	530.35
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	2 230 132	37.71	2 192 573	37.03	37 559	1.71
65100000 REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	43 855	0.74	43 243	0.73	613	1.42
65101000 REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 253 000	21.19	1 235 500	20.87	17 500	1.42
65102000 REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	933 255	15.78	913 779	15.43	19 476	2.13
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	22	0.00	51	0.00	29	57.04
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>	108 921	1.84	25 878	0.44	83 043	320.90
78150000 REPRISES PROV CHARGES	82 908	1.40			82 908	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	26 014	0.44	25 878	0.44	136	0.52
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	277 660	4.69	272 051	4.59	5 609	2.06
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	277 660	4.69	272 051	4.59	5 609	2.06
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			45 067	0.76	45 067	100.00
68150000 DOTATIONS PROV CHARGES			45 067	0.76	45 067	100.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	601 418	10.17	204 497	3.45	396 921	194.10
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	22 023	0.37	398 383	6.73	376 359	94.47
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEM	3 877	0.07	5 136	0.09	1 259	24.52
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	18 147	0.31	20 765	0.35	2 619	12.61
78662000 REPR. PROV° TRAVAUX POST EXPLO			372 481	6.29	372 481	100.00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	64 947	1.10	330 139	5.58	265 192	80.33
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	580	0.01	142	0.00	437	306.85
66112000 INTERET EMPRUNT BROYEUR	1 060	0.02	7 054	0.12	5 994	84.98
66114000 INTERET EMPRUNT VEHICULE MERCE	69	0.00	522	0.01	453	86.72
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS	3 349	0.06	4 043	0.07	694	17.17
66116000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	1 087	0.02	1 405	0.02	318	22.62
66160000 COM° / CAUTIONS ATRADIUS	58 725	0.99	52 965	0.89	5 760	10.87

**DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
66600000 PERTES DE CHANGE		78			78	
68662000 PROVIS°/TRAVAUX POST EXPLOIT°				264 008	264 008	100.00
<b>RESULTAT COURANT</b>		558 494		272 741	285 753	104.77
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		68 547		17 429	51 118	293.29
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		1 547		17 429	15 882	91.13
77520000 PCEAC HT		25 000			25 000	
77521000 PCEAC TTC		42 000			42 000	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		51 104		61 100	9 996	16.36
67120000 PENALITES ET AMENDES		13 813		56 354	70 167	124.51
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION		11 992		3 553	8 438	237.49
67500000 VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES		52 925		1 193	51 732	NS
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		17 443		43 671	61 114	139.94
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>		190 566		102 511	88 055	85.90
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES		190 566		102 511	88 055	85.90
<b>RESULTAT NET</b>		385 371		126 559	258 812	204.50

**Rapport du commissaire aux comptes de la société  
SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2015**

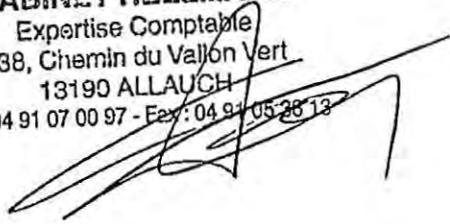
# **SMA VAUTUBIERE**

Société par actions simplifiée au capital de 37500 E €  
Siège social : Chemin du Coussou 13580 LA FARE les OLIVIERS  
R.C.S : Salon de Provence B 490598224

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2015**

**CABINET HELLMANN**  
Expertise Comptable  
338, Chemin du Vallon Vert  
13190 ALLAUCH  
Tél. : 04 91 07 00 97 - Fax : 04 91 05 28 13



Cabinet HELLMANN Sarl  
Siège social : 338 AVENUE DU VALLON VERT, 13190 ALLAUCH  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale d'AIX en PROVENCE

comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et en particulier sur la provision revitalisation et post-exploitation. En effet des travaux ont été réalisés au cours de l'exercice et ont été repris pour une somme correspondante, la direction ayant confirmé la nécessité de ces travaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Allauch, le 14 juin 2016

**Le commissaire aux Comptes  
CABINET HELLMANN SARL**

**CABINET HELLMANN**

Expertise Comptable

338, Chemin du Vallon Vert

13190 ALLAUCH

Tel : 04 91 07 00 97 - Fax : 04 91 05 38 13

**ANTOINE Christophe,**

Commissaire aux Comptes Inscrit.

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2015	12/31/2014	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	37 500	37 500		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	3 750	3 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 562 103	5 435 544	126 559	2.33
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	385 371	126 559	258 812	204.50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	5 988 724	5 603 353	385 371	6.88
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	36 059 3 244 696	36 059 3 327 603	82 908	2.49
	<b>Total III</b>	3 280 754	3 363 662	82 908	2.46
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	82 846	159 380	76 534	48.02
	Concours bancaires courants	320	6 652	6 332	95.19
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 433 383	2 677 438	755 945	28.23	
Dettes fiscales et sociales	1 431 682	1 429 145	2 538	0.18	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	8 755	16 238	7 484	46.09	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	4 956 986	4 288 853	668 133	15.58
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	14 226 464	13 255 867	970 597	7.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 900 646      4 226 777

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2015	12 31/12/2014	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 147	20 765	2 619	12.61
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		372 481	372 481	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 877	5 136	1 259	24.52
<b>Total V</b>	<b>22 023</b>	<b>398 383</b>	<b>376 359</b>	<b>94.47</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		264 008	264 008	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	64 869	66 131	1 262	1.91
Différences négatives de change	78		78	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>64 947</b>	<b>330 139</b>	<b>265 192</b>	<b>80.33</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>42 924</b>	<b>68 244</b>	<b>111 168</b>	<b>162.90</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>558 494</b>	<b>272 741</b>	<b>285 753</b>	<b>104.77</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 547	17 429	15 882	91.13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67 000		67 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>68 547</b>	<b>17 429</b>	<b>51 118</b>	<b>293.29</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 821	59 907	61 728	103.04
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 925	1 193	51 732	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>51 104</b>	<b>61 100</b>	<b>9 996</b>	<b>16.36</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>17 443</b>	<b>43 671</b>	<b>61 114</b>	<b>139.94</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	190 566	102 511	88 055	85.90
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>6 187 909</b>	<b>6 437 106</b>	<b>249 198</b>	<b>3.87</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>5 802 537</b>	<b>6 310 547</b>	<b>508 010</b>	<b>8.05</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>385 371</b>	<b>126 559</b>	<b>258 812</b>	<b>204.50</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 226 463.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 914 026.19 Euros et dégageant un bénéfice de 385 371.11 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	1 204			1 204
Installations générales agencements aménagements constr.	91 515	13 690		105 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	942 057	183 319	17 096	1 108 280
Installations générales agencements aménagements divers	205 335	53 734		259 069
Matériel de transport	111 376	25 395	19 079	117 692
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 747	1 522		12 269
<b>TOTAL</b>	<b>1 361 030</b>	<b>277 660</b>	<b>36 175</b>	<b>1 602 515</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 362 234</b>	<b>277 660</b>	<b>36 175</b>	<b>1 603 719</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 690				
Instal.techniques matériel outillage indus.	183 319				
Instal.générales agenc.aménag.divers	53 734				
Matériel de transport	25 395				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 522				
<b>TOTAL</b>	<b>277 660</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>277 660</b>				

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	36 059				36 059
Autres provisions pour risques et charges	3 327 603		82 908		3 244 696
<b>TOTAL</b>	<b>3 363 662</b>		<b>82 908</b>		<b>3 280 754</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 363 662</b>		<b>82 908</b>		<b>3 280 754</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>			<b>82 908</b>		



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 ANS
Mobilier	Linéaire	5 A 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	626 640
Dettes fiscales et sociales	309 363
Total	936 465

### Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 191
Total	3 191

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Cautionnement atradius au profit de la préfecture des BDR	5 700 000
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP TP2008+TP2009	382 494
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP CFE 10+11+12	545 859
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP TVA 09 10 +IS08	462 329
<b>Total</b>	<b>7 090 682</b>

## **Etat des immobilisations au 31/12/2015**

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00037 000	INDENTIC LOGICIEL	1 204.00	200309	L 100,00	1 204.00		1 204.00		

Compte : 21450000 ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	EUROVIA ETANCHEITE JBORTEC ORTEC	20 000.00	310706	L 10,00	16 844.00	2 000.00	18 844.00	1 156.00	
00002 000	EUROVIA ETANCHEITE F2234.6.68001102 OBORTEC ORTEC	33 964.64	310806	L 10,00	28 321.00	3 397.00	31 718.00	2 246.64	
00049 000	REHAUSSE CD 19	82 925.50	310509	L 10,00	46 350.00	8 293.00	54 643.00	28 282.50	

Compte : 21500000 ENGINS DECHARGE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00024 000	BROYEUR HAMMEL N°58	335 060.00	181207	L 10,00	235 828.00	33 506.00	269 334.00	65 726.00	
00025 000	BROYEUR HAMMEL N°63	335 060.00	230108	L 10,00	232 523.00	33 506.00	266 029.00	69 031.00	
00029 000	TAPIS BROYEUR	3 565.75	260308	L 20,00	3 565.75		3 565.75		
00091 000	RECONDITIONNEMENT 836H BXD00316	240 000.00	241210	L 20,00	193 053.00	46 947.00	240 000.00		
00096 000	836H BXD00316 COMPACTEUR ENFOUISSEMENT	54 500.00	210611	L 20,00	38 494.00	10 900.00	49 394.00	5 106.00	
00097 000	963 C CHARGEUR SUR CHAINES CATERPILLAR.	20 600.00	210611	L 20,00	14 550.00	4 120.00	18 670.00	1 930.00	
00135 000	836HBXD00391 08000023 BERGERAT MON	15 000.00	020114	L 25,00	3 740.00	3 750.00	7 490.00	7 510.00	
00148 000	TOMBEREAU 730B1M01425 CAT FINANCE 08000018 CAT FINANCE	30 000.00	230614	L 25,00	3 946.00	7 500.00	11 446.00	18 554.00	
00149 000	CS 533E SOIL COMPACTORS ASL02196	800.00	150714	L 25,00	94.00	200.00	294.00	506.00	
00159 000	CAT FINANCE PELLE 320 DL 08000018 CAT FINANCE	29 500.00	010615	L 20,00		3 460.00	3 460.00	26 040.00	

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00003 000	EMRJ DEMO 08000062 UNIBETON	17 000.00	231106	L 10,00	13 782.00	1 700.00	15 482.00	1 518.00	
00035 000	INDENTIC CAMERA	45 494.00	200309	L 14,29	37 622.00	6 502.00	44 124.00	1 370.00	
00036 000	INTENTIC ISO	5 030.00	200309	L 14,29	4 161.00	719.00	4 880.00	150.00	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00040 000	20091305 BRANTE FRERES CH DEPOSE ET POSE POMPE IMMERGEE 4 POUCES	4 093.60	130509	L 20,00	4 093.60		4 093.60		
00041 000	200900596 VEOLIA CH ACTIONNEUR VANNE PAPILLON ACTIONNEUR VOLET AIR TORCHERE	2 147.21	260509	L 33,33	2 147.21		2 147.21		
00042 000	200902699 EMRJ DEMO CH ECRAN ANTI VOL	8 400.00	300609	L 33,33	8 400.00		8 400.00		
00046 000	BRANTE FRERES FORAGES	2 500.00	180909	L 20,00	2 500.00		2 500.00		
58 000	OGP CONSULTING FC100384 CH	12 500.63	300610	L 20,00	11 272.00	1 228.63	12 500.63		
00069 000	OGP CONSULTING FC100423 CH	15 752.36	290710	L 10,00	6 978.00	1 576.00	8 554.00	7 198.36	
00070 000	AQUA POMPES F1506 CH	3 710.46	270910	L 20,00	3 168.00	542.46	3 710.46		
00107 000	UN BASSIN - LAVEUR DECROTEUR	15 000.00	130511	L 20,00	10 916.00	3 000.00	13 916.00	1 084.00	
00108 000	AQUA POMPES F12-03-30 CH	2 625.00	270312	L 20,00	1 050.00	525.00	1 575.00	1 050.00	
00113 000	FILET ANTI ENVOL	3 516.00	311012	L 25,00	1 908.00	879.00	2 787.00	729.00	
00114 000	CONDUCTIMETRE PORTABLE WTW	850.00	171012	L 33,33	627.00	223.00	850.00		
00115 000	POMPES 13 MEDIT F12030 CH 08000015 POMPES 13 MEDITERRANEE	1 876.00	141212	L 20,00	752.00	376.00	1 128.00	748.00	
00117 000	SARL L'OUTILLAGE MER F0297 TR	1 536.00	280213	L 20,00	308.00	308.00	616.00	920.00	
00129 000	PEYRONEL	4 000.00	260613	L 20,00	1 215.00	800.00	2 015.00	1 985.00	
00130 000	POMPE AIR ET INGENIERIE	1 232.92	220813	L 20,00	337.00	247.00	584.00	648.92	
00138 000	Apical Tech FA1401-030 ATTENTE	5 452.82	270114	L 20,00	1 013.00	1 091.00	2 104.00	3 348.82	
00143 000	CENTRALE METEO - APICAL	3 361.00	270114	L 20,00	625.00	673.00	1 298.00	2 063.00	
00144 000	POMPE SVH 07 F030T	2 825.00	140314	L 20,00	454.00	565.00	1 019.00	1 806.00	
00145 000	POMPE DE RELEVAGE - POMPES 13 MEDITERRANEE	1 499.15	280314	L 20,00	230.00	300.00	530.00	969.15	
00150 000	DEBROUSAILLEUR	20 000.00	300614	L 10,00	1 014.00	2 000.00	3 014.00	16 986.00	
00157 000	RENAULT CITERNIER IMMAT. 1798 ZN 13	2 000.00	180315	L 33,33		528.00	528.00	1 472.00	
00158 000	TECHSIM F1504157 CH	1 645.50	300415	L 20,00		222.00	222.00	1 423.50	
00160 000	ECHELLES DE CORDE - CORDERIE DOR	2 289.00	120315	L 20,00		371.00	371.00	1 918.00	
00163 000	POMPE IMMERGEE DE REFOULEMENT	5 980.00	110715	L 20,00		571.00	571.00	5 409.00	
00165 000	OGAPUR	41.09	030615	L 50,00		12.00	12.00	29.09	
00166 000	COMPRESSEUR COMPAIR	3 984.50	110615	L 20,00		446.00	446.00	3 538.50	
00169 000	NETTOYEUR IP TURBO SERIES 70 BAR 8L/MIN	1 209.60	151015	L 25,00		65.00	65.00	1 144.60	
00170 000	BAROCLEAN - POMPE 140 B 40L/MIN	1 035.32	261015	L 20,00		39.00	39.00	996.32	

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00015 000	REPARATION RIDEAU METALLIQUE+PORTAIL ENTREE	2 500.00	060307	L 20,00	2 500.00		2 500.00		
00017 000	FILETS DE PROTECTION 08000052 CORDERIE D'OR	6 670.92	160107	L 10,00	5 316.00	668.00	5 984.00	686.92	
00018 000	TUYUAX INOX TUBES 210 X 3000	5 056.00	300307	L 10,00	3 926.00	506.00	4 432.00	624.00	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00011 000	SADAMF10012429	3 847.83	020506	L 20,00	3 847.83		3 847.83		
00048 000	RENAULT MEGANE 5368 YL 13	1 500.00	210809	L 100,00	1 500.00		1 500.00		
00052 000	RENAULT 4490 KY 13	3 000.00	090310	L 50,00	3 000.00		3 000.00		
00056 000	MASA MERCEDES F11504372 CH	64 500.00	210610	L 33,33	64 500.00		64 500.00		
	08000119 MASA MERCEDES								
	Réintégration au résultat				54 600.00				
00092 000	PROV FUEL F1103/01 CH	10 000.00	230311	L 50,00	10 000.00		10 000.00		
	10 000 BERLINGO CITROEN IMMTRICULE CB 618 YK	5 000.00	070312	L 50,00	5 000.00		5 000.00		
00134 000	MERCEDES-BENZ M350BT 4M SPORT - WDC1660241A134880	64 000.00	130114	L 20,00	12 380.00	6 699.00	19 079.00	44 921.00	
	Réintégration au résultat				8 840.09	4 783.51			
	Cession ( 42 000,00 )	64 000.00-					19 079.00-	44 921.00-	100715
00139 000	TDA SA-DC862XQ-VEHICULE P. RAPEZZI	62 792.30	110214	L 20,00	11 148.00	12 559.00	23 707.00	39 085.30	
	08000343 TDA SA								
	Réintégration au résultat				7 899.06	8 898.85			
00161 000	MASA MERCEDES 08000119 MASA MERCEDES	64 000.00	100715	L 20,00		6 137.00	6 137.00	57 863.00	
	Réintégration au résultat					4 382.19			

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00012 000	ADIGIT F260106 08ORTEC ORTEC	3 904.00	110506	L 33,33	3 904.00		3 904.00		
00013 000	ADIGIT F260110 08ORTEC ORTEC	690.00	170506	L 33,33	690.00		690.00		
00043 000	01210 ACSILAN CH 4 ORDINATEUR	3 469.00	120509	L 33,33	3 469.00		3 469.00		
00106 000	SCANNER FUJITSU	554.00	031111	L 33,33	554.00		554.00		
00112 000	ACSILAN F02756 CH 08000101 ACSILAN	3 000.00	230812	L 33,33	2 000.00	1 000.00	3 000.00		
00151 000	DARTY-ORDINATEUR APPLE	1 143.72	300814	L 33,33	130.00	382.00	512.00	631.72	
00162 000	APPLE NEW MBP	1 287.32	040915	L 33,33		140.00	140.00	1 147.32	

Compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00089 000	CAUTION TOTAL EN COURS CARTE GR 51200000 SMC PARADIS	1 500.00	301010	N 0,00				1 500.00	
00116 000	INTERETS CAUTION TOTAL	95.15	311212	N 0,00				95.15	
00118 000	TOTAL GARANTIE EN-COURS	1 400.00	220413	N 0,00				1 400.00	

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

## COMPTES ANNUELS

***IMEX - EXPERTISE COMPTABLE***

*171 Bis Ch. de la Madrague*

*ville*

*13002 MARSEILLE*

*04 96 15 27 46*

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 204	1 204					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions	136 890	105 205	31 685	45 375	13 690	30.17	
	Installations techniques, matériel et outillage	1 382 516	1 108 280	274 236	417 874	143 638	34.37	
	Autres immobilisations corporelles	766 420	389 030	377 390	437 675	60 285	13.77	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	929 453		929 453	929 407	46	0.00		
<b>Total II</b>	<b>3 216 483</b>	<b>1 603 719</b>	<b>1 612 764</b>	<b>1 830 331</b>	<b>217 567</b>	<b>11.89</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	893		893	2 690	1 798	66.82	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	225		225	36 453	36 228	99.38	
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	1 896 427		1 896 427	1 613 904	282 523	17.51	
	Autres créances	2 863 435		2 863 435	2 920 474	57 039	1.95	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	7 591 789		7 591 789	6 848 280	743 509	10.86	
	Disponibilités	257 740		257 740	793	256 947	NS	
	Charges constatées d'avance (3)	3 191		3 191	2 941	250	8.51	
	<b>Total III</b>	<b>12 613 699</b>		<b>12 613 699</b>	<b>11 425 536</b>	<b>1 188 164</b>	<b>10.40</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>15 830 183</b>	<b>1 603 719</b>	<b>14 226 464</b>	<b>13 255 867</b>	<b>970 597</b>	<b>7.32</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

929 453

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	37 500		37 500			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	3 750		3 750			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	5 562 103		5 435 544		126 559	2.33
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	385 371		126 559		258 812	204.50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	5 988 724		5 603 353		385 371	6.88
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	36 059 3 244 696		36 059 3 327 603		82 908	2.49
<b>Total III</b>		3 280 754		3 363 662		82 908	2.46
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  <b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	82 846 320		159 380 6 652		76 534 6 332	48.02 95.19
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I) <b>Total IV</b>  Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		14 226 464		13 255 867		970 597	7.32

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 900 646 4 226 777

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	5 914 026		5 914 026	5 920 775		6 749	0.11
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	5 914 026		5 914 026	5 920 775		6 749	0.11
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			108 921	25 878		83 043	320.90
Autres produits			74 391	74 641		250	0.34
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			6 097 338	6 021 294		76 044	1.26
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			80 473	125 798		45 325	36.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 798	1 548		250	16.16
Autres achats et charges externes *			1 760 732	2 136 182		375 450	17.58
Impôts, taxes et versements assimilés			181 575	152 791		28 784	18.84
Salaires et traitements			623 748	587 867		35 881	6.10
Charges sociales			339 803	302 921		36 881	12.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			277 660	272 051		5 609	2.06
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions				45 067		45 067	100.00
Autres charges			2 230 132	2 192 573		37 559	1.71
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			5 495 920	5 816 797		320 877	5.52
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			601 418	204 497		396 921	194.10
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 147		20 765		2 619	12.61
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			372 481		372 481	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 877		5 136		1 259	24.52
<b>Total V</b>	22 023		398 383		376 359	94.47
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				264 008	264 008	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	64 869		66 131		1 262	1.91
Différences négatives de change		78			78	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	64 947		330 139		265 192	80.33
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	42 924		68 244		111 168	162.90
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	558 494		272 741		285 753	104.77
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 547		17 429		15 882	91.13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67 000				67 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	68 547		17 429		51 118	293.29
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 821		59 907		61 728	103.04
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 925		1 193		51 732	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	51 104		61 100		9 996	16.36
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	17 443		43 671		61 114	139.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	190 566		102 511		88 055	85.90
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	6 187 909		6 437 106		249 198	3.87
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	5 802 537		6 310 547		508 010	8.05
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	385 371		126 559		258 812	204.50

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS SMA VAUTUBIERE  
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

**ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

**IMEX - EXPERTISE COMPTABLE**

*171 Bis Ch. de la Madrague*

*ville*

*13002 MARSEILLE*

*04 96 15 27 46*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	X
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 226 463.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 914 026.19 Euros et dégageant un bénéfice de 385 371.11 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 141 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 204		
<b>TOTAL</b>	<b>1 204</b>		
Installations générales agencements aménagements des constructions	136 890		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 359 931		47 685
Installations générales agencements aménagements divers	537 732		
Matériel de transport	214 640		64 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 761		1 287
<b>TOTAL</b>	<b>2 261 954</b>		<b>112 972</b>
Prêts, autres immobilisations financières	929 407		46
<b>TOTAL</b>	<b>929 407</b>		<b>46</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 192 565</b>		<b>113 019</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 204	1 204
<b>TOTAL</b>			<b>1 204</b>	<b>1 204</b>
Installations générales agencements aménagements constr.			136 890	136 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		25 100	1 382 516	1 382 516
Installations générales agencements aménagements divers			537 732	537 732
Matériel de transport		64 000	214 640	214 640
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 048	14 048
<b>TOTAL</b>		<b>89 100</b>	<b>2 285 826</b>	<b>2 285 826</b>
Prêts, autres immobilisations financières			929 453	929 453
<b>TOTAL</b>			<b>929 453</b>	<b>929 453</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>89 100</b>	<b>3 216 483</b>	<b>3 216 483</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	1 204			1 204
Installations générales agencements aménagements constr.	91 515	13 690		105 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	942 057	183 319	17 096	1 108 280
Installations générales agencements aménagements divers	205 335	53 734		259 069
Matériel de transport	111 376	25 395	19 079	117 692
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 747	1 522		12 269
<b>TOTAL</b>	<b>1 361 030</b>	<b>277 660</b>	<b>36 175</b>	<b>1 602 515</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 362 234</b>	<b>277 660</b>	<b>36 175</b>	<b>1 603 719</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 690				
Instal.techniques matériel outillage indus.	183 319				
Instal.générales agenc.aménag.divers	53 734				
Matériel de transport	25 395				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 522				
<b>TOTAL</b>	<b>277 660</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>277 660</b>				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	36 059				36 059
Autres provisions pour risques et charges	3 327 603		82 908		3 244 696
<b>TOTAL</b>	<b>3 363 662</b>		<b>82 908</b>		<b>3 280 754</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 363 662</b>		<b>82 908</b>		<b>3 280 754</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>			<b>82 908</b>		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	929 453	929 453	
Autres créances clients	1 896 427	1 896 427	
Personnel et comptes rattachés	3 250	3 250	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 251	5 251	
Impôts sur les bénéfices	18 071	18 071	
Taxe sur la valeur ajoutée	114 286	114 286	
Divers état et autres collectivités publiques	160 448	160 448	
Groupe et associés	2 557 069	2 557 069	
Débiteurs divers	5 059	5 059	
Charges constatées d'avance	3 191	3 191	
<b>TOTAL</b>	<b>5 692 507</b>	<b>5 692 507</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	461	461		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	82 705	26 365	56 340	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 433 383	3 433 383		
Personnel et comptes rattachés	38 495	38 495		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 187	97 187		
Taxe sur la valeur ajoutée	253 860	253 860		
Autres impôts taxes et assimilés	262 690	262 690		
Groupe et associés	779 450	779 450		
Autres dettes	8 755	8 755		
<b>TOTAL</b>	<b>4 956 986</b>	<b>4 900 646</b>	<b>56 340</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	126 303			

### Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	3 750			3 750

### Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 ANS
Mobilier	Linéaire	5 A 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	626 640
Dettes fiscales et sociales	309 363
Total	936 465

### Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 191
Total	3 191

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	4	
Employés	7	
Total	11	

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 21 000 euros hors taxes, décomposés de la manière suivante :

- 21 000 € hors taxes d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- 0 € d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		929 407
CAUTION AU PROFIT DE LA DGFIP RELATIVE A LA TP 2008 ET 2009 ET CFE 2010-2012	464 000	
CAUTION AU RPROFIT DE LA DGFIP RELATIVE A LA TVA ET A L'IS	462 329	
CAUTION FOURNISSEUR TOTAL	3 078	
Total (1)		929 407

Néant

#### Engagements reçus

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Cautionnement atradius au profit de la préfecture des BDR	5 700 000
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP TP2008+TP2009	382 494
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP CFE 10+11+12	545 859
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP TVA 09 10 +IS08	462 329
Total	7 090 682

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	37 500	37 500	37 500	37 500	37 500
Nbre des actions ordinaires existantes	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 439 383	9 124 990	8 421 788	5 920 775	5 914 026
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 213 544	1 996 541	1 546 763	437 714	770 690
Impôts sur les bénéfices	666 438	280 855	588 960	102 511	190 566
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 285 176	74 531	743 229	126 559	385 371
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	412.56	457.52	255.41	89.39	154.70
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	342.71	19.87	198.19	33.75	102.77
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	13	12	11	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	631 613	644 680	604 793	587 867	623 748
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	335 689	355 892	303 875	315 649	349 944

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
20500000 LOGICIELS	1 204		1 204			
28050000 AMORT LOGICIEL	1 204		1 204			
CONSTRUCTIONS	31 685		45 375		13 690	30.17
21450000 ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE	136 890		136 890			
28145000 AMORT.AG.CONS.SOL AUTRUI	105 205		91 515		13 690	14.96
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	274 236		417 874		143 638	34.37
21500000 ENGIN DECHARGE	1 064 086		1 034 586		29 500	2.85
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	155 707		180 807		25 100	13.88
21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE	162 723		144 538		18 185	12.58
28150000 AMORT.ENGIN DECHARGE	869 683		725 794		143 889	19.83
28154000 AMORT.AG.DIVERS	131 341		125 595		5 746	4.58
28155000 AMORT.MAT TECHNIQUE SITE	107 256		90 668		16 588	18.30
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	377 390		437 675		60 285	13.77
21810000 INST.AGENC.DIVERS	530 432		530 432			
21811000 AUTRES IMMOB CORP MECENAT	7 300		7 300			
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	214 640		214 640			
21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	14 048		12 761		1 287	10.09
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES	259 069		205 335		53 734	26.17
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	117 692		111 376		6 316	5.67
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.	12 269		10 747		1 522	14.16
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	929 453		929 407		46	0.00
27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES	929 453		929 407		46	0.00
<b>Total II</b>	<b>1 612 764</b>		<b>1 830 331</b>		<b>217 567</b>	<b>11.89</b>
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	893		2 690		1 798	66.82
32230000 STOCK FOURNITURES ATELIER	893		2 690		1 798	66.82
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	225		36 453		36 228	99.38
40910000 FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTE	225		36 453		36 228	99.38
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 896 427		1 613 904		282 523	17.51
41100000 CLIENTS	1 807 183		1 522 157		285 026	18.73
41810000 FACTURE A ETABLIR	89 244		91 747		2 503	2.73
AUTRES CREANCES	2 863 435		2 920 474		57 039	1.95
40100000 FOURNISSEURS			14 018		14 018	100.00
40110000 FOURNISSEURS PRESTATAIRES	500		3 648		3 148	86.29
40980000 FOURNIS.RRR A OBTENIR	4 559		2 253		2 306	102.36
42500000 AVANCE ACPTE AU PERSONNEL	3 250		400		2 850	712.50
43870000 ORG. SOCIAUX - PRODUITS A REC.	5 251				5 251	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	18 071		499 177		481 106	96.38
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMO.	207		1 125		918	81.59
44566000 TVA DED./ACHATS BIENS & SCES	35 300		72 738		37 439	51.47
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	56 187				56 187	
44586000 TVA/FACT NON PARVENUES	22 593		47 474		24 882	52.41
44758000 ACOMPTE/TGAP			9 660		9 660	100.00
44870000 PRODUIT A RECEVOIR	160 448		205 256		44 808	21.83
45100000 ASSOCIE SMA ENVIRONNEMENT	2 557 069		2 058 364		498 705	24.23
46870000 DEB CRED PRODUITS A RECEVOIR			6 361		6 361	100.00

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7 591 789		6 848 280		743 509	10.86
50770200 ETOILE TRESORERIE PRIMO SDEC	672 518		834 011		161 492	19.36
50770300 ETOILE JOUR - SELECT SDEC	4 919 270		4 014 269		905 001	22.54
50800000 COMPTE A TERME	1 000 000		1 000 000			
50810000 BON A MOYEN TERME SMC	1 000 000		1 000 000			
DISPONIBILITES	257 740		793		256 947	NS
51200000 SMC PARADIS	253 098				253 098	
51210000 SMC TGAP N° 417Z	1 424		752		672	89.37
53100000 CAISSE	3 218		41		3 177	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 191		2 941		250	8.51
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	3 191		2 941		250	8.51
<b>Total III</b>	12 613 699		11 425 536		1 188 164	10.40
<b>TOTAL GENERAL</b>	14 226 464		13 255 867		970 597	7.32

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015	31/12/2014	Euros	%
<b>CAPITAL</b>	37 500	37 500		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	37 500	37 500		
<b>RESERVE LEGALE</b>	3 750	3 750		
10611000 RESERVE LEGALE PROP.DITE	3 750	3 750		
<b>AUTRES RESERVES</b>	5 562 103	5 435 544	126 559	2.33
10680000 AUTRES RESERVES	5 562 103	5 435 544	126 559	2.33
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	385 371	126 559	258 812	204.50
<b>Total I</b>	5 988 724	5 603 353	385 371	6.88
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	36 059	36 059		
15110000 PROVISION POUR LITIGES	36 059	36 059		
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	3 244 696	3 327 603	82 908	2.49
15800000 PROVISION POUR CHARGES	1 189 582	1 189 582		
15810000 PROVISION POUR REMISE EN ETAT	2 055 114	2 138 021	82 908	3.88
<b>Total III</b>	3 280 754	3 363 662	82 908	2.46
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	82 846	159 380	76 534	48.02
16420000 PRET SMC N° 200806788 : BROYEU		66 966	66 966	100.00
16430000 EMPRUNT MERCEDES 50 000 €	46 527		46 527	
16440000 PRET MERCEDES		6 750	6 750	100.00
16450000 EMPRUNT MERCEDES 40 000 €		33 652	33 652	100.00
16460000 EMPRUNT LEXUS FIN. 63 631.80 €	36 177	51 640	15 463	29.94
16884000 INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	141	372	231	61.98
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	320	6 652	6 332	95.19
51200000 SMC PARADIS		6 372	6 372	100.00
51860000 BANQUES INTERETS COURUS	320	280	40	14.29
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	3 433 383	2 677 438	755 945	28.23
40100000 FOURNISSEURS	2 537 894	1 545 382	992 511	64.22
40110000 FOURNISSEURS PRESTATAIRES	268 849	448 446	179 597	40.05
40800000 FRS FACTURES N PARVENUES	626 640	683 610	56 969	8.33
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	1 431 682	1 429 145	2 538	0.18
42820000 CONGES A PAYER	38 495	33 281	5 214	15.67
43100000 URSSAF	29 657	26 128	3 529	13.51
43730000 RETRAITE	28 534	28 941	407	1.41
43733000 ART 83 SWISS LIFE	5 583	5 107	476	9.32
43780000 FORMATION CONTINUE	4 402	3 961	440	11.12
43781000 MUTUELLE REUNICA	4 903	4 667	236	5.06
43782000 AXA - MUTUELLE NC	4 268	3 803	465	12.23
43820000 CH SUR PROVISION SUR CP	19 840	17 094	2 746	16.07
44551000 TVA A DECAISSER		11 042	11 042	100.00
44571000 TVA COLLECTEE A 19,6%		10 834	10 834	100.00
44571110 TVA COLLECTEE 10 %	73 655	98 462	24 808	25.20
44571120 TVA COLLECTEE 20 %	165 899	61 895	104 004	168.03
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR	14 307	14 160	147	1.04
44750000 TAXE APPRENTISSAGE	4 302	4 081	221	5.42
44758000 ACOMPTES/TGAP	7 360		7 360	

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	251 028		326 238		75 210	23.05
45700000 DIVIDENDES A PAYER	779 450		779 450			
AUTRES DETTES	8 755		16 238		7 484	46.09
41100000 CLIENTS	6 242		12 445		6 203	49.84
46700000 NDF PERSONNEL	1 133		1 241		107	8.64
46700100 NOTE DE FRAIS RAPEZZI	1 379		2 553		1 173	45.97
<b>Total IV</b>	4 956 986		4 288 853		668 133	15.58
<b>TOTAL GENERAL</b>	14 226 464		13 255 867		970 597	7.32

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 914 026		5 920 775		6 749	0.11
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	1 869 402		1 841 908		27 494	1.49
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	3 968 695		4 007 306		38 611	0.96
70800000 FRAIS REFACTURES			0		0	100.00
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	75 929		71 561		4 369	6.10
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>5 914 026</b>		<b>5 920 775</b>		<b>6 749</b>	<b>0.11</b>
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	108 921		25 878		83 043	320.90
78150000 REPRISES PROV CHARGES	82 908				82 908	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	26 014		25 878		136	0.52
AUTRES PRODUITS	74 391		74 641		250	0.34
75100000 REVALORISATION ENERGETIQUE	74 293		74 625		333	0.45
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	98		16		82	530.35
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>6 097 338</b>		<b>6 021 294</b>		<b>76 044</b>	<b>1.26</b>
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	80 473		125 798		45 325	36.03
60223000 FOURNITURES ATELIER	80 473		125 798		45 325	36.03
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	1 798		1 548		250	16.16
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	1 798		1 548		250	16.16
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 760 732		2 136 182		375 450	17.58
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	33 989		41 931		7 943	18.94
60610000 EAU	23 179		22 721		458	2.02
60611000 EDF	27 063		26 814		249	0.93
60615000 GAZOIL	37 176		27 763		9 413	33.90
60615100 ESSENCE	13 765		6 510		7 255	111.45
60615200 FUEL	89 378		153 939		64 561	41.94
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 443		3 012		431	14.31
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	3 615		2 877		738	25.66
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL	519		2 690		2 170	80.69
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 651		3 888		1 763	45.34
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	103 538		100 360		3 178	3.17
61212400 LOYER OGAPUR	765		1 080		315	29.17
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	127 000		128 297		1 297	1.01
61321000 LOYERS VILLECROZE	3 929				3 929	
61350000 LOCATION MATERIEL	9 143		12 383		3 240	26.17
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 294		1 292		2	0.17
61351000 MATERIEL 836H656	106 708		107 394		686	0.64
61351100 MATERIEL TH 407	15 614		16 172		559	3.46
61351200 LOCATION D 250 E	48 000		36 000		12 000	33.33
61351210 LOCATION D6 RXL	48 000		36 000		12 000	33.33
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000		81 000		27 000	33.33
61351230 CAT FINANCE : TOMB 730 01425			12 175		12 175	100.00
61351300 CAT FINANCE : COMPT V3 CS 533			6 999		6 999	100.00
61351350 CAT FINANCE PELLE 320 DL 01249	15 200		36 480		21 280	58.33
61351360 LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI	1 653		1 653			
61351370 LOCATION VISUALUS PROTECT SYST	180		11		170	NS
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	59 577				59 577	
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	652				652	
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	242 378		569 654		327 276	57.45
61522000 ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	21 482		9 487		11 995	126.43

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
61533200 ENTRETIEN CASIER				48 580	48 580	100.00
61551000 ENTRETIEN VEHIC TOURISME	7 771		18 808		11 036	58.68
61551100 ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	7 090		5 084		2 006	39.45
61551200 ENTRET COMP 836 H BXD 316	7 041		11 064		4 023	36.36
61551210 ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	2 757		3 850		1 094	28.40
61551220 ENTRET PELLE 330 D RAS 410	9 132		17 212		8 080	46.94
61551230 ENTRET TOMB 730 BIM 01425	16 570		14 313		2 258	15.77
61551240 ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 107		10 834		727	6.71
61551250 ENTRET TRACTO 428 C 00412	2 913		5 663		2 750	48.56
61551260 ENTRET COMP 836 BDX 656	9 345		14 374		5 029	34.99
61551270 ENTRET TH 407	3 066		5 620		2 553	45.43
61551280 ENTRETIEN 836H BXD00648	9 849		1 675		8 174	488.08
61551300 ENTRET COMP V3 CS 533	1 010		1 812		802	44.24
61551310 ENTRETIEN D 250 E	1 643		2 678		1 036	38.68
61551320 ENTRETIEN D6 RXL	5 908		3 066		2 842	92.70
61551330 ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850	1 559		8 023		6 464	80.57
61551340 ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK	2 667		25 450		22 783	89.52
61551350 ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	6 317		6 989		672	9.62
61553500 ENTRETIEN MATERIEL	8 532		19 057		10 524	55.23
61560000 MAINTENANCE	14 741		25 431		10 689	42.03
61600000 ASSURANCES ENGIN/FLOTTE	21 025		22 126		1 100	4.97
61620000 ASSURANCE RESP. CIVILE	13 688		11 407		2 281	20.00
61630000 ASSURANCE SUR EMPRUNTS	881		605		277	45.71
61650000 MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	1 453		1 299		155	11.90
61690000 ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848		7 848		0	0.00
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	3 531		4 060		528	13.02
61880000 FORMATIONS			1 760		1 760	100.00
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	36 085		21 763		14 321	65.80
62200000 PRESTATIONS ASSISTANCE	48 660		63 634		14 974	23.53
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	83 931		130 548		46 617	35.71
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	33 880		30 385		3 495	11.50
62262000 HONORAIRES COMM/COMPTE	21 000		20 000		1 000	5.00
62263000 HONORAIRES BUREAUX ETUDES	2 900		8 759		5 859	66.89
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	588		1 764		1 176	66.64
62300000 PUBLICITE RELATION PUBLIQ	4 606		1 500		3 106	207.06
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	12 111		21 168		9 057	42.78
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	21 800		6 100		15 700	257.38
62400000 TRANSPORT	3 750		1 700		2 050	120.59
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	101 769		21 714		80 055	368.67
62570000 RECEPTIONS	44 190		45 951		1 761	3.83
62600000 FRAIS POSTAUX	42		61		19	31.43
62610000 REDEVANCE TALKIE	247		247			
62620000 TELEPHONE	12 210		8 412		3 798	45.15
62700000 SERVICES BANCAIRES	3 044		4 981		1 937	38.89
62800000 FRAIS DIVERS	2 580		224		2 356	NS
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>181 575</b>		<b>152 791</b>		<b>28 784</b>	<b>18.84</b>
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	4 302		4 081		221	5.42
63330000 PART.FORM.CONTINUE	4 348		3 301		1 047	31.72
63511000 C.E.T	159 898		123 472		36 426	29.50
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	10 369		9 137		1 232	13.48
63540000 DROITS D'ENREG ET TIMBRES	48		775		727	93.80
63710000 CONTRIB.SOCIALE SOLIDAR.			9 434		9 434	100.00
63780000 AUTRES DROITS ET TAXES	2 610		2 592		18	0.70

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	623 748		587 867		35 881	6.10
64110000 SALAIRES BRUTS	618 534		587 003		31 531	5.37
64120000 CONGES PAYES	5 214		864		4 350	503.42
<b>CHARGES SOCIALES</b>	339 803		302 921		36 881	12.18
64510000 COTISATIONS URSSAF	193 825		183 729		10 096	5.50
64512000 CHARGES/CP	2 746		707		2 040	288.65
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	14 393		12 147		2 246	18.49
64530000 COTISATIONS RETRAITE	11 362		13 065		1 703	13.04
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	70 810		60 940		9 870	16.20
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	21 807		20 555		1 252	6.09
64580000 COTISATIONS AXA PREVOYANCE	4 251		4 741		489	10.32
64583000 COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD	6 363		4 840		1 522	31.45
64700000 ABONDEMENTS PEE	7 728				7 728	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 113		1 185		72	6.08
64800000 INDEMNITE SALISSURES	15 545		13 741		1 804	13.13
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	10 141		12 728		2 587	20.33
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	277 660		272 051		5 609	2.06
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	277 660		272 051		5 609	2.06
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			45 067		45 067	100.00
68150000 DOTATIONS PROV CHARGES			45 067		45 067	100.00
<b>AUTRES CHARGES</b>	2 230 132		2 192 573		37 559	1.71
65100000 REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	43 855		43 243		613	1.42
65101000 REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 253 000		1 235 500		17 500	1.42
65102000 REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	933 255		913 779		19 476	2.13
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	22		51		29	57.04
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	5 495 920		5 816 797		320 877	5.52
<b>Résultat d'exploitation</b>	601 418		204 497		396 921	194.10
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	18 147		20 765		2 619	12.61
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	18 147		20 765		2 619	12.61
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>			372 481		372 481	100.00
78662000 REPR. PROV° TRAVAUX POST EXPLO			372 481		372 481	100.00
<b>PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	3 877		5 136		1 259	24.52
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEM	3 877		5 136		1 259	24.52
<b>Total des Produits financiers</b>	22 023		398 383		376 359	94.47
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>			264 008		264 008	100.00
68662000 PROVIS°/TRAVAUX POST EXPLOIT°			264 008		264 008	100.00
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	64 869		66 131		1 262	1.91
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	580		142		437	306.85
66112000 INTERET EMPRUNT BROYEUR	1 060		7 054		5 994	84.98
66114000 INTERET EMPRUNT VEHICULE MERCE	69		522		453	86.72
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS	3 349		4 043		694	17.17
66116000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	1 087		1 405		318	22.62
66160000 COM° / CAUTIONS ATRADIUS	58 725		52 965		5 760	10.87

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		78			78	
66600000 PERTES DE CHANGE		78			78	
<b>Total des Charges financières</b>		64 947		330 139	265 192	80.33
<b>Résultat financier</b>		42 924		68 244	111 168	162.90
<b>Résultat courant avant impôts</b>		558 494		272 741	285 753	104.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		1 547		17 429	15 882	91.13
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		1 547		17 429	15 882	91.13
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		67 000			67 000	
77520000 PCEAC HT		25 000			25 000	
77521000 PCEAC TTC		42 000			42 000	
<b>Total des Produits exceptionnels</b>		68 547		17 429	51 118	293.29
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 821		59 907	61 728	103.04
67120000 PENALITES ET AMENDES		13 813		56 354	70 167	124.51
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION		11 992		3 553	8 438	237.49
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		52 925		1 193	51 732	NS
67500000 VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES		52 925		1 193	51 732	NS
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>		51 104		61 100	9 996	16.36
<b>Résultat exceptionnel</b>		17 443		43 671	61 114	139.94
IMPOTS SUR LES BENEFICES		190 566		102 511	88 055	85.90
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES		190 566		102 511	88 055	85.90
<b>Total des produits</b>		6 187 909		6 437 106	249 198	3.87
<b>Total des charges</b>		5 802 537		6 310 547	508 010	8.05
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>		385 371		126 559	258 812	204.50

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

## **DOSSIER FISCAL**

***IMEX - EXPERTISE COMPTABLE***

*171 Bis Ch. de la Madrague*

*ville*

*13002 MARSEILLE*

*04 96 15 27 46*



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS SMA VAUTUBIERE		Chemin du Coussou CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS	
SIRET	4 9 0 5 9 8 2 2 4 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Traitement des Ordures Ménagères	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	571 698	Bénéfice imposable à 15%		Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

**IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
IMEX - EXPERTISE COMPTABLE 171 Bis Ch. de la Madrague ville 13002 MARSEILLE Tél: 04 96 15 27 46	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 31/03/2016 Lieu LA FARE LES OLIVIERS
Tél:	Qualité et nom du signataire: GILLES PASCAL, PRESIDENT
	Signature GILLES PASCAL





Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise Chemin du Coussou CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERES Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 49059822400015 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 5</u>		N-1 <u>13 11 22 01 4</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 204	1 204		
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	136 890	105 205	31 685	45 375
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 382 516	1 108 280	274 236	417 874
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	766 420	389 030	377 390	437 675
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	DD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	929 453		929 453	929 407	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	3 216 483	1 603 719	1 612 764	1 830 331
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	893		893	2 690
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	225		225	36 453
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 896 427		1 896 427	1 613 904
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 863 435		2 863 435	2 920 474
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	7 591 789		7 591 789
Disponibilités		CF	CG	257 740		257 740	793
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	3 191		3 191	2 941
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	12 613 699		12 613 699	11 425 536
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	15 830 183	1 603 719	14 226 464	13 255 867
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	929 453	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....37...500.....)	DA 37 500	37 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD 3 750	3 750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG 5 562 103	5 435 544	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 385 371	126 559	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL 5 988 724	5 603 353	
	Autres fond. propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 36 059	36 059	
	Provisions pour charges	DQ 3 244 696	3 327 603	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR 3 280 754	3 363 662	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 83 166	166 032	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 433 383	2 677 438	
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 431 682	1 429 145	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA 8 755	16 238	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC 4 956 986	4 288 853		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 14 226 464	13 255 867		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 4 900 646	4 226 777	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	6 372		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE

Néant  \*

		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD	FE	FF		
			} services*	FG	FH	FI	5 914 026
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK	FL	5 914 026	5 920 775
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	108 921	25 878	
	Autres produits (1) (11)			FQ	74 391	74 641	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	6 097 338	6 021 294
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	80 473	125 798	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	1 798	1 548	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 760 732	2 136 182	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	181 575	152 791	
	Salaires et traitements*			FY	623 748	587 867	
	Charges sociales (10)			FZ	339 803	302 921	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*	} - dotations aux provisions	GA	277 660	272 051
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		45 067			
	Autres charges (12)	GE	2 230 132	2 192 573			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	5 495 920	5 816 797	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	601 418	204 497	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	18 147	20 765	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		372 481	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	3 877	5 136	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	22 023	398 383	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		264 008	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	64 869	66 131	
	Différences négatives de change			GS	78		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	64 947	330 139	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(42 924)	68 244	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	558 494	272 741	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE				Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 547	17 429		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	67 000			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	68 547	17 429		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	(1 821)	59 907		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	52 925	1 193		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	51 104	61 100		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	17 443	(43 671)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	190 566	102 511			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)				HL	6 187 909	6 437 106		
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 802 537	6 310 547		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	385 371	126 559		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP			
			- Crédit bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			HX			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	26 014	25 878	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	74 293	74 625	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 230 110	2 192 522	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES ET MAJORATIONS				(13 813)				
REGULARISATION COMPTES DE TIERS				11 992		1 547		
VNCEAC - PCEAC				52 925		67 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

\* Descriptif des modalités de remplissage de ce formulaire est disponible dans le manuel n° 2023 Dossier N° 003014 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 204	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[ Dont Composants	M2	136 890	KP	136 890	KQ	136 890	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants	M3	1 359 931	KS	1 359 931	KT	1 359 931	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	537 732	KW	537 732	KX	537 732
		Matériel de transport *					KY	214 640	KZ	214 640	LA	214 640
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	12 761	LC	12 761	LD	12 761	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 261 954	LO	2 261 954	LP	2 261 954	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	929 407	IU	929 407	IV	929 407	
	TOTAL IV					LQ	929 407	LR	929 407	LS	929 407	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 192 565	ØH	3 192 565	ØJ	3 192 565		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						à poste						
						1		2		4		
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1 204	LW	1 204	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	136 890	MH	136 890	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	25 100	MJ	25 100	MK	25 100	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	537 732	MN	537 732
		Matériel de transport					IV	64 000	MP	64 000	MQ	64 000
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	14 048	MT	14 048	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	89 100	NG	89 100	NH	89 100		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	929 453	2F	929 453	
	TOTAL IV					I3		NJ	929 453	NK	929 453	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	89 100	ØL	3 216 483	ØM	3 216 483

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 204	PF		PG		PH	1 204
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	91 515	PW	13 690	PX		PY	105 205
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	942 057	QA	183 319	QB	17 096	QC	1 108 280
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	205 335	QE	53 734	QF		QG	259 069
	Matériel de transport	QH	111 376	QI	25 395	QJ	19 079	QK	117 692
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 747	QM	1 522	QN		QO	12 269
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 361 030	QV	277 660	QW	36 175	QX	1 602 515
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	1 362 234	OP	277 660	OQ	36 175	OR	1 603 719

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II												
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3
	Inst.général.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.général.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO
TOTAL IV												
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé NP + NQ + NR	NW											NZ
				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise :		SAS SMA VAUTUBIERE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	929 453	UV	929 453	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 896 427		1 896 427					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée * )		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 250		3 250					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 251		5 251					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	18 071		18 071				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	114 286		114 286				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	160 448		160 448				
	Groupe et associés (2)		VC	2 557 069		2 557 069					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 059		5 059					
	Charges constatées d'avance		VS	3 191		3 191					
	<b>TOTAUX</b>			VT	5 692 507	VU	5 692 507	VV			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	461		461					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	82 705		26 365		56 340			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Banquiers et comptes rattachés		8B	3 433 383		3 433 383						
Personnel et comptes rattachés		8C	38 495		38 495						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	97 187		97 187						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	253 860		253 860					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	262 690		262 690					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	779 450		779 450						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 755		8 755						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	4 956 986	VZ	4 900 646		56 340			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	126 303	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SMA VAUTUBIERE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>13 1 1 2 2 0 1 5</u>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	385 371	
			de son conjoint		WB		
			moins part déductible *		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	13 281
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	10 369
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	(13 813)
	Amendes et pénalités		WJ	(13 813)	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Impositions particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	301
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					<b>TOTAL I</b>	586 076	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV WH WP WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						
	Produit net des actions et parts d'intérêts : <span style="float: right;">2A</span>						
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	3 560
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	14 378	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	571 698		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	571 698		

Formulaire obligatoire (article 57 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE Néant  \*

I. SUIVI DES DÉFICITS
Table with 2 columns: Description, Code. Rows include: Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4), Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A) (K5), Déficits reportables (différence K4 - K5) (K6), Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO) (YJ), Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) (YK).

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice ZT 58 335

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
Table with 3 columns: Description, Dotations de l'exercice, Reprises sur l'exercice. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI \* (ZV, ZW); Provisions pour risques et charges \* (8X-8Y, 8Z-9A, 9B-9C); Provisions pour dépréciation \* (9D-9E, 9F-9G, 9H-9J); Charges à payer (ORGANIC) (9K-9L, 9M-9N, 9P-9R, 9S-9T); TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) (YN, YO) with arrows pointing to ligne WI and ligne WU.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Montant de la réintégration ou de la déduction, Montant au début de l'exercice, Imputations, Montant net à la fin de l'exercice. Row includes: LI

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
	2 MERCEDES-BENZ M35	64 000		19 079		44 921
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
				I - Immobilisations *	1 25 000	16 996	
	2 42 000	(2 921)	(2 921)				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)</b>			14 075				
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)</b>							
<b>CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪</b>							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE

Néant  \***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

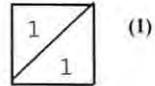
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SMA VAUTUBIERE			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012015		et clos le : 31122015	Durée en nombre de mois   1 2	
<b>I - Production de l'entreprise</b>				
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC		5 914 026	
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH		98	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		74 293	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL I	OM	5 988 417	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Variation de stock (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		80 473	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ		1 798	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 215 017	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		22	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
	TOTAL 2	OJ	1 297 310	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	4 691 107	
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		4 691 107	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		5 914 026	
Période de référence	GY	01/01/2015	GZ	31/12/2015
Date de cessation	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5 N° SIRET 4 9 0 5 9 8 2 2 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SMA VAUTUBIERE

ADRESSE (voie) Chemin du Coussou CD 19

CODE POSTAL 13580 VILLE LA FARE LES OLIVIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SMA ENVIRONNEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 421596248 % de détention 51.01 Nb de parts ou actions 1 913

Adresse : N° 58 Voie bd Louis Villecroze

Code postal 13014 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique SAS Dénomination SAS SMAD

N° SIREN (si société établie en France) 490097342 % de détention 48.99 Nb de parts ou actions 1 837

Adresse : N° 171 Voie Bis, chemin de la Madraque

Code postal 13002 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



## C.A FACTURATION ANNUELLE A EDF - HORS TAXES

FACTURATION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	prime effica. Ener.	regul production énergétique	TOTAL ANNUEL
ANNEE 2015	66 000,52 €	71 546,72 €	69 232,10 €	46 497,32 €	69 523,89 €	70 545,12 €	72 025,22 €	61 886,85 €	66 830,60 €	54 411,95 €	45 313,70 €	40 885,55 €	8 228,29 €		<b>742 927,83 €</b>
ANNEE 2016	32 888,35 €	- €	44 221,98 €	60 306,73 €	62 671,68 €	64 129,68 €	78 778,77 €	72 365,61 €	69 176,17 €	74 833,83 €	74 293,33 €	61 219,02 €	36 725,19 €		<b>731 610,34 €</b>
<b>VARIATION</b>	-33 112,17 €	-71 546,72 €	-25 010,12 €	13 809,41 €	- 6 852,21 €	- 6 415,44 €	6 753,55 €	10 478,76 €	2 345,57 €	20 421,88 €	28 979,63 €	20 333,47 €	28 496,90 €	- €	- 11 317,49 €